



Projet de territoire  
PETR du Pays du  
Lunévillois





# Projet de territoire PETR du Pays du Lunévillois



Tome 1  
Regards sur le Pays du  
Lunévillois

Handwritten text, possibly a title or header, located at the top left of the page. The text is faint and difficult to read, but appears to contain several lines of information.



Handwritten text at the bottom of the page, likely a signature or a date, positioned centrally below the large drawing area.

# Sommaire

<b>Propos introductif .....</b>	<b>4</b>
<b>Chapitre I - Vers un nouveau Projet de territoire .....</b>	<b>5</b>
1) Organisation du territoire .....	6
2) Bilan des démarches antérieures .....	11
3) Elaboration du projet de territoire du PETR et de la candidature LEADER .....	18
<b>Chapitre II - Diagnostic territorial partagé .....</b>	<b>26</b>
Introduction .....	27
1) Aménagement du territoire .....	28
2) Population .....	34
3) Habitat - logement .....	41
4) Transports – déplacements - mobilité .....	45
5) Equipements et services .....	49
6) Emploi & Formation .....	64
7) Développement économique .....	73
8) Environnement .....	86
Conclusion .....	95

# Propos introductif

Ce Projet de territoire est le reflet de notre **ambition collective** de poursuivre l'aménagement et le développement du Pays du Lunévillois.

Tout au long de la démarche, notre préoccupation centrale a toujours été que le contenu de notre Projet de territoire soit en phase avec **les enjeux de notre territoire et les besoins de nos acteurs locaux**.

Il est le résultat **d'une réelle mobilisation** de la part des acteurs de notre territoire. Différents temps de concertation sont venus rythmer cette démarche. Les différentes parties prenantes de la vie économique, associative, culturelle et sociale de notre territoire ont été largement associées à cette démarche partenariale et participative.

Notre Conseil de développement a apporté sa contribution à nos échanges.

Nos élus locaux ont été à maintes reprises sollicités pour enrichir nos réflexions.

Ce Projet de territoire constitue **une réelle opportunité** pour le Pays du Lunévillois.

- ✔ Notre engagement traduit la volonté de notre territoire de s'inscrire résolument dans une dynamique d'ouverture et de coopération avec nos territoires voisins ; ces relations doivent être amplifiées et partagées.
- ✔ Ce Projet de territoire consolide la volonté de notre territoire d'agir au plus près des acteurs locaux et de ses collectivités. Il nous appartient de trouver des réponses adaptées aux besoins émergents du territoire et de ses acteurs. Notre stratégie et sa déclinaison opérationnelle doivent faire émerger des projets qui soient à même d'induire dans changements significatifs sur le Pays du Lunévillois.
- ✔ Fort de la démonstration que le PETR du Pays du Lunévillois était capable de travailler avec ses forces vives, et que celles-ci ont répondu présentes, ce Projet de territoire renforce notre volonté de conduire des démarches territoriales avec l'association large et décloisonnée des acteurs locaux (publics et privés).
- ✔ La mobilisation de moyens d'ingénierie représente une part importante de la réussite de notre Projet de territoire. Ce dernier ne serait se résumer à des soutiens financiers. L'animation mobilisée devra apporter une plus-value aux projets inscrits dans nos chantiers prioritaires, les faire progresser et encourager les collaborations de toute nature (au sein des réseaux associatifs, professionnels, des filières, ..., entre nos collectivités, avec nos partenaires, etc.).

En cette période où la société ne cesse d'évoluer à un rythme soutenu, où les contraintes et autres incertitudes territoriales, institutionnelles, financières, ... se sont fait jour au fil de nos réflexions, il est de la responsabilité de ceux et celles qui œuvrent à la destinée de notre territoire de savoir dessiner **un cap**, de donner **du sens à l'action publique locale** et d'être en capacité sans cesse d'accompagner sa population dans sa recherche **d'un mieux vivre**, qui passe pour beaucoup par l'emploi, par un accès facilité à une offre de services, ..., ou encore par un cadre de vie environnemental de qualité. Notre action en direction du **monde économique** s'inscrit dans cette logique.

C'est assurément cette volonté de donner un nouveau cap, un nouveau élan à notre Pays du Lunévillois que nous vous invitons à travers ce Projet de territoire.

**Monsieur Hervé BERTRAND**

*Président du PETR du Pays du Lunévillois*



# Chapitre I

## Vers un nouveau projet de territoire



# 1) Organisation du territoire

## 1.1. Carte d'identité du Pays du Lunévillois



Situé à la pointe Sud Est de la Meurthe-et-Moselle, le Pays du Lunévillois regroupe 8 communautés de communes. Sa vocation est d'impulser et de favoriser un développement équilibré de son territoire, en prenant appui sur ses richesses et sur sa diversité.



**Chiffres clés**

- 162 communes
- 8 intercommunalités
- Superficie de 1471 km<sup>2</sup>,  
soit 28% de la superficie du département
- 81 722 habitants (INSEE 2014)  
soit 10,8% population départementale
- 55 habitants/ km<sup>2</sup>

Les trois intercommunalités les plus peuplées sont la CC du Lunévillois (36% de la population du Pays), des vallées du Cristal (13%) et du Val de Meurthe (13%).

Territoire	Population INSEE 2014	Répartition par CC	Nombre de communes	Superficie (km <sup>2</sup> )
CC de la Montagne	4 712	6%	17	166
CC de la Vezouze	5 864	7%	34	243
CC des Vallées du Cristal	10 534	13%	18	173
CC du Bayonnais	6 822	8%	25	170
CC du Piémont Vosgien	6 535	8%	17	202
CC du Lunévillois	29 879	36%	15	175
CC du Sânon	7 082	9%	29	258
CC du Val de Meurthe	10294	13%	7	57
<b>Pays du Lunévillois</b>	<b>81 722</b>	<b>100%</b>	<b>162</b>	<b>1 444</b>



## Transformation du Syndicat mixte de Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Le Syndicat Mixte de Pays du Lunévillois a été créé le 29 décembre 2005.

Suite à la promulgation de la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) le 27 janvier 2014, les Pays étaient invités à se transformer en Pôles d’Equilibre Territorial et Rural (PETR). Pour les syndicats mixtes constitués exclusivement d’EPCI à fiscalité propre et reconnus comme Pays avant l’entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2010, la transformation en PETR selon la loi est automatique, sauf délibération contraire de ses communautés membres à la majorité qualifiée (2/3 des communautés représentant la moitié de la population) dans un délai de trois mois.

En septembre 2014, les conditions étaient réunies pour la création du PETR du Lunévillois.

Le Pays a défini les statuts du PETR en novembre 2014.

Après leur approbation par les EPCI, le Pays s’est transformé, par arrêté en date du 13 mars 2015, en Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR).

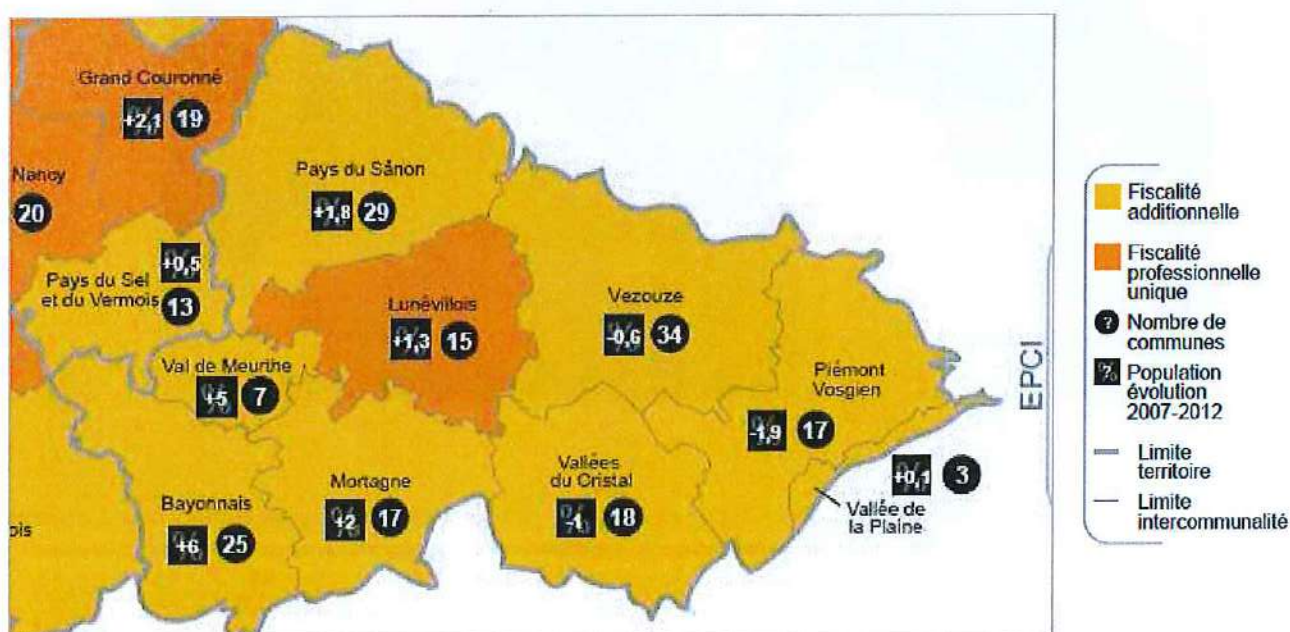
### 1.2 Un contexte territorial en évolution

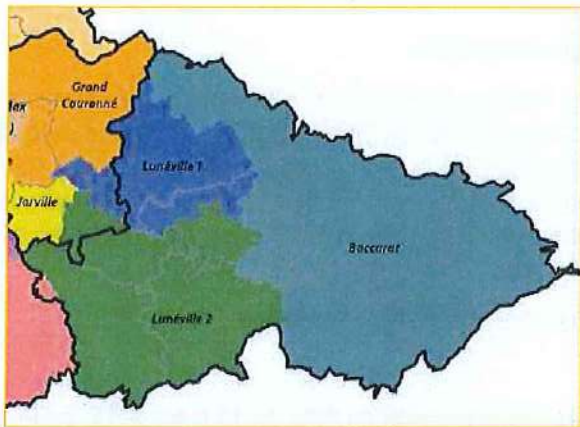
#### → *Recompositions intercommunales*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Pays comprend 8 communautés de communes, suite à la fusion entre les communautés de communes du Badonvillois et de la Haute Vezouze qui ont formé la CC du Piémont vosgien.

La CC du Lunévillois applique une fiscalité professionnelle unique tandis que le 7 autres CC sont dans un régime de fiscalité additionnelle.

Suite à l’adoption le 7 août 2015 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), une nouvelle recomposition des territoires est en cours. Sauf dérogation pour les zones de montagne ou à faible densité (cas des CC du Sânon et de la Vezouze), toutes les communes devront intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 une intercommunalité d’au moins 15 000 habitants. Plus de 90 intercommunalités sont concernées à l’échelle de la grande Région, dont 5 sur le Pays du Lunévillois. La carte des intercommunalités devrait donc évoluer en 2016.





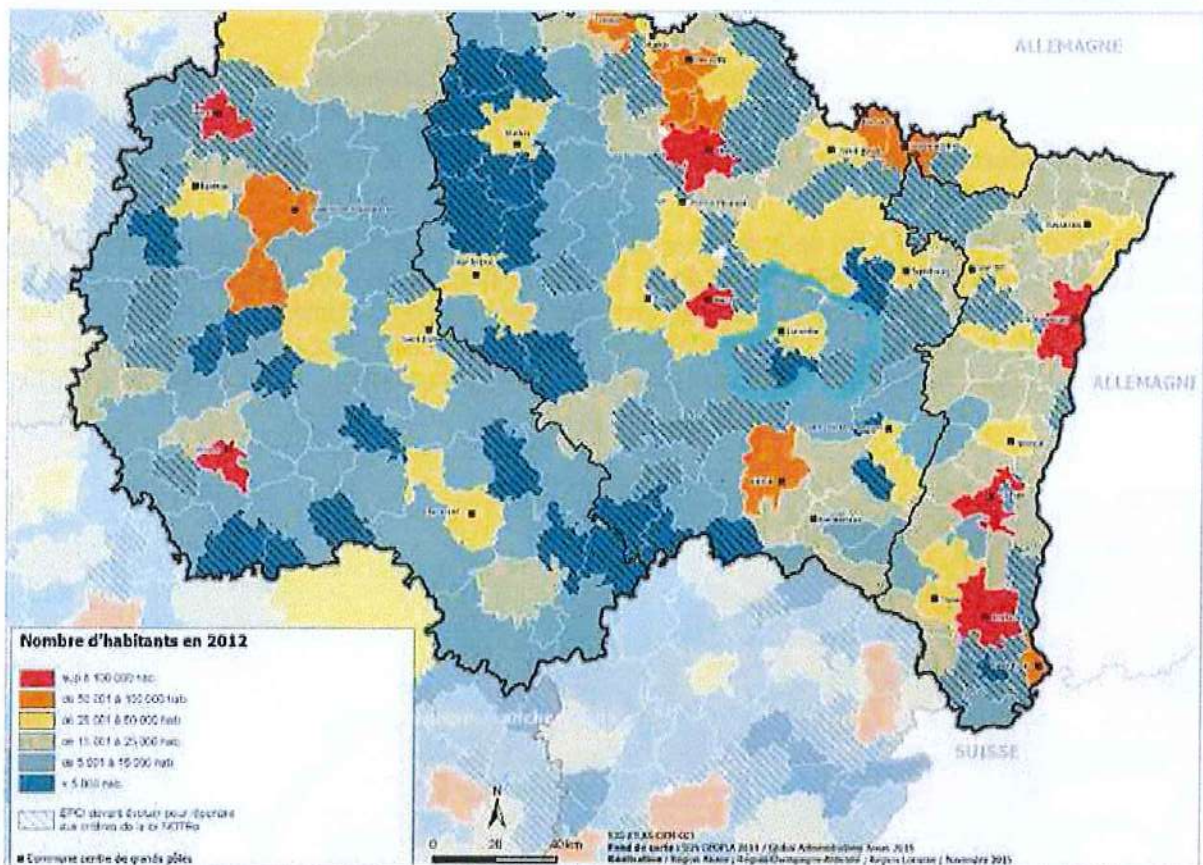
### → Redécoupage cantonal

Suite au redécoupage des cantons réalisé en 2014, le Pays du Lunéillois comprend en 2015 trois cantons alors qu'il en comptait neuf auparavant :

- Lunéville 1
- Lunéville 2
- Baccarat

### → Reconfiguration des Régions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Pays appartient à la grande Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL).



### 1.3 Articulation SCOT / PETR / EPCI

Le Syndicat Mixte du SCOT 54, qui fédère 20 EPCI à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle, a engagé depuis 2015 un travail de réflexion de fond pour favoriser une meilleure interconnaissance des collectivités et repérer les pistes de coopérations possibles pour répondre aux enjeux de l'évolution de l'action publique dans le cadre de la réforme territoriale. Ce travail se poursuit en 2016.

Des enseignements sont à retirer de cette démarche pour le PETR du Lunévillois en matière d'enjeux, de renforcement des complémentarités entre les différents

#### Une volonté exprimée de renforcer les coopérations à l'échelle du SCOT

A travers le pacte de la multipôle adopté en décembre 2013 et la déclaration commune adoptée en janvier 2015, les EPCI du SCOT Sud 54 ont affirmé leur volonté de travailler à une meilleure cohérence des politiques publiques sur des thèmes prioritaires (développement économique, mobilité...) et à repérer les potentialités et modalités de mise en place d'un cadre de coopérations renforcé.

Les EPCI les plus urbains reconnaissent la nécessité d'appréhender certains enjeux d'intérêt métropolitain à l'échelle du SCOT alors que des territoires ruraux plus éloignés de l'agglomération nancéienne s'interrogent.



#### Une connaissance plus approfondie des relations entre EPCI et EPCI/PETR

Dans leur configuration actuelle, les EPCI du Pays du Lunévillois ressortent comme moins « structurés » face au Grand Nancy ou à la CC du bassin de Pompey qui sont des intercommunalités qui portent des projets de territoire dans une perspective de développement durable.

La CC du Lunévillois ressort comme un EPCI qui agit par subsidiarité, au service de ses 15 communes. La communauté de communes assure la gestion

mutualisée de compétences spécifiques d'ampleur (développement économique et gestion des zones d'activité, PLUI), de grands services (déchets, assainissement) et d'équipements d'envergure (centre aquatique).

Les 7 autres EPCI du Pays sont identifiés comme des EPCI de services à la population sur des territoires à dominante rurale dont les services prioritaires sont orientés vers la jeunesse, l'enfance, la santé, ou l'action sociale. Elles contribuent également toutes à renforcer l'attractivité de leur territoire par des actions de développement touristique, culturel ou de protection et mise en valeur de l'environnement.

Des coopérations à géométrie variable existent dans le domaine de la gestion des déchets ou de l'urbanisme.

4 CC se sont ainsi regroupées au sein d'un syndicat mixte pour la gestion des autorisations liées au droit du sol.

Le PETR du Pays du Lunévillois représente un espace de concertation reconnu et porte trois axes d'intervention principaux autour desquels s'est structurée son action depuis 2010 et qui lui ont permis d'affirmer son rôle: le tourisme, la mobilité et le programme LEADER.

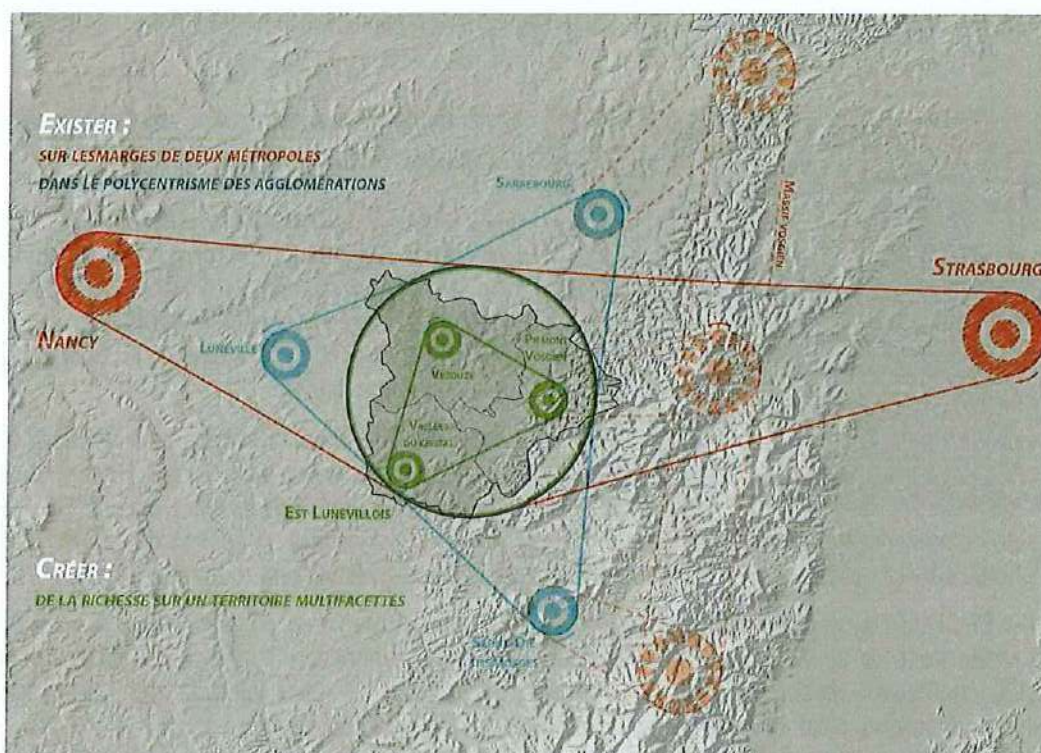
## Un Cadre de référence spécifique pour l'Est lunévillois

Face à sa situation particulière avec notamment un certain nombre de défis spécifiques que doit relever l'Est lunévillois (déclin démographique, déclin de la petite industrie et pertes d'emplois, taux plus élevé de population en situation de précarité, bâti ancien, éloignement des pôles d'emploi), un schéma de référence a été élaboré par le SCOT Sud 54 dans le cadre d'un travail de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération nancéienne.

Ce schéma met notamment en avant la situation géographique de l'Est lunévillois, en marge des métropoles, mais constituant une porte d'entrée dans le massif vosgien et un espace paysager et environnemental remarquable, accessible à moins d'1h de route de Nancy, Sarrebourg ou St Dié.

Un nouveau cadre de référence a été posé pour faire de l'Est lunévillois un territoire rural attractif, un poumon vert qui valorise :

- ses atouts, ses ressources naturelles et patrimoniales pour construire un nouveau modèle de développement économique rural basé sur une économie verte et sur ses potentialités touristiques ;
- son cadre de vie, la qualité de ses services, de sa vie locale pour attirer de nouvelles populations.



## Un contexte territorial en cours de restructuration qui suscite des interrogations

La baisse des dotations et la redéfinition des compétences des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe sont susceptibles de mettre sous tension les EPCI de taille modeste, ayant un potentiel fiscal généralement faible. Il ressort une prise de conscience relativement partagée par les élus locaux que la taille des intercommunalités existantes n'est plus adaptée aux enjeux posés par l'action publique et devra évoluer en combinant une intégration plus poussée et la mise en place de nouvelles coopérations.

Cette évolution suscite cependant quelques inquiétudes, notamment pour les territoires ruraux, qui s'interrogent sur leur avenir et sur la prise en compte des enjeux du monde rural.

A l'heure actuelle suite à la Loi Notre, les questions de recombinaison territoriale en cours priment pour beaucoup de collectivités sur celles des coopérations. Celles-ci seront à développer ou à redéfinir en fonction des nouvelles configurations territoriales qui émergeront.

## 2) Bilan des démarches antérieures

### 2.1. Rappel des objectifs de la charte de territoire précédente

Depuis 2002, la charte de développement durable du Pays du Lunévillois, articulée autour d'un objectif majeur « renforcer l'attractivité du Lunévillois » constituait le socle du Projet de territoire.

#### Quatre défis étaient à relever:

- Faire du Lunévillois un espace stratégique en organisant ses espaces, en assurant un développement équilibré et en reliant mieux l'ensemble du territoire
- Préserver et mettre en valeur la qualité du cadre de vie
- Développer une offre de services et d'équipements de qualité pour la population
- Favoriser une dynamique de mutation économique porteuse d'emplois durables

#### Plusieurs principes étaient posés :

- La **notion de contrat** : la mise en œuvre de la charte passant par la mise en place d'un ensemble de conventionnements et d'engagements contractuels partagés
- La **notion de subsidiarité** : le Pays participe à la mise en œuvre de la charte dans le respect de la responsabilité et des compétences de chacun
- La **notion de partenariat** constitue la base du travail du travail collaboratif entre les acteurs publics et privés
- La **concertation** représentant une manière de travailler devant guider la mise en œuvre de la charte
- La notion de **développement durable** à prendre en compte de manière transversale

La charte de territoire a constitué un cadre de référence pour guider l'action du Pays depuis 2002. Sa mise en œuvre se déclinait à travers 4 stratégies, un ensemble d'axes, d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels :

- **Stratégie territoriale** : Le Pays constitue l'espace stratégique au niveau duquel il était nécessaire de veiller à l'équilibre du territoire entre les pôles urbains, ruraux et avec les territoires voisins. Il était également nécessaire d'améliorer l'accessibilité du territoire en le dotant d'infrastructures de transport performantes.
- **Stratégie société** : L'enjeu reposait sur le maintien d'un tissu associatif dynamique, sur le développement d'une offre de services et d'équipements de qualité, notamment dans les domaines suivants : culture, santé, mobilité, services à la population, loisirs sportifs...
- **Stratégie Cadre de vie** : il s'agissait de valoriser les richesses naturelles et patrimoniales du territoire pour faire du Lunévillois un territoire réputé pour sa qualité de vie
- **Stratégie économie** : Face au déclin industriel, le territoire se devait d'accompagner les mutations économiques en cours et de soutenir la création d'emplois durables

Trois commissions thématiques ont été mises en place au sein du Pays pour accompagner la déclinaison de la charte sur son territoire.

## 2.2. Principales étapes de l'évolution du Pays depuis 2005

Les principales périodes qui ont marqué la vie du Pays ont été les suivantes :

- **2002 – 2005** : La Charte de développement durable est adoptée en novembre 2002. Le Pays est porté par l'Agence de développement du Pays Lunévillois qui assure pendant cette période la mise en œuvre du programme « LEADER + » et d'actions de développement économique (création d'Initiative en Pays Lunévillois...)
- **Décembre 2005** : Création du Syndicat mixte du Pays du Lunévillois
- **2005-2006** : Mise en œuvre des dernières actions du programme LEADER+ et soutien aux projets de développement socio-économique dans le cadre d'un contrat de Pays signé sur 2 ans avec l'Etat, la Région et le Département de Meurthe-et-Moselle<sup>4</sup>. Un partenariat renforcé est mis en place avec le Département pour soutenir la mise en place d'actions de développement culturel et économique.
- **2007-2013** : Le partenariat se précise entre le Pays et ses principaux partenaires par la signature d'une convention territoriale. Seront soutenus les projets s'inscrivant dans les objectifs de la charte mais répondant aussi aux priorités d'intervention de l'Etat, de la Région et du Département. Région et Département définiront leurs modalités d'intervention dans le cadre de contrats spécifiques pour la période 2011-2013.
- **Septembre 2009**, le Pays et le Conseil de développement réalisent une évaluation intermédiaire de la charte

Le Pays souhaite alors prioritairement s'engager fortement sur le chantier de la mobilité à travers le nouveau programme LEADER 2007-2013 et la mise en œuvre d'un Pôle d'excellence rurale. Parallèlement, le Pays poursuivra son soutien aux projets structurants pour le développement socio-économique. Il portera à partir de 2012 un travail de réflexion concerté en vue de la création d'un Pôle de développement touristique à l'échelle du Pays.

## 2.3. Présentation des principaux chantiers mis en œuvre depuis 2005 et bilan

### Les principales actions engagées depuis 2005

Entre 2005 et 2009, des études stratégiques ont été conduites :

- étude de faisabilité pour une optimisation de la gestion des déchets à l'échelle du Pays ;
- étude pour une valorisation de la filière Bois-énergie ;
- diagnostic sur la mobilité en 2009.

En 2009, un important travail de bilan d'étape et de réappropriation de ces orientations a été mené et conduit à l'engagement de deux chantiers prioritaires, l'un autour des questions de mobilité et le second portant sur le lancement d'une politique de développement touristique à l'échelle du Pays.

## → Le développement d'une politique concertée de gestion des déchets entre 5 communautés de communes sur l'Est lunévillois suite à l'étude réalisée en 2009 à l'échelle du Pays

Cette politique mutualisée de gestion des déchets illustre l'application du principe de subsidiarité de déclinaison de la charte. Des EPCI compétents en matière de gestion des déchets mettent en œuvre un plan d'actions en faveur d'une gestion optimisée s'inscrivant dans une réelle perspective de développement durable.

Depuis 2011, 4 communautés de communes (CC Vezouze, CC du Piémont vosgien, CC des vallées du Cristal et CC de la Mortagne) travaillent de manière mutualisée pour porter un plan local de prévention



des déchets et mutualiser certaines procédures de la politique de gestion des déchets (consultation commune, achat groupé de composteurs...). Une intercommunalité est chef de file sur le pilotage d'un volet de la politique des déchets (prévention, déchetteries, marché...) et les savoir-faire sont mutualisés entre les territoires.

Les intercommunalités ont mis en œuvre suivant des modalités adaptées au contexte de chaque territoire la mise en place de la redevance incitative. Les résultats observés sont spectaculaires sur tous les territoires avec une nette réduction des volumes d'ordures ménagères résiduelles collectées et une nette augmentation des tonnages de recyclables.

## → Le développement des services à la mobilité

Une convergence des moyens du programme LEADER 2007-2013 et du programme d'actions du Pôle d'excellence rurale sur le thème de la mobilité durable ont permis d'engager des projets structurants avec :

- la mise en place d'un service de transport à la demande en milieu rural, le TEDIBUS, permettant aux habitants des communes rurales de pouvoir rejoindre les pôles de services les plus proches et les réseaux de transport en commun ;
- l'aménagement d'un réseau de 17 aires de covoiturage pour accompagner le développement des pratiques de covoiturage ;
- la création d'un garage solidaire et d'un service de location de véhicules pour faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi ou à la formation des personnes en difficulté.



De nombreuses actions d'animation et de sensibilisation ont également été conduites pour faire évoluer les comportements, et tendre vers l'utilisation de modes de transports alternatifs à un usage individuel de la voiture.

### → Le développement d'une politique touristique et la structuration d'un Pôle Tourisme à l'échelle du Pays

Suite au diagnostic réalisé sur le Lunévillois par l'Agence Départementale Touristique (ADT) en 2011, le Pays a décidé d'accompagner la mise en place d'une politique de développement touristique et d'une nouvelle organisation coordonnées à l'échelle du Pays.

Des actions de promotion et de communication ont été engagées pour valoriser les atouts touristiques (création d'un site Internet...). Cette démarche a conduit à la création en 2014 de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois, organisée sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière. Elle coordonne l'accueil des touristes et visiteurs sur trois Bureaux d'information touristique : Baccarat, Lunéville et Saint Sauveur.



Bureau d'information touristique de Lunéville



Bureau d'information touristique de Baccarat

→ **En matière de développement économique**, le Pays a apporté notamment son soutien à l'implantation d'équipements structurants (pépinière d'entreprises, Pôle Bijou) et un appui en ingénierie à l'animation et coordination d'une opération en faveur du commerce et de l'artisanat (FISAC).



Pôle Bijou



Maison du Quartier des entrepreneurs

### → Des programmes LEADER

Le Pays, structure porteuse de deux programmes LEADER sur les périodes 2002-2007 et 2007-2013, a permis de soutenir le développement des services à la population et des initiatives en faveur de la mobilité. Quelques exemples d'opérations soutenues sont présentés ci-après :

- **Création du multiaccueil de Badonviller** : centre d'une capacité d'accueil de 38 enfants ayant ouvert en 2007 et géré en régie par la CC du Piémont vosgien. Le projet a bénéficié d'un soutien financier du programme Leader + (programme 2002-2007)





- L'organisation d'évènements culturels décentralisés sur le territoire et leur accessibilité par des moyens de transports collectifs ou alternatifs à un usage individuel de la voiture (covoiturage..) : Requiem pour un Jacky (2012, 2013), Festival du vieux canal à Azerailles (2013,2015), village à bascule (2014)
- Un projet de coopération entre les Pays du Lunévillois et de la Déodatie a également été porté en 2012 et 2013. Il a conduit à la valorisation sous différentes formes d'initiatives locales porteuses d'innovation (interviews radio, diffusion d'un agenda culturel, d'une newsletter, organisation d'un spectacle...).

Festival du vieux Canal à Azerailles



Interview d'un porteur de projet sur RCM  
(projet de coopération entre le Lunévillois et la Déodatie)



- Leader a également soutenu la modernisation des cinémas de Blamont et de Baccarat (passage aux technologies du Numérique) pour favoriser le maintien et l'accessibilité de lieux culturels en milieu rural.



- L'aménagement de la voie verte du Sânon, porté par la CC du Sânon, a également été un projet d'envergure, labellisé Pôle d'excellence rurale en 2011 et ayant bénéficié du soutien du dernier programme Leader.



## Séminaire de bilan de la charte (3 mars 2014)

Les élus ont souhaité, début 2014, jeter un regard sur le chemin parcouru depuis l'élaboration de la charte en 2002. Un temps fort de travail en séminaire a été réalisé le 3 mars 2014.



Ce séminaire a été conduit autour de trois temps forts :

- un rappel des objectifs de la charte et une présentation des projets et actions réalisées depuis 2005 par l'équipe du Pays ;
- un travail en ateliers pour établir un bilan de la mise en œuvre de la charte avec un repérage des avancées et des améliorations pour l'avenir ;
- une restitution des travaux d'ateliers en plénière.



Les chantiers engagés et les actions réalisées à l'échelle du Pays, en maîtrise d'ouvrage directe par le Pays ou à travers les nombreux projets portés par les communautés de communes ayant participé à une déclinaison de la Charte de Pays, ont été présentés.

Parmi les projets structurants portés par le Pays, l'accent a notamment été mis sur les principaux chantiers présentés dans précédemment :

- **les programmes LEADER+** (2002-2007) et **LEADER** (2007-2013) ayant notamment permis de soutenir le développement des services et des initiatives en faveur de la mobilité ;
- **les études** sur la valorisation de la filière Bois, sur les déchets ou sur la mobilité ayant permis d'impulser certaines dynamiques territoriales collectives ;
- **le programme d'actions sur la mobilité** labellisé « Pôle d'Excellence rurale » en 2011 avec l'expérimentation d'un service de transport à la demande, l'aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage et la création d'un garage solidaire ;
- les actions de développement touristique et l'engagement d'une **politique de développement touristique** structurée à l'échelle du Pays autour du Pôle touristique.

Les projets structurants portés par les intercommunalités mais aussi par certains acteurs privés et ayant contribué à la déclinaison de la charte de Pays ont été valorisés, parmi eux :

- **les Politiques de gestion des déchets** volontaristes mises en place par les communautés de communes, notamment avec la mise en place de la redevance incitative sur 5 intercommunalités de l'Est lunévillois et une politique de prévention des déchets ;
- **l'aménagement d'un réseau de maisons de santé, de maisons des services ;**
- **le développement d'infrastructures de loisirs et de tourisme :**
  - ✓ le développement et l'aménagement numérique des cinémas du territoire ;
  - ✓ l'organisation de manifestations culturelles organisées par des associations ayant atteint une renommée telle que le festival de musique baroque de Froville ou relevant d'initiatives de groupes de jeunes (Festival du vieux Canal...).

**Les points forts apportés par le Pays ces dernières années, ont été soulignés :**

- **une prise de conscience des atouts du territoire et d'une image plus positive du Lunévillois** liée à la qualité du travail collectif et de débat conduits au sein du Pays et du Conseil de développement ;
- **le Pays est la bonne échelle pour constituer un espace de dialogue et de concertation ;**
- **le levier d'action que constitue le programme LEADER** pour impulser et soutenir une dynamique de projets et un travail partenarial public/privé ;
- **les projets structurants engagés en faveur de la mobilité et du développement touristique ;**
- **le soutien mutualisé apporté à des structures associatives** œuvrant pour plus de cohésion sociale ou pour un développement culturel.

**Des points d'amélioration ont notamment été souhaités dans les domaines suivants :**

- **une meilleure efficience du Pays** pour renforcer le travail en commun entre le Pays et ses intercommunalités, la mutualisation de certains services ;
- **améliorer la communication vers l'extérieur et en interne à l'échelle du Pays vers les habitants ;**
- **améliorer le fonctionnement des équipements structurants ou des services développés :** pépinière d'entreprise, TEDIBUS, pôle Bijou...
- **définir une stratégie de territoire renouvelée autour d'objectifs plus opérationnels pour être plus efficaces sur des opérations concrètes.**

**Les grandes orientations inscrites dans la charte de 2002 restent d'actualité :**

- faire du Lunévillois un territoire réputé pour la qualité de son cadre de vie ;
- inscrire le Lunévillois dans une dynamique de mutation économique et de création d'emplois ;
- maintenir des services de proximité de qualité.

La dynamique collective du Pays et les projets réalisés ces dernières années ont contribué à atteindre ces objectifs mais des marges de progression restent présentes. Enfin, le principe de subsidiarité a bien été rappelé : le Pays n'a pas vocation à faire à la place des communautés de communes, mais il doit les fédérer autour d'un projet commun et porter des projets pertinents à son échelle.



### 3) Elaboration du projet de territoire du PETR et de la candidature LEADER

#### 3.1. La méthode de travail retenue

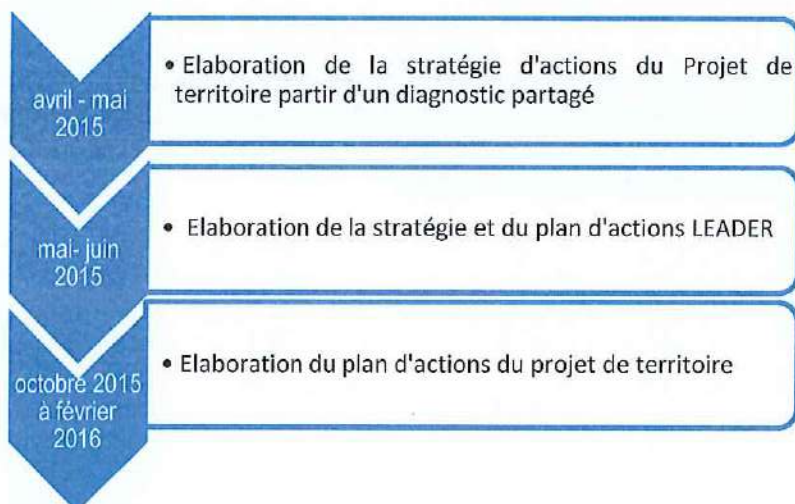
Suite à sa transformation en PETR le 13 mars 2015, le Pays se devait de réaliser dans l'année qui suit un nouveau Projet de territoire. Le Pays avait en 2014 réalisé un bilan des actions engagées depuis 2005 et avait clôturé fin décembre 2014 la mise en œuvre d'un programme LEADER sur 6 ans.

Les circonstances étaient donc réunies pour engager début 2015 l'élaboration d'un nouveau Projet de territoire et d'une candidature à un nouvel appel à projets LEADER pour la programmation 2014-2020. Cette opportunité permettait d'articuler pleinement l'adéquation nécessaire entre la stratégie d'actions du futur Projet de territoire et la priorité ciblée LEADER.

L'élaboration du projet de territoire a reposé sur les principes méthodologiques d'une démarche participative LEADER, à savoir :

- la définition d'une stratégie et d'un plan de développement à partir d'un diagnostic partagé ;
- la mise en place d'un partenariat public-privé dès le lancement de la démarche ;
- l'inscription du projet dans une approche globale multisectorielle, participative et ascendante permettant de mobiliser et de favoriser les interactions entre un large panel d'acteurs locaux d'horizons différents.

Trois grands temps de réflexion ont rythmé le processus d'élaboration du Projet de territoire :



Un Comité de pilotage composé de 18 membres et réunissant des acteurs publics (représentants des différents EPCI du Pays) et privés (représentants du Conseil de développement) a assuré la conduite de la démarche et la validation des principales étapes d'élaboration du Projet de territoire et de la candidature LEADER.

Un Comité technique composé des techniciens des EPCI et des partenaires institutionnels a accompagné le travail d'ingénierie externe et notamment participé à l'organisation des ateliers de travail, des temps forts d'animation ou de restitution et à la préparation des comités de pilotage et des documents supports nécessaires.

## 3.2. Principales étapes et temps forts ayant marqué l'élaboration du Projet de territoire

### Récapitulatif de la démarche

Calendrier	Temps forts (comité pilotage, forums, entretiens)	Étapes de la démarche
1 <sup>er</sup> avril 2015	Comité technique en amont Comité de pilotage n°1	Définition d'une feuille de route de la mission (étapes, contenu, calendrier)
22 avril 2015 27 avril 2015 du 1 <sup>er</sup> au 30 avril	Forum territorial n°1 à Lunéville Forum territorial n°2 à Gerbéviller Entretiens individualisés avec un panel d'acteurs	Réalisation d'un diagnostic partagé Définition et hiérarchisation des enjeux Enquête qualitative pour repérer les enjeux prioritaires du territoire auprès d'un ensemble d'acteurs représentatifs de différents secteurs d'activité
30 avril 2015	Comité technique et Comité de pilotage politique n°2	Restitution du diagnostic territorial
5 mai 2015 12 mai 2015	Forum territorial n°3 à Badonviller Forum territorial n°4 à Saint-Clément	Atelier prospectif sur le territoire de demain Définition de la stratégie du projet de territoire
13 mai 2015	Comité technique	Préparation des forums
19 mai 2015 20 mai 2015	Forum territorial n°4 à Badonviller Forum territorial n°5 à St Clément	Elaboration de la stratégie d'actions et de la priorité ciblée pour LEADER
21 mai 2015	Comité technique et Comité de pilotage politique n°3	Validation de la stratégie d'actions globale et la priorité ciblée pour LEADER
26 mai 2015 27 mai 2015	Forum territorial n°4 à Badonviller Forum territorial n°5 à St Clément	Elaboration du plan d'actions LEADER (1) Elaboration du plan d'actions LEADER (2)
1 <sup>er</sup> juin 2015	Comité technique	Préparation comité de pilotage
3 juin 2015	Comité de pilotage politique n°4	Validation de la candidature LEADER
10 juin 2015	Conférence des maires à Blamont	Présentation du projet LEADER
11 juin 2015	Région Lorraine	Dépôt du dossier de candidature LEADER
Octobre 2015	Région Lorraine	La candidature LEADER est retenue
Octobre 2015	Rencontre des EPCI sur leurs territoires	Entretiens avec les CC pour préciser les enjeux communs EPCI/ PETR
7 octobre 2015	Forum territorial n°8 à Cirey sur Vezouze	Définition des projets d'actions sur la thématique « Numérique et services à la population »
14 octobre 2015	Forum territorial n°9 à Lunéville	Définition des projets d'actions sur la thématique « Développement économique »
21 octobre 2015	Forum territorial n°10 à Bayon	Définition des projets d'actions sur la thématique « transition énergétique »
28 octobre 2015	Forum territorial n°11 à Xures	Définition des projets d'actions sur la thématique « Nouvelles formes d'économie »
20 novembre 2015	Comité technique et Comité de pilotage n°5 à Baccarat	Validation de la stratégie d'actions du projet de territoire (orientations et objectifs opérationnels)
17 Février 2016	Comité de pilotage n°6 à Lunéville	Hiérarchisation des priorités de la stratégie d'actions
23 mars 2016	Comité syndical	Adoption du Projet de territoire

## Processus d'implication des acteurs locaux

Les forums qui ont été organisés en **divers points du territoire**, ont permis à la fois de communiquer, d'informer et de former à la démarche participative du Projet de territoire les acteurs, publics et privés, ainsi que de les impliquer à tous les stades de l'élaboration du Projet de territoire et de la candidature LEADER.

La mobilisation des acteurs, en particulier des acteurs privés, a été faite à la fois par le Pays, par les communes, intercommunalités et le réseau des acteurs associatifs et socio-économiques.

La démarche a permis l'implication progressive de plus de **150 d'acteurs**.

Cette participation, au travers d'échanges individuels et/ou collectifs, a été constante durant la démarche avec un certain nombre de temps forts qui ont rythmé cette élaboration.

Dans un souci de cohérence et de pérennisation de la mobilisation, les acteurs locaux qui ont participé à l'élaboration du projet LEADER seront tenus informés et surtout invités à poursuivre leur contribution au sein du **Groupe d'Actions Local (GAL)**. Ils pourront continuer à participer également à travers les travaux du Conseil de développement tenus informés de la mise œuvre du Projet de territoire.

Les différentes phases de mobilisation, durant les mois de mars 2015 à mars 2016, ont permis d'établir un diagnostic territorial réactualisé des enjeux prioritaires pour le développement du territoire lunévillois, de dégager les axes stratégiques proposés. Grâce aux forums et à cette dynamique d'échanges continue, des projets et des idées ont émergé.

Des propositions ont ainsi pu être discutées et arbitrées dans **une logique de confrontation positive des visions et des attentes de chacun**.

Ce travail collectif a permis d'obtenir **un consensus** sur la définition de la stratégie et de sa déclinaison à travers un programme d'actions.

### La concertation en un clin d'œil

- 11 Forums territoriaux
- 1 réunion de présentation de la candidature LEADER aux élus du territoire
- 6 réunions du Comité de Pilotage
- 5 réunions de travail du Comité technique
- Plus de 150 acteurs ont contribué au moins une fois aux travaux menant à l'écriture de la candidature
- Plus de 290 participations cumulées aux temps de concertation
- Plus de 60 lettres de soutien à la candidature LEADER
- Plus de 1500 heures de travail collectif consacrées à l'élaboration de la candidature
- Plus de 50 entretiens conduits avec les acteurs du territoire (élus, acteurs socio-économiques)

### → Diagnostic territorial partagé

Deux forums ont été organisés pour l'élaboration du diagnostic du territoire.

Chaque atelier a été organisé autour de trois temps :

1. un travail individuel sur les atouts, faiblesses, opportunités, menaces
2. un travail en commun et de débat
3. un travail sur la priorisation des atouts, faiblesses, opportunités et menaces

### ► Forum territorial n°1 (Lunéville, 22 avril 2015) : diagnostic participatif par thématique

83 acteurs locaux ont participé à ce forum dont l'objectif principal était d'aboutir à l'expression d'un premier diagnostic partagé par les acteurs présents de ce qui constituaient les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de chacune des 7 thématiques abordées dans chaque atelier :

- introduction : rappel de la présentation du Pays du Lunévillois et de de la démarche territoriale engagée, des modalités d'élaboration du Projet de territoire et de la candidature LEADER du Pays du Lunévillois
- élaboration d'un diagnostic partagé sur la base d'un travail collectif articulé autour de 7 thématiques abordées dans 7 ateliers (= 7 tablées)
  - ✓ Atelier 1 : Gestion durable des ressources énergétiques et naturelles (eau, paysages, zones humides ...)
  - ✓ Atelier 2 : Agriculture, Sylviculture (accès au foncier agricole / forestier et sa gestion sur le long terme, double performance économique et écologique, transmission-installation, diversification, alimentation, circuits courts ...)
  - ✓ Atelier 3 : Les filières économiques (artisanat/commerce, création/maintien des entreprises locales, éco-activités, espaces d'activités économiques ...)
  - ✓ Atelier 4 : Le tourisme (notoriété et positionnement, offres et équipements, liens avec les autres secteurs d'activités, hébergement/restauration, les acteurs du tourisme ...)
  - ✓ Atelier 5 : Aménagement et urbanisme durable du territoire (urbanisme, énergie, habitat-logement, transports et déplacement, patrimoine bâti, lien urbain-rural ...)
  - ✓ Atelier 6 : Animation de la vie locale (culture, sport, loisirs, vie associative, citoyenneté)
  - ✓ Atelier 7 : Solidarités et cohésion sociale (petite-enfance, personnes âgées, familles, services à la personne, mobilité ...)



### ► Forum territorial n°2 (Gerbéville – 27 avril 2015) : diagnostic prospectif

Un deuxième forum LEADER consacré à un diagnostic plus **prospectif** sur l'avenir du Lunévillois a rassemblé **61 participants**, élus, techniciens, acteurs touristiques, entrepreneurs, associations etc., répartis, en 7 ateliers thématiques, dans la continuité du premier forum.

Après une présentation préalable des productions issues du 1<sup>er</sup> forum, les participants ont travaillé en 2 temps :

- **Le territoire aujourd'hui** : sur la base des atouts, faiblesses, opportunités et menaces prioritaires dégagés lors du précédent forum, les participants ont répondu à deux questions :
  - ✓ comment tirer profit des atouts et opportunités sur le territoire ?
  - ✓ comment surmonter les obstacles et menaces sur le territoire ?
- **Le territoire demain** : sur la base des réponses aux questions précédentes, les participants ont dégagé les principaux enjeux qui comptent pour l'avenir du territoire et les ont classé ensuite par ordre de priorité



### ► Des entretiens individuels pour compléter le diagnostic territorial et s'assurer de l'articulation des démarches territoriales avec le futur programme LEADER

Plus d'une cinquantaine d'entretiens ont été conduits avec des représentants de la société civile (économie, commerce-artisanat, agriculture, emploi-insertion-formation, tourisme, services à la population, santé, culture...) et de partenaires institutionnels. Ces entretiens ont permis de recueillir différents avis sur la situation du territoire, de connaître les attentes et besoins des acteurs du territoire et de participer à leur mobilisation.

### ► Comité de pilotage du 30 avril 2015 à Lunéville : restitution du diagnostic territorial

#### → Définition des enjeux et de la stratégie globale du Projet de territoire

A partir du diagnostic partagé, deux forums ont été organisés pour la définition des enjeux et de la stratégie globale du futur projet de territoire. Ils se sont déroulés les 5 et 12 mai 2015 à Badonviller et Saint-Clément, réunissant plus de 30 participants pour chacune des rencontres.

### ► Forum territorial n°3 (Badonviller, 7 mai 2015) : Expression d'une vision d'avenir du territoire

Les participants ont mené un exercice prospectif :

- ✓ 1<sup>er</sup> temps : travail individuel : expression d'une vision d'avenir du territoire à travers 3 clés d'entrées : l'inacceptable (ce qui est rejeté) ; les incontournables (ce qui s'impose) ; les attentes (ce qui fait convergence)
- ✓ 2<sup>ème</sup> temps : mise en commun et priorisation (par jeu de gommettes) des principales attentes exprimées au sein des ateliers
- ✓ 3<sup>ème</sup> temps : restitution en plénière

### ► Forum territorial n°4 (St Clément, 12 mai 2015) : construction d'une stratégie d'actions pour le projet de territoire

A partir des attentes exprimées, les participants ont été invités à préciser des objectifs pour répondre à ces attentes. Les objectifs sur une même thématique ont été regroupés au sein d'une même orientation stratégique :

- ✓ 1<sup>er</sup> temps : travail individuel : définition des objectifs opérationnels
- ✓ 2<sup>ème</sup> de temps : mise en commun des propositions et débat
- ✓ 3<sup>ème</sup> temps : regroupement des objectifs opérationnels en orientations stratégiques



### ► Comité de pilotage du 19 mai 2015 : présentation d'une stratégie de développement pour le projet de territoire



## → **Priorité ciblée et stratégie LEADER**

### ► **Forum territorial n°5 (Baccarat, 20 mai 2015) : définition de la stratégie d'actions LEADER**

Ce forum a permis de dégager des objectifs opérationnels et des orientations stratégiques pour la future stratégie locale du projet LEADER. A partir des enjeux de la stratégie de territoire, la quarantaine de participants présents ont travaillé au sein de 4 ateliers sur les 4 thématiques suivantes :

- ✓ le développement et la structuration des circuits courts
- ✓ le développement et la valorisation des savoir-faire locaux
- ✓ le développement de l'économie touristique
- ✓ la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales

Les participants ont été invités à repérer en quoi le territoire pouvait être innovant sur chaque thématique, à identifier les potentialités et les freins au développement des filières. Les ateliers ont restitué en plénière les résultats de leurs réflexions.



## → **Plan d'actions du projet LEADER**

### ► **Forums des 26 mai à Badonviller et 27 mai 2015 à Bayon**

Deux forums ont été organisés pour l'élaboration du plan d'actions LEADER et ont réuni, pour chacune des rencontres, près d'une trentaine d'acteurs locaux.

A partir des 4 thématiques validées dans la stratégie de locale de développement, l'objectif a été de décliner les objectifs opérationnels en actions, pour avoir au terme des échanges une vision des « potentiels » en matière d'idées, de futurs projets d'actions pouvant bénéficier du soutien de LEADER.

Les participants ont travaillé en deux temps :

- ✓ proposition de projets/idées par binôme, en utilisant un modèle de fiche projet ;
- ✓ mise en commun et présentation des projets suivant leur degré de maturité pour une réalisation à court, moyen ou plus long terme. Travail collectif conduit à partir d'un arbre de la maturité : « en haut de l'arbre » les projets sont à l'étape de l'émergence, des idées encore vagues, peu formalisées ; « au milieu de l'arbre » : l'idée est plus structurée mais sans passer au concret (action, mise en œuvre) ; « en bas de l'arbre » : le groupe est prêt à passer à l'action, les idées sont structurées et les moyens sont identifiés.



### → **Présentation de la stratégie de territoire et du plan d'actions LEADER devant les Elus du Pays du Lunévillois**

La stratégie du Projet de territoire et le plan d'actions LEADER ont été présentés le mercredi 10 juin 2015 lors d'une **Conférence des Maires** organisée à Blamont.



### → **Plan d'actions du Projet de territoire**

#### ► **Organisation de 4 forums thématiques**

Pour répondre aux orientations de la stratégie de développement validée au mois de mai, les acteurs du territoire ont été invités à participer, au sein de 4 forums thématiques, à la définition du plan d'actions du Projet de territoire.

Organisés sur les territoires au cours du mois d'octobre 2015, ces forums ont rassemblé comme au printemps entre **30 et 50 participants par rencontre**. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- ✓ le numérique et les services à la population (forum du 7 octobre 2015 à Cirey-sur-Vezouze) ;
- ✓ le développement économique (forum du 14 octobre 2015 à Lunéville) ;
- ✓ la transition énergétique (forum du 21 octobre 2015 à Bayon) ;
- ✓ les nouvelles formes d'économie (forum du 28 octobre 2015 à Xures).

Les ateliers se sont déroulés selon un fil conducteur similaire qui était le suivant :

- ✓ rappel des enjeux du territoire et présentation d'un retour d'expériences d'actions engagées sur d'autres territoires, dans le Grand Est ou au niveau national ;
- ✓ travail par binôme autour de la définition de projets d'actions ;
- ✓ mise en commun et classement des projets dans l'arbre des maturités pour repérer les actions pouvant être engagées à court, moyen ou plus long terme.

Forum du 7  
octobre 2015 à  
Cirey-sur-  
Vezouze



Forum du 14  
octobre 2015 à  
Lunéville



Forum du 21  
octobre 2015 à  
Bayon



Forum du 28  
octobre 2015 à  
Xures



**► Comité de pilotage du 20 novembre 2015 : présentation de la synthèse des projets d'actions issus des forums du mois d'octobre**

Plus de 125 actions ont été proposées pour décliner la stratégie d'actions du projet de territoire. Elles sont présentées dans le compte-rendu en annexe.

Le comité techniques et le comité de pilotage poursuivront leurs travaux en 2016 pour définir des priorités d'actions et un plan d'actions opérationnel sur 3 à 6 ans permettant de préparer les contractualisations nécessaires à sa mise en œuvre.

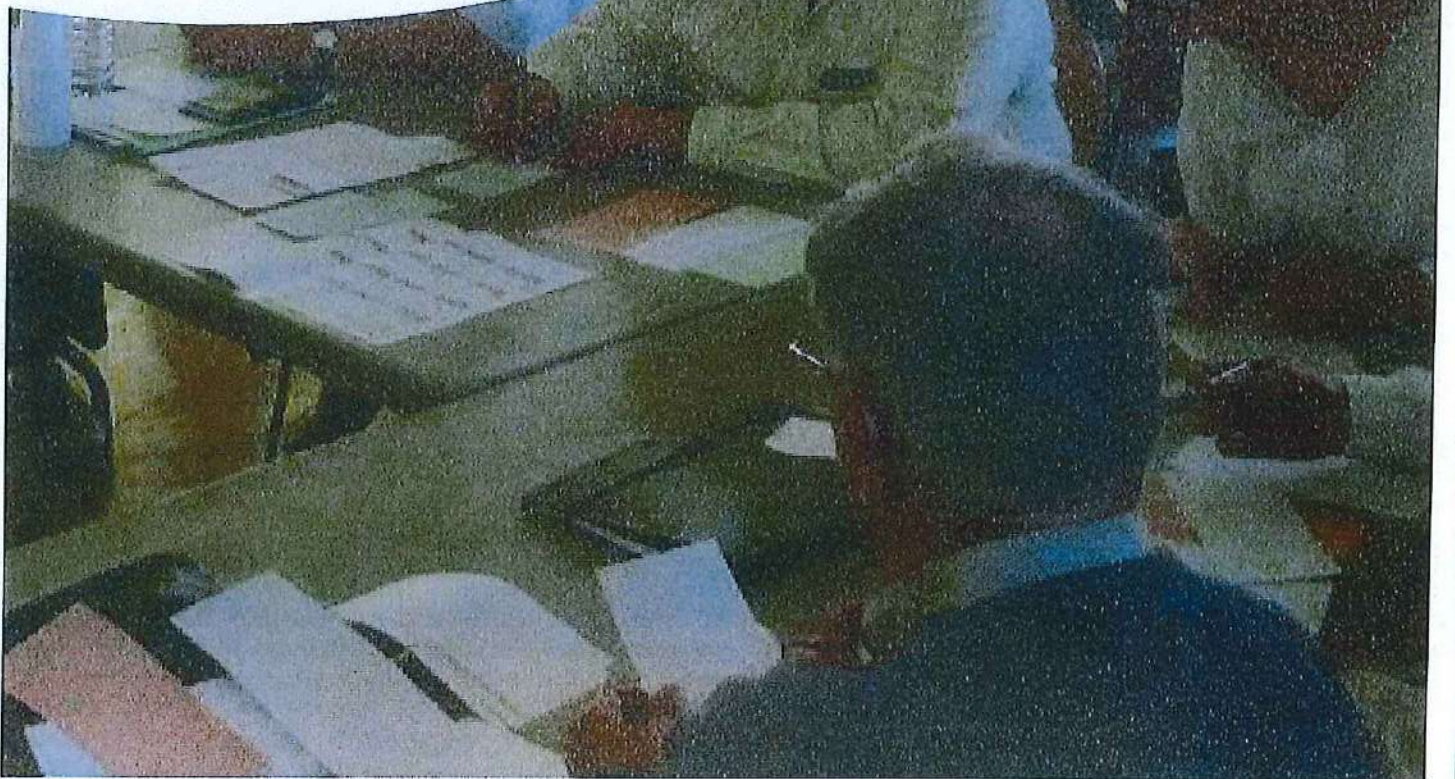
**► Comité de pilotage du 17 février 2016**

A partir de la stratégie d'actions définie en mai 2015, les EPCI ont été invités à hiérarchiser des priorités d'actions et à préciser à quel niveau et quel pourrait être le pilote des actions.

Sur la base de cette enquête, des chantiers prioritaires ont été retenus lors du comité de pilotage du 17 février. Ils sont présentés dans le tome 2 du présent Projet de territoire.

# Chapitre II

## Diagnostic territorial partagé



## Introduction

Le diagnostic est un préalable indispensable à toute réflexion sur les enjeux et actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Il a pour but de dresser un état des lieux du territoire dans une perspective d'aménagement et de développement durable. Il s'agit de prendre en compte le contexte actuel et ses conséquences environnementales, économiques et sociales, tout en anticipant les évolutions futures.

Ce diagnostic territorial partagé a été abordé avec une clé de lecture autour de sept domaines transversaux qui reprennent chacun des thèmes majeurs du développement durable avec, pour chaque domaine de réflexion :

- **Un état des lieux** : sont ici décrites les composantes et caractéristiques du territoire, selon une entrée par thématique. Les principaux éléments de connaissance résultent de l'analyse de la bibliographie existante (synthèse des rapports et sources d'information sur la situation locale) et d'entretiens conduits avec une quarantaine d'acteurs et partenaires locaux.
- **Une analyse des politiques et projets du Pays, de ses partenaires ou des acteurs du territoire (cf. « Focus sur quelques projets ou actions emblématiques »)** : il s'agit de prendre en compte les actions conduites, les dispositifs existants, les schémas actuels ou en cours d'élaboration, etc. qui renseignent sur les réponses qui sont d'ores et déjà apportées par les acteurs du territoire.
- **Un éclairage par le regard des élus, socio-professionnels et institutionnels** reposant sur des contributions collectives issues de deux Forums territoriaux participatifs (réunissant respectivement 76 et 60 participants).
- **La matrice FFOM (force-faiblesse ; opportunité-menace)** : il s'agit de synthétiser dans un tableau les atouts et points faibles du territoire, les opportunités pouvant être saisies par ses acteurs et les menaces auxquelles le Pays est susceptible d'être confronté.
- **Les enjeux** : il s'agit de mettre en évidence les secteurs ou sujets sur lesquels devront prioritairement porter les actions dans l'avenir.

# 1) Aménagement du territoire

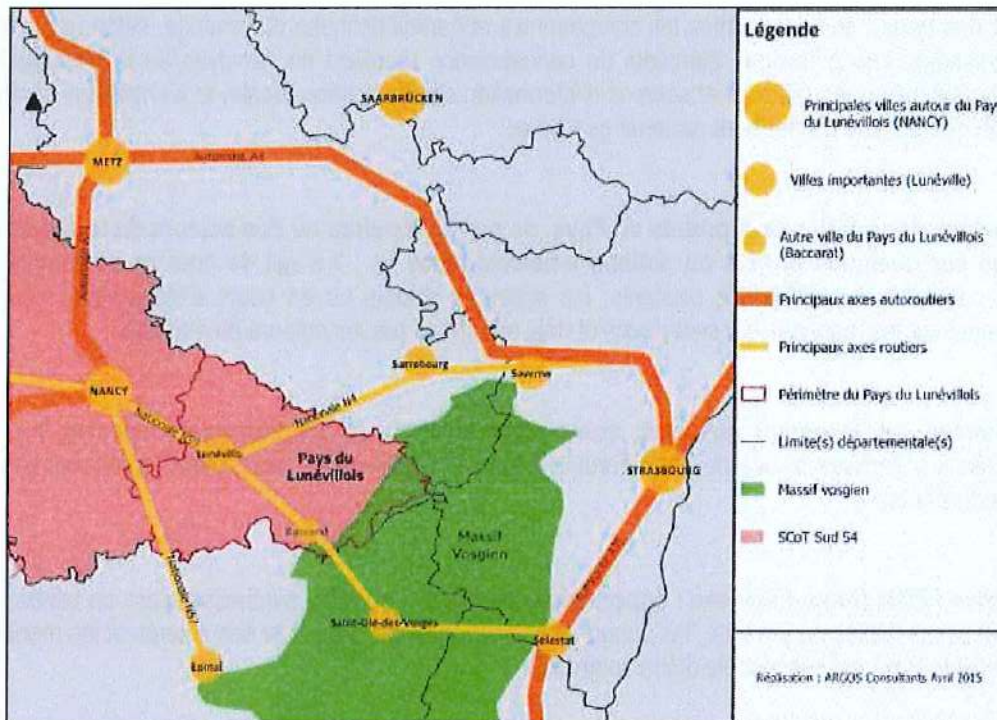
## 1.1. Les clés de lecture

**Situation géographique : un positionnement de carrefour entre la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, les Vosges et l'Alsace**

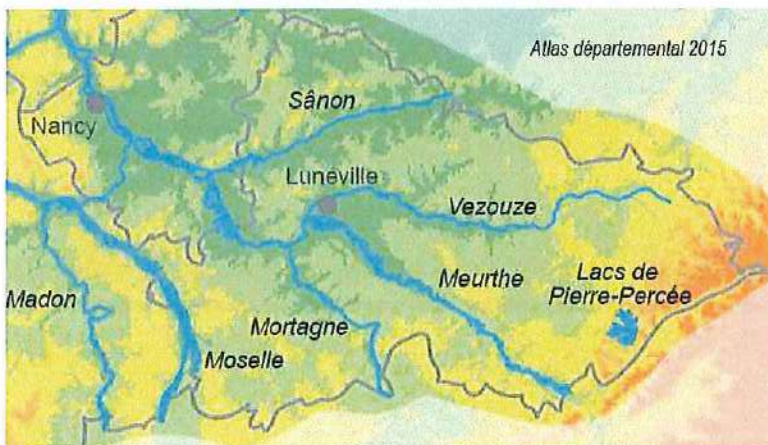


Le Pays du Lunévillois est situé au Sud Est de l'agglomération nancéienne et à la pointe Sud Est du département de Meurthe-et-Moselle. C'est un territoire de transition entre les Vosges et la Moselle et une porte d'entrée vers l'Alsace.

Le Pays est aujourd'hui bien relié à l'agglomération nancéienne mais il manque un réseau routier aussi performant pour le relier à Strasbourg (2x2 voies vers Strasbourg pas terminée). Le piémont vosgien, plus éloigné des grands axes de circulation reste en position plus excentrée.



### Un territoire à dominante rurale



Avec un patrimoine forestier (39% de forêts) et une importante couverture en terres agricoles (56% de sa superficie), le territoire du Pays du Lunévillois reste le plus rural du département.

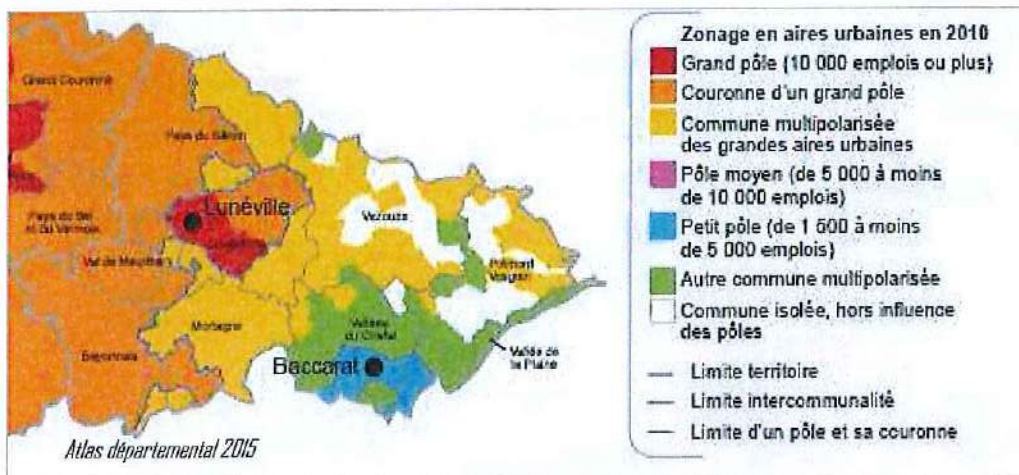
Il est également parcouru par un important réseau hydrographique avec une partie des vallées de la Meurthe et de la Moselle.

Le Pays du Lunévillois se distingue aussi par la diversité de ses paysages et la qualité de son patrimoine rural et historique qui contribuent à la valorisation d'un cadre de vie de qualité.

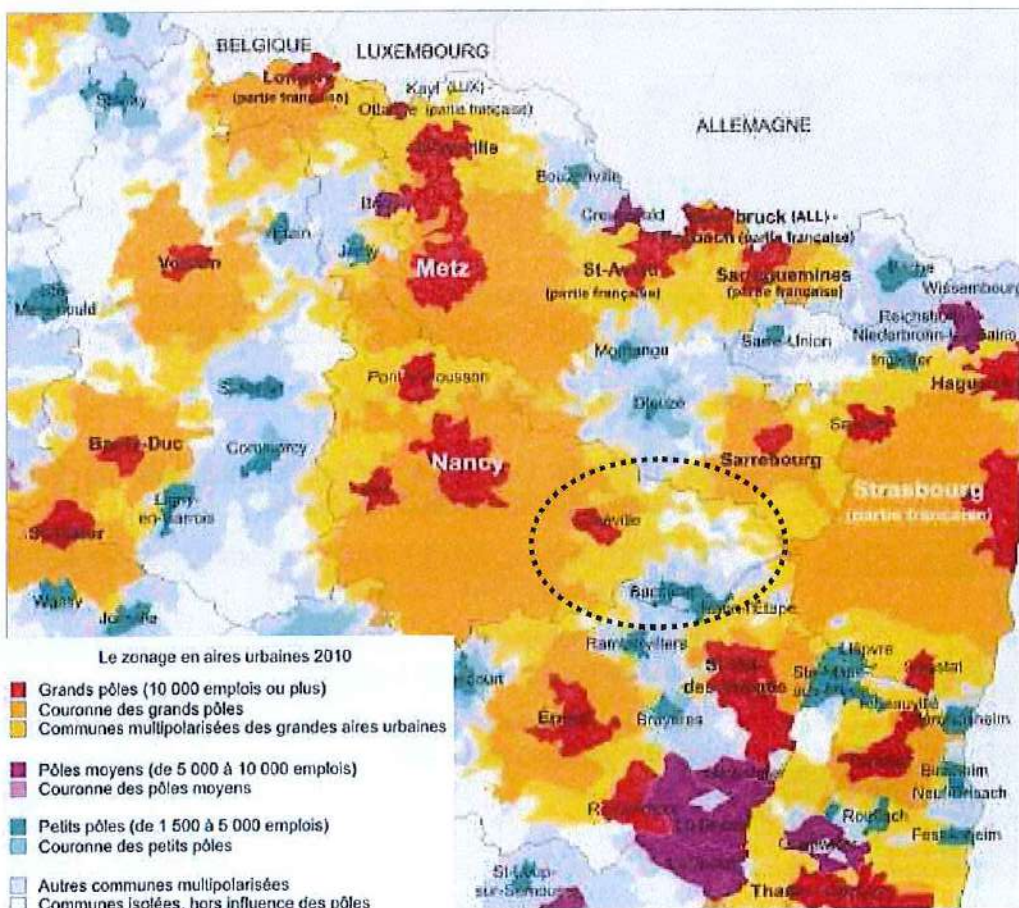
## Les pôles urbains et l'agglomération nancéienne

Selon le zonage des unités urbaines réalisé par l'INSEE en 2010, **94% des communes du Pays du Lunévillois sont considérées comme des communes rurales**. Seules 10 communes sont classifiées comme urbaines : Lunéville, Baccarat, Bertrichamps, Blainville-sur-l'Eau, Chanteheux, Damelevières, Deneuvre, Jolivet, Lunéville, Moncel-lès-Lunéville et Thierville-sur-Meurthe.

Le zonage des aires urbaines met en évidence l'influence de Nancy. La partie Ouest du Pays est sous l'influence de l'agglomération nancéienne (35% des communes du Pays) alors que sa partie Est plus rurale est davantage sous l'influence des bassins de Sarrebourg et de St Dié. Cette tendance s'est renforcée depuis 2000 avec l'attractivité du Pôle nancéen et le désenclavement routier du territoire. Lunéville et 10 communes environnantes ressortent comme un grand pôle, Baccarat et 2 communes périphériques comme un petit pôle urbain. Le territoire compte par ailleurs 46% de communes multipolarisées et 12% de communes situées hors de toute influence des pôles urbains (dans l'Est Lunévillois).



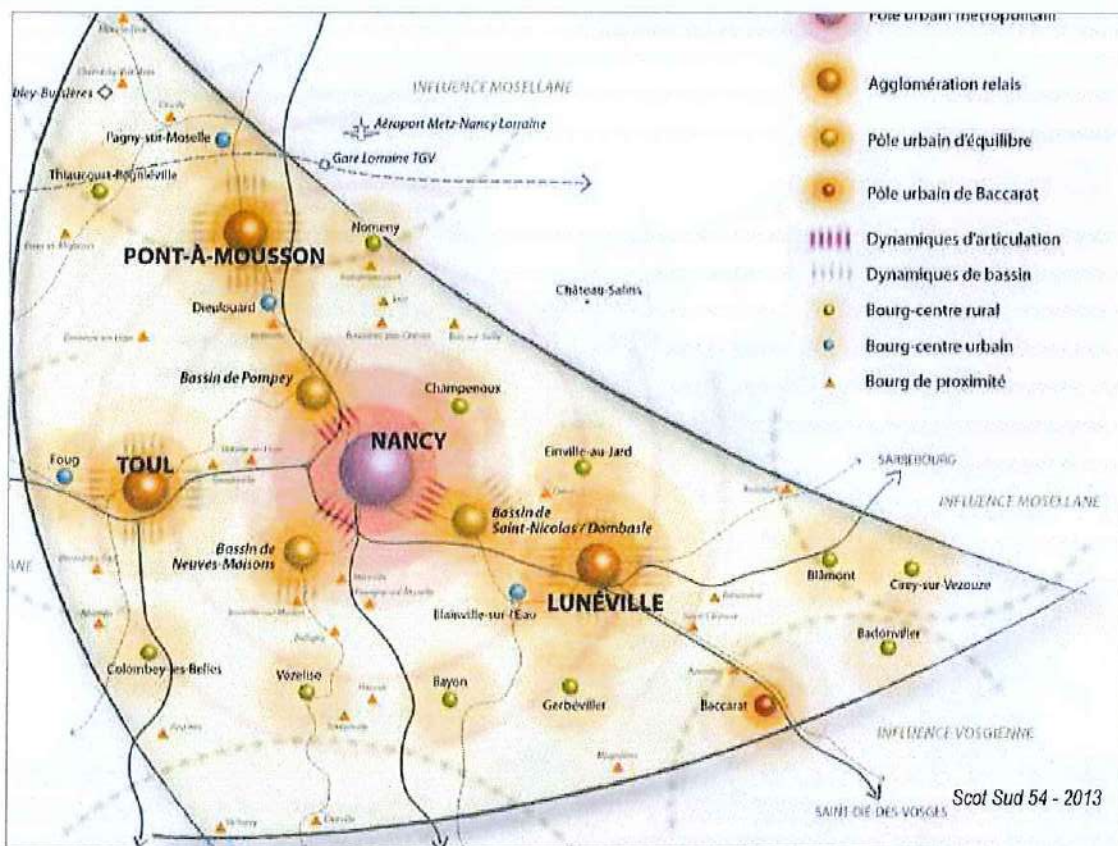
*Atlas départemental 2015*



## Une armature urbaine assez équilibrée

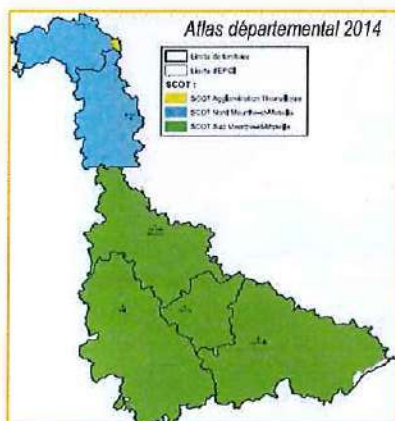
Le territoire du Pays du Lunévillois se caractérise par la plus faible densité de population du département de Meurthe-et-Moselle (55 hab/km<sup>2</sup>). L'interprétation de cette densité doit toutefois prendre en compte des disparités, avec la moitié de la population qui est concentrée sur trois pôles urbains :

- une ville moyenne Lunéville et son tissu urbain qui concentre les principaux services et équipements ;
- deux pôles urbains situés dans la vallée de la Meurthe :
  - ✓ le pôle de Blainville-sur-l'eau – Damelevières avec 7 142 habitants (CC Val de Meurthe),
  - ✓ la ville de Baccarat avec 4 727 habitants (CC des vallées du Cristal).



Six bourgs centre ruraux situés au cœur des territoires ruraux bénéficient d'un niveau de services assez diversifiés : Einville-au-jard, Blamont, Cirey-sur-Vezouze, Badonviller, Bayon et Gerbéviller.

## La couverture du territoire par les documents d'urbanisme



Le Pays du Lunévillois fait partie intégrante du Schéma de Cohérence Territoriale SCOT du Sud 54.

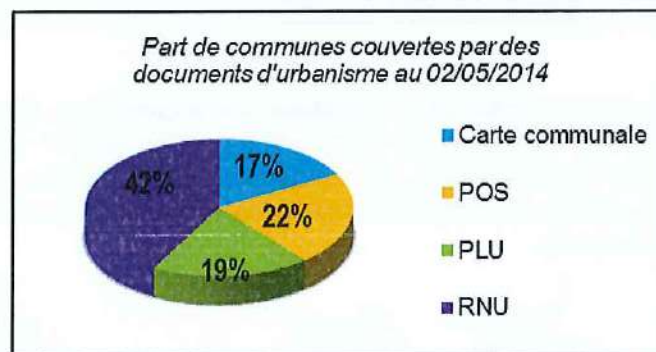
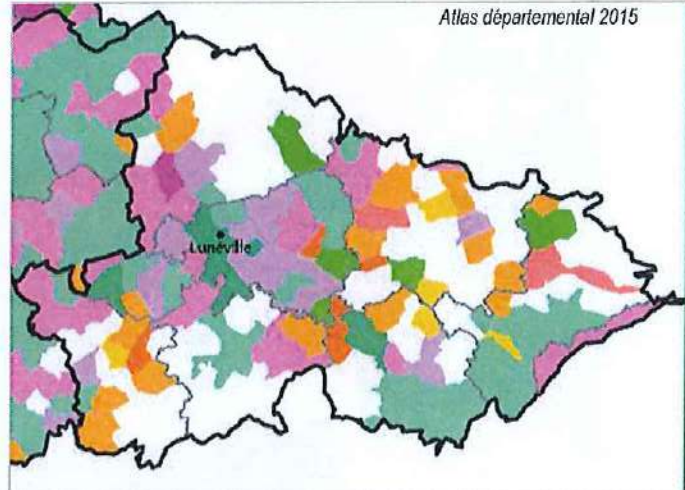
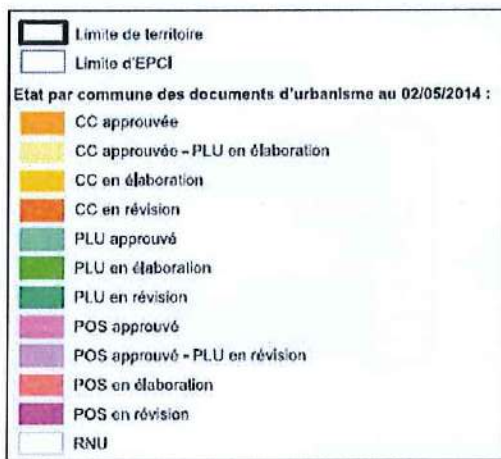
Ce SCOT, le plus grand de France en superficie, recouvre 4219 km<sup>2</sup>, 476 communes pour 572 647 habitants (2011).

Il s'articule autour du Pôle métropolitain de Nancy et de ses trois pôles d'équilibre dont le bassin du Lunévillois.

Après un diagnostic réalisé en 2009, le projet d'Aménagement durable du SCOT a été approuvé en 2013.

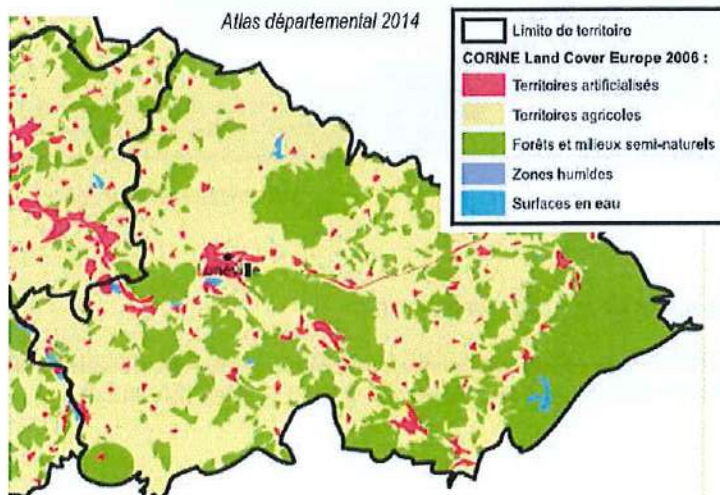


Le Pays du Lunévillois accueille les 2/3 des communes de Meurthe-et-Moselle ne disposant pas de document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration. A l'échelle du Pays du Lunévillois, 42 % des communes n'ont ainsi pas de document d'urbanisme. L'absence de pression foncière en milieu rural, la lourdeur des procédures peuvent en être les principales raisons. Néanmoins, l'absence de planification peut aussi poser problème à terme avec un déficit d'entretien des réseaux, un manque d'évolution des formes urbaines, un risque de banalisation des paysages... alors que c'est l'un des enjeux majeurs du SCOT Sud 54.



## L'occupation des sols

Le Pays du Lunévillois est majoritairement constitué de territoires agricoles (56%) et de forêts (39%). Le territoire présente le taux d'artificialisation le plus faible de Meurthe-et-Moselle : les espaces artificialisés ne représentent que 4% du territoire.



Territoire	Taux d'artificialisation en 2006
LUNÉVILLOIS	4,1%
BRIEY	6,3%
TERRES DE LORRAINE	5,1%
LONGWY	8,9%
VAL DE LORRAINE	6,2%
NANCY ET COURONNE	22,3%
MEURTHE-ET-MOSELLE	6,8%

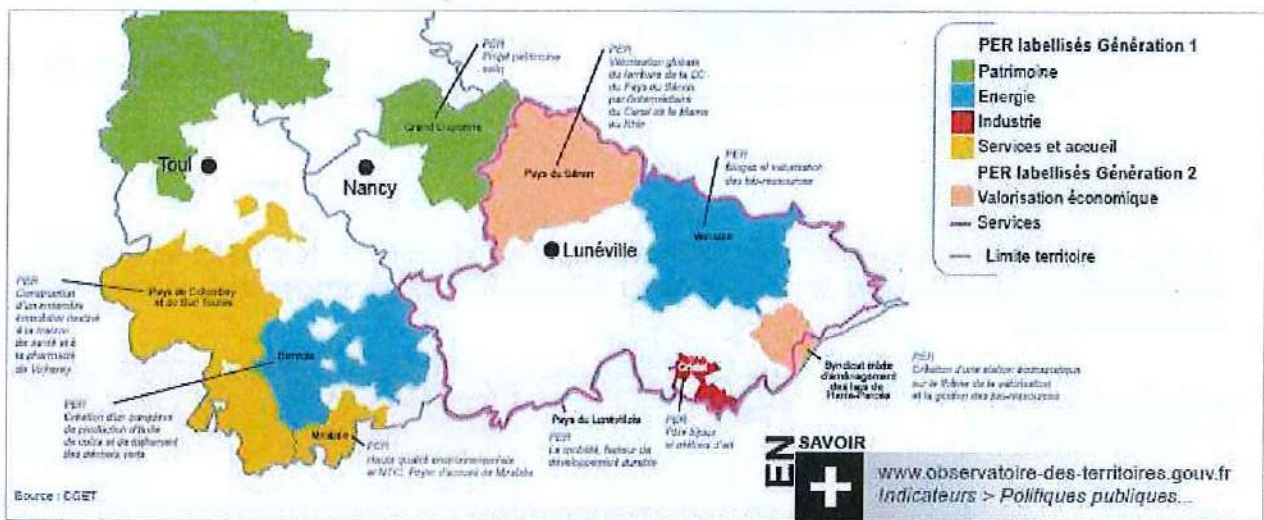
## Des territoires en zone de revitalisation rurale porteurs d'innovation

### → Quatre territoires ruraux sont classés en zone de revitalisation rurale sur le Lunévillois en 2015

Les CC de la Vezeuze, CC du Piémont vosgien, CC de la Mortagne et CC du Sânon se distinguent par un taux de population agricole supérieur à 10%, une densité de population < à 31 hab/ km<sup>2</sup>. Zone avec une faible ou une très faible densité de population, ces territoires répondent à l'un des critères socio-économiques suivants : population générale ou active en déclin, forte proportion d'emplois agricoles.



Cinq projets de Pôles d'excellence rurale ont été labellisés sur le Lunévillois entre 2008 et 2011 ayant conduit à l'aménagement de la voie verte le long du Sânon, à l'implantation de la 1<sup>ère</sup> unité de méthanisation à Mignéville, à l'aménagement du Pôle Bijou et à la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la mobilité durable porté par le Pays du Lunévillois (aménagement d'un réseau de 17 aires de covoiturage, expérimentation d'un service de transport à la demande).



### → Deux quartiers classés prioritaires dans le cadre de la politique de la ville

Parmi les 18 quartiers identifiés à l'échelle départementale comme prioritaires car abritant une part importante de population à bas revenus, deux quartiers de Lunéville ont été retenus : centre-ville ancien et Niederbronn Zola.

## Focus sur quelques projets ou actions emblématiques sur le Pays du Lunévillois



Les projets labellisés « Pôles d'excellence rurale » en 2009 et 2011 sur le Lunévillois



Pôle d'excellence rurale 2009 - Unité de méthanisation de Mignéville

### 1.2. Synthèse – matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un positionnement géographique avantageux</li> <li>Un territoire couvert par un schéma de cohérence territorial</li> <li>Un faible taux d'artificialisation du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une faible densité de population/ nombre d'habitants pouvant être insuffisante pour la rentabilité de certains projets économiques</li> <li>L'absence de document d'urbanisme dans certaines communes</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un positionnement futur au cœur de la grande Région « Alsace -Lorraine- Champagne-Ardennes » (ALCA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une perte de mixité dans les fonctions et le développement du caractère résidentiel « dortoir » dans les CC à l'Ouest du territoire, sous l'influence de l'agglomération nancéienne</li> </ul>

### 1.3. Enjeux

- ➔ Valorisation du positionnement stratégique à proximité des grandes villes de Nancy et Strasbourg ainsi que le positionnement au cœur de la grande région ACAL (Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine)
- ➔ Mise en conformité des documents d'urbanisme en lien avec la loi SRU afin de préserver les espaces naturels et agricoles du territoire

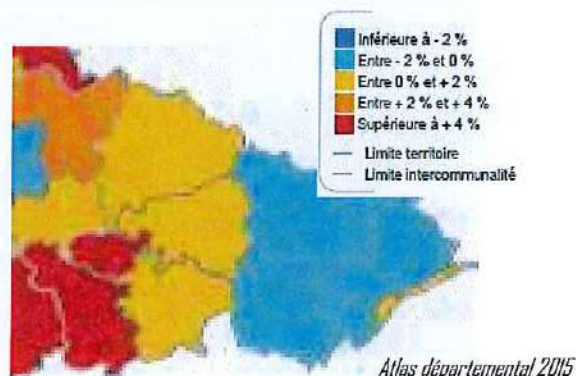
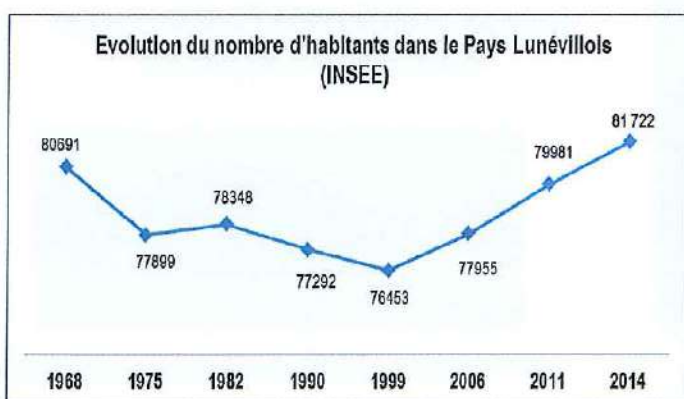
## 2) Population

### 2.1. Les clés de lecture

#### Un regain démographique depuis une quinzaine d'années

Après un déclin démographique sur la période 1968-1999, le Pays du Lunévillois n'a cessé de voir sa population s'accroître depuis les années 2000 avec notamment un taux de variation annuelle de +0,5% entre 2006 et 2011. Cette évolution résulte d'un solde migratoire et d'un solde naturel positifs.

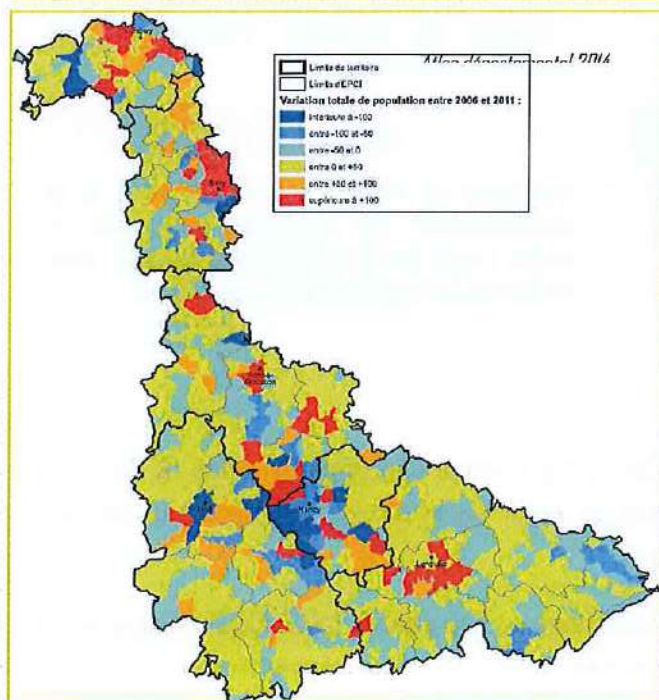
Cette évolution démographique est plus dynamique que celle observée à l'échelle du SCOT qui est de 0,2%.



Croissance démographique annuelle

Néanmoins, sur la période 2006-2011, les évolutions démographiques ne sont pas homogènes.

#### LE TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION



#### Une évolution démographique contrastée sur le Lunévillois

Les communes ayant connu le plus fort accroissement démographique sont les communes situées en périphérie de Lunéville, dans la CC du Lunévillois (Montcel-Ies-Lunéville, Chanteheux, Jolivet, Hériménil) et la CC du Val de Meurthe (Damelevières, Mont-sur-Meurthe, Rehainviller).

Des communes des CC du Bayonnais et du Sânon sont également concernées.

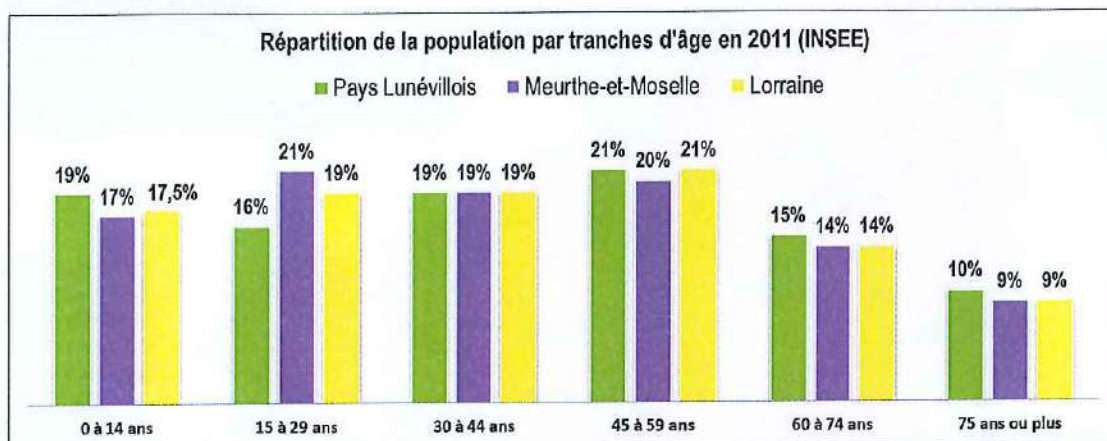
Des évolutions plus nuancées sont constatées en milieu rural avec un déficit notamment marqué dans secteurs ruraux les plus éloignés.

Un nombre important de communes a connu un déclin démographique sur l'Est Lunévillois. Celles qui présentent les plus fortes baisses de population sont situées dans les CC des Vallées du Cristal (Baccarat, Deneuvre), la CC du Piémont Vosgien (Cirey-sur-Vezouze, Val-et-Châtillon) et la CC de la Vezouze (Blamont).

## Répartition de la population par tranche d'âge : une population plus vieillissante sur le Lunévillois

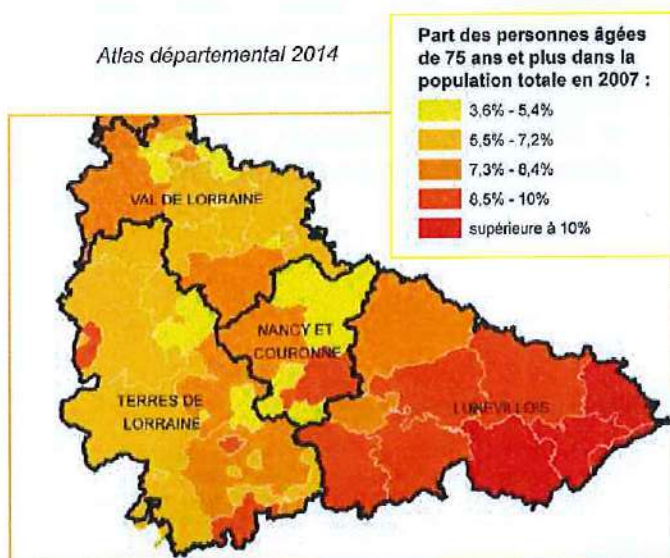
La répartition de la population par tranches d'âge est proche de la moyenne départementale et régionale. La principale différence se situe au niveau de la tranche des 15-29 ans, nettement moins représentée dans le Pays Lunévillois (16% en 2011) qu'en Meurthe-et-Moselle (21%) et en Lorraine (19%). Cet écart est compensé par un taux plus élevé de jeunes âgés de 0 à 14 ans (19% contre 17% dans le département et 17,5% dans la région).

Entre 2006 et 2011, toutes les tranches d'âge ont vu leur population augmenter, à l'exception de celle des 15-29 ans (-2%) et des 30-44 ans (-4%). Cela montre le mouvement de départ des étudiants et jeunes actifs vers les pôles urbains extérieurs.



	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 et +
Evolution entre 2006 et 2011	+3%	-2%	-4%	+3%	+11%	+12%	+7%

Atlas départemental 2014



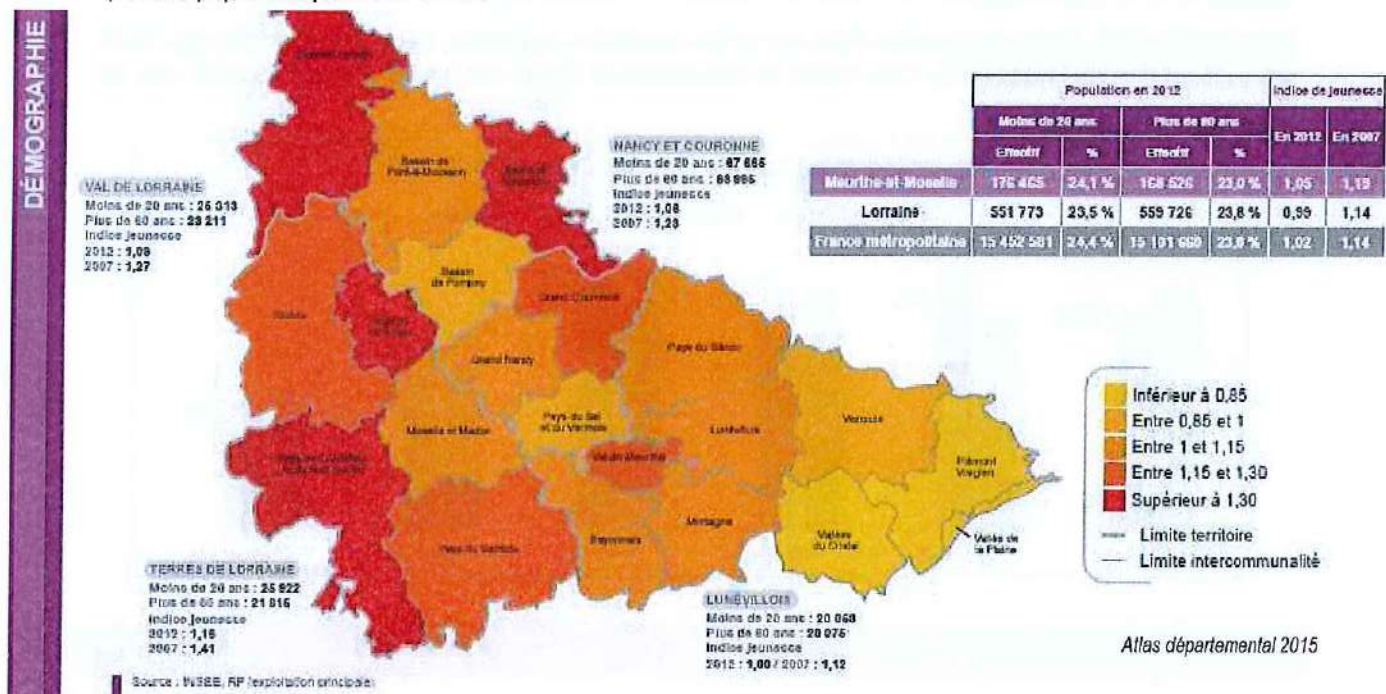
### Un vieillissement marqué de la population sur l'Est lunévillois

Le Lunévillois est le territoire le plus âgé du département avec notamment un taux des plus de 75 ans > 24% sur l'Est du territoire.

Cette tendance devrait encore s'accroître dans les années à venir selon les projections démographiques et avec l'allongement de la durée de vie.

## Indices de vieillissement et de jeunesse

Avec l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population, l'indice de jeunesse chute naturellement. Il devrait encore baisser dans les années à venir, la population jeune devenant moins nombreuse que celle des plus de 60 ans. Le Lunévillois a en 2012 un indice de jeunesse de 1, valeur équivalente à l'indice moyen départemental (1,05) ou national (1,02). Cet indice est plus faible sur la partie Est du Lunévillois marquée par une population plus vieillissante.

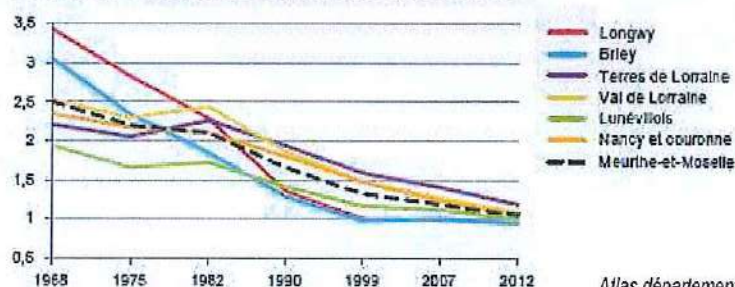


	Indice de vieillissement en 2010	Indice de jeunesse en 2012
LUNÉVILLOIS	71%	1,00
BRIEY	79%	0,95
TERRES DE LORRAINE	57%	1,19
LONGWY	79%	0,95
VAL DE LORRAINE	63%	1,00
NANCY ET COURONNE	66%	1,00
MEURTHE-ET-MOSELLE	68%	1,05
LORRAINE	71%	1,02

Atlas départemental 2015

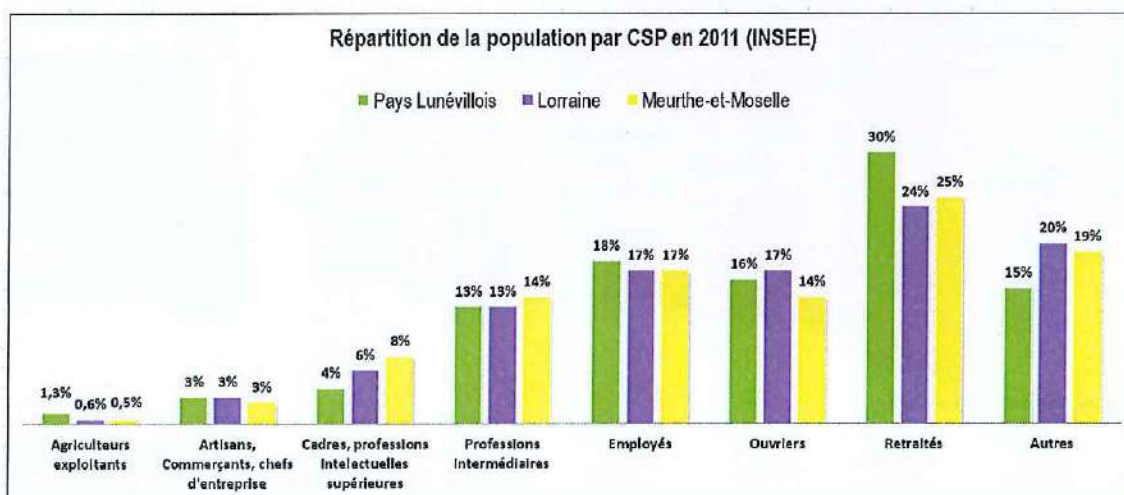
Les intercommunalités les plus touchées par le vieillissement sont situées dans l'Est Lunévillois (CC du Piémont Vosgien, CC des Vallées du Cristal, CC du Lunévillois et CC de la Vezouze) tandis que les CC du Val de Meurthe, de la Mortagne, du Bayonnais et du Pays du Sânon ont un indice de jeunesse plus élevé.

### Evolution de l'indice de jeunesse 1968-2012



## Répartition de la population par catégories socio-professionnelles

Dans le Lunévillois, les catégories de population les plus représentées sont les retraités (30%), avec 5 à 6 points de pourcentage de plus qu'en Meurthe & Moselle et en Lorraine et les employés (18%). On note une faible part de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Une étude de l'INSEE de 2008 relève l'attractivité résidentielle spécifique du Lunévillois pour les séniors de plus de 60 ans (taux d'entrée de 1,74 contre 1,05%) et pour les salariés actifs (taux d'entrée de 1,3% contre 0,74% au niveau national). Au niveau régional, quatre catégories voient leurs effectifs augmenter : les artisans/commerçants/ chefs d'entreprise (+10%), les retraités (+7%), les professions intermédiaires et supérieures alors que les exploitants agricoles et les ouvriers diminuent.



Répartition des catégories socio-professionnelles à l'échelle des intercommunalités en 2013 (atlas départemental 2015)

Territoires concernés	Agriculteurs exploitants	Artisans commerçants Chefs entreprise	Professions Supérieures Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle
CC Sânon	3,4 %	2,5 %	6,1 %	13,8 %	19,0 %	13,6 %	28,2 %	13,4 %
CC Lunévillois	0,4 %	2,8 %	4,5 %	12,3 %	19,0 %	15,0 %	29,1 %	17,0 %
CC Val Meurthe	0,2 %	2,2 %	4,1 %	14,7 %	19,9 %	16,4 %	28,0 %	14,5 %
CC Bayonnais	2,2 %	3,4 %	6,6 %	16,7 %	16,9 %	14,7 %	27,3 %	12,3 %
CC Mortagne	2,7 %	2,3 %	5,0 %	13,5 %	17,7 %	15,6 %	28,7 %	14,4 %
CC Vezouze	3,7 %	1,8 %	3,8 %	10,4 %	17,5 %	14,0 %	36,3 %	12,4 %
CC Piémont vosgien	1,0 %	2,7 %	2,9 %	9,8 %	15,2 %	18,4 %	33,2 %	16, %
Vallées du Cristal	1,2 %	3,3 %	3,3 %	10,0 %	15,4 %	21,3 %	31,3 %	14,2 %
Pays du Lunévillois	1,3%	2,7 %	4,45 %	12,5 %	18,0 %	16,0 %	29,8 %	15,1 %
Meurthe et Moselle	0,5%	2,6 %	7,5 %	14,2 %	17,4 %	13,6 %	25,2 %	16,1%

### Caractéristiques spécifiques du territoire lunévillois

- Une représentation significative des exploitants agricoles sur les CC de la Vezouze, du Sânon et du Bayonnais
- Une faible représentation des cadres et professions supérieures
- Une forte représentation des retraités sur l'ensemble du territoire
- Une représentation supérieure à la moyenne départementale des ouvriers sur les CC des vallées du Cristal, du Piémont Vosgien et du Val de Meurthe

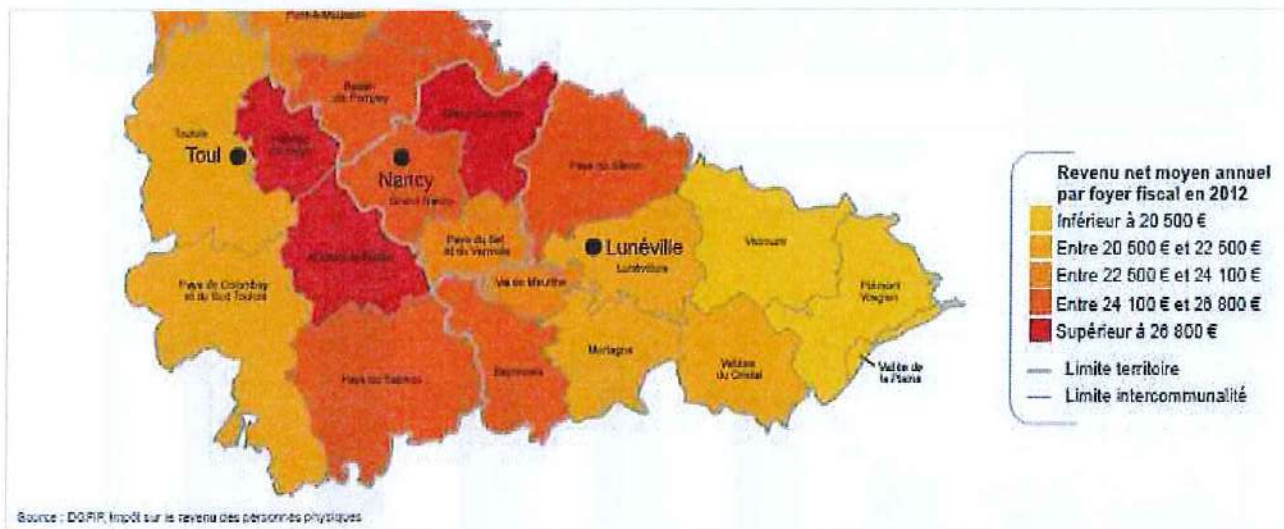
Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle en 2009 CCI Lorraine 2013



source : insee

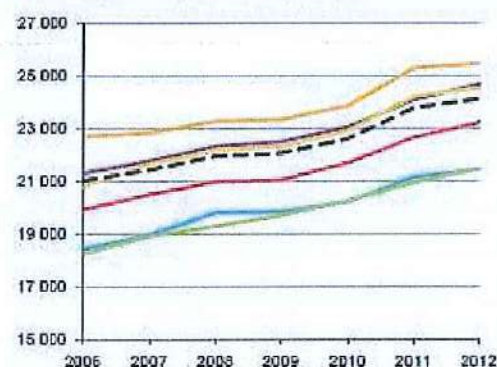
## Niveaux de vie

Le Pays du Lunévillois est le 2<sup>ème</sup> territoire de Lorraine qui présente le plus faible niveau de revenu net déclaré moyen par foyer fiscal : 21 479 € en 2012, soit 2 642 € de moins que la moyenne Meurthe-et-mosellane et 4 000 € de moins que dans le territoire le plus aisé (Nancy et Couronne). Néanmoins, ce revenu s'est accru d'environ 3 000 € depuis 2006.



Atlas départemental 2015

### Evolution du revenu net annuel moyen déclaré par foyer fiscal (en €)



— Longwy  
— Briey  
— Terres de Lorraine  
— Val de Lorraine  
— Lunévillois  
— Nancy et couronne  
— Meurthe-et-Moselle

Pays	Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2012
LUNÉVILLOIS	21 479
BRIEY	21 452
TERRES DE LORRAINE	24 686
LONGWY	23 222
VAL DE LORRAINE	24 542
NANCY ET COURONNE	25 478
MEURTHE-ET-MOSELLE	24 121

Plusieurs indicateurs mettent en évidence des difficultés sociales, notamment dans les CC du Lunévillois, de la Vezouze, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien : revenu moyen net par foyer fiscal inférieur à 21 000 € et de 2 000 à 4 000 € par rapport à l'Ouest du Lunévillois.

Territoires	Revenu net moyen par foyer fiscal	Part des foyers fiscaux imposables	Territoires concernés	Revenu net moyen par foyer fiscal	Part des foyers fiscaux imposables
CC Sânon	24 121	59,1 %	CC Lunévillois	20 884	51,3 %
CC Mortagne	21 996	53,8 %	CC Piémont	17 969	43,3 %
CC Bayonnais	25 072	58,4 %	CC Vezouze	19 813	47,2 %
CC Val Meurthe	23 000	58,8 %	CC vallées Cristal	20 766	52,9%

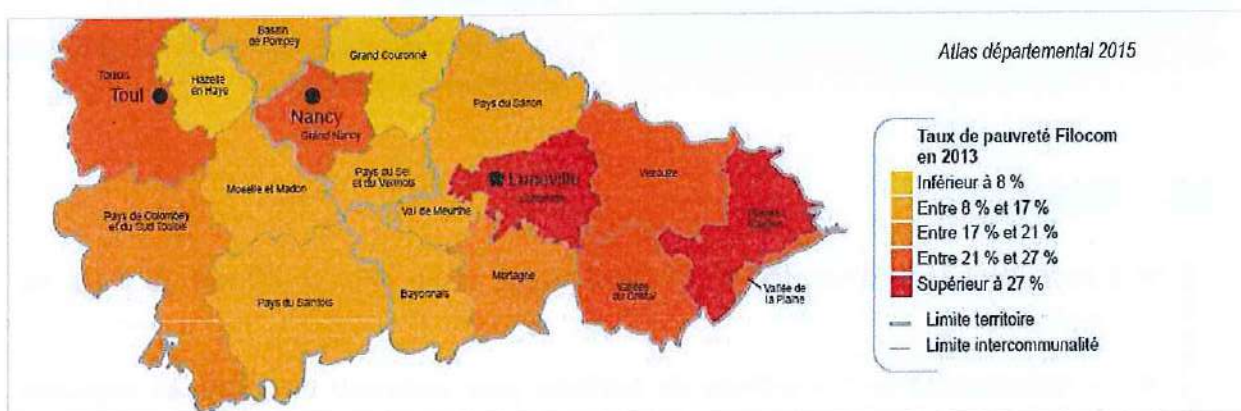


## Un territoire fragile avec une part importante de la population en situation de précarité à Lunéville et sur l'Est lunévillois

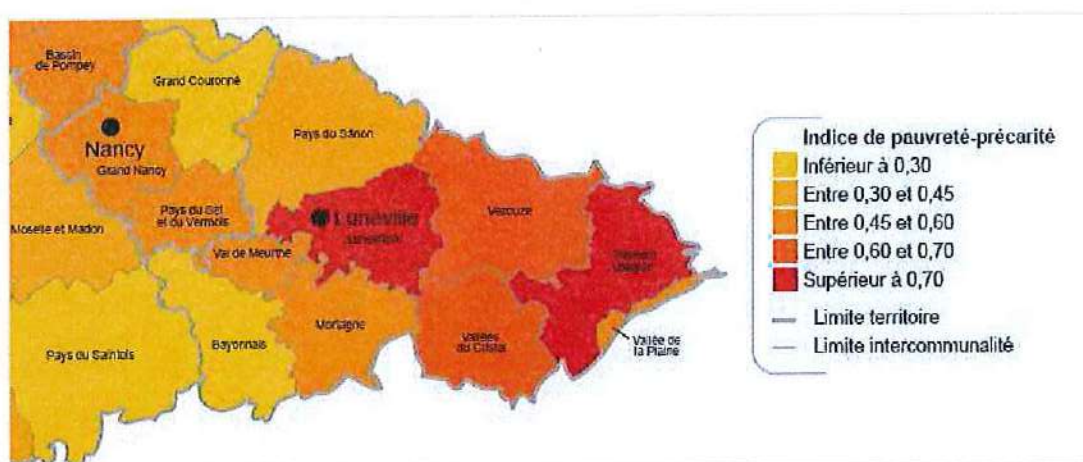
Le Lunévillois est marqué par le taux de pauvreté<sup>1</sup> le plus élevé de Meurthe-et-Moselle après celui du territoire de Longwy : 18,3% d'individus ou de ménages vivent avec moins de 8 489,4 € nets par an en 2013 (cette proportion n'est que de 17,5% dans le département). Dans l'Est Lunévillois, un habitant sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce seuil est resté stable depuis 2006.

La CC du Piémont Vosgien est l'EPCI le plus fragile en termes de pauvreté et de précarité. Ses indicateurs sont particulièrement défavorables :

- diminution de la population (-1,1% entre 2006 et 2011) due notamment à un excédent de décès par rapport aux naissances,
- importance de la population ouvrière (20%) et retraitée (34%),
- forte part de personnes âgées (28% de plus de 60 ans), faibles revenus (les plus faibles du département)
- fort taux de pauvreté –une personne sur quatre vit sous le seuil de bas revenus en 2011
- importance du nombre de chômeurs et de la population couverte par le RSA.
- Les 3 CC les plus à l'Ouest du Pays ont un taux de pauvreté Filicom inférieur à 17% en 2013.



L'Est Lunévillois, qui connaît une précarité sociale et économique, se distingue par un Indice de Pauvreté Précarité<sup>2</sup> très élevé (0,83 pour le Piémont Vosgien).



<sup>1</sup> Le taux de pauvreté au sens du fichier Filicom est la part de ménages fiscaux sous le seuil de pauvreté, fixé en 2013 à 8 489,40 € nets par an et par ménage hors aides sociales.

<sup>2</sup> L'indicateur de de pauvreté-précarité est calculé à partir de 9 critères : évolution de la population, part des familles monoparentales, part des cadres, part des non diplômés, indice de vieillissement, revenu fiscal moyen, part de la population sous le seuil de pauvreté, part des bénéficiaires du RSA, part des demandeurs d'emploi (DEFM).

## 2.2. Synthèse – matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une croissance démographique depuis 2000 à l'échelle du Pays</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des disparités à l'échelle du Pays</li><li>▪ Un déclin démographique dans certaines communes</li><li>▪ Un niveau de revenu assez faible et un territoire marqué par la précarité et la pauvreté</li><li>▪ Une dichotomie entre l'Est et l'Ouest</li><li>▪ Une faible proportion de cadres</li><li>▪ Un territoire peu attractif pour les étudiants et jeunes actifs</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La poursuite de cette reprise démographique</li><li>▪ Le développement de PLU intercommunal</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un accroissement des inégalités socio-économiques et socio-spatiales</li><li>▪ La perte d'attractivité durable de certains territoires actuellement en « déclin »</li></ul>

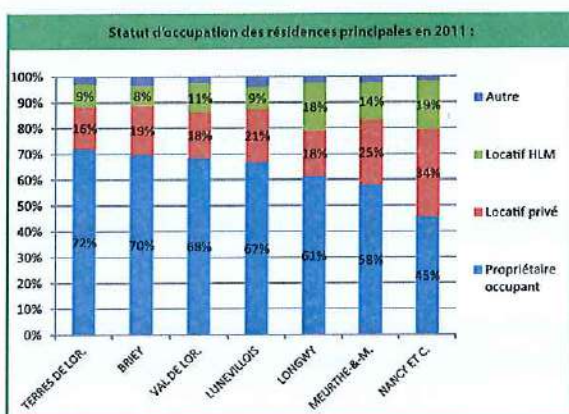
## 2.3. Enjeux

- L'atténuation des disparités socio-économiques entre l'Est et l'Ouest du Pays du Lunévillois
- Le renforcement de l'attractivité du territoire pour maintenir ou attirer de nouvelles populations

### 3) Habitat - logement

#### 3.1. Les clés de lecture

Après plus de 20 ans de déclin industriel et malgré les politiques de l'habitat portées par les communautés de communes, plusieurs déséquilibres persistent. L'habitat s'est développé ces dernières années surtout dans les communes de l'Ouest lunévillois et dans les communes périphériques à Lunéville sous forme de lotissements en accession individuelle à la propriété. Cela a conduit à la disqualification de certains quartiers, notamment à Lunéville, qui font aujourd'hui l'objet de programmes de rénovation (quartier ancien de Lunéville centre, quartiers de la zone urbaine sensible).

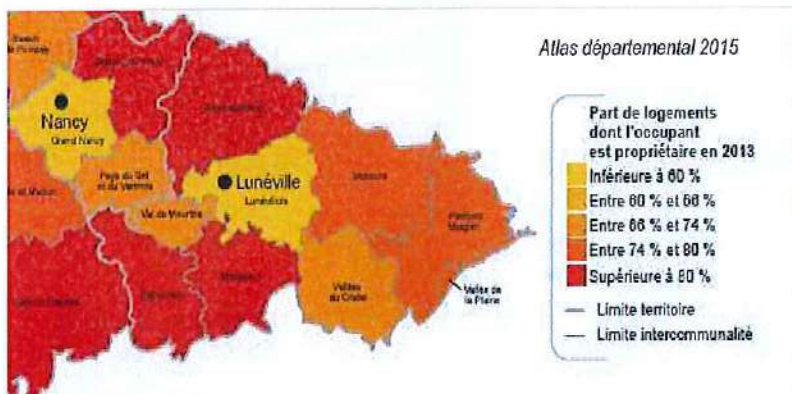


Le parc de logements est principalement constitué de maisons individuelles (71% contre 58% en Lorraine et 54% en Meurthe-et-Moselle).

La part de logements sociaux est faible (11% contre 16% en Meurthe-et-Moselle). Ceux-ci sont concentrés dans les CC du Lunévillois et du Val de Meurthe.

Comme sur le secteur Nancy Couronne, l'évolution du parc de logements a été plus lente sur le Lunévillois avec une augmentation de 2,8% du nombre de logements entre 2009 et 2013 contre +3,5% en moyenne en Lorraine et +4,5% en France.

Les résidences principales sont majoritairement occupées par des propriétaires (68,3% en 2013 - INSEE). Cette tendance est observée sur l'ensemble des pays lorrains alors que sur Nancy couronne, les statuts d'occupation sont plus diversifiés (45% de propriétaires) ainsi qu'à l'échelle du département (59%).



La partie Ouest du Pays reste un lieu privilégié d'installation des jeunes couples qui accèdent à la propriété tout en continuant à travailler dans l'agglomération nancéenne.

La part des propriétaires atteint un taux supérieur à 80% sur les CC du Sânon, du Bayonnais et de la Mortagne.

#### Taux de vacance

Le Pays du Lunévillois a le taux de 12,8% de logements vacants, taux le plus élevé du département. Cette tendance à la hausse a été continue entre 2007 et 2011 et tend depuis à se stabiliser. Les taux de vacances les plus élevés sont observés sur l'Est lunévillois. La moitié Est du Lunévillois est la plus touchée, avec une vacance qui touche 15% des logements. Le nombre de logements vacants a augmenté depuis 2007 (+1,5 points de pourcentage en 5 ans). **Le Lunévillois est également le territoire le plus concerné par la vacance de longue durée** : 16% des logements vacants le sont depuis plus de 10 ans. Dans les EPCI de la Vezouze, du Pays du Sânon, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien, ce sont entre 21% et 26% des logements vacants qui sont inoccupés depuis plus de 10 ans, alors que la moyenne départementale est de 9%.

## Logement d'urgence

Le territoire dispose de 24 places d'hébergement pour personnes en difficulté, dont 20 en maison-relais<sup>3</sup> et 4 en centre d'accueil<sup>4</sup>. Le Lunévillois possède le taux d'équipement le plus faible du département (0,1 pour 1000 contre 7,9 dans Nancy couronne).

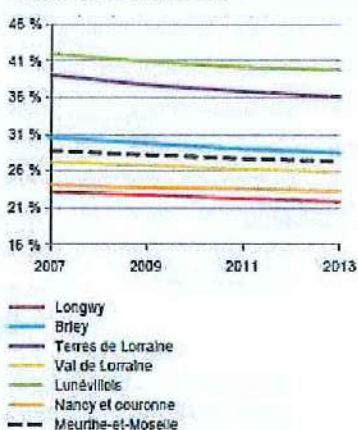
Territoire	Part de logements construits avant 1915
LUNÉVILLOIS	39,8%
BRIEY	29%
TERRES DE LORRAINE	37%
LONGWY	22%
VAL DE LORRAINE	26%
NANCY ET COURONNE	24%
MEURTHE-ET-MOSELLE	28%

Territoire	Part de logements sans confort en 2013
LUNÉVILLOIS	6,9%
BRIEY	3,5%
TERRES DE LORRAINE	5%
LONGWY	3,7%
VAL DE LORRAINE	4,3%
NANCY ET COURONNE	2,1%
MEURTHE-ET-MOSELLE	3,6%

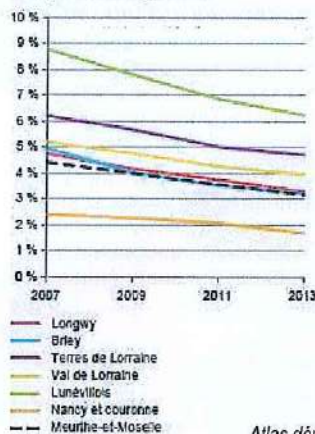
## Un parc de logements ancien, énergivore avec une part encore élevée de logements inconfortables

Le parc de logements est un **parc très ancien** avec plus de 40% des logements qui datent d'avant 1915 contre 28% à l'échelle du département et une part encore significative de logements qualifiés d'inconfortables s'élevant à 6,3% en 2013 même si celle-ci tend à diminuer.

Evolution de la part des logements construits avant 1915 au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année



Evolution de la part des logements sans confort au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année



Atlas départemental 2015

Encore aujourd'hui, une partie significative de logements ne dispose pas des équipements sanitaires minimum. Le Pays du Lunévillois affiche ainsi le taux le plus élevé de logements sans confort (absence d'eau chaude courante, de baignoire ou douche ou de toilettes intérieures) parmi les autres territoires du département de Meurthe-et-Moselle (où la moyenne est de 3,6%).

Néanmoins, cette part ne cesse de diminuer au fil des années (elle était de 9% environ en 2007, soit une diminution de 2 points de pourcentage en 5 ans).

<sup>3</sup> Les maisons-relais accueillent les personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique -voire psychiatrique- rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

<sup>4</sup> CG 54, Atlas 2014



Le Lunévillois comprend les taux les plus élevés de ménages sous le seuil de pauvreté installés en parc locatif HLM (44,5%) et en parc locatif privé (28,8%).

47,5% des ménages dans le locatif privé sont en dessous du seuil de pauvreté dans l'Est lunévillois.

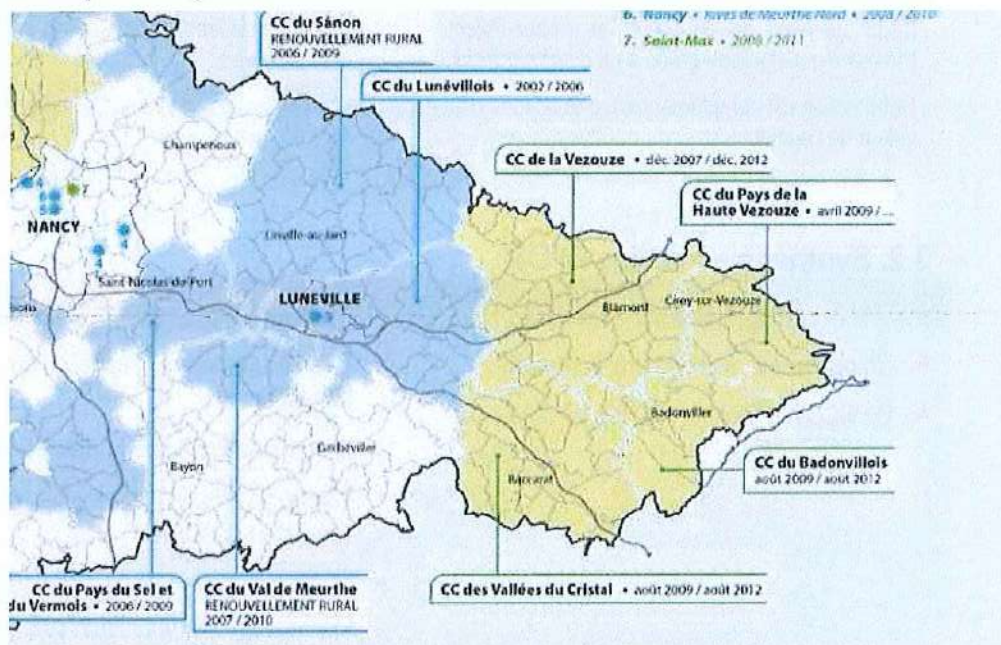
## Les politiques de

### l'habitat

Une majorité de communautés de communes ont engagé au début des années 2000 des OPAH pour accompagner une rénovation du parc de logements anciens.

Le Pays du Sânon a ainsi soutenu le ravalement de plus de 600 façades, la réfection de toitures et l'amélioration de logements inconfortables.

Le SCOT Sud 54 propose dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) adopté en 2013 de développer une offre diversifiée en logements favorisant les parcours résidentiels, de mieux répartir l'offre de logements aidés en fonction de la demande sociale et des équilibres territoriaux.



Sur les territoires ruraux, des priorités ont été définies en lien avec le niveau d'armature urbaine. Pour les bourgs centre et les villages, les objectifs fixés à court et moyen terme sont les suivants :

- encourager la réhabilitation thermique du parc de logements anciens ou dégradés ;
- augmenter le nombre de logements locatifs ;
- augmenter le nombre de logements adaptés pour les personnes âgées et anticiper les besoins futurs ;
- augmenter la construction de petits collectifs ;
- réinvestir prioritairement le bâti traditionnel.

Dans le cadre d'un programme ANRU, la ville de Lunéville a accompagné un important programme de requalification du quartier Nierderbronn Zola et Edmond Braud avec la démolition de tours, la reconstruction de logements, la requalification de logements existants, de la voirie, l'aménagement d'un parc public et d'un pôle associatif. La communauté de communes du Lunévillois porte actuellement un programme de rénovation du centre ancien de Lunéville.

## Focus sur quelques actions engagées sur le Pays du Lunévillois

### Les portes monumentales du Lunévillois

De magnifiques portes ornent les façades de fermes situées dans les villages rue lorrains entre Lunéville et Baccarat. En 2013, une association pour la protection et la valorisation de ce patrimoine architectural remarquable a été créée.



Le programme de l'habitat « Habiter mieux » de l'ANAH a été mis en place dans la CC du Piémont Vosgien. Il s'agit d'aides financières à destination des propriétaires de logements pour leur permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique.

### L'OPAH-RU du centre ancien de Lunéville

Cette opération est en cours et a pour objectif d'inciter les propriétaires de logements anciens à investir dans des travaux d'amélioration grâce à un dispositif d'aides financières incitatives.

Cette action est complémentaire des actions déjà engagées : PLH, programme ANRU, instauration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

## 3.2. Synthèse – matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un patrimoine architectural important</li> <li>▪ Un SCOT à l'échelle du Sud 54 approuvé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des disparités à l'échelle du Pays entre l'Est et l'Ouest lunévillois</li> <li>▪ Un taux de vacance du parc de logements élevé</li> <li>▪ Une forte présence du logement individuel privé sur le territoire (parc peu diversifié)</li> <li>▪ L'absence de PLH à l'échelle du Pays</li> <li>▪ Un habitat marqué par son ancienneté, son inconfort, sa consommation énergétique</li> <li>▪ La perte de valeur de l'habitat vieillissant</li> <li>▪ Le faible développement du parc de logements sociaux</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le plan local de l'Habitat en cours sur la CC du Lunévillois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de la précarité énergétique dans le bâti ancien</li> <li>▪ Montée des prix de l'énergie</li> </ul>

## 3.3. Enjeux

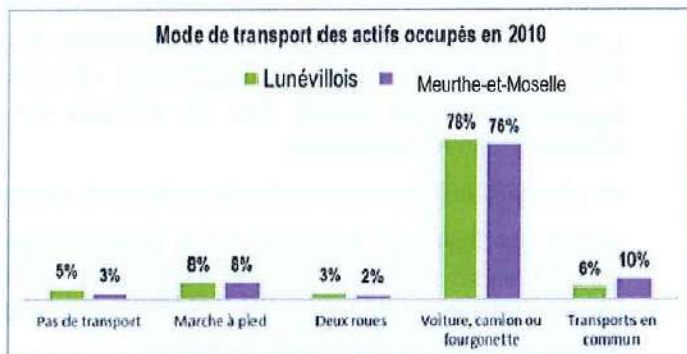
- ➔ **Promotion et essor d'une ruralité vivante à travers une politique volontariste en matière d'aménagement du territoire, notamment dans le domaine de l'habitat**
- ➔ **Poursuivre le développement de solutions de mobilité adaptées au contexte des territoires**

## 4) Transports – déplacements - mobilité

### 4.1. Les clés de lecture

#### La prépondérance de la voiture individuelle

Le territoire du Pays du Lunévillois est marqué par une forte dépendance à l'automobile qui s'est accrue ces dernières années avec l'amélioration de la desserte routière avec l'agglomération nancéenne, la concentration des emplois dans les pôles urbains notamment périphériques au Lunévillois.



#### Les axes routiers

La mobilité a longtemps été une problématique récurrente dans le Lunévillois, tenu jusque dans les années 2000 à l'écart des grands axes routiers. Le territoire est aujourd'hui doté d'une infrastructure routière performante (RN4) et RN9 (2010) qui facilitent les liaisons avec Nancy et St Dié. Un tronçon de voie rapide reste cependant encore à aménager pour finaliser la 2x2 voies entre Lunéville et Strasbourg.



#### Réseau ferroviaire

Le territoire du syndicat mixte dispose d'une desserte ferroviaire importante qui est composée de 3 lignes et dessert 13 gares sur le territoire. Les 3 lignes permettent de relier le territoire avec les territoires voisins de Nancy, Epinal, Remiremont, Saint-Dié, Sarrebourg et Strasbourg. Une ligne routière TER relie Lunéville à Rambervillers.

La gare de Lunéville est desservie par le TGV Est, ce qui place Lunéville à 1 h 55 de la gare de Paris-Est et permet également des liaisons avec Nancy et Saint-Dié-des-Vosges. Le TER de Lorraine dessert le territoire via les lignes Nancy-Remiremont, Nancy-Strasbourg, Sarrebourg-Nancy-St Dié.



La mise en place du cadencement à partir d'avril 2016 renforcera l'offre de services sur les lignes Nancy-Lunéville et Lunéville-St Dié tout en réduisant cependant le nombre d'arrêts en gare d'Igney-Avicourt, réduisant en conséquence le nombre de trains vers Strasbourg.

Une offre tarifaire variée est proposée avec des formules de vente de billets à l'unité, des réductions de tarifs pour certaines catégories de publics ou titulaires de la carte Metrolor, des formules d'abonnement.

Deux projets d'aménagement de gares portés par la ville de Baccarat (aménagement d'un pôle d'échange intermodal local) et par la CC du Bayonnais (rénovation de la halte ferroviaire) n'ont pas été concrétisés. Les réflexions en cours au niveau du SCOT, notamment à travers le projet de mise en place d'un contrat d'axe entre

Lunéville et St Dié, pourrait relancer l'étude de certains projets dans le cadre d'une approche intégrée urbanisme-transport.

### Réseau de transport interurbain TED

Le Lunévillois est desservi par deux lignes régulières principales (R 650 et R670) qui traversent le Pays et par une ligne régulière structurante, la R 710, située sur le périmètre du Pays.

L'offre tarifaire est unifiée. La gamme est composée de 3 types de formules : le billet à l'unité, les carnets de tickets (par multiples de 10) et l'abonnement mensuel. Des tarifs sociaux sont proposés et les transports départementaux sont gratuits pour les scolaires (un aller-retour par jour scolaire entre le domicile et l'établissement d'enseignement).

Un abonnement réservé aux scolaires dérogatoires et aux étudiants a été mis en place.

Malgré une tarification abordable, l'offre départementale ne prend pas en compte tous les déplacements intermodaux sur le territoire. En effet, l'achat d'un billet de train ne permet pas d'utiliser les lignes de bus du Conseil Départemental. Seul un ticket TEDIBUS au départ d'une commune rurale est valable à la journée sur la ligne R 710 entre L'Est lunévillois et Lunéville.



### L'offre de transport urbain Lunéo sur la CC du Lunévillois

La Communauté de Communes du Lunévillois est devenue compétente en matière de desserte urbaine à la création de son Périmètre de Transports Urbains (P.T.U.). Elle a mis en place un réseau urbain de transports en commun composé de 2 lignes de bus régulières, de 5 lignes scolaires et d'un service de transport à la demande zonal « Lunéo TAD+ » qui dessert ainsi 15 communes autour de Lunéville. Plusieurs formules tarifaires sont proposées en 2015 : vente de ticket à l'unité, carnet d'abonnement, tarif réduit pour certains ayants-droit.



## Le service de transport à la demande « TEDIBUS » géré par le Pays du Lunévillois



Ce service a été mis en place par le Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois pour répondre aux besoins de mobilité des habitants en milieu rural. Ce mode de transport public de proximité, dit « à la demande », fonctionne sur réservation préalable auprès d'une centrale d'information et de réservation. Le service est ouvert à tous les habitants du territoire. Il est assuré par un minibus pouvant accueillir 8 passagers et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Tedibus permet de se rendre vers plus de 10 destinations depuis l'une des 146 communes desservies par ce service. Il facilite ainsi l'accès des personnes sans moyen de locomotion aux services de proximité essentiels (santé, achats, administration,...) présents dans les bourgs centre et à Lunéville.

TEDIBUS assure un rabattement occasionnel vers les réseaux Ted', TER (bus et train) et « Lunéo » en complément des services existants. Ce service est le fruit d'un partenariat étroit entre le Pays du Lunévillois et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle. Il a bénéficié, pour sa mise en place, du soutien de l'Etat, de la Région Lorraine, des communautés de communes et du programme européen LEADER.

### Articulation des réseaux de transports collectifs et intermodalité

L'intermodalité reste encore peu pratiquée entre réseaux de transports collectifs. Cette question n'a pas encore fait l'objet d'une approche globale notamment en matière de billetterie, d'harmonisation tarifaire ou d'analyse fonctionnelle partagée des réseaux.

### Les modes doux

Le territoire du Pays du Lunévillois profite également d'infrastructures cyclables avec des voies vertes et véloroutes. En effet, deux itinéraires d'intérêt national traversent le territoire : la véloroute européenne n°5 qui relie notamment Londres à Strasbourg en passant par Nancy, et la véloroute nationale du téméraire qui relie Luxembourg à la Méditerranée. À une échelle plus locale, la demande est également forte sur le territoire. De nombreuses associations militent pour l'utilisation du vélo, et sa prise en compte dans les aménagements urbains (Lunéville fait partie du club des villes cyclables), ou pour valoriser des itinéraires touristiques et de loisirs. Des projets ont été concrétisés par les intercommunalités. En atteste l'inauguration récente d'une voie verte de 18 kilomètres, le long du canal de la Marne au Rhin, sur la CC du Sanon.

### Autres solutions

#### ► La location de véhicules

Projet concrétisé dans le cadre du PER, le garage solidaire propose plusieurs types de véhicules en location (voitures, vélos, scooters), prioritairement pour faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation de certains publics en difficulté.

#### ► Le covoiturage

Dans le cadre de son plan d'actions en faveur de la mobilité durable, un réseau de 17 aires de covoiturage a été aménagé et signalisé à l'échelle du Pays. Depuis chaque bourg centre ou à proximité des voies d'accès aux grands axes de circulation, des automobilistes allant vers la même destination disposent ainsi d'un ensemble de points de stationnement pour pratiquer le covoiturage, au plus près s'ils le souhaitent de leur point de départ. Le Pays poursuivra en 2016 une action de promotion du covoiturage, notamment pour développer un covoiturage de proximité en milieu rural. Le potentiel de développement d'autres solutions telles l'aupartage, l'électromobilité seront également explorées.

Face à la réforme territoriale en cours et aux évolutions à venir en matière de redéfinition des compétences et des politiques de transport à l'échelle régionale, le Pays va poursuivre en 2016 un travail de réflexion en concertation avec le SCOT, les intercommunalités et avec les Autorités organisatrices de transport pour anticiper, adapter au mieux les services à la mobilité au contexte territorial du Lunévillois et évoluer vers une politique de mobilité plus intégrée.

## Focus sur quelques projets ou actions emblématiques



La véloroute du Sânon

### 4.2. Synthèse – matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'action forte du Pays avec la création d'un réseau de transport à la demande et l'aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage</li> <li>▪ Une offre de transports urbains à Lunéville et dans les communes alentours</li> <li>▪ La présence d'une gare TGV sur le territoire (Gare de Lunéville) et d'une bonne desserte ferroviaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle</li> <li>▪ Un maillage du réseau de transports et de l'intermodalité très faible sur le territoire dû à la taille du territoire et à la prédominance d'espaces ruraux</li> <li>▪ Des transports collectifs insuffisamment adaptés aux besoins</li> <li>▪ La difficulté de mobilité des publics « captifs » (personnes âgées, jeunes, etc.)</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une communication renforcée sur le co-voiturage à l'échelle du Pays du Lunévillois</li> <li>▪ La mise en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises dans les secteurs de fortes concentrations d'emplois (Lunéville, Baccarat, etc.)</li> <li>▪ La mise en place d'une instance unique (syndicat mixte des transports par exemple) gestionnaire des déplacements à l'échelle du Pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un essoufflement de l'offre de transports en commun dû à un manque d'intermodalité</li> </ul>

### 4.3. Enjeux

- ➔ Poursuite du développement des solutions de mobilité alternatives à l'usage de la voiture individuelle et développement de l'intermodalité
- ➔ Adaptation des solutions de mobilité aux différents contextes territoriaux du Pays du Lunévillois

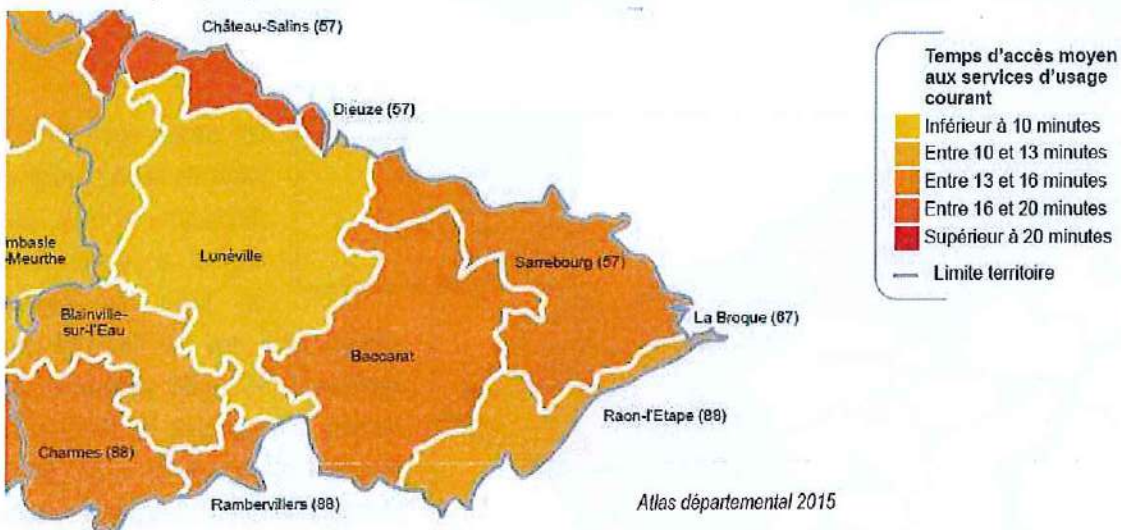
## 5) Equipements et services

### 5.1. Les clés de lecture

#### Le maillage des équipements et services

Le territoire du Pays du Lunévillois est structuré par 9 bassins de vie, définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans leurs périmètres que s'organise une grande partie du quotidien des habitants.

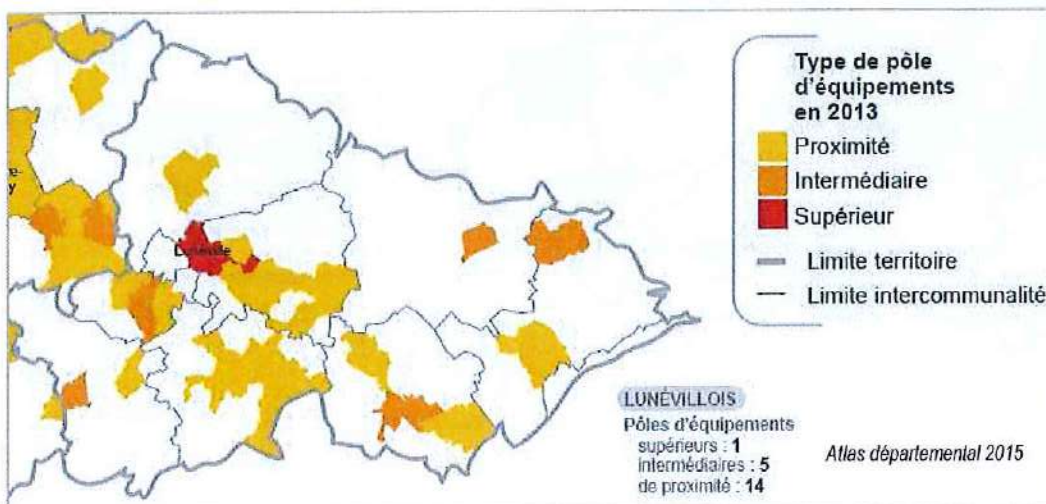
Une typologie de ces bassins de vie est proposée dans l'atlas départemental 2015 : Lunéville (bassin non rural avec un grand pôle), Baccarat (bassin rural avec un petit pôle), Sarrebourg (bassin rural avec un grand pôle urbain), Blainville-sur-l'eau (bassin non rural périurbain), Charmes (bassin rural périurbain), Raon l'étape (non rural avec un petit pôle).



L'INSEE propose une classification des villes et bourgs suivant leurs gammes d'équipements en trois niveaux :

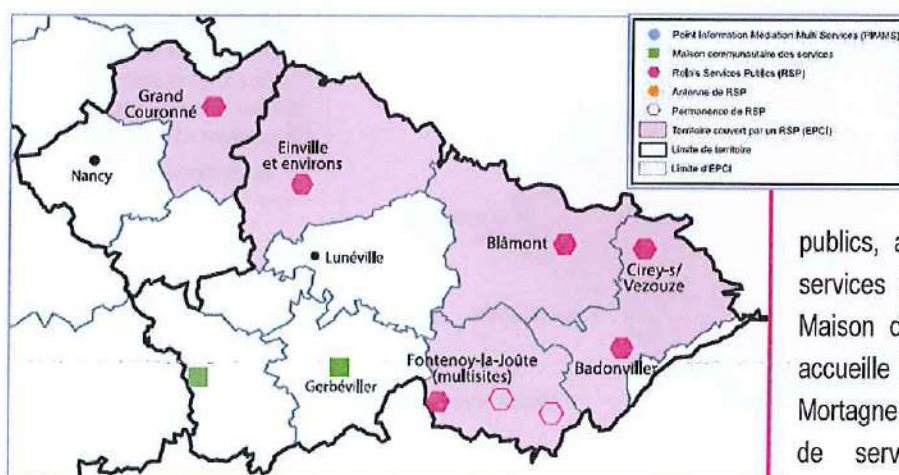
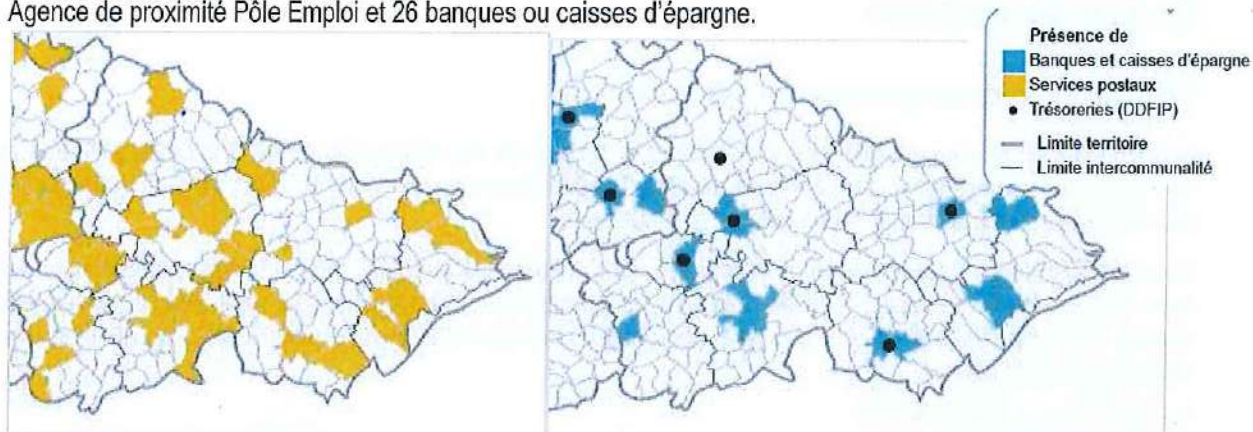
- Pôle supérieur (avec plus de 41 équipements rares, plus spécialisés ou plus grands) ;
- Pôle intermédiaire (avec 32 équipements moins fréquents : police/gendarmerie, supermarchés...)
- Pôle de proximité (avec 29 équipements fréquents correspondant aux premières nécessités).

Le Pays compte 1 pôle supérieur (Lunéville), 5 pôles intermédiaires (Blamont, Cirey, Baccarat, Blainville-sur-l'eau et Bayon) et 14 pôles de proximité : Einville-au-jard, Mont-sur-Meurthe, Damelevières, Badonviller, Gerbéviller, Magnières, Bertrichamps, Azerailles...



## Les services publics

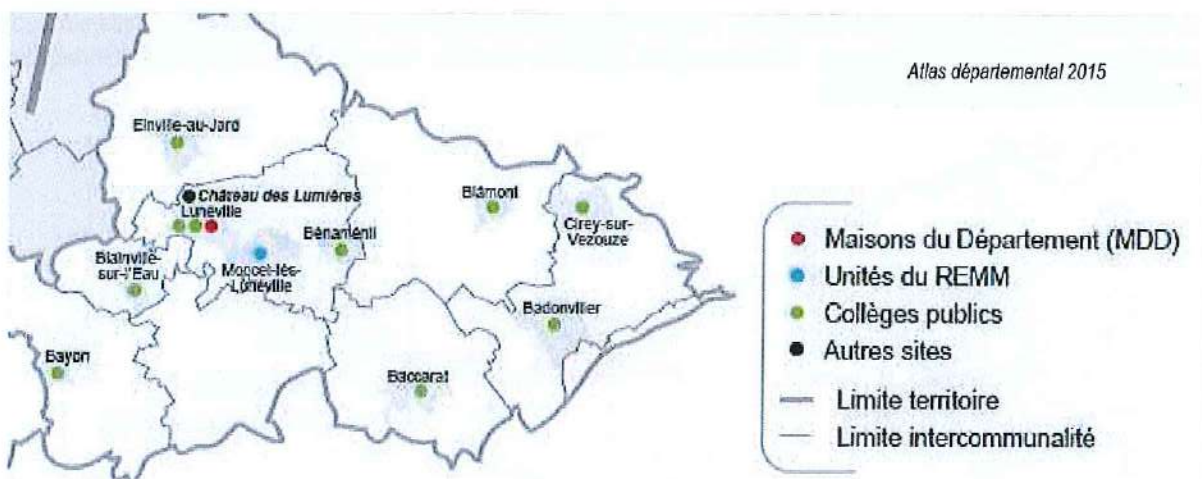
Parmi les principaux services publics, le Pays du Lunévillois dispose de 29 services postaux, 5 trésoreries, 1 Agence de proximité Pôle Emploi et 26 banques ou caisses d'épargne.



Atlas départemental 2015

On trouve également 4 relais de service publics<sup>1</sup> (hébergés au sein des CC) et 2 permanences de relais de service publics, ainsi que des Maisons des services à Gerbéviller et Bayon. (La Maison des services de Gerbéviller accueille les agents de la CC de la Mortagne ainsi que des permanences de services publics : assistante sociale, mission locale, ADMR...).

Depuis 2009, les services départementaux sont déployés sur les territoires avec une direction des services territoriaux basée au sein d'une Maison du Département à Lunéville et des antennes ou points d'accueil dans les bassins de vie.

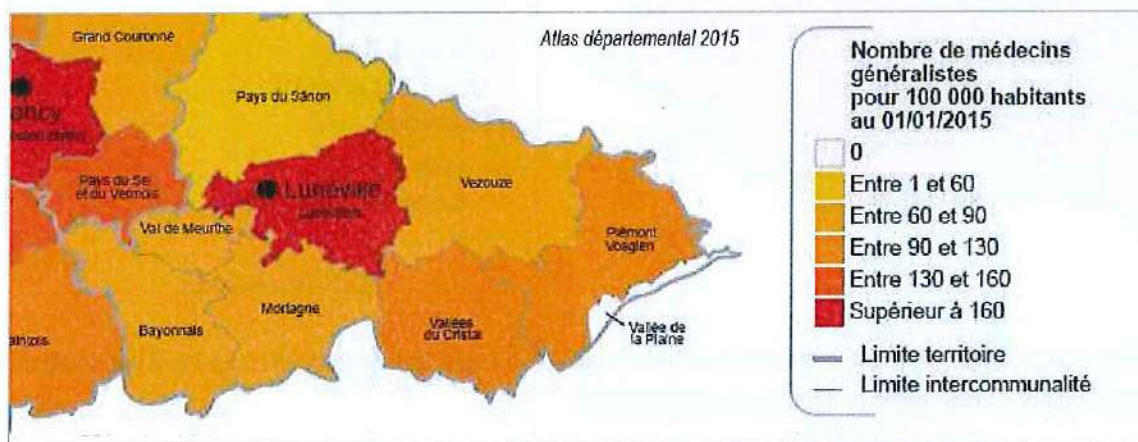


Atlas départemental 2015

## La santé

Le territoire compte 10 établissements hospitaliers (à Lunéville, Baccarat, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze) et 27 pharmacies. La majorité des équipements et services de santé sont concentrés à Lunéville (46%). Un grand nombre d'habitants se rend dans les établissements du CHU de Nancy pour les soins qui ne sont pas pratiqués dans les établissements du territoire. Les densités de médecins généralistes libéraux (96 pour 100 000 hab. en 2014) sont légèrement inférieures à la moyenne départementale et régionale respectivement (103 et 102 pour 100 000 hab.). De même, la densité de médecins spécialistes libéraux (82 pour 100 000 hab. en 2014) est inférieure à la moyenne départementale (94 pour 100 000 hab.) mais supérieure à la moyenne régionale (76 pour 100 000 hab.).

Néanmoins, le Pays du Lunéillois constitue le deuxième territoire de Meurthe-et-Moselle en termes de densité pour ces deux catégories de médecins après le territoire de Nancy Couronne. La densité du nombre d'infirmiers avec un taux de 628 pour 100 000 habitants est supérieure sur le Lunéillois à celle observée sur les autres Pays du département.



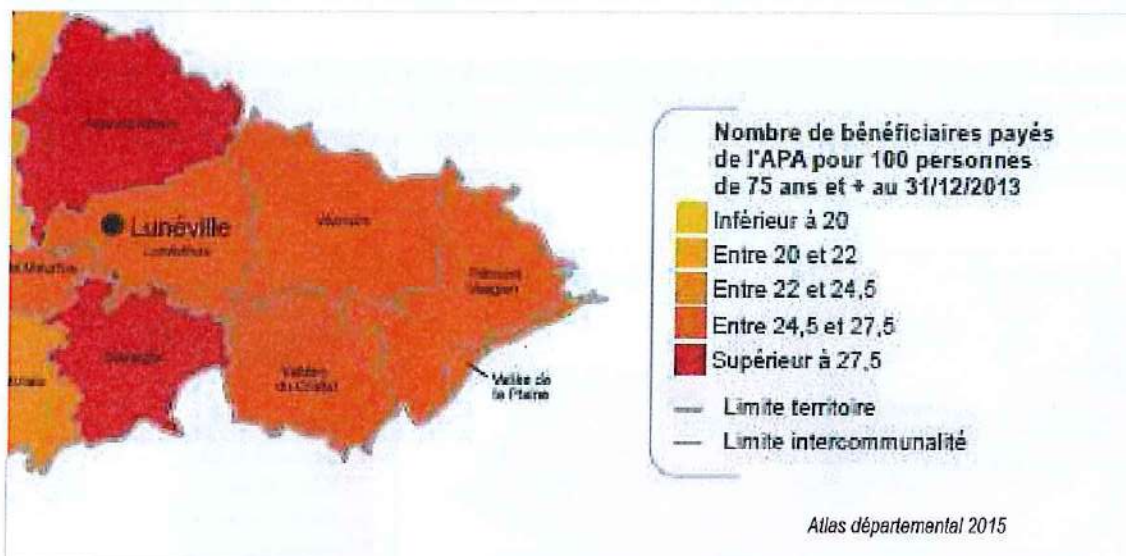
Des inégalités sont toutefois visibles entre communautés de communes. La CC du Lunéillois fait partie des intercommunalités les mieux dotées du département, à la fois en médecins généralistes et spécialistes libéraux. A l'inverse, certains EPCI sont dépourvus de médecins spécialistes (CC du Pays du Sânon, CC du Val de Meurthe, CC du Bayonnais, CC de la Mortagne et CC du Piémont Vosgien). La CC du Pays du Sânon fait partie des intercommunalités les moins bien dotées en médecins généralistes au sein du département. Le territoire du Pays du Lunéillois compte aujourd'hui un réseau étoffé de maisons de santé, dont certaines ont ouvert récemment (Magnières, Einville-au-jard, Bayon). ouvert récemment (**Einville-au-Jard, Bayon et Magnières**).



## La prise en charge des personnes âgées

Le taux de personnes couvertes par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est le plus élevé parmi les 6 territoires de Meurthe-et-Moselle : 26,1 allocataires APA pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31/12/2013 (contre 22,2 dans le département, 21,1 en Lorraine et 20,8 en France métropolitaine).

7 Communauté de Communes ont un taux > 25 allocataires pour 100 personnes, à l'exception de la CC du Bayonnais avec un taux de 23 alloc/ 100 personnes. Le taux le plus élevé (30,4) est observé sur la Cc de la Mortagne.



Le Pays du Lunévillois possède la meilleure offre en matière de capacité d'hébergement grâce à son importante capacité en foyers logements et en soins de longue durée.

### Capacité des structures d'hébergement complet

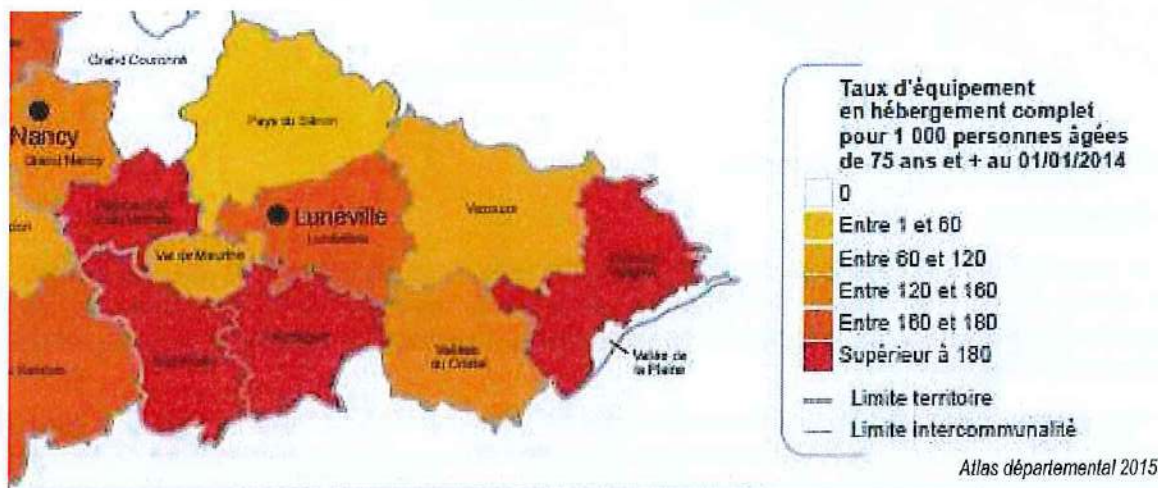
*Atlas départemental 2015*

Au 31 janvier 2014	Logements de foyers-logements	Lits en accueil permanent des EHPAD et maisons de retraite	Lits en unités de soins de longue durée	Lits en hébergement temporaire	Taux d'équipement pour 100 personnes âgées de 75 ans et +
Longwy	329	447	30	11	94
Briey	351	427	0	6	98
Tennes de Lorraine	158	668	92	5	118
Val de Lorraine	302	918	0	10	145
Lunévillois	337	803	115	8	157
Nancy et Couronné	943	2 479	198	43	147
Meurthe-et-Moselle	2 429	5 748	433	83	132
Lorrains	5 520	20 894	1 229	403	129
France métropolitaine	111 043	569 819	32 563	11 318	123

Pour répondre aux besoins des personnes âgées, le territoire compte :

- 9 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) (1 dans chaque intercommunalité et 2 dans la CC du Piémont Vosgien), soit un total de 803 places en 2014. Le Lunévillois fait partie des territoires les mieux équipés après le territoire de Nancy et Couronné (2479 places) et Val de Lorraine (918 places).
- 7 foyers logement (1 dans la CC du Piémont Vosgien, 1 dans la CC de la Vallée du Cristal, 1 dans la CC du Val de Meurthe et 4 dans la CC du Lunévillois), d'une capacité totale de 337 logements en 2014. Le Lunévillois est ainsi bien équipé, avec 157 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (132), régionale (129) et nationale (123).

- 4 Unités de Soins Longue Durée (à Baccarat, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze et Lunéville) d'une capacité de 115 lits en 2013.
- 3 réseaux de santé : le Réseau Gérontologique de santé (RéseauLu), le dispositif MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer) et la MDN de Lunéville (Maison du Diabète et de la Nutrition).
- 1 Service Territorial Personnes France / Personnes Handicapées (Ils sont des antennes de la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées).



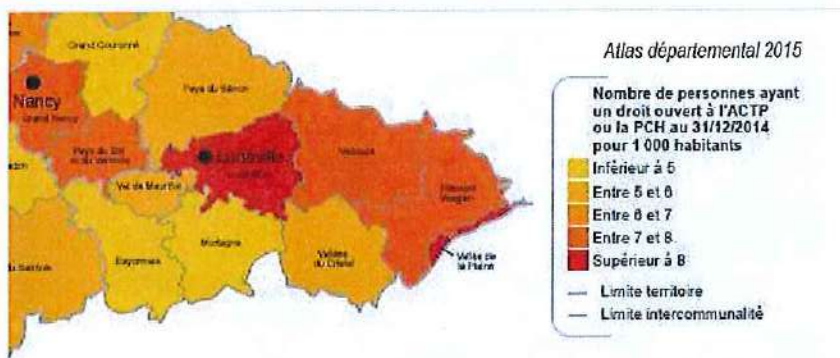
### La prise en charge des personnes handicapées

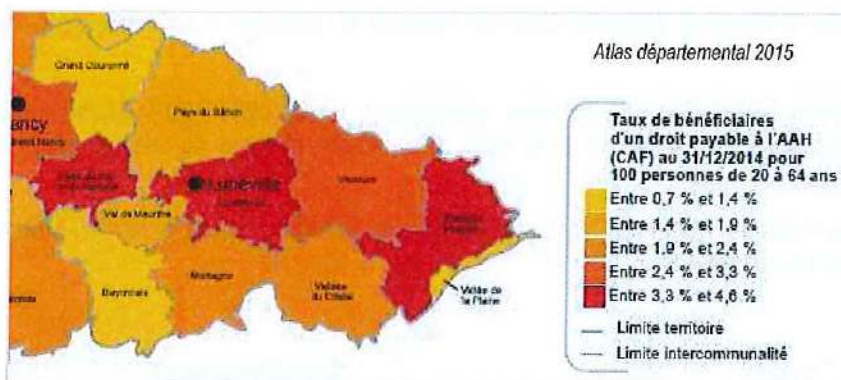
Avec 6,8 allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ainsi que 2,7 allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour 1 000 personnes en 2013, le Lunévillois présente un ratio parmi les plus élevés de personnes bénéficiaires de prestations sociales destinées aux personnes handicapées.

Pour répondre aux besoins des personnes handicapées, le territoire compte :

- Les établissements et services pour enfants handicapés : 1 Centre d'Action Médicosociale Précoce (CC du Lunévillois), 2 Centres Médico-Psychopédagogiques (CC des Vallées du Cristal ; CC du Lunévillois), 35 places en Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (CC du Lunévillois), 132 places en Institut Médico-Educatif (CC du Lunévillois), 44 places pour adultes polyhandicapés (CC de la Vezouze) et 34 places en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (CC du Lunévillois).
- Les établissements et services pour adultes handicapés : 223 places en établissements/services de travail protégé (CC du Lunévillois), 20 places en services de maintien à domicile, 257 places en établissements d'hébergement pour personnes handicapées.

Le taux le plus élevé de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH se situe sur la CC du Lunévillois.





Le taux les plus élevés de bénéficiaires de l'AAH se situent sur la CC du Lunévillois et sur la CC du Piémont vosgien.

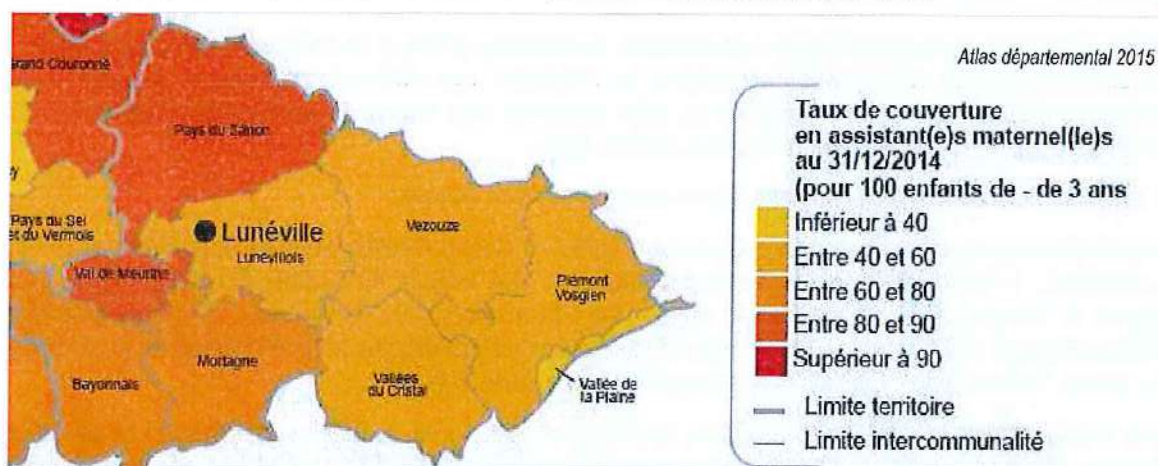
## Petite enfance, Enfance, jeunesse

### → Petite enfance

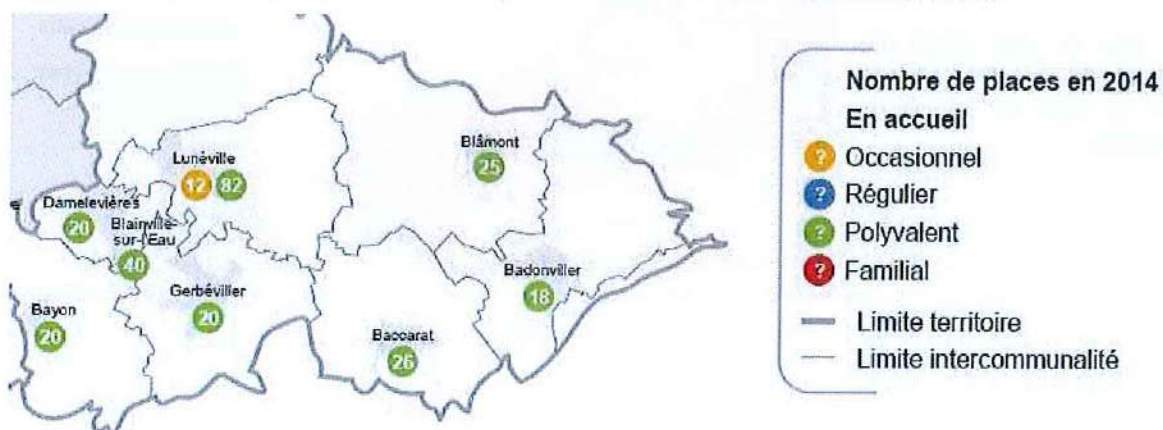
Au 31 décembre 2014, le Pays du Lunévillois compte 690 assistants maternels pour 2133 places d'accueil pour des enfants de - 3 ans. **Le taux de couverture en assistants maternels de 66,1 est au-dessus de la moyenne départementale (55,2).** Le taux départemental tend à augmenter ces dernières années avec la baisse du nombre de naissances.

Le Pays compte également 3 Relais d'Assistants Maternels (RAM) sur la partie Ouest du Pays alors que l'Est lunévillois n'est pas couvert. Les RAM sont des lieux d'animation et de coordination pour le réseau des assistants maternels d'un territoire. Des lieux d'accueil parents-enfants ou relais familles ont ouvert sur tous les territoires.

La CC du Sânon offre un panel de solutions d'accueil pour la petite enfance moins diversifié que sur les autres territoires, compensé cependant par un taux de capacité d'accueil individuel plus élevé.



Avec un taux d'équipement en accueil collectif de 98 pour 1000, le Lunévillois se situe en dessous de la moyenne départementale, en 2<sup>ème</sup> position derrière le Pays Terres de Lorraine pour les territoires ruraux.



Atlas départemental 2015



## → Enfance, jeunesse

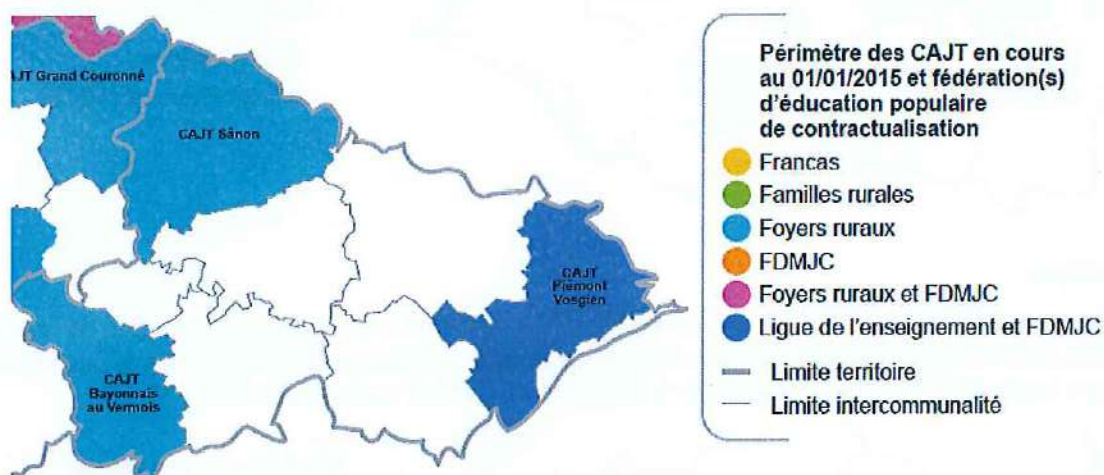
La Meurthe et Moselle bénéficie d'une grande richesse associative. C'est le cas tout spécifiquement dans le Lunévillois où un grand nombre d'associations sont affiliées aux fédérations d'éducation populaire (124 sur les 577 affiliées au niveau départemental). Elles contribuent notamment à la proposition d'une offre d'activités variées en milieu rural pour la jeunesse : activités et projets culturels, centres et séjours de vacances...

Trois mouvements d'éducation populaire sont particulièrement présents sur le Lunévillois : MJC, Familles rurales et foyers ruraux et réalisent de nombreuses actions socio-éducatives ou sont à l'origine de nombreux projets culturels ou festifs. Parmi ces événements, ont notamment été organisés ces dernières années :

- le Festi-arts du Sanon organisé par Familles rurales sur la CC du Sânon tous les 2 ans ;
- le festival du Vieux canal organisé par la MJC d'Azerailles ;
- le Festival Itinérance musicale organisé sur la CC de la Vezouze.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, trois dispositifs « Contrats Animation Jeunesse et Territoires (CAJT) » étaient proposés sur le territoire lunévillois dont l'animation est confiée à la Ligue de l'Enseignement sur la CC du Piémont vosgien et aux foyers ruraux sur la CC du Sânon. Le CAJT en place sur le Bayonnais n'a pas été renouvelé en 2016.



Particularité du territoire, Le Lunévillois a le taux le plus important de jeunes de moins de 21 ans bénéficiant de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives ou placement) : 27,1 pour 1000, nettement supérieure à la moyenne départementale de 20 pour 1000. Pour répondre aux besoins de placement, le territoire offre une capacité d'accueil la plus élevée (8 places pour 1000) au sein des assistants familiaux (familles d'accueil).

## Equipements sportifs et pratique sportive

La moyenne est de 7,4 équipements sportifs pour 1000 hab. dans le Pays du Lunévillois, contre 54 en Meurthe-et-Moselle et 68 en région Lorraine et 50 en France métropolitaine. Le Lunévillois constitue ainsi 2<sup>ème</sup> territoire le mieux équipé de Meurthe-et-Moselle après Terres de Lorraine. Les CC du Sanon et de la Vezouze ont un taux d'équipement supérieur à 10.

C'est aussi le territoire qui affiche le taux de licenciés le plus élevé (247 pour 1 000 habitants en 2012, contre 233 pour la moyenne départementale). Un taux élevé de licenciés est observé dans les CC du Bayonnais, du Lunévillois et du Val de Meurthe.

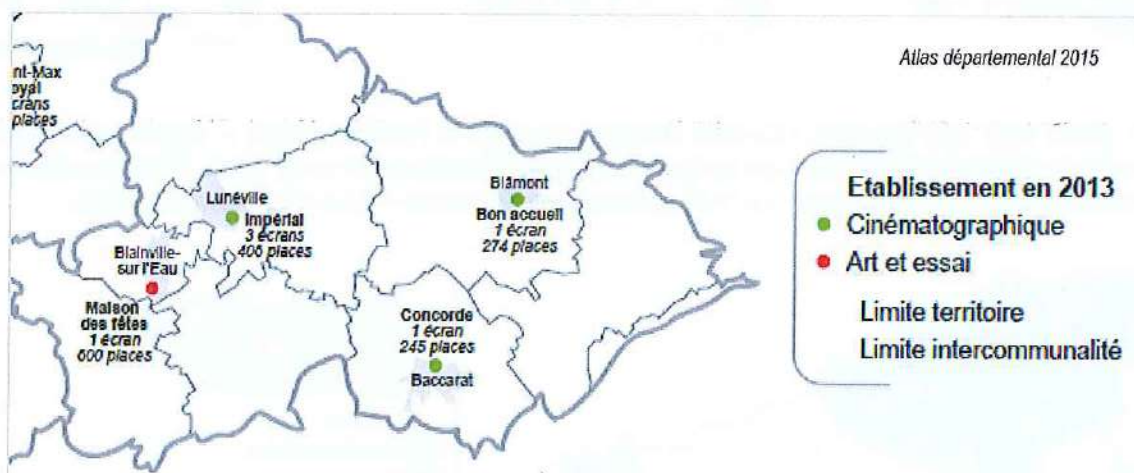
## Loisirs culturels et sportifs

### → Cinémas et théâtre

La Meurthe-et-Moselle dispose d'une offre riche en matière d'équipements cinématographiques et en matière de diffusion théâtrale. Avec un taux de 18,5 places pour 1000 habitants, la Meurthe-et-Moselle a un taux d'équipement supérieur au taux régional (17,1) et à celui de la France métropolitaine (17).

Le Lunévillois compte 4 cinémas sur les 17 du département, dont un établissement d'art et d'essai à Blainville-sur-l'eau.

La ville de Lunéville a également une scène conventionnée à Lunéville, le Théâtre de la Méridienne, qui propose des spectacles décentralisés sur le territoire Lunévillois et une école du spectateur pour favoriser une ouverture des scolaires au monde théâtral. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle depuis 2007 avec le théâtre de la Méridienne, le Pays soutient la politique de diffusion théâtrale vers les territoires.



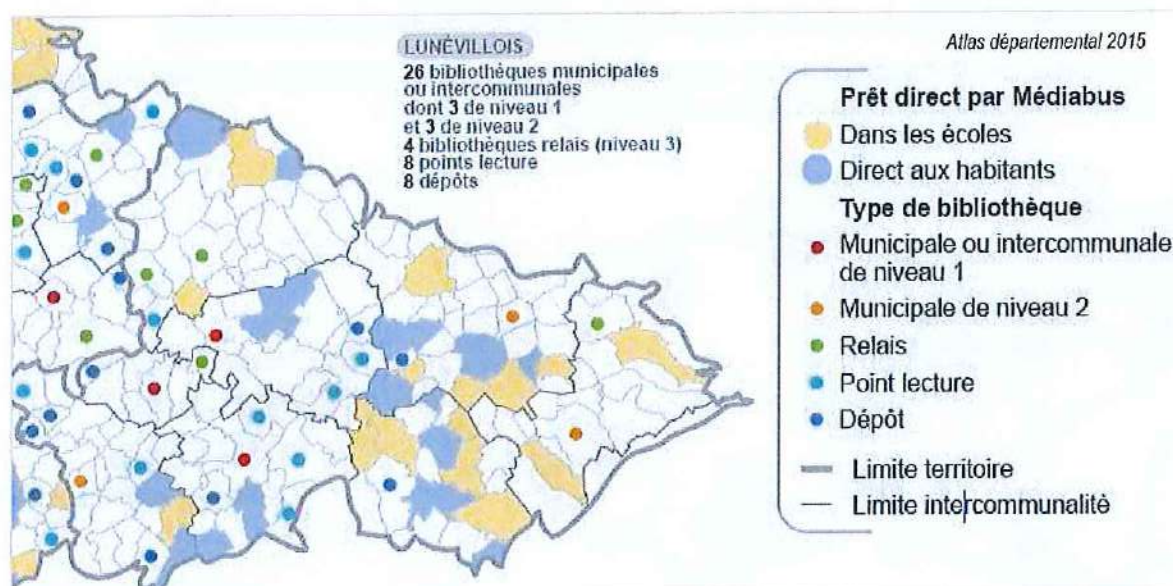
### → Musique

Contribuant à enrichir son offre culturelle, Le territoire dispose de 5 écoles de musique réparties de manière équilibrée sur le territoire. 4 écoles sont des structures associatives publiques non labellisées par le Département alors que l'école de Lunéville est labellisée par le Département. L'effectif scolarisé est de 726 élèves.



### → La lecture publique

Le territoire du Lunévillois connaît de fortes évolutions dans le domaine de la lecture publique. Au total, la médiathèque de Meurthe-et-Moselle accompagne 24 bibliothèques, dépôts et points lecture sur ce territoire en 2011. Si le territoire accuse encore un certain retard du point de vue du maillage en bibliothèques, il est devenu l'un des plus dynamiques au niveau de l'animation des bibliothèques. Des projets de coopération ont également été engagés entre la médiathèque de l'orangerie et la bibliothèque de Gerbéviller.



### → Evènements et manifestations culturelles

Les principaux évènements culturels ont lieu entre avril et novembre à Lunéville (Sonor'été, Les Estivales...), à Froville (Festival de musique sacrée et baroque), Azerailles (Le vieux canal) ou Magnières (Ales, festival Tradanses). Le Théâtre de la Méridienne organise 3 à 4 spectacles décentralisés sur les territoires. Ils sont intégrés à sa programmation théâtrale annuelle. Des spectacles ou concerts sont également organisés dans le caveau de Blamont. Le caveau du château de Lunéville propose aussi une programmation de rencontres culturelles.

D'autres manifestations annuelles attirent toujours beaucoup de public comme la Journée des plantes à Gerbéviller, la Fête du pâté lorrain à Baccarat, la journée du 15 août au Village du livre à Fontenoy-la-Joûte, la foire grasse ou la fête de l'élevage à Lunéville...

Depuis 2014, un festival de chansons françaises et spectacles vivants itinérant « Le village à bascule » est organisé sur l'un des territoires des communes de communes du Pays. Une première édition s'est tenue en 2014 à Gerbéviller, une deuxième édition est en préparation pour 2016 sur la CC du Piémont vosgien.

### Patrimoine culturel (historique, bâti...)

Le Pays du Lunévillois est doté d'un patrimoine remarquable, notamment composé de châteaux de différentes époques (Lunéville, Blâmont, Moyen...), d'édifices religieux (Eglise Saint-Jacques de Lunéville, Eglise de Froville, Eglise de Badonviller...) ainsi que de lieux de mémoire et de sites à caractère militaire, le département ayant été très touché par les conflits qui virent s'affronter la France et l'Allemagne au cours de la guerre de 1870, de la Première et de la Seconde Guerre mondiale (site de Léomont, du Mouton noir...). Il existe également un patrimoine rural, avec la présence de villages à l'architecture lorraine traditionnelle, villages-rue dans lesquels ils subsistent des éléments caractéristiques de ce patrimoine telles les portes monumentales, les fontaines...

Le Pays du Lunévillois possède également de nombreux savoir-faire qui participent à sa notoriété : le Cristal de Baccarat, l'art de la broderie perlée, la faïencerie de Saint Clément...

A relever également, la gastronomie, les spécialités culinaires et les produits locaux (mirabelle, munster...) qui marquent leur empreinte sur les paysages.

La Meurthe-et-Moselle compte 542 immeubles protégés au titre des monuments historiques dont 65% inscrits et 35% classés. **Le Lunévillois compte 32 monuments historiques, dont 11 inscrits et 21 classés.** Il est le territoire qui présente la plus faible densité de Monuments Historiques en 2012 à l'échelle départementale. Plusieurs associations contribuent aujourd'hui à la valorisation de ce patrimoine :

- les amis de l'orgue avec la route des Orgues invitant à la découverte des orgues du territoire ;
- l'association des Portes monumentales du Lunévillois qui ont recensé et participent à la mise en valeur des portes architecturales dans les villages-rue typiques lorrains.



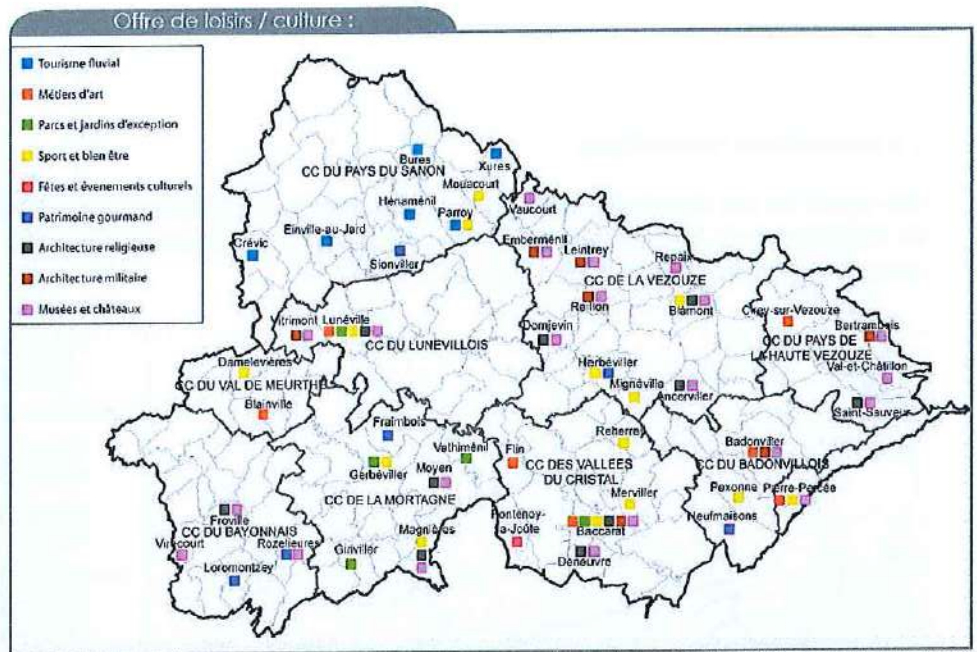
Sur les 40 musées recensés en Meurthe-et-Moselle, une dizaine se situe sur le Lunévillois. Deux d'entre eux sont classés Musées de France.

Localisation	Sites	Thème	Localisation	Sites	Thème
Emberménil	Musée de l'abbé Grégoire	Histoire	Val et Chatillon	Musée du textile	Mémoire industrielle
Lunéville	Conservatoire des broderies	Broderie	Badonviller	Atelier céramique et faïence	Atelier démonstration
St Clément	Musée de la faïencerie	Faïences	Deneuvre	Musée Hercule	Vestiges galloromains
Vitrimont	Espace muséal Chaubet	2de guerre mondiale	Baccarat	Musée du Cristal	Objets d'art en cristal
Lunéville	Manufacture de faïences	Exposition de faïences	Repaix	Musée du peintre Fabre	Atelier de peinture
Rozelieures	Maison de la Mirabelle	Patrimoine fruitier	Baccarat	Pôle bijou	Objets d'art - bijoux

## Loisirs/nature

L'offre de loisirs-nature est variée.

Elle repose sur des équipements attractifs, sur l'agritourisme, sur des activités de loisirs nautiques, équestres, pédestres, à vélo ou à VTT.



→ **Un pôle de loisirs majeur : le parc de loisirs Aventure Parc à Badonvillers, 2<sup>ème</sup> site d'aventure insolite du département en terme de fréquentation (250 000 visiteurs en moyenne/ an).**

Le territoire se situe en effet à proximité du Lac de Pierre Percée (retenue d'eau artificielle de 61 millions de m<sup>3</sup> sur 304 hectares), qui propose de multiples activités : base de loisirs, activités nautiques, aventure parc, saut à l'élastique... Les forêts du lac de Pierre Percée abritent également un observatoire à oiseaux et offrent un vaste réseau de sentiers de randonnée (VTT, à pied...).



→ **Le vélo-rail de Magnières**

Il permet de découvrir la vallée de la Mortagne (parcours de 20 km). Il constitue le 4<sup>ème</sup> site d'aventure insolite du département en termes de fréquentation.

→ **Agritourisme**

De nombreuses fermes pédagogiques et ateliers de dégustation (Lamath, Einvaux, Montigny, Clayeures, Saint-Mard, Chenevières...) accueillent scolaires et visiteurs. La Maison de la Mirabelle à Rozelieures propose un parcours scénographique de découverte de la mirabelle, de sa cueillette à sa valorisation. Le territoire compte également plusieurs fermes équestres.

→ **Les principaux parcs et jardins**

On recense ceux du château de Gerbéviller, le Parc des Bosquets (parc du Château des Ducs de Lorraine) et le Jardin Abbatial à Lunéville ainsi que le Parc Michaut à Baccarat.

→ **Les activités nautiques**

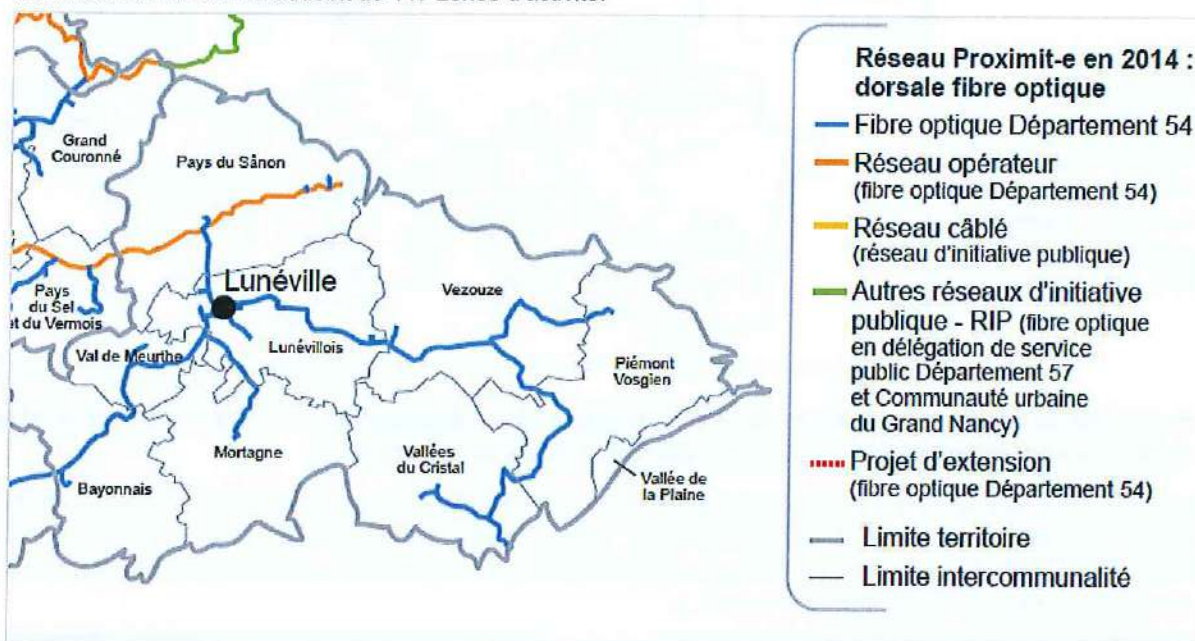
Des activités nautiques peuvent être pratiquées sur les rivières (canoé kayak sur la Mortagne...), sur le canal de la Marne au Rhin (tourisme fluvial) ou dans les bases de loisirs à Bures (voile..) ou sur le lac de Pierre percée.

→ **Itinéraires cyclo, VTT et pédestres**

Un vaste réseau de sentiers de randonnée balisés est entretenu par les fédérations de randonneurs (club vosgiens, FFRP) notamment dans le Piémont vosgien, mais aussi sur les territoires ruraux (CC du Sânon, Bayonnais, Mortagne, Valde Meurthe). La véloroute du Sânon offre aujourd'hui l'opportunité de randonner le long du canal de la Marne au Rhin.

## La couverture numérique

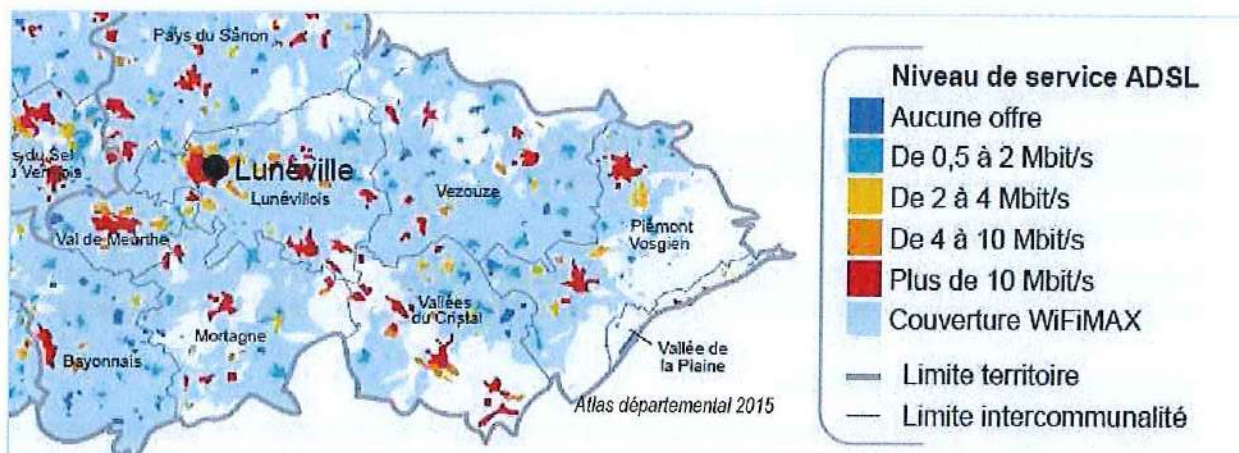
Elle repose sur une dorsale en fibre optique. Véritable colonne vertébrale du réseau, elle se compose à l'échelle du département de 912 kilomètres de câbles optiques et 184 liaisons hertziennes. Cette dorsale permet le raccordement en très haut débit de 147 zones d'activité.



Afin de pallier les inégalités d'accès à internet, le Département a mis en place un réseau de desserte hertzien WiFIMAX. 99% des lignes peuvent bénéficier d'une connexion internet par xDSL, dont 83 % avec un débit d'au moins 2 Mbit/s.

La couverture ADSL est encore inégale sur le Lunévillois, certaines communes n'étant dotées d'aucune offre de service ADSL ou n'étant pas bien desservies par la couverture Wifimax.

Des problèmes techniques liés à la présence de reliefs ou d'obstacles peuvent en limiter l'accès. C'est notamment le cas sur deux secteurs géographiques dans le Lunévillois (Bayon-Froville et secteur de Gondrexon-Autrepierre).

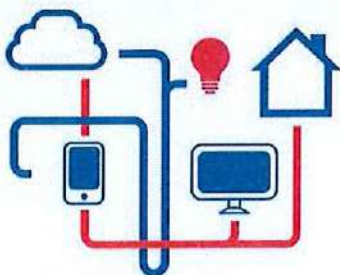


## Téléphonie

L'intégralité du territoire est couverte par le réseau de téléphonie mobile 3G, quelques points isolés rencontrent cependant encore des problèmes qualitatifs d'accès au service sur le secteur de l'Est lunévillois.

La majeure partie du Pays du Lunévillois fait partie des zones de déploiement prioritaire de la 4G (permettant l'accès au « très haut débit mobile ») dont la couverture totale devrait être achevée à l'horizon 2017.

## Perspectives de déploiement à l'horizon 2022 *(extrait atlas départemental)*



Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de Meurthe-et-Moselle adopté en janvier 2014 fixe les objectifs de couverture à court, moyen et long termes.

Le développement croissant des usages sur internet et l'enrichissement des contenus audiovisuels appellent le déploiement de nouveaux réseaux à très haut débit en fibre optique jusqu'au domicile des usagers à l'horizon de la prochaine décennie.

## Plan France Très haut débit

Lancé au printemps 2013, le Plan France très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022.

Pour atteindre cet objectif, le plan s'appuie prioritairement sur le déploiement de réseaux mutualisés de fibre optique et mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans partagé entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés. Ces derniers, naturellement inscrits dans une logique de retour rapide sur investissement, déploient leurs réseaux optiques dans les zones les plus denses. Equiper le reste du pays, et notamment les territoires les plus ruraux, nécessitera l'intervention des pouvoirs publics et particulièrement celle des collectivités territoriales.



## Un enjeu majeur pour le Lunévillois

L'accès au très haut débit et au numérique pour tous, notamment sur les territoires ruraux, est une demande qui a été fortement exprimée par les élus sur tous les bassins de vie et par les acteurs socio-économiques. C'est l'un des leviers de développement économique majeur pour rapprocher espaces urbains et ruraux.

## Focus sur quelques projets ou actions emblématiques sur le Pays



### La Maison de la Santé à Badonviller

Cinq maisons de santé ont aujourd'hui ouvert sur le Lunévillois. Parmi elles, l'une des premières fut celle de Badonviller en 2009. Le bâtiment a été réalisé selon des normes environnementales de haute qualité environnementale. La maison accueille 2 médecins généralistes, 2 kinésithérapeutes et 2 cabinets d'infirmières.

### La Maison des services communautaires à Gerbéviller

Ouverte depuis 2013, cette Maison des services propose, en un lieu unique au centre du bourg, tous les services disponibles sur le territoire. Le bâtiment héberge les services de la communauté de communes et l'espace destiné à la petite enfance. Il propose aussi des bureaux à la disposition des acteurs du territoire.



### Le Relais service public à Einville au jard

Ouverte depuis 2009, ce relais vise à faciliter l'accès aux services publics pour toutes les familles. Un accueillant est en permanence à l'écoute des familles pour les conseiller et les orienter. De nombreux partenariats ont été mis en place avec les partenaires (CAF, Pôle emploi, CIDFF...) pour faciliter les contacts à distance ou à travers des permanences décentralisées.

4 autres relais existent sur le Lunévillois, le RSP d'Einville assurant notamment une action de coordination entre eux.



## 5.2. Synthèse – matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le partenariat local / le travail en réseau</li> <li>▪ Des équipements et services de santé bien développés autour du pôle hospitalier de Lunéville</li> <li>▪ Des services à la population très structurés et développés (services aux personnes âgées, services de la petite enfance, service aux personnes âgées, etc.)</li> <li>▪ Un réseau de maisons de santés bien implanté et réseau d'éducation thérapeutique organisé à l'échelle du Lunévillois</li> <li>▪ De bon niveau en matière d'équipements de sports et de loisirs</li> <li>▪ Un tissu associatif développé et dynamique</li> <li>▪ L'existence d'animations/manifestations dotées d'un rayonnement important</li> <li>▪ Une politique d'animation territorialisée (CAJT)</li> <li>▪ Un réseau de lecture publique qui se structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une couverture inégale en équipements et services</li> <li>▪ La permanence de zones blanches ou grises au niveau de la couverture numérique</li> <li>▪ Des problèmes de mobilité</li> <li>▪ Un manque de renouvellement des bénévoles associatifs (vieillesse)</li> <li>▪ Une reconnaissance inégale de l'action du tissu associatif et du bénévolat</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mise en valeur la richesse historique et naturelle du territoire</li> <li>▪ Le maintien des services de santé de proximité (EHPAD, médecins généralistes, etc.)</li> <li>▪ L'accès au numérique pour tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le non développement du numérique et de la téléphonie qui pourraient représenter une menace au développement économique du territoire mais également au développement de services nouveaux (télémédecine)</li> <li>▪ La pérennité des financements publics (restrictions budgétaires ...)</li> </ul>

## 5.3. Enjeux

- ➔ **L'amélioration du « mieux vivre ensemble » des habitants**
- ➔ **L'amélioration des conditions de vie d'une population qui se trouve globalement dans un contexte social difficile**
- ➔ **L'accessibilité des services pour tous (ruraux / urbains, différentes générations ...)**
- ➔ **La conduite d'un travail de consultation, de concertation et de participation des personnes pérennes (expression des besoins, identification des solutions...)**
- ➔ **La mise en cohésion des acteurs et des services pour un territoire rural de qualité**
- ➔ **L'accueil et l'intégration des nouvelles populations au sein des territoires**
- ➔ **L'attractivité numérique du territoire (le développement des services du numérique au quotidien pour répondre aux besoins des personnes, tourisme, économie ...)**

## 6) Emploi & Formation

### 6.1. Les clés de lecture

#### La localisation de l'emploi

Le Pays du Lunévillois appartient à 4 zones d'emploi<sup>5</sup> : celle de Nancy (qui couvre la partie Ouest), celles de Lunéville, Sarrebourg et Saint-Dié-des-Vosges (qui couvrent la partie Est).

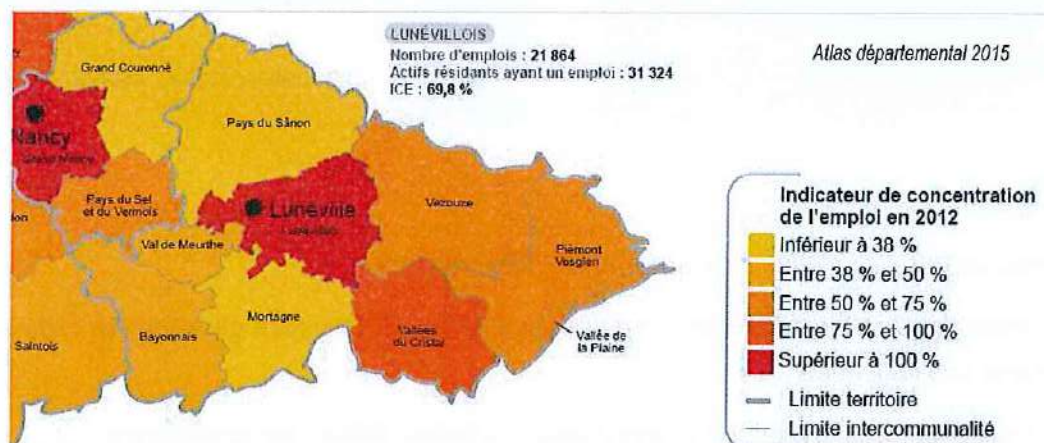


Le Pays du Lunévillois compte 35 650 actifs et 22 100 emplois en 2011. Le territoire a perdu 875 emplois, soit une baisse de 3,8% entre 2006 et 2011 (INSEE).

La densité d'emplois (505 emplois pour 1 000 hab. âgés de 20 à 64 ans en 2010) est inférieure à celle de Meurthe-et-Moselle (620 emplois) et moyenne comparativement aux autres territoires du département.

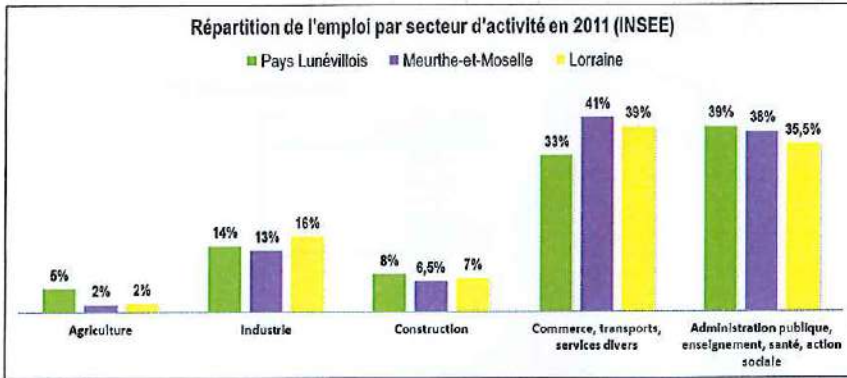
Les intercommunalités qui offrent le plus grand nombre d'emplois sont la CC du Lunévillois et la CC des Vallées du Cristal. Viennent ensuite la CC de la Vezouze et du Piémont Vosgien.

En revanche, la concentration d'emplois est relativement faible dans les CC du Sânon, du Val de Meurthe, du Bayonnais et de la Mortagne, du fait de la proximité et de l'attractivité de l'agglomération nancéienne.



<sup>5</sup> Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

## L'emploi par secteurs



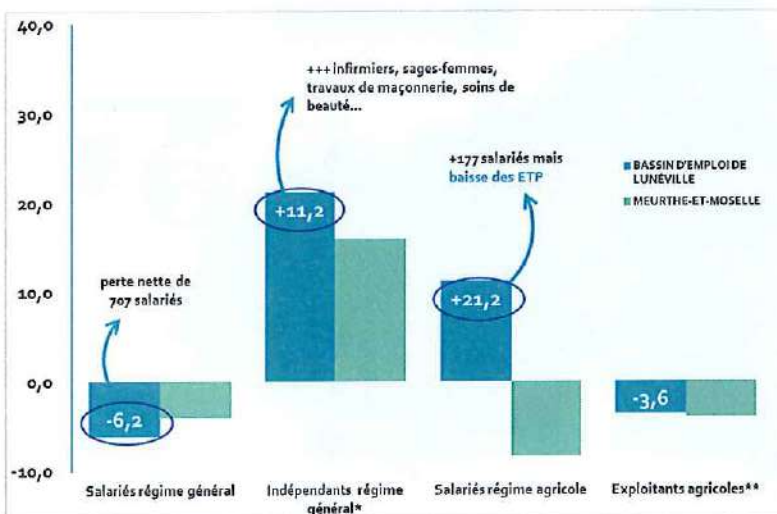
Territoires	Part des actifs occupés travaillant dans leur EPCI de résidence en 2010
LUNÉVILLOIS	57%
BRIEY	46%
TERRES DE LORRAINE	48%
LONGWY	45%
VAL DE LORRAINE	49%
NANCY ET COURONNE	82%

Comme à l'échelle départementale et régionale, l'emploi relève prioritairement du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, la santé et l'action sociale (39% des emplois) et du commerce, transports et services divers (33%). L'emploi agricole est bien représenté (5% dans le Pays du Lunévillois contre 2% en Lorraine et en Meurthe-et-Moselle).

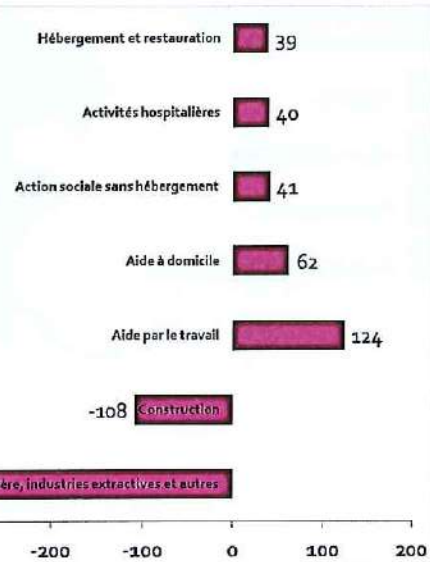
Les évolutions de l'emploi sur la période 2008-2012 mettent en évidence :

- une forte hausse des non-salariés, surtout dans les activités médicales et paramédicales ;
- un déclin continu de l'emploi salarié surtout dans l'industrie : En 5 ans, l'emploi salarié du bassin a perdu plus de 6 % passant de 11 500 salariés en 2008 à près de 10 800 en 2012. La plus forte érosion est observée dans les secteurs dits traditionnels : la construction, les transports routiers mais surtout l'industrie (automobile, métallurgie...). Cette perte massive n'est pas compensée par la création d'emplois liée aux nouveaux besoins de la population, avec 270 créations d'emploi seulement dans l'action sociale, la santé et les activités hospitalières, les ambulances...
- un emploi agricole également en baisse (baisse des exploitations employeurs ; baisse des équivalents temps plein des salariés).

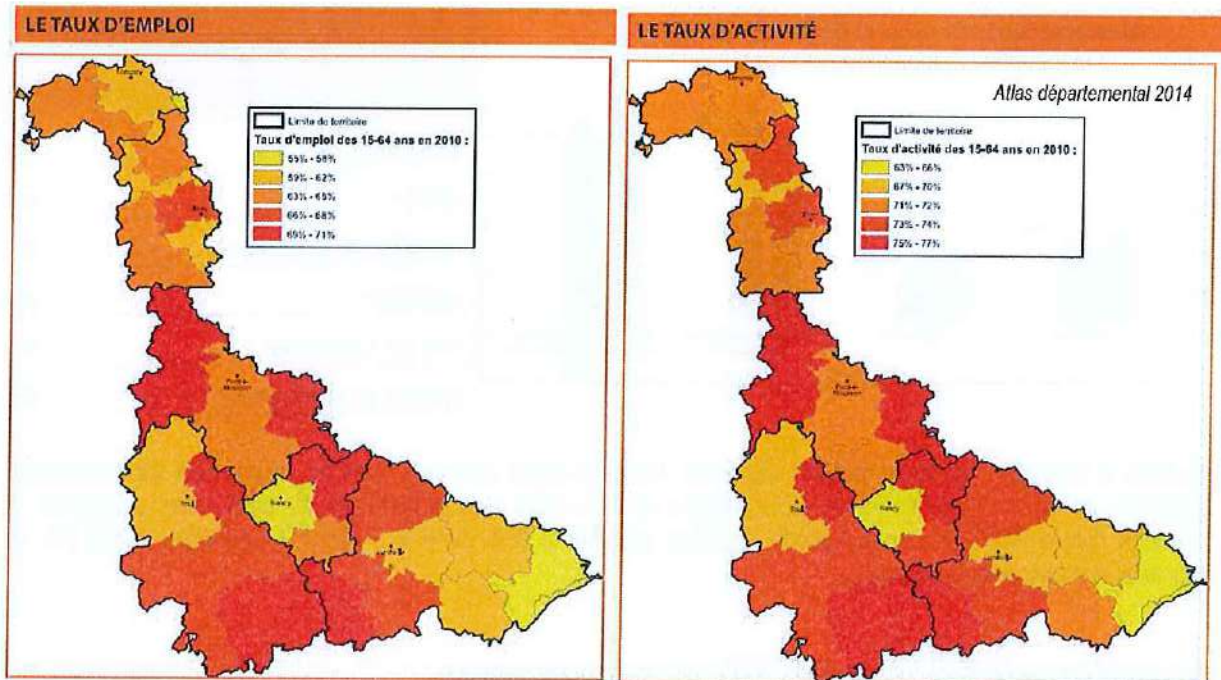
### Evolution des effectifs salariés et non salariés entre 2008 et 2012 (en %)



### Diagnostic territorial CTEFP 2014



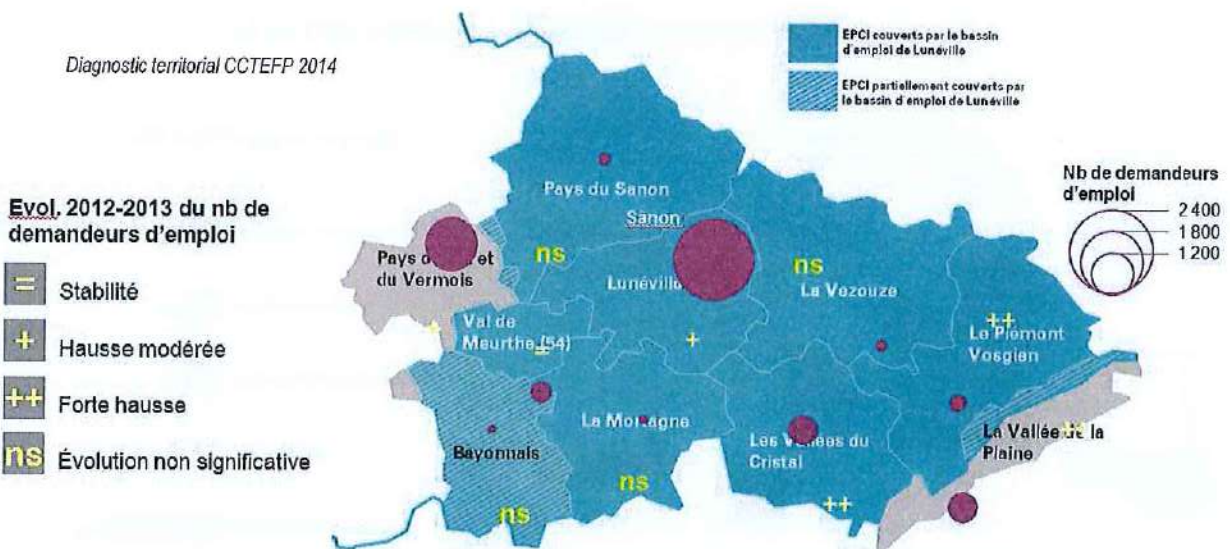
## Les taux d'activité et d'emploi



Globalement, le taux d'activité dans le Pays du Lunévillois (71% en 2010) est proche de la moyenne départementale (70%), régionale (71%) et nationale (72%). Le taux d'emploi (62%) est identique à celui de la Lorraine, comparable, quoique légèrement supérieur, à celui de la Meurthe-et-Moselle (61%), mais inférieur à celui de la France métropolitaine (64%).

En revanche, on observe des écarts entre les 4 EPCI de l'Ouest du territoire et les 4 EPCI situés à l'Est : dans les CC du Lunévillois, de la Vezouze, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien, les taux d'activité et d'emploi sont plus faibles que dans les autres intercommunalités.

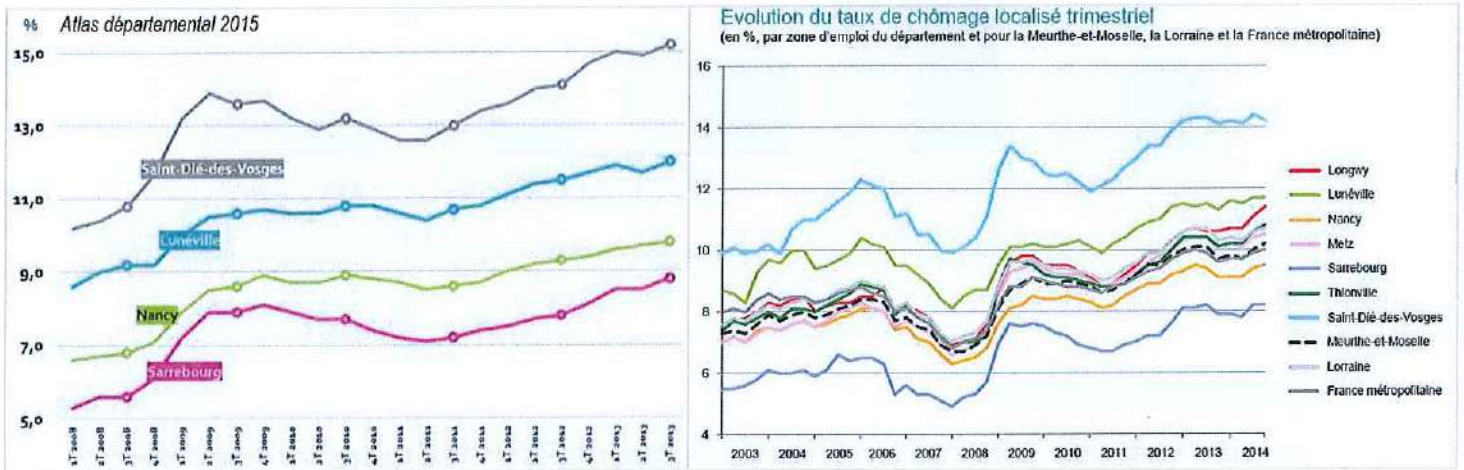
## Le chômage



Fin septembre 2014, le bassin d'emploi de Lunéville comptait plus de 6 300 demandeurs d'emploi. Le nombre le plus important de demandeurs d'emploi se concentre sur Lunéville. Les hausses les plus fortes du nombre de demandeurs d'emploi ont été enregistrées sur l'Est Lunévillois (CC du Piémont vosgien et CC des vallées du Cristal).

### → Conséquence de la dégradation continue de l'emploi

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Lunéville est au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 à 12 % des actifs (contre 10 % en Meurthe-et-Moselle et en France), tandis que le taux de chômage dans la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges atteint 15 %. Seules les zones d'emploi de Sarrebourg, et Nancy maintiennent leur taux de chômage en deçà de 10 % de la population active.



### → Comparé au département, fin septembre 2014

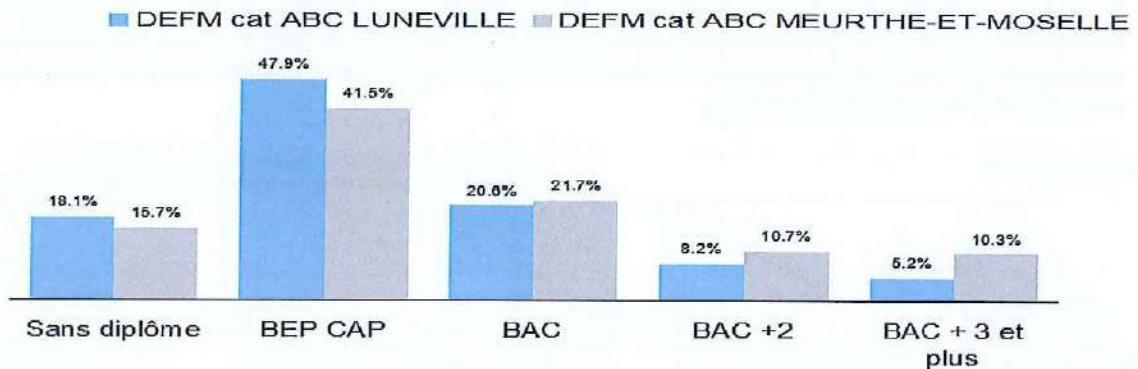
Le bassin d'emploi compte en termes de demande d'emploi :

- + de femmes
- + de jeunes
- + de seniors
- + de bénéficiaires de l'ASS
- + de Chômeurs de longue durée / chômeurs de très longue durée

→ **Un niveau de formation des demandeurs d'emploi faible**

66% d'entre eux ont un niveau baccalauréat ou inférieur (contre 57% en Meurthe-et-Moselle, 61% en Lorraine et 55% en France).

**Niveau de formation des demandeurs d'emploi fin septembre 2014 dans le bassin de Lunville**



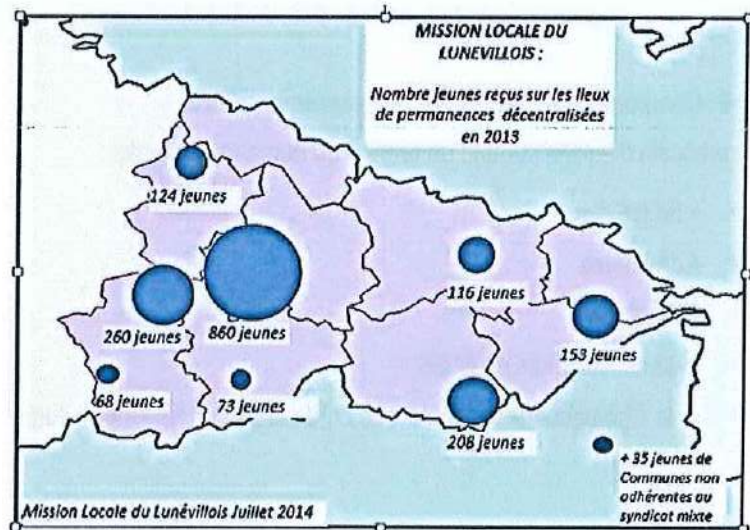
Diagnostic socio-économique réalisé par le CCTEFP du Lunévillois - 2014

**L'insertion des jeunes**

Le Lunévillois présente la part la plus importante de jeunes en contact avec une Mission locale en 2012 (22% contre 14% en moyenne en Meurthe-et-Moselle).

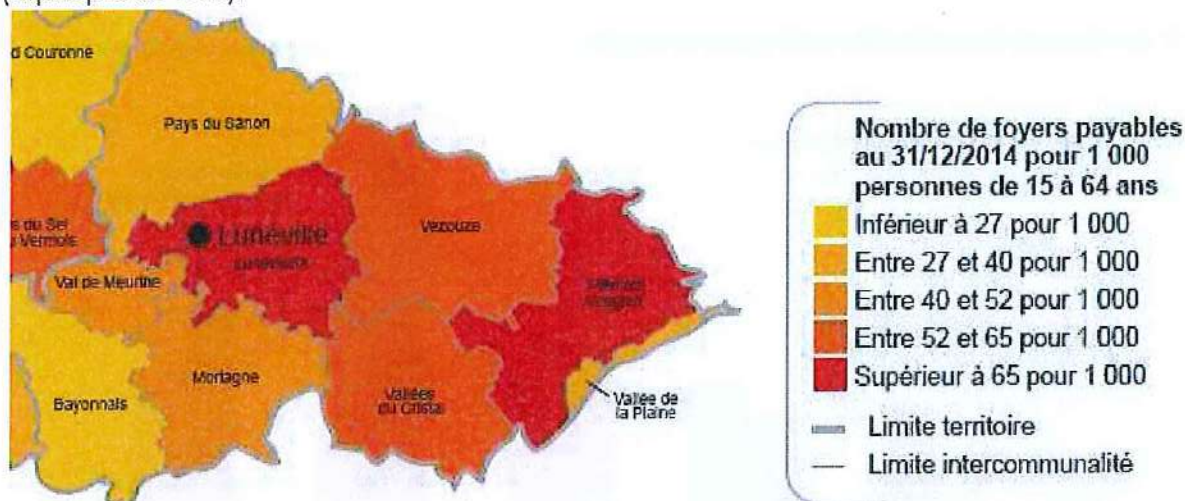
1 800 jeunes sont accompagnés par an, dont 47% proviennent de la CC du Lunévillois, 27% de l'Est lunévillois. Comme pour les demandeurs d'emploi, un niveau de formation inférieur de 2 points est observé sur le Lunévillois.

Diagnostic socio-économique CCTEFP du Lunévillois- 2014



## Le nombre de bénéficiaires du RSA

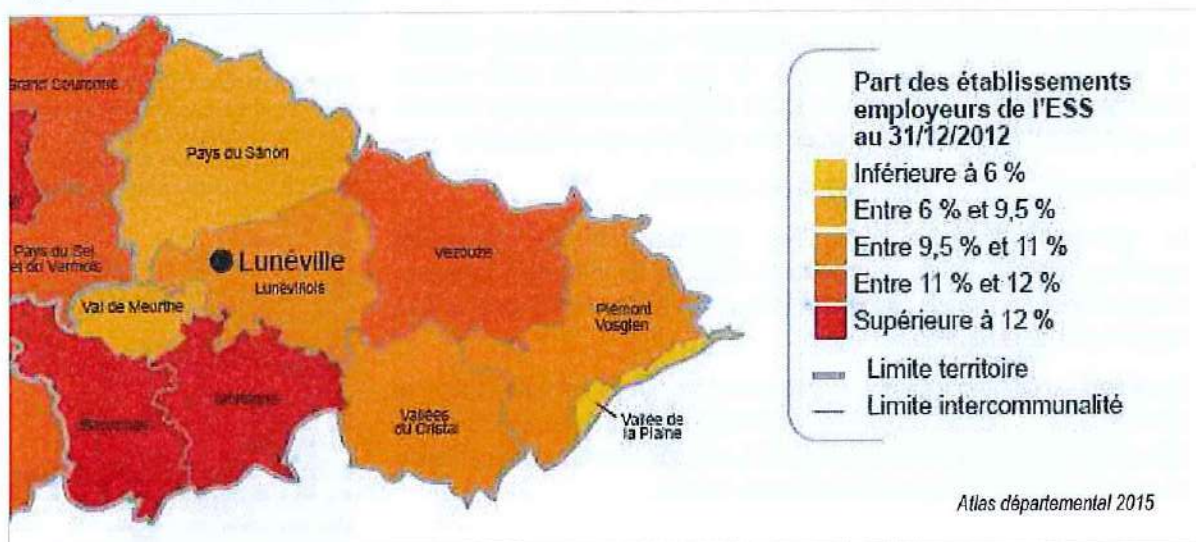
Après Nancy Couronne, le territoire lunévillois est celui qui a le taux de bénéficiaires de RSA le plus élevé sur le département (57 pour 1000 habitants). Un nombre élevé de bénéficiaires se concentre notamment sur la CC du Lunévillois et sur la CC du Piémont vosgien. Plus de 40% de ces bénéficiaires sont anciens dans le dispositif (depuis plus de 4 ans).



Atlas départemental 2015

## Economie solidaire et insertion

L'économie sociale et solidaire est bien représentée en Meurthe et Moselle avec un taux de représentation de 11,4% au sein des établissements employeurs. Depuis le recul de l'emploi industriel, elle joue un rôle important sur les territoires ruraux, notamment sur le Lunévillois où elle représente en moyenne 10,9% des établissements employeurs, 13,9% sur la Cc de la Mortagne (taux le plus élevé sur le Lunévillois).



Atlas départemental 2015

On recense parmi les principaux acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique :

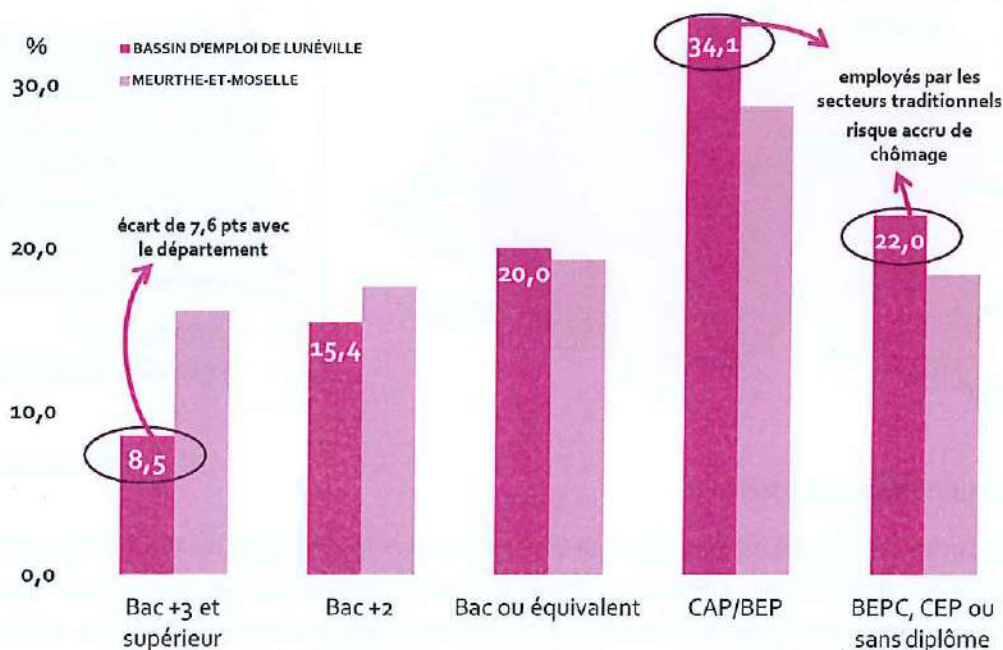
- 4 Ateliers et Chantiers d'Insertion en 2014 (soit 74 postes agréés et 141 salariés accueillis en 2014) ;
- 1 Entreprise d'Insertion (3 postes agréés et 7 salariés accueillis) ;
- 2 Associations Intermédiaires (INES : 103 personnes mises à disposition en 2013 ; FRS : 279 personnes mises à disposition en 2013).

## La formation

Dans le bassin d'emploi de Lunéville, les actifs en emploi sont plus faiblement diplômés qu'ailleurs dans le département. Il est à noter que 20,5% des salariés ont un niveau inférieur au CAP-BEP. Les diplômés de l'enseignement supérieur ne représentent qu'un actif occupé sur quatre.

### → Le niveau de formation des actifs ayant un emploi

Diagnostic territorial CCTEFP 2014



Diagnostic socio-économique réalisé par le CCTEFP du Lunévillois

À l'échelle du Lunévillois, 19% de la population ne possède aucun diplôme en 2010 (18% en Meurthe-et-Moselle). Ce taux atteint des seuils encore plus élevés dans la CC du Lunévillois, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien (28%). Néanmoins, la part de non diplômés est en régression.

Seule la commune de Lunéville est dotée de lycées.

La ville-centre accueille aussi des établissements d'enseignement supérieur, avec 387 étudiants inscrits en Sections de technicien supérieur et assimilé et en Grands Établissements du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Deux centres de formation d'apprentis (CFA) se situent sur le territoire : le CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) avec une antenne délocalisée à Lunéville. Le CFA de la CCI possède une deuxième antenne à Lunéville (Institut Européen de la Qualité Totale).

**Des formations initiales en alternance (ou contrats d'apprentissage) peuvent être préparées sur le territoire :** via la CCI de Meurthe-et-Moselle, l'IEQT (Institut Européen de la Qualité Totale) et l'IUT Nancy-Brabois (Site de Lunéville).

En ce qui concerne la formation continue il existe une quinzaine d'organismes de formation continue sur le territoire du Lunévillois, dont la moitié sont établis dans la ville de Lunéville. Deux formations continues en alternance sont préparées à l'IUT Nancy-Brabois (antenne de Lunéville).

#### Offre de formation initiale sur le BEF Du CAP à BAC + 5

Manager de risque (bac+5)  
DU (Bac +4) Responsable Management Durable, Qualité Sécurité Environnement  
Licence Pro Gestion de la production Industrielle  
DUT QLIO Qualité Logistique Industrielle et Organisation  
BTS Banque  
BTS comptabilité et gestion  
BTS Management des unités commerciales  
BTS électrotechnique  
Bac S  
Bac L  
Bac ES  
Bac STMG  
Bac STI2D énergies et environnement  
Bac pro électrotechnique  
Bac pro usinage  
Bac pro ouvrages métalliques  
Bac pro gestion administration  
Bac pro commerce  
Bac pro logistique  
Bac pro ASSP  
BMA ébéniste  
BMA broderie  
CAP ébéniste  
CAP employé de commerce  
CAP vente  
CAP agent d'entreposage et de messagerie  
CAP broderie  
CAP Ferronnerie



## Focus sur quelques projets ou actions emblématiques sur le Pays du Lunévillois



### Forum de l'alternance

La mission locale du Lunévillois travaille en partenariat avec l'AFIJ (Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) à la réalisation d'un forum sur le territoire pour permettre aux jeunes d'avoir une formation en alternance facilitant l'insertion professionnelle. Ce forum est organisé chaque année par la mission locale du Lunévillois. Sous la forme d'un job dating, les jeunes ont l'occasion de rencontrer des employeurs.

### Les Eveilleurs du Patrimoine

Le projet "Les Eveilleurs du patrimoine" a été porté entre 2010 et 2012 par la Mission locale du Lunévillois sur le secteur de l'Est lunévillois. Financé par l'Etat, la CAF et les collectivités territoriales, le dispositif vise à mobiliser et faciliter l'insertion de jeunes, peu qualifiés, peu mobiles, éloignés des institutions à travers un chantier de formation/ action.

Une cinquantaine de jeunes entre 16 et 25 ans ont ainsi participé à des chantiers de valorisation du patrimoine bâti, des richesses naturelles ou de mise en valeur touristique du territoire.

L'évaluation de ce projet a montré une réelle plus-value pour une majorité de jeunes qui ont gagné en autonomie, retrouvé confiance en eux et engagé une action d'insertion ou de formation.



## 6.2. Synthèse – matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une concentration relativement importante de l'emploi dans l'Est Lunévillois</li> <li>▪ La présence d'une offre de formation diversifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une baisse du nombre d'emplois</li> <li>▪ Une faible concentration d'emploi dans les CC proches de l'agglomération de Nancy</li> <li>▪ La situation économique plus difficile dans l'Est Lunévillois</li> <li>▪ De faibles niveaux de formation</li> <li>▪ Les difficultés de mobilité pour les publics des territoires ruraux</li> <li>▪ Un taux de chômage élevé dans la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges et de Lunéville</li> <li>▪ Un déficit de jeunes diplômés et jeunes actifs</li> <li>▪ Des problèmes de mobilité des personnes en recherche d'emploi, insertion ou formation</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La diversification du tissu économique en direction notamment des activités de service / tertiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La transformation des CC proches de l'agglomération de Nancy en territoires d'ortoir</li> <li>▪ Les délocalisations industrielles</li> </ul>

## 6.3. Enjeux

**La mobilisation et la mutualisation des énergies et des moyens (notamment financiers) au service des entreprises et de l'emploi en s'appuyant sur l'existant et en le valorisant**

## 7) Développement économique

### 7.1. Les clés de lecture

#### Secteurs d'activité

Comme à l'échelle départementale, l'économie du Lunévillois est en 2012 majoritairement tournée vers le tertiaire avec une prédominance des secteurs du commerce, des services, de l'administration, de la santé et de l'action sociale. Les secteurs de l'industrie et de la construction ne pèsent plus respectivement que pour 6,8% et 10,5% du nombre total des établissements actifs.

Avec un taux de 15,6%, le poids des établissements agricoles reste une caractéristique spécifique du territoire.

Au 31 décembre 2012	Etablissements actifs	Secteurs d'activité des établissements actifs									
		Agriculture, sylviculture et pêche		Industrie		Construction		Commerce, transports, services divers		Administration publique, enseignement, santé, action sociale	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Longwy	4 483	287	6,4 %	311	6,9 %	476	10,6 %	2 652	59,2 %	757	16,9 %
Briey	4 408	365	8,3 %	304	6,9 %	563	12,8 %	2 453	55,6 %	723	16,4 %
Terres de Lorraine	7 540	835	11,1 %	552	7,3 %	973	12,9 %	4 000	53,1 %	1 180	15,6 %
Val de Lorraine	6 884	600	8,7 %	482	7,0 %	919	13,3 %	3 770	54,8 %	1 113	16,2 %
Lunévillois	6 257	975	15,6 %	424	6,8 %	629	10,1 %	3 188	51,0 %	1 041	16,6 %
Nancy et Couronne	25 471	437	1,7 %	1 300	5,1 %	2 055	8,1 %	16 873	66,2 %	4 806	18,9 %
Meurthe-et-Moselle	55 043	3 499	6,4 %	3 373	6,1 %	5 615	10,2 %	32 936	59,8 %	9 620	17,5 %
Lorraine	185 563	16 325	8,8 %	11 870	6,4 %	19 844	10,7 %	108 597	58,5 %	28 927	15,6 %
France métropolitaine	6 707 943	713 518	10,6 %	342 638	5,1 %	650 821	9,7 %	4 153 821	61,9 %	847 145	12,6 %

Atlas départemental 2015

Le secteur agricole reste notamment très bien représenté dans les territoires ruraux : CC de la Vezouze avec un taux de 29,5% d'établissements agricoles, CC de la Mortagne (27,2%), CC du Piémont Vosgien (27,3%), la CC du Sânon avec un taux de 27,8%.

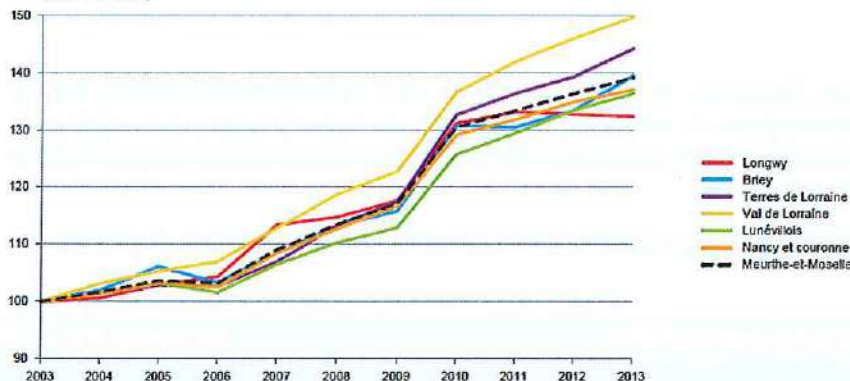
La CC des vallées du Cristal reste le seul territoire où l'industrie pèse pour 7,9% du nombre d'établissements et pour 46% de l'emploi salarié.

Parmi les établissements privés, l'entreprise Baccarat est la 6<sup>ème</sup> entreprise du département en termes d'effectif salariés (670 salariés en 2012). Elle arrive en 20<sup>ème</sup> position des entreprises qui réalisent le chiffre d'affaire le plus élevé dans le département (114 M € en 2012). Depuis 2013, la cristallerie a perdu 203 emplois en 2 ans suite au plan amiante et au non remplacement des départs en retraite. Les fromageries de Blamont à Herbéviller avec 320 salariés réalisent le 19<sup>ème</sup> chiffre d'affaire le plus élevé (118 M € en 2012).

Parmi les établissements publics, le Centre Hospitalier de Lunéville se situe en 11<sup>ème</sup> position des établissements dotés du plus gros effectif salarié en Meurthe-et-Moselle (737 salariés en 2013).

## Démographie des entreprises (évolution du nombre d'entreprises, création, défaillance)

Evolution du nombre d'entreprises  
(Base 100 : 2003)



Le nombre d'entreprises est en forte progression sur la période 2010-2013 : +8,5%. Ce taux d'évolution, supérieur à la moyenne départementale (+7%), est le plus élevé en Meurthe-et-Moselle après ceux des territoires du Val de Lorraine (+10%) et de Terres de Lorraine (8,7%).

Au cours de ces trois années, les trois plus fortes croissances du nombre d'entreprises sont observées dans des EPCI de l'Ouest Lunévillois (CC du Val de Meurthe, CC Mortagne, CC du Bayonnais ) avec des hausses supérieures à 17%. La fracture entre l'Est et l'Ouest lunévillois reste visible avec une évolution



Atlas départemental 2015

Evolution du nombre d'entreprises entre 2010 et 2013

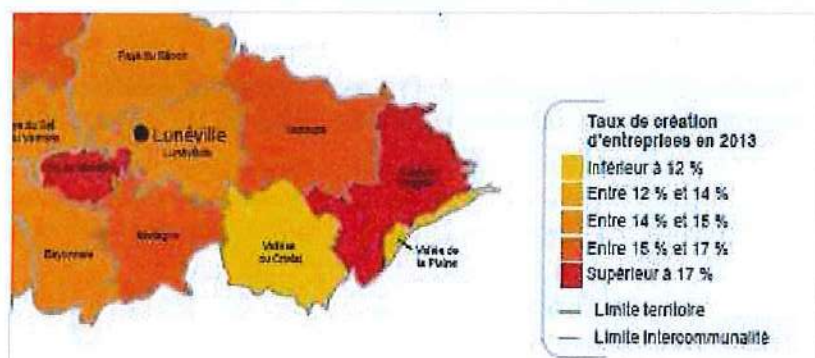


négative observée sur les EPCI de la Vezouze et du Piémont vosgien. Le tissu économique est notamment ancien avec plus de 42% des entreprises ayant plus de 10 ans sur l'Est lunévillois.



Avec un taux de création de 14,9% en 2013, le Lunévillois enregistre un taux supérieur à la moyenne départementale et le 2<sup>ème</sup> au niveau départemental après le Pays du Val de Lorraine. Malgré un nombre total d'entreprises en baisse, la CC du Piémont Vosgien montrait le taux de création le plus élevé à l'échelle du Pays (19,5%). Venait en 2<sup>ème</sup> position le Val de Meurthe avec un taux de 19,1%. Ce taux de création avait atteint 20% dans les années 2009-2010 avec la création du statut d'autoentrepreneur. En 5 ans, ce taux a baissé de 5 points pour atteindre un taux autour de 14,9% en 2013.

Atlas départemental 2015

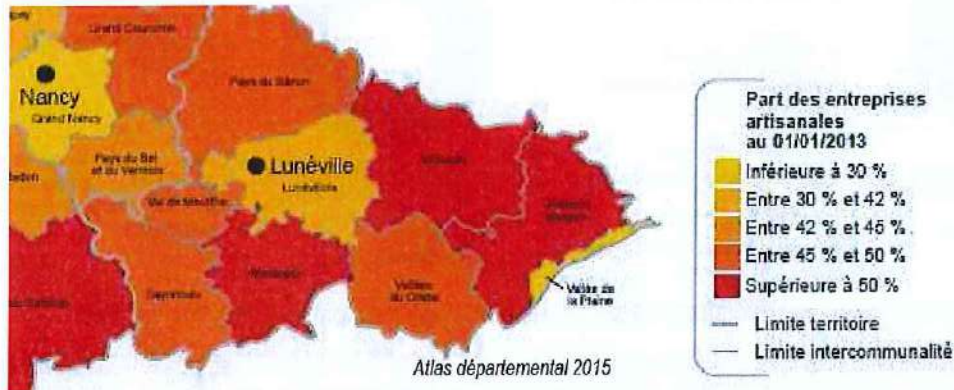


Taux de création d'entreprises en 2013



## L'artisanat

L'artisanat occupe une place importante en milieu rural. Le territoire est bien couvert en établissements artisanaux en représentant 40% de la part du nombre d'entreprises sur 7 des 8 EPCI du Pays en 2013, soit le taux le plus élevé du département, où la moyenne se situe à 32%. Ces taux dépassent 50% sur les CC de la Mortagne (53%) et du Piémont vosgien (52%).



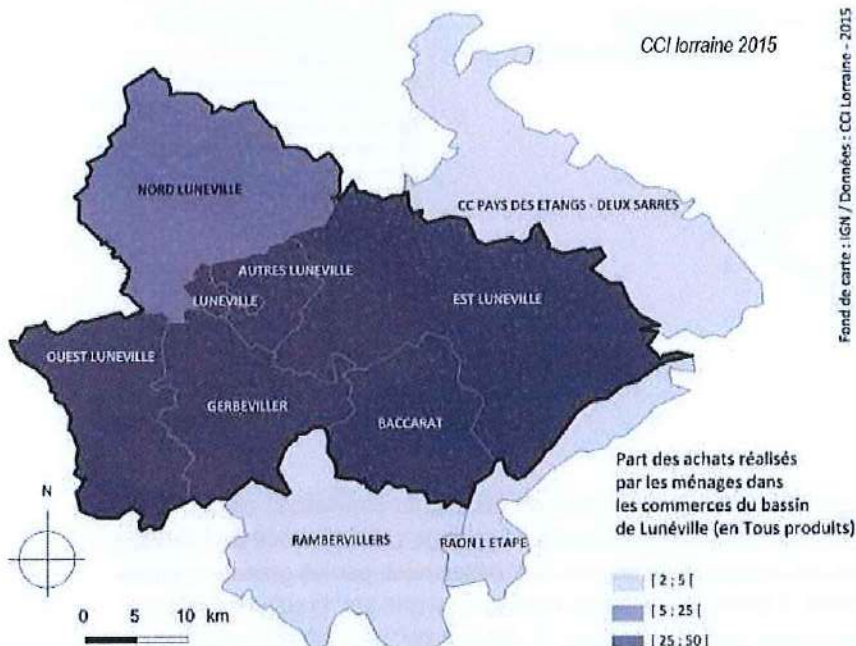
Le Pays du Lunévillois a initié en 2011 et monté une opération FISAC sur 6 communautés de communes rurales (CC Val de Meurthe, Sânon, Vezouze, Mortagne, Piémont vosgien, Bayonnais). Le programme a bénéficié d'une enveloppe de soutien de l'Etat de 266 000 €. Sa mise en œuvre a été coordonnée à l'échelle du Pays entre 2012 et 2013. Cette coordination a été reprise en 2014 par l'antenne de la CCI du Lunévillois.

## Le commerce

La part d'établissements commerciaux est également relativement importante sur le territoire (24% contre 22% en moyenne en Meurthe-et-Moselle), notamment dans les CC du Lunévillois et des Vallées du Cristal.

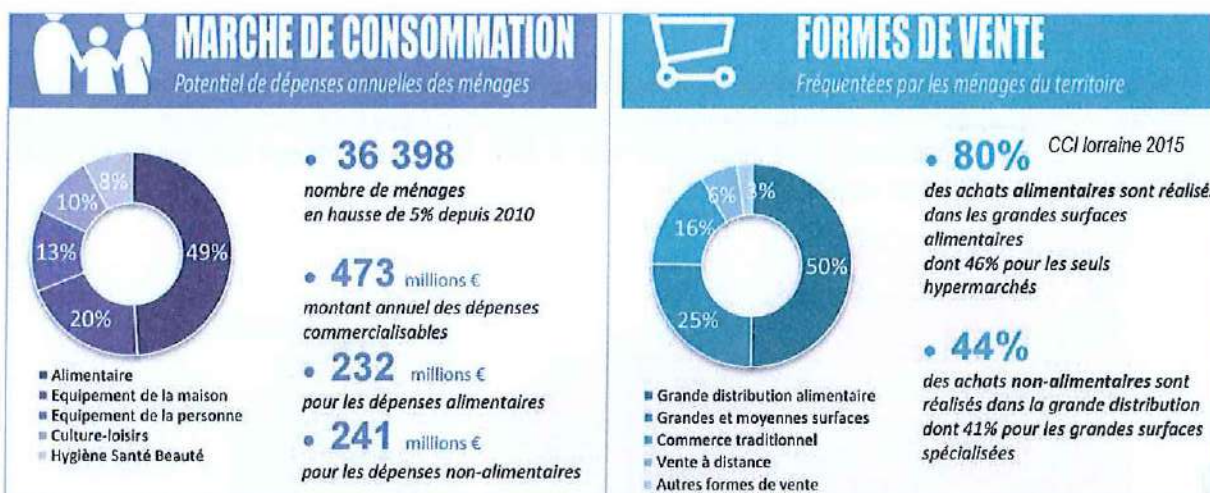
L'agglomération de Lunéville avec son centre-ville et les zones commerciales de Chanteheux et de Moncel-les-Lunéville rayonne sur un vaste bassin de population à dominante rurale et périurbaine.

Les autres pôles d'attractivité commerciale sont Blâmont, Baccarat, Cirey et Badonviller pour les territoires les plus à l'Est ; le pôle Blainville-Damelevières, Bayon et Einville pour les territoires de l'Ouest.



Les résidents effectuent 67% de leurs achats sur le bassin de Lunéville. La zone de chalandise s'étend à l'Est sur les secteurs des Deux Sarre et au Sud est sur les secteurs de Rambervillers et Raon l'étape.

D'autres pôles périphériques sont aussi attractifs : Sarrebourg et Raon l'Etape, Saint-Dié dont l'attractivité s'exerce sur les territoires Est du Pays, et Charmes sur les territoires les plus au Sud. Les territoires les mieux desservis en services ambulants sont les territoires les plus à l'Est du Pays, où il y a le moins de commerces fixes.



Trois marchés locaux sont organisés chaque semaine sur Lunéville, Baccarat et Cirey-sur-Vezouze.

En 2015, le potentiel de dépenses annuelles des ménages est évalué à 473 M €. 33% de cette dépense annuelle alimentent l'évasion commerciale captée majoritairement par l'agglomération nancéenne. Cette part tend à augmenter depuis 2003. La dépense annuelle moyenne d'un ménage du bassin de Lunéville s'élève à 13 003 euros, elle est légèrement supérieure au niveau régional (12 870 €).

80% des achats alimentaires sont captés par les hypermarchés, supermarchés et discounts, part en augmentation depuis 2003. Pour les achats non alimentaires, les grandes surfaces confortent aussi leur part de marché par rapport à 2003. La vente à distance par Internet progresse. Le Commerce traditionnel reste à un niveau (16%) légèrement inférieur à celui de la moyenne régionale (17%).

## L'agriculture

Comme en Meurthe-et-Moselle, le nombre d'exploitations a baissé d'environ 2% par an entre 2000 et 2010 mais leur taille a doublé passant de 50 à 100 ha de Surface Agricole Utile (SAU) en moyenne. La taille moyenne des exploitations en SAU est de 95 ha dans le Lunévillois en 2010. Le territoire conserve une vocation agricole importante, arrivant en 2<sup>ème</sup> position derrière le territoire de Briey avec une production brute standard (PBS) moyenne de 125 k€/ exploitation.



La polyculture et le polyélevage dominent sur le Plateau lorrain (couvrant l'Ouest du Lunévillois) alors que les contreforts du massif vosgien à l'extrémité Est du Lunévillois sont marqués par une prédominance de l'élevage bovin (lait et viande). Dans une moindre mesure, quelques communes sont concernées par les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux), l'élevage d'ovins, caprins et granivores mixtes, ainsi que par la culture des fleurs, fruits et l'horticulture diverse. Parmi les principaux acteurs agricoles, il est à noter que l'identité polyculture-élevage du Lunévillois s'est forgée autour des coopératives laitières et céréalières : les Fromageries de Blâmont,

Biogam, la CAL (Coopérative Agricole de Lorraine)... On compte aussi de nombreux acteurs privés, marchands de bestiaux et autres tels que AvenirAgro, Hexagrain, Soufflet...

**Un potentiel de diversification agricole a été clairement identifié dans le cadre de l'étude menée conjointement par la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle<sup>6</sup>.** Les principaux points forts, points faibles, opportunités et menaces autour de la diversification agricole ont été mis en évidence. Le Lunévillois est fort d'expériences collectives, tant en circuits courts qu'en agritourisme, qu'en matière de valorisation énergétique.

#### → Valorisation énergétique et méthanisation

Le territoire lunévillois a été pionnier dans le domaine des énergies renouvelables avec l'implantation en 2005 du premier parc éolien communautaire à Igney, la labellisation comme pôle d'excellence rurale de la première unité de méthanisation à Mignéville en 2009. Depuis, trois nouvelles unités de méthanisation à la ferme ont été construites à Badonviller, Rozelieures et Barbas (2015). 38 exploitations étaient accompagnées en 2014 par la chambre d'agriculture pour un projet de méthanisation (projets collectifs et individuels).

Deux projets collectifs d'unité de méthanisation sont en cours d'étude :

- Le projet Metha Vezouze qui regroupe 6 agriculteurs et la commune d'Aménoncourt autour d'un projet d'unité de méthanisation et de création d'un réseau de chauffage pour bâtiments publics et privés. Projet de 500 kw pouvant alimenter 600 foyers en électricité (hors chauffage)
- Le Projet de la société « Metha Sânon » regroupe 22 agriculteurs. L'unité de méthanisation sera la première en Lorraine à avoir une double valorisation, d'une part en biogaz qui sera réinjecté dans le réseau GRDF et d'autre part en électricité. L'unité fournira en gaz vert la consommation de près de 500 foyers et une production électrique de plus de 3,5 millions de kWh.

#### → Agritourisme et circuits courts

En 2014, 53 exploitations du Lunévillois avaient un atelier de produits fermiers et/ ou une activité d'agritourisme. 13 exploitations adhèrent au réseau « Bienvenue à la ferme ».

Le territoire compte notamment 3 exploitations qui proposent des vacances à la ferme et 2 fermes pédagogiques. La chambre d'agriculture accompagnait en 2014 des projets en phase de réflexion (4), de conception (1) ou en cours de réalisation (3). En partenariat avec le Conseil départemental, des actions de sensibilisation à la découverte des espaces naturels sensibles ont été organisées en partenariat avec des agriculteurs.

Sur 35 producteurs en circuits courts recensés par la chambre en 2013, 18 adhéraient à Saveurs paysannes, 9 avaient le label « Agriculture biologique » (AB), 1 le label rouge, 7 n'étaient pas affiliés à un réseau.

Enfin, à l'échelon du Lunévillois, l'association des commerçants de Lunéville a repris l'organisation du marché fermier qui se tient 2 vendredis par mois sur la place du château à Lunéville. Aux trois producteurs du Lunévillois, s'ajouteront d'autres stands proposant des produits du terroir lorrain (tourtes, vin de Toul...).

Trois AMAP fonctionnent également sur le Lunévillois sur Lunéville, sur les secteurs de la Mortagne et du Bayonnais.

Parmi les enjeux identifiés par la chambre d'agriculture, la filière des circuits courts alimentaires reste à structurer d'amont en aval. Il s'agira notamment de renforcer l'organisation et le développement de l'offre en renforçant les capacités de commercialisation des producteurs, leurs moyens de production, de transformation et stockage.

#### → Crise agricole

En 2015, la crise nationale que traverse l'élevage laitier et bovin n'épargne pas la Lorraine et le Lunévillois comme en témoignent les nombreuses manifestations organisées localement par les syndicats agricoles en 2015. Selon le syndicat des jeunes agriculteurs, les revenus par exploitation ont chuté de 40% par rapport à la moyenne des quatre dernières années. Le métier d'éleveur ne ressort plus comme un métier d'avenir.

<sup>6</sup> Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, Diversifications agricoles et territoires : enjeux et plan d'action, 2014

## L'industrie

Depuis 20 ans, le Lunévillois n'a pas été épargné par le déclin industriel. En atteste encore la fermeture en 2013 de l'entreprise Trailor ACTM sur Lunéville. Le territoire conserve cependant encore un certain caractère industriel et compte notamment une industrie phare, la cristallerie de Baccarat et des entreprises valorisant des savoir-faire spécifiques (Faïencerie de Lunéville - Saint-Clément). La verrerie de Baccarat, fondée en 1764 et devenue cristallerie en 1816, commercialise des articles en cristal de très haut de gamme. Malgré une baisse des effectifs, l'entreprise reste le premier employeur privé du Lunévillois avec 520 personnes travaillant sur le site de Baccarat en 2014.

Le Lunévillois compte aussi des entreprises de pointe, notamment dans les domaines aéronautique ou dans la mécanique de précision. Dans le domaine de l'équipement aéronautique, deux entreprises locales sont notamment membres du cluster « Aériades » :

- L'entreprise Aero Lorraine Baccarat Précision (54 employés en 2016), filiale d'EADS, assemble des roues pour l'aviation militaire
- L'entreprise SUDP, basée à St Mard et comptant une vingtaine de salariés, travaille dans l'usinage de grande précision et dans le design de production.

L'industrie métallurgique est relativement peu développée dans le Lunévillois. Hydro Leduc, société familiale indépendante basée à Azerailles est cependant le sixième employeur privé du territoire et s'est spécialisé dans la mécanique hydraulique.

Des entreprises dans des secteurs porteurs ont connu un développement important. A titre d'exemple, citons :

- Polyex à Lunéville (37 salariés en 2015), spécialisée dans la fabrication de produits d'emballage

- Lorcoss, société cosmétique de 80 salariés qui assure une production diversifiée de savons pour les grands noms du luxe et de l'hôtellerie et développe des produits innovants (shampooing solide, 100% naturel).

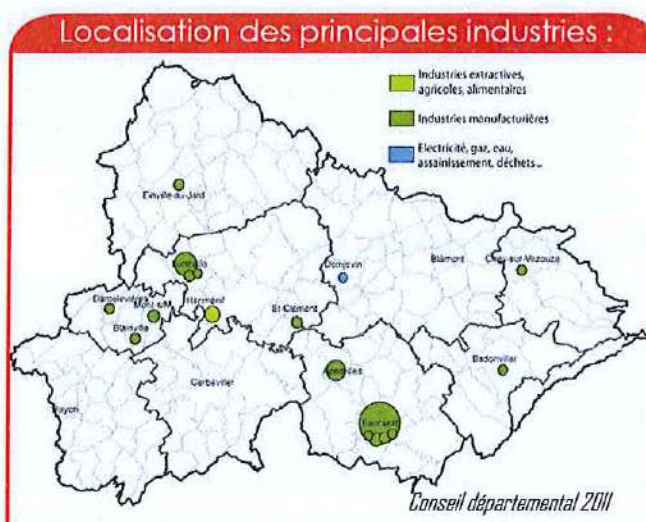
Depuis 2013, la coopérative laitière de Blamont a fusionné avec le premier groupe laitier français Sodiaal et reste le seul transformateur en Meurthe-et-Moselle. Dans le Lunévillois comme au niveau national, la crise agricole n'épargne pas en 2015 les producteurs laitiers.

Également dans l'industrie agro-alimentaire, les Salines de l'Est à Einville-au-Jard représente la dernière saline indépendante de France. La commune accueille aussi la société Sanders Grand Est (produits alimentaires pour animaux).

L'industrie du verre industriel reste également présente sur le territoire par le biais de l'entreprise RIOU Glass qui a repris en 2015 l'entreprise Lhuillier Seyer à Cirey-sur-Vezouze.

Le secteur de la construction et des travaux publics est bien représenté à Lunéville avec la présence des entreprises Eiffage TP et Bâtiments, SPIE Batignolles Est Ineo Réseaux Est, SCREG Est. La société Thiriet à Hériménil est la principale industrie extractive du territoire.

Enfin dans le domaine du commerce, à noter le rôle des hypermarchés Cora et Leclerc à Lunéville et l'installation de l'importante plate-forme logistique de Carrefour sur la nouvelle zone d'activité de l'actipôle de Mondon (CC du Lunévillois).





## Le soutien aux entreprises

### → Réseaux d'acteurs et dispositifs de soutien actuels

Sur les territoires, chaque communauté de communes assure un premier accueil et une orientation des porteurs de projets vers le réseau des acteurs de l'accompagnement existant. Certaines CC proposent également des locaux et un soutien financier spécifique aux entreprises souhaitant se développer ou créer une activité.

Une **chaîne d'appui** à la création d'entreprises déclinée à l'échelle des territoires a été mise en place à l'échelle régionale. Son animation était coordonnée par la Région et par les chambres consulaires sur les territoires. Ce dispositif devrait être amené à être réactualisé dans le cadre de la Grande Région.

Soutenue par le Pays du Lunévillois plus de 10 ans, la **plate-forme d'Initiatives locales « Initiative en Pays Lunévillois »** apporte chaque année son soutien à une quarantaine de porteurs de projets sollicitant un prêt d'honneurs pour une création ou une reprise d'entreprise.

Les entreprises du Lunévillois peuvent également se rencontrer au sein de l'**association des Industriels du Pays du Lunévillois**, lieu d'échanges et de réflexion autour des préoccupations des entreprises.

Le Pays compte aussi le siège administratif d'un cluster « Aériades ». Le cluster rassemble un ensemble de compétences industrielles, de recherche et de formation à vocation aéronautique, spatiale et défense. Ce réseau est composé de plus de 35 partenaires, dont des PME du Lunévillois : entreprises, centres de transfert de technologies, établissements d'enseignement et de recherche, unis par leur volonté de renforcer et développer la filière aéronautique en Lorraine. Ses actions sont de niveau régional ou national.

### → Equipements d'accueil et zones d'activités



Sur la CC du Lunévillois, la pépinière du Quartier des entrepreneurs à Moncel-les-Lunéville propose des locaux (23 bureaux, 8 ateliers), des services mutualisés à la carte. Des organismes spécialisés dans l'accompagnement des entreprises (Alaca, Alexis ou l'ADIE) peuvent offrir sur place un accompagnement sur mesure, suivant le statut, la nature des projets et les besoins des porteurs. 8 entreprises sont actuellement hébergées, laissant un potentiel d'accueil encore important.

Le Pôle Bijou à Baccarat en accueillant 9 artisans créateurs au sein de sa taillerie affiche

complet pour 2016. Le pôle poursuivra par ailleurs ses missions de valorisation des savoir-faire, formation et animation..  
*Diagnostic territorial – CG 54 - 2011*

Les principales zones d'activités se concentrent sur l'agglomération lunévilloise qui compte notamment une zone de type 3 avec l'actipôle de Mondon. Des zones d'activités plus locales se situent principalement le long des axes de communication sur la CC de la Vezouze ou dans la CC des vallées du Cristal.

→ **Réflexions en cours au niveau du SCOT Sud 54 sur les pistes de coopérations et les enjeux posés en matière de développement économique à chaque échelle territoriale**

Un travail de réflexion approfondi a été engagé au niveau du SCOT sur les pistes de coopération pour améliorer l'efficacité des politiques publiques, notamment en matière de développement économique. C'est à cette échelle que se posent notamment les enjeux d'une stratégie de développement économique concertée pour l'agglomération nancéienne et ses territoires voisins : stratégie de marketing, accueil des activités productives, gestion et commercialisation des zones d'activités d'intérêt métropolitain.

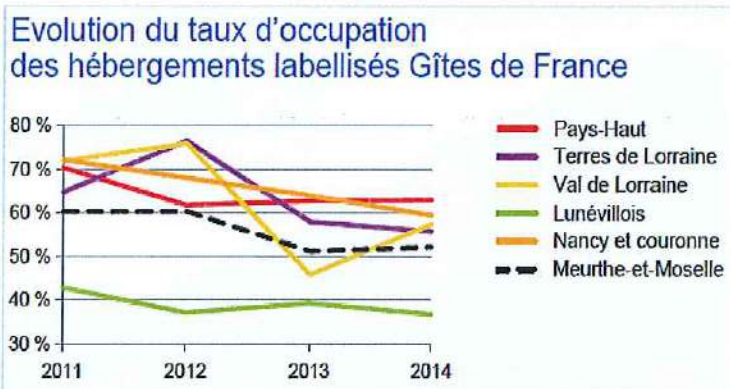
A l'échelle du bassin d'emploi et des bassins de vie (PETR/EPCI) les enjeux repérés concernent plus la mise en place d'une animation du tissu économique local et d'une politique d'accueil et de soutien coordonnée et lisible pour les porteurs de projet.

## Le Tourisme

Le développement du tourisme est depuis 2012 l'un des chantiers prioritaires du Pays avec notamment la mise en place d'une politique d'accueil et de promotion concertée et coordonnée par la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois qui a ouvert ses portes en 2015. Terre d'arts et d'histoire, le territoire lunévillois dispose de nombreux atouts : savoir-faire, patrimoine naturel, historique et culturel riche qui offrent « un concentré de Lorraine » à découvrir.

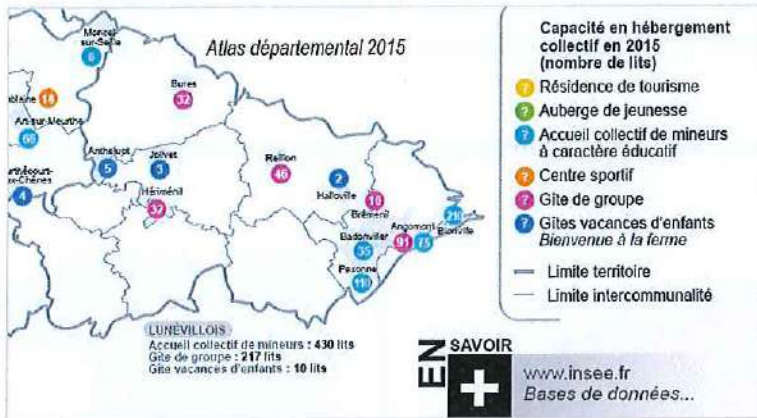
Si le Lunévillois ne représente que 5% de part de marché pour l'hôtellerie, en revanche il se positionne à un bon niveau à l'échelle départementale pour l'hébergement de plein air, les meublés de tourisme (41% de part de marché), les hébergements collectifs (54%). La clientèle touristique est majoritairement d'origine lorraine sur le Lunévillois (91% - ADT 2011).

Le Pays du Lunévillois constitue le 1<sup>er</sup> territoire de Meurthe-et-Moselle au niveau de la capacité d'hébergements dans les meublés de tourisme et chambres d'hôtes (462 lits dont 361 en meublés de tourisme et 101 en chambres d'hôtes). Si ce parc d'hébergement rural est important, il enregistre cependant un taux de fréquentation en dessous de la moyenne départementale.



En partie à l'origine de la baisse du taux d'occupation observée depuis 2013, les gîtes enregistrent une baisse importante de la clientèle étrangère belge, allemande ou néerlandaise alors que la clientèle française augmente.

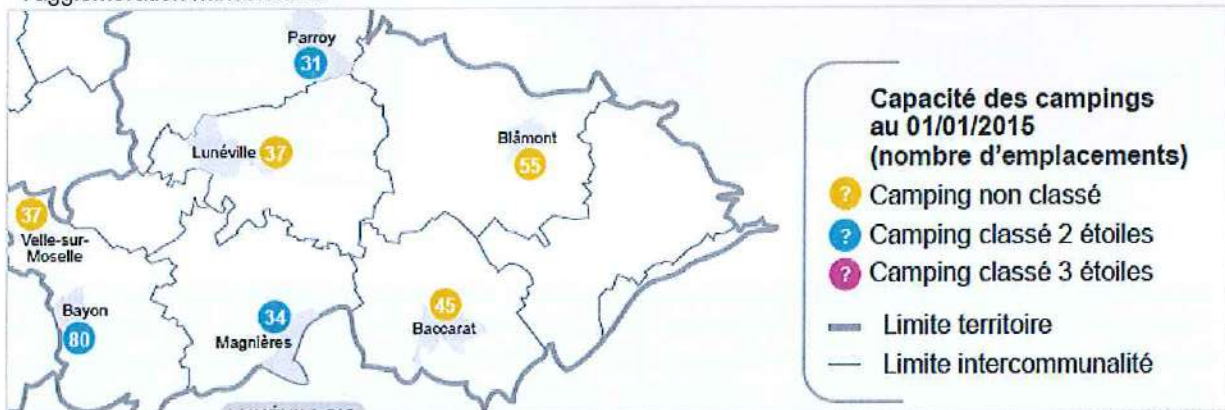




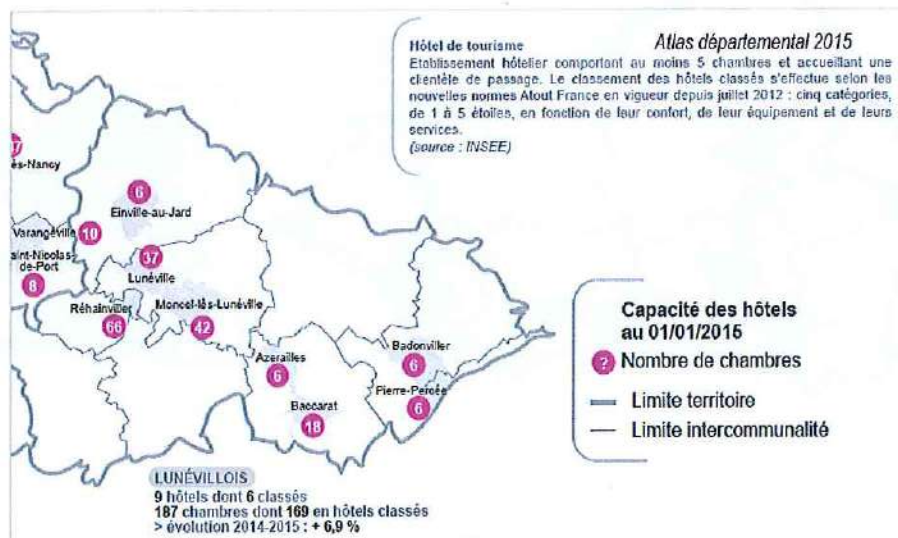
La capacité en hébergement collectifs est également la plus importante de Meurthe-et-Moselle, avec 657 lits, en 2015. Cela tient notamment à la présence de nombreux accueils collectifs de mineurs dans l'Est Lunévillois.

Avec 319 lits et 7 campings, la capacité en hotellerie de plein air est aussi la plus élevée du département. Le taux de d'occupation reste cependant là aussi en dessous de la moyenne départementale (ADT- 2011).

A l'échelle départementale, l'offre d'hôtellerie de tourisme (et du nombre de nuitées) se concentre dans l'agglomération nancéienne.

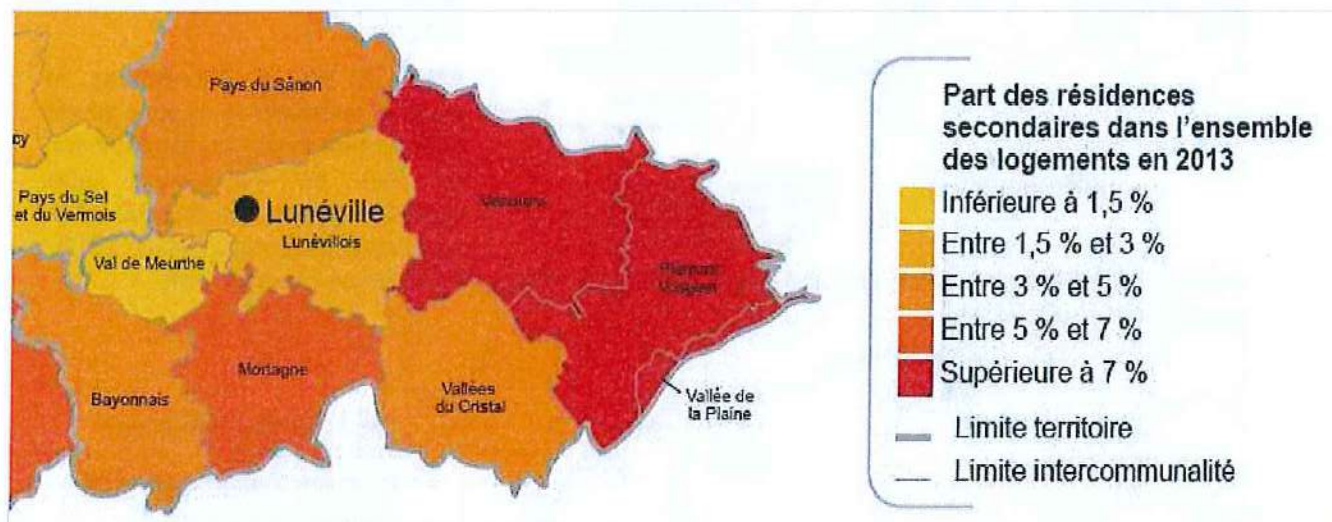


A l'échelle du Pays du Lunéville, les capacités hôtelières sont plus réduites avec 9 hôtels (dont 6 classés) et 187 chambres en 2015, et sont concentrées dans les CC du Lunéville, des Vallées du Cristal et du Val de Meurthe.

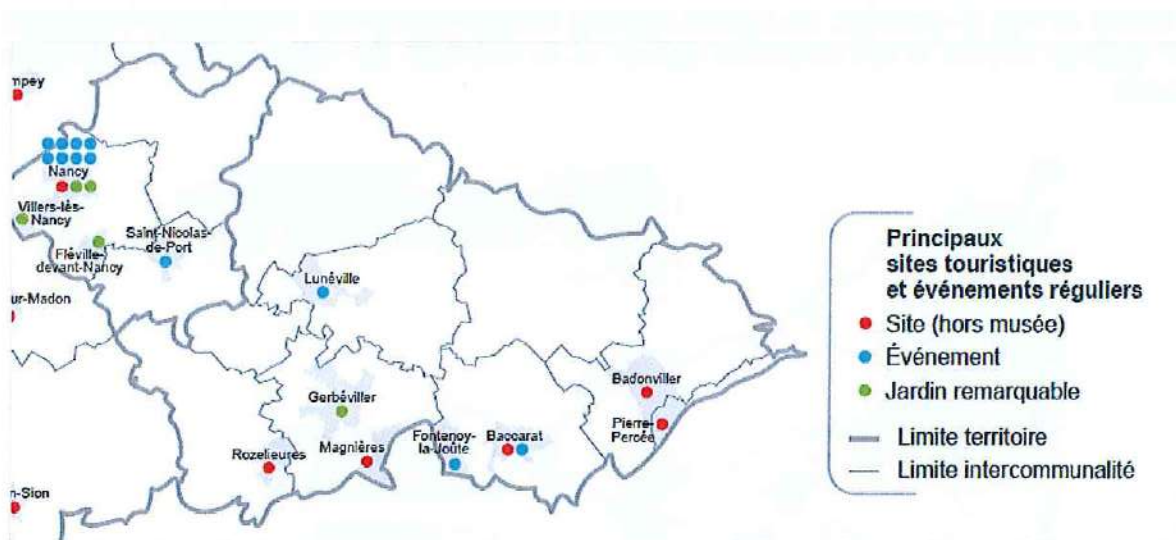


Enfin, la part des résidences secondaires représentant 4% du parc de logement est importante dans le Lunévillois même si cette part est en baisse et si certaines résidences sont sans confort (20%) et anciennes (54% avant 1915).

Elles génèrent des retombées économiques (consommation, taxes) qui comptent pour les communes rurales.



Les principaux sites touristiques fréquentés en 2014 sont : le château de Lunéville, le Pôle Sport Nature à Celles-sur-Plaine, le Musée du Cristal de Baccarat, la Maison de la Mirabelle à Rozelieures, l'Aventure Parc à Badonviller et le lac de Pierre percée, le Pôle Bijoux et le musée du cristal de Baccarat, le Vélorail de Magnières et le parc du château de Gerbéviller. Les manifestations régulières les plus fréquentées sont : le village du livre Fontenoy-la-Joûte, les rencontres équestres de Lunéville, le théâtre d'eau de Lunéville et la Fête du pâté lorrain à Baccarat.



## Focus sur quelques projets ou actions emblématiques

### Création d'équipements structurants pour l'accueil et le développement de TPE

Deux équipements soutenus par le Pays à leur création jouent un rôle important sur le territoire lunévillois depuis 2011:

- La pépinière d'entreprise du Quartier des entrepreneurs qui a ouvert en 2011. Cet espace de 1500 m<sup>2</sup> propose des locaux (23 bureaux, 8 ateliers) et des services mutualisés à la carte pour les créateurs d'entreprise.
- Le pôle Bijou à Baccarat qui a ouvert en 2012 est un pôle d'excellence autour des métiers du bijou constituant une vitrine de savoir-faire, un lieu d'innovation, de recherche, de formation et de synergie entre les acteurs de la filière.



### Ouverture de la Maison de la Forêt à Val et Châtillon

Site dédié à la découverte et à la valorisation de la forêt du Piémont vosgien. La Maison de la Forêt inaugurée en octobre 2015 sera un lieu d'accueil et de promotion touristique, d'animation et de formation à la disposition des acteurs locaux et enfin un lieu ressources pour découvrir toutes les richesses du patrimoine forestier. Un refuge constituera à proximité un lieu d'hébergement pour les randonneurs. C'est également le point de départ de nombreux sentiers de randonnée.

## 7.2. Synthèse – matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La proximité de l'agglomération nancéienne (pour l'Ouest du territoire) et la situation géographique avantageuse</li> <li>▪ Un héritage industriel avec la présence d'un secteur phare (la cristallerie), support d'un savoir-faire réputé et de quelques filières clés</li> <li>▪ La présence d'organismes et acteurs accompagnant la création et le développement des entreprises, et proposant des actions en matière d'emploi/formation</li> <li>▪ Un important tissu de TPE-PME (artisanal)</li> <li>▪ Des petites entreprises innovantes dynamiques</li> <li>▪ Des entreprises de pointe dans des secteurs dynamiques (aéronautique...)</li> <li>▪ Une croissance importante du nombre d'entreprises</li> <li>▪ Une bonne couverture en établissements artisanaux</li> <li>▪ La présence de pôles commerciaux attractifs</li> <li>▪ Un secteur agricole traditionnel bien représenté, avec une production locale diversifiée et ouverte progressivement à la diversification</li> <li>▪ Un potentiel touristique (3 pôles attractifs, des monuments historiques, une offre d'activités de loisirs/ nature et culture)</li> <li>▪ Une bonne capacité d'hébergements touristiques en meublés, chambres d'hôtes, hôtellerie plein air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'existence de freins à la reprise ou diversification agricole (manque de ressources financières notamment)</li> <li>▪ La poursuite de la désindustrialisation et la crise de l'agriculture dans l'Est du territoire</li> <li>▪ Une couverture inégale en équipements et services</li> <li>▪ Un déficit d'image et de notoriété</li> <li>▪ La permanence de zones blanches ou grises dans la couverture numérique</li> <li>▪ Un réseau et une accessibilité routière encore insuffisante</li> <li>▪ La diminution du nombre d'emplois</li> <li>▪ Des exploitations agricoles très lourdes à reprendre</li> <li>▪ Un potentiel touristique insuffisamment valorisé (ex : vélo, randonnée, tourisme fluvial, sports nautiques, produits du terroir...)</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La situation du territoire dans la grande région et la proximité de Nancy</li> <li>▪ Plusieurs intercommunalités situées en ZRR</li> <li>▪ Des territoires voisins riches en offre touristique, pouvant attirer des touristes dans le Lunévillois</li> <li>▪ La proximité du Center Parcs</li> <li>▪ L'engouement des touristes pour la randonnée (vélo, pédestre ...)</li> <li>▪ L'existence d'un potentiel de diversification agricole et le développement des circuits courts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les délocalisations industrielles</li> <li>▪ La remise en cause éventuelle de l'AOC Munster dans un avenir proche (évolution cahier des charges)</li> <li>▪ Le changement climatique (impact sur les cultures)</li> <li>▪ L'absence d'un positionnement touristique stratégique et partagé</li> <li>▪ La concurrence des territoires voisins plus touristiques</li> </ul>

### 7.3. Enjeux

- La définition d'un positionnement et d'une stratégie de développement économique territoriale partagée
- La création de richesses et d'emplois locaux par des entreprises locales innovantes, en activant les leviers renforçant le « matériau » existant (l'industrie, l'artisanat, la filière bois, l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, les savoir-faire locaux...), mais aussi en explorant de nouvelles formes de développement économique local (tourisme, économie circulaire...)
- Un développement réussi des nouvelles technologies (infrastructures haut débit) sur le territoire
- Le maintien d'une activité agricole basée sur des acteurs locaux (nombreux, motivés et passionnés)
- Le développement des circuits courts (structuration de l'offre et de la demande

## 8) Environnement

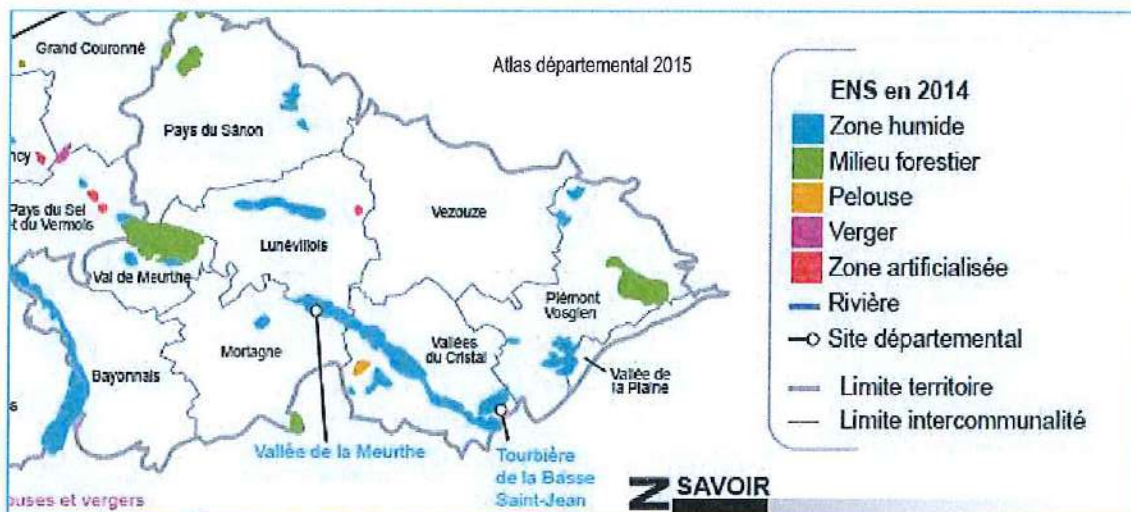
### 8.1. Les clés de lecture

#### Le patrimoine naturel

##### → Les espaces naturels sensibles (ENS)

Sur les 163 ENS recensés par le Département, 29 se situent sur le Lunévillois, couvrant 7801 ha, soit 5,1% de la superficie du territoire. La politique des ENS a été mise en place et est conduite par le Département. Les espaces naturels sensibles ont été retenus selon 3 critères : la biodiversité et l'intérêt écologique des milieux, leurs potentialités pédagogiques et leurs potentialités de préservation (maîtrise foncière, gestion). Ces milieux font l'objet d'une gestion et d'une animation réalisée directement par le Conseil départemental ou en partenariat avec les collectivités.

Sur les périmètres des ENS se superposent d'autres périmètres liés aux dispositifs de protection de la nature. Le Pays est ainsi composé de 18 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2 - 5 sites Natura 2000 : Bois du Feng (SIC), Forêt et étang de Parroy (SIC), Hêtraie-sapinière Bousson & Grandcheneau (SIC et ZPS), Vallée Meurthe et tourbière Basse Saint-Jean (SIC), Vallée Moselle - secteur Châtel-Tonnoy (SIC) - 29 Espaces Naturels Sensibles (2014).



##### → Les paysages

Le Lunévillois constitue la partie orientale du vaste plateau lorrain qui s'étend entre le massif vosgien et la Côte de Moselle sur les départements de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges. La partie Ouest du territoire se distingue par les paysages ouverts du plateau lorrain alors que la forêt dominant sur l'Est lunévillois rend les paysages plus fermés.

Le territoire du Pays du Lunévillois appartient à deux grands ensembles paysagers :

- le Plateau lorrain, qui forme un paysage au relief doucement ondulé couvert de prairies, de cultures et de forêts. Il traverse le Lunévillois et s'étend au nord en Moselle jusqu'à la frontière allemande et au sud dans le département des Vosges ;
- le massif vosgien, façonnant un paysage de pentes boisées appuyées sur le massif granitique des Vosges. Une partie du massif vosgien se situe dans le Lunévillois, principalement sur la CC du Piémont vosgien.



Atlas départemental 2014



Sur le plateau lorrain, les reliefs peu marqués sont ondulés par les 5 rivières qui traversent le territoire : la Vezouze, la Meurthe, le Sânon, la Mortagne et la Moselle. Les espaces agricoles sont dominés par des herbages entrecoupés par des bois et trois massifs forestiers (Parroy, Mondon, Vitrimont).

À l'intérieur de chaque grand ensemble, des différences marquantes permettent de distinguer plus précisément 6 unités paysagères, qui trouvent leur origine dans les fondements naturels, humains et culturels qui sous-tendent l'organisation du territoire.

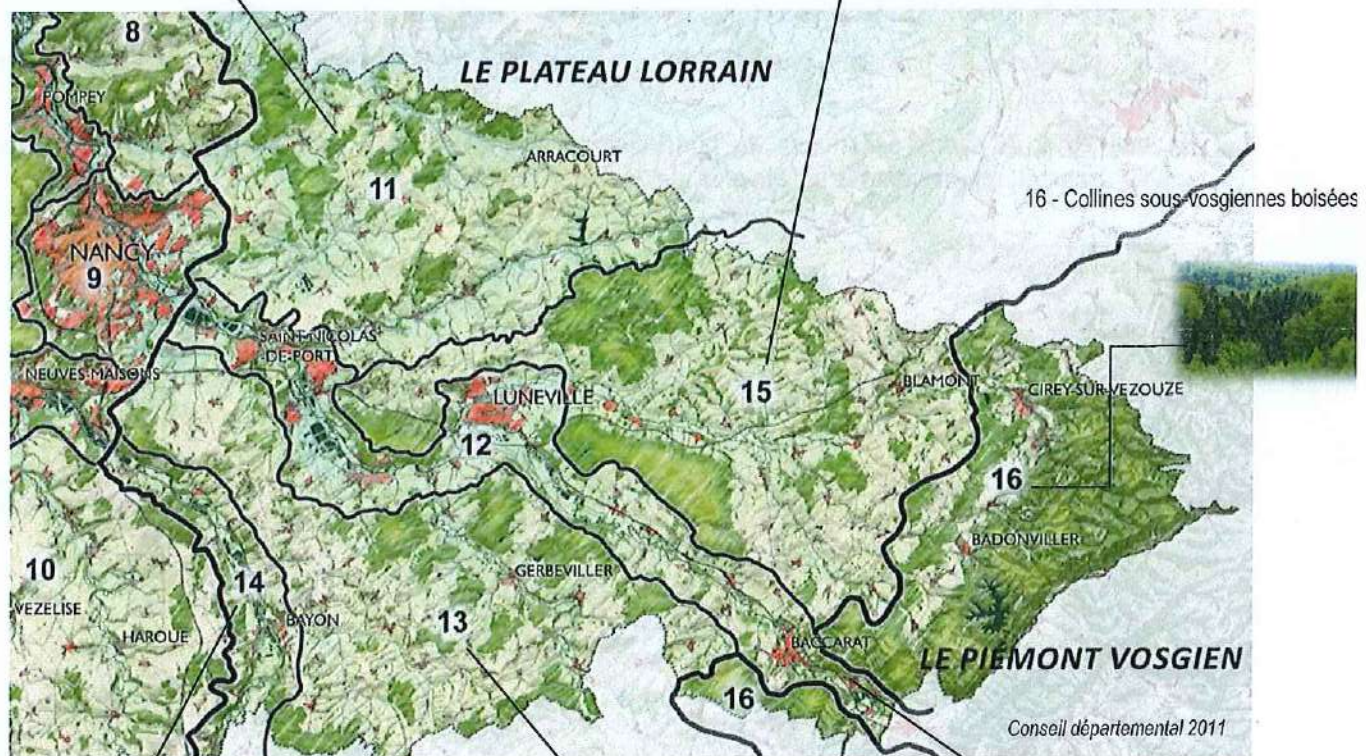
### Carte des unités paysagères du Lunévillois



11- Plateau lorrain avec un paysage agricole céréalier



15 - Paysage agricole dominé par l'élevage



14 - Vallée de la Moselle sauvage entre les plaines agricoles du Bayonnais et du Saintois



13 – Entre Meurthe et Moselle dominé par des terroirs agricoles variés



12 - Vallée ample de la Meurthe entre Baccarat et Lunéville

#### Quelques éléments contribuent néanmoins à une perte de qualité paysagère :

- La simplification des espaces agricoles par l'intensification des pratiques agricoles
- La perte de qualité paysagère et patrimoniale des villages (disparition des ceintures végétales, urbanisation linéaire, banalisation de l'architecture au nord-ouest en lien avec la pression urbaine de l'agglomération de Nancy)
- L'artificialisation des fonds de vallées dans certains secteurs paysagers (vallée de la Meurthe, Moselle Sauvage)
- L'enrésinement dans certains fonds de vallées

## Une ressource en eau abondante mais à préserver

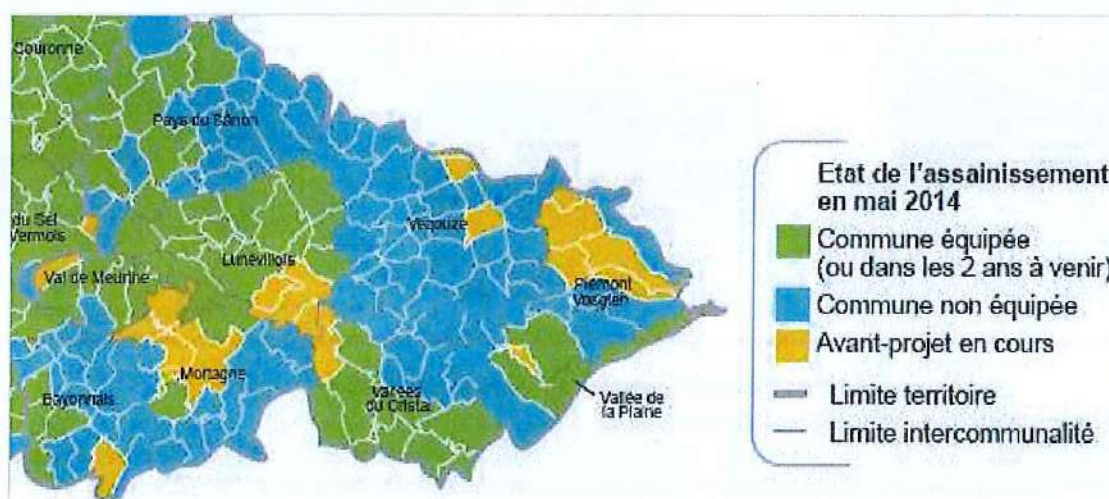
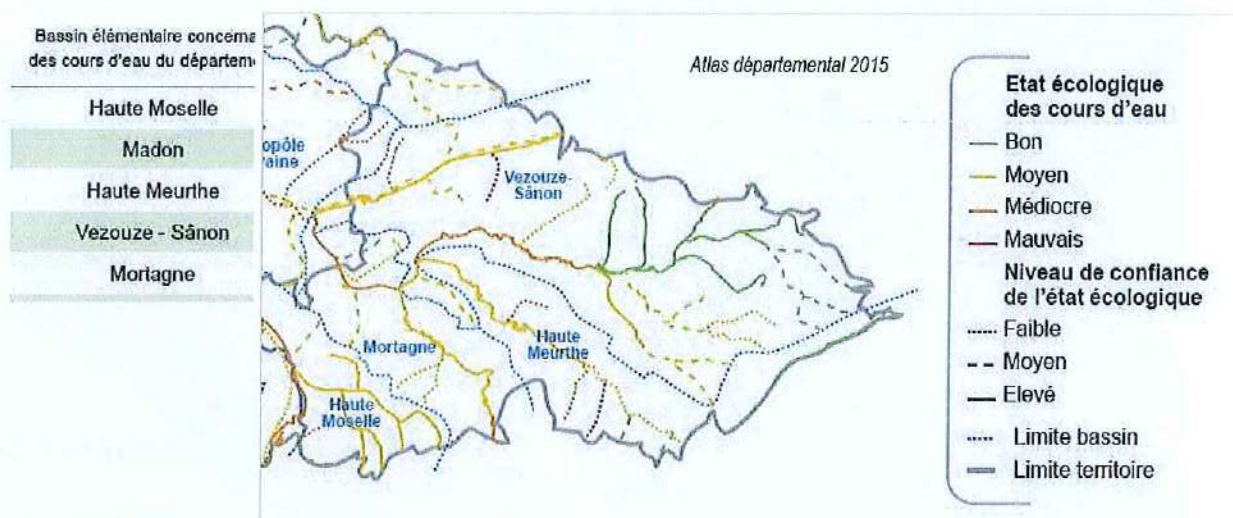
La ressource en eau est abondante sur le territoire avec la nappe des grès vosgiens qui constitue le réservoir stratégique de la Lorraine en eau souterraine. Mais tout comme sur l'ensemble du territoire lorrain, sans que la situation locale soit pour autant trop préoccupante, le bilan hydrique est négatif pour cause de surexploitation. Toutefois en plus de la nappe des grès vosgien, le territoire est irrigué par un réseau hydrographique important :

- la Meurthe est le principal cours d'eau du territoire ;
- la Vezouze a une longueur totale de 75,1 kilomètres et naît dans le massif du Donon. La Vezouze traverse notamment Cirey-sur-Vezouze et Blâmont et conflue avec la Meurthe à hauteur de Lunéville ;
- la Mortagne ;
- le Sânon (50 kilomètres) voit sa vallée empruntée par le canal de la Marne au Rhin ;
- la Moselle borde le territoire et rejoint la Meurthe en aval de Frouard ;
- l'Euron est un cours d'eau du Bayonnais se jetant dans la Moselle à Bayon.

En 2013, 44 % des masses d'eau de surface en France sont en bon état écologique et 50 % en bon état chimique. L'état des lieux en Lorraine montre une situation nettement plus dégradée, avec respectivement 19 % et 42 %. En Meurthe-et-Moselle, 38 % des masses d'eau sont considérées en bon état chimique.

Sur le Lunévillois, les 4 principaux cours d'eau montrent un état écologique plutôt dégradé (à l'exception de la Haute Vezouze).

En mai 2014, 70% des communes du Lunévillois (soit 116 communes) n'étaient pas équipées en assainissement, représentant le taux le plus élevé du département.



Atlas départemental 2015

## La forêt

Le territoire présente un taux de boisement de 39%, taux le plus important du département avec quelques-uns des massifs forestiers les plus vastes, comme la forêt domaniale de Parroy (seconde forêt la plus vaste du département) ou les forêts des Elieux et des Reclos (qui sont respectivement les quatrième et cinquième forêts en termes de superficie).

Le taux de boisement est élevé notamment sur les contreforts du Donon, à l'est du territoire. On trouve de nombreuses essences de résineux à l'est du territoire, dans les collines sous-vosgiennes et dans les Vosges gréseuses à l'extrémité est : sapins, épicéas, pins.



Une part importante des forêts du territoire sont des forêts privées ou communales. Or les forêts privées capitalisent une ressource en bois insuffisamment exploitée pour cause de morcellement parcellaire (61 000 ha, 35 000 propriétaires en Meurthe-et-Moselle), d'insuffisance de la desserte et de découragement des propriétaires.

Afin d'améliorer l'exploitation de ces forêts, des plans d'approvisionnement ont été mis en place visant à regrouper les petites parcelles, sensibiliser les propriétaires, renouveler la ressource à travers des chantiers concertés, renforcer la communication et les partenariats avec les collectivités locales.

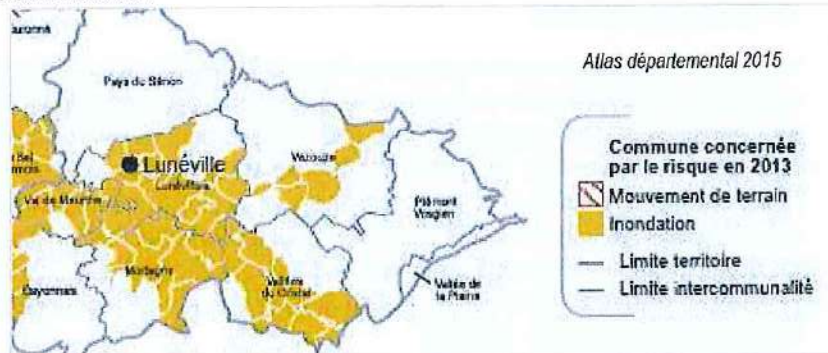
Deux démarches sont en cours sur le Lunévillois, l'une coordonnée par la chambre d'agriculture, la seconde par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

## Les risques

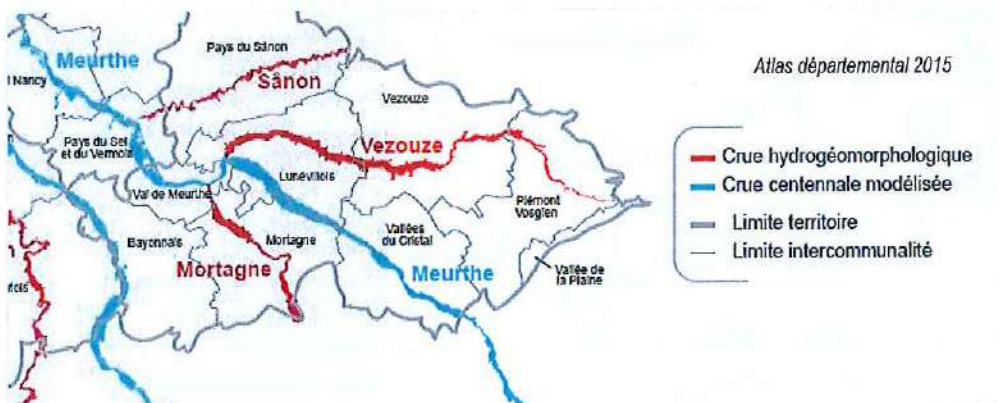
### → Risque d'inondation

Le PSS (Plan des Surfaces Submersibles) des vallées de la Meurthe et de la Moselle a été le 1<sup>er</sup> plan de prévention établi par deux décrets du 10 septembre 1956. Il concerne sept communes du territoire en bordure de la Moselle et dix-huit autres communes du territoire en bordure de la Meurthe.

Trois plans de prévention des inondations (PPRI) ont été prescrits par arrêtés préfectoraux sur le territoire : le PPRI de la Vezouze sur le territoire des communes de Lunéville et Jolivet ; le PPRI de la Vezouze sur le territoire de la commune de Blâmont ; le PPRI de la Mortagne sur la commune de Gerbéviller.



Un plan de prévention des inondations a été approuvé sur le territoire : le PPRI de la Meurthe et de ses affluents entre les communes de Blainville-sur-l'Eau et Laneuveville-devant-Nancy.



### → Risques d'affaissement et minier

Autre plan de prévention des risques naturels approuvé et concernant le territoire, le périmètre de risques d'affaissements dus à la dissolution du sel s'applique sur neuf communes du territoire de Nancy et Couronne ainsi que sur la commune de Crévic (CC du Pays du Sânon).

Il n'existe aucun plan de prévention des risques miniers ou de mouvements de terrain sur le territoire du Lunévillois.

### → Les risques technologiques

56 installations sont classées sur le territoire du Lunévillois (aucune ne relève de la directive SEVESO). Le principal risque auquel sont exposées une partie des communes de la vallée de la Meurthe serait celui d'une rupture du barrage du lac du vieux pré à Pierre Percée.

### → Pollution des sols



Le Lunévillois est le territoire le moins concerné par des sites pollués au niveau départemental.

Six sites ont été recensés dont 3 sont en cours d'évaluation.

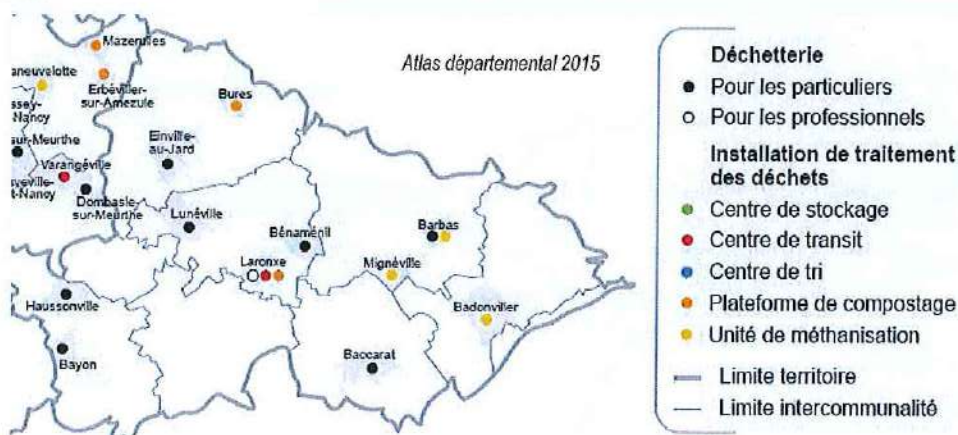
### → Pollution de l'air

En Lorraine, les conditions climatiques étant favorables à la dispersion des pollutions et au lessivage de l'atmosphère, la qualité de l'air est généralement bonne. La station installée à Lunéville n'a montré que des relevés parfois élevés en dioxyde d'azote résultant de l'impact du transport routier.

### → Gestion des déchets

La gestion des déchets sur le territoire du Pays du Lunévillois relève de la compétence des EPCI. Suite à l'étude réalisée en 2009 à l'échelle du Pays sur les possibilités d'une gestion optimisée et mutualisée, 5 communautés de communes se sont engagées dans une politique de prévention commune et dans la mise en place de la redevance incitative. Ces CC ont mutualisé certains aspects de leurs politiques de gestion des déchets et travaillent en partenariat étroit pour leur mise en œuvre en mutualisant leurs capacités en ingénierie. Les résultats observés trois ans après sont spectaculaires avec une nette diminution du volume d'ordures ménagères résiduelles collectées et une augmentation des tonnages de recyclables. Cela leur a permis ainsi de répondre aux priorités du plan départemental de gestion des déchets. La CC des vallées du Cristal a en 2014 aménagé une recyclerie pour favoriser le réemploi.

Le territoire ne dispose pas de centre de tri mais d'un centre de transit et deux plate-formes de compostage et de plusieurs unités de méthanisation. 7 déchetteries sont ouvertes aux particuliers, une déchetterie aux professionnels.



## Energie

Un schéma régional Climat Air Energie a été adopté en 2012. Il fixe les orientations à atteindre à l'horizon 2020 pour être en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement dans le domaine de la transition énergétique :

- décliner les engagements nationaux et internationaux en tenant compte des spécificités et enjeux locaux ;
- diminuer de 13 % la consommation d'énergie finale de la Lorraine par rapport au tendanciel 2020 ;
- diminuer de 23 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- porter à 14 % la part d'énergies renouvelables.

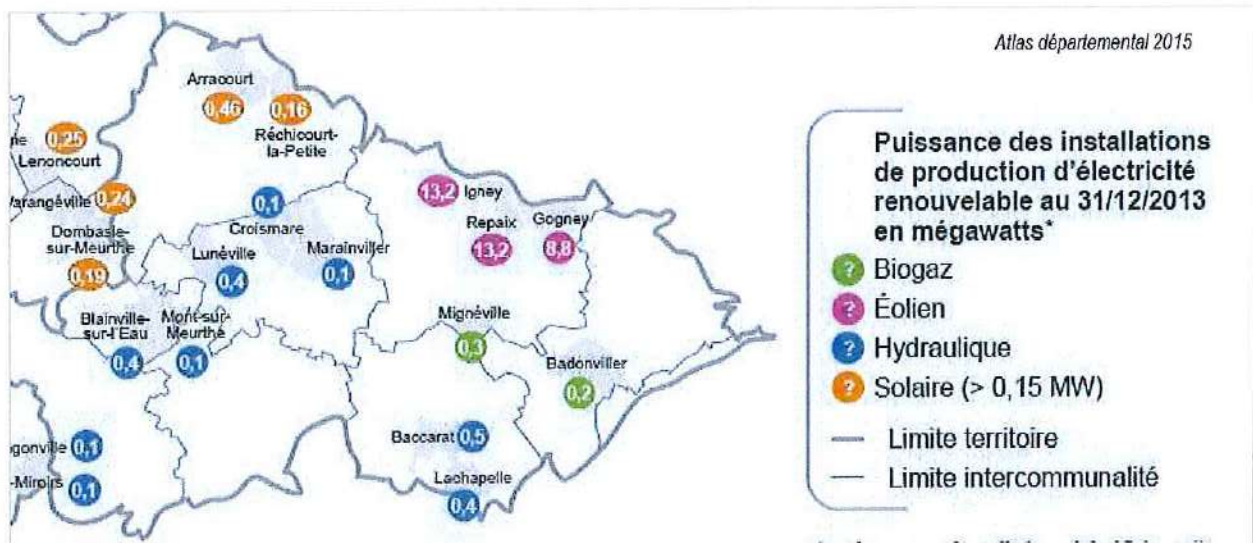
Au 31 décembre 2013 (en MW) <sup>1</sup>	Puissance des installations de production d'électricité renouvelable par filière						
	Biogaz	Biomasse solide	Déchets	Eolien	Géothermie	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
Longwy	0,4	0,0	0,0	63,0	0,0	0,4	1,4
Briey	2,6	0,0	0,0	10,3	0,0	0,0	14,1
Terres de Lorraine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	40,0
Val de Lorraine	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	81,6
Lunévillois	0,4	0,0	0,0	35,2	0,0	2,0	2,7
Nancy et Couronne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	3,0
Meurthe-et-Moselle	4,7	0,0	0,0	108,5	0,0	5,5	142,7
Lorraine	11,5	0,0	6,2	727,6	0,0	45,5	214,4
France métropolitaine	267,3	565,8	924,6	8 175,1	10,0	1 731,1	4 623,7

uniquement installations bénéficiant d'une obligation d'achat au titre de l'article 10 de la loi du 10 février 2000.

Atlas départemental 2015

Le Lunévillois se distingue notamment par le parc éolien du Haut des ailes qui contribue pour 34% de la production d'électricité par l'éolien en Meurthe-et-Moselle.

Une Zone de Développement Eolien (zones pouvant accueillir des parcs éoliens) a vu le jour dans la CC de la Vezouze (ZDE du Haut des Ailes pour permettre l'implantation du parc d'éoliennes de Foulcrey-Amenoncourt-Repaix-Igney



La filière bois-énergie est présente sur le territoire par le biais de sept chaufferies bois implantées à Lunéville, Moyen (2 installations), Pexonne, Glonville et Reillon ainsi qu'au collège de Cirey-sur-Vezouze depuis 2009.

Le développement du Bois-énergie a fait l'objet d'une étude stratégique en 2009. Au même titre que l'agriculture, l'activité économique suscitée par l'exploitation forestière est importante à l'échelle du Pays, et la ressource en bois devrait même augmenter ces prochaines années avec la reconstitution des forêts dévastées par la tempête de 1999. Une plate-forme d'approvisionnement pour conditionner le bois-énergie a ouvert en 2011 à Cirey-sur-Vezouze (Cofely). D'autres projets étaient à l'étude en 2013.

En ce qui concerne la valorisation énergétique de l'agriculture, on recense quatre unités de méthanisation en fonctionnement en 2015, et deux projets collectifs d'envergure en cours d'étude. Il existe également un groupement d'agriculteurs de la Mortagne (VDM énergie verte) qui produira de la biomasse à base de plants de Miscanthus.



## Focus sur quelques projets ou actions emblématiques du Pays du Lunévillois

### Programme local de prévention des déchets sur 4 CC du Lunévillois

La Communauté de Communes de la Vezouze en partenariat avec les CC du Piémont vosgien, de la Mortagne, des Vallées du Cristal, a mis en place un programme visant à réduire d'au moins 7% les déchets produits par les ménages. Plusieurs actions ont été portées depuis 2011 : sensibilisation des enfants à l'écoconsommation, développement du compostage individuel et formation de guides composteurs, animation d'ateliers jardinage... (exemple : jardin partagé de Frémenville...)



L'EST

### Déclic Nature

La Communauté de Communes du Val-de-Meurthe, en partenariat avec l'Atelier « Vivre ensemble le site du Plain » et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, ont mis en place le Festival de la photographie naturaliste en Val-de-Meurthe « Déclic nature ». Proposer un autre regard sur la nature grâce à la photographie, c'était l'idée de Teddy Bracard, jeune photographe engagé. Ce festival permet la mise en lumière de l'Espace naturel Sensible de Plain à Damelevières, ancien méandre de la Meurthe, qui abrite une diversité de milieux humides, notamment une forêt d'intérêt européen.

**Festival de la photographie naturaliste en Val-de-Meurthe**  
20 → 22 juillet  
Damelevières  
Exposition • Conférence • Ateliers

**et partager**

- Du vendredi 20 juillet au dimanche 22 juillet
- Site des écluses
- Expositions photos
- Photographie facile avec et sans appareil photo
- Ateliers pour les enfants et adultes
- Conférence photographique le 20 juillet
- Ateliers de prise de vue en Val-de-Meurthe
- Ateliers de prise de vue le dimanche 22 juillet à 10h00
- Stand d'information sur le traitement des images numériques
- Exposition de vieux appareils photos
- Rencontres à la photographie naturaliste
- Samedi 21 juillet de 14h00 à 18h00 - 7h30 à 10h00
- Conférences naturalistes (sur Meurthe)
- Vendredi 20 juillet
- 14h00 • Les Ateliers des photographes
- 17h00 • 18h00 • 19h00 • 20h00
- Samedi 21 juillet
- 10h00 • Les Ateliers
- 14h00 • Les Ateliers
- 17h00 • Les Ateliers
- 19h00 • Les Ateliers
- 20h00 • Les Ateliers
- 21h00 • Les Ateliers
- 22h00 • Les Ateliers
- 23h00 • Les Ateliers
- 24h00 • Les Ateliers
- 25h00 • Les Ateliers
- 26h00 • Les Ateliers
- 27h00 • Les Ateliers
- 28h00 • Les Ateliers
- 29h00 • Les Ateliers
- 30h00 • Les Ateliers
- 31h00 • Les Ateliers
- 1er août • Les Ateliers
- 2er août • Les Ateliers
- 3er août • Les Ateliers
- 4er août • Les Ateliers
- 5er août • Les Ateliers
- 6er août • Les Ateliers
- 7er août • Les Ateliers
- 8er août • Les Ateliers
- 9er août • Les Ateliers
- 10er août • Les Ateliers
- 11er août • Les Ateliers
- 12er août • Les Ateliers
- 13er août • Les Ateliers
- 14er août • Les Ateliers
- 15er août • Les Ateliers
- 16er août • Les Ateliers
- 17er août • Les Ateliers
- 18er août • Les Ateliers
- 19er août • Les Ateliers
- 20er août • Les Ateliers
- 21er août • Les Ateliers
- 22er août • Les Ateliers
- 23er août • Les Ateliers
- 24er août • Les Ateliers
- 25er août • Les Ateliers
- 26er août • Les Ateliers
- 27er août • Les Ateliers
- 28er août • Les Ateliers
- 29er août • Les Ateliers
- 30er août • Les Ateliers
- 31er août • Les Ateliers
- 1er septembre • Les Ateliers
- 2er septembre • Les Ateliers
- 3er septembre • Les Ateliers
- 4er septembre • Les Ateliers
- 5er septembre • Les Ateliers
- 6er septembre • Les Ateliers
- 7er septembre • Les Ateliers
- 8er septembre • Les Ateliers
- 9er septembre • Les Ateliers
- 10er septembre • Les Ateliers
- 11er septembre • Les Ateliers
- 12er septembre • Les Ateliers
- 13er septembre • Les Ateliers
- 14er septembre • Les Ateliers
- 15er septembre • Les Ateliers
- 16er septembre • Les Ateliers
- 17er septembre • Les Ateliers
- 18er septembre • Les Ateliers
- 19er septembre • Les Ateliers
- 20er septembre • Les Ateliers
- 21er septembre • Les Ateliers
- 22er septembre • Les Ateliers
- 23er septembre • Les Ateliers
- 24er septembre • Les Ateliers
- 25er septembre • Les Ateliers
- 26er septembre • Les Ateliers
- 27er septembre • Les Ateliers
- 28er septembre • Les Ateliers
- 29er septembre • Les Ateliers
- 30er septembre • Les Ateliers
- 1er octobre • Les Ateliers
- 2er octobre • Les Ateliers
- 3er octobre • Les Ateliers
- 4er octobre • Les Ateliers
- 5er octobre • Les Ateliers
- 6er octobre • Les Ateliers
- 7er octobre • Les Ateliers
- 8er octobre • Les Ateliers
- 9er octobre • Les Ateliers
- 10er octobre • Les Ateliers
- 11er octobre • Les Ateliers
- 12er octobre • Les Ateliers
- 13er octobre • Les Ateliers
- 14er octobre • Les Ateliers
- 15er octobre • Les Ateliers
- 16er octobre • Les Ateliers
- 17er octobre • Les Ateliers
- 18er octobre • Les Ateliers
- 19er octobre • Les Ateliers
- 20er octobre • Les Ateliers
- 21er octobre • Les Ateliers
- 22er octobre • Les Ateliers
- 23er octobre • Les Ateliers
- 24er octobre • Les Ateliers
- 25er octobre • Les Ateliers
- 26er octobre • Les Ateliers
- 27er octobre • Les Ateliers
- 28er octobre • Les Ateliers
- 29er octobre • Les Ateliers
- 30er octobre • Les Ateliers
- 31er octobre • Les Ateliers
- 1er novembre • Les Ateliers
- 2er novembre • Les Ateliers
- 3er novembre • Les Ateliers
- 4er novembre • Les Ateliers
- 5er novembre • Les Ateliers
- 6er novembre • Les Ateliers
- 7er novembre • Les Ateliers
- 8er novembre • Les Ateliers
- 9er novembre • Les Ateliers
- 10er novembre • Les Ateliers
- 11er novembre • Les Ateliers
- 12er novembre • Les Ateliers
- 13er novembre • Les Ateliers
- 14er novembre • Les Ateliers
- 15er novembre • Les Ateliers
- 16er novembre • Les Ateliers
- 17er novembre • Les Ateliers
- 18er novembre • Les Ateliers
- 19er novembre • Les Ateliers
- 20er novembre • Les Ateliers
- 21er novembre • Les Ateliers
- 22er novembre • Les Ateliers
- 23er novembre • Les Ateliers
- 24er novembre • Les Ateliers
- 25er novembre • Les Ateliers
- 26er novembre • Les Ateliers
- 27er novembre • Les Ateliers
- 28er novembre • Les Ateliers
- 29er novembre • Les Ateliers
- 30er novembre • Les Ateliers
- 1er décembre • Les Ateliers
- 2er décembre • Les Ateliers
- 3er décembre • Les Ateliers
- 4er décembre • Les Ateliers
- 5er décembre • Les Ateliers
- 6er décembre • Les Ateliers
- 7er décembre • Les Ateliers
- 8er décembre • Les Ateliers
- 9er décembre • Les Ateliers
- 10er décembre • Les Ateliers
- 11er décembre • Les Ateliers
- 12er décembre • Les Ateliers
- 13er décembre • Les Ateliers
- 14er décembre • Les Ateliers
- 15er décembre • Les Ateliers
- 16er décembre • Les Ateliers
- 17er décembre • Les Ateliers
- 18er décembre • Les Ateliers
- 19er décembre • Les Ateliers
- 20er décembre • Les Ateliers
- 21er décembre • Les Ateliers
- 22er décembre • Les Ateliers
- 23er décembre • Les Ateliers
- 24er décembre • Les Ateliers
- 25er décembre • Les Ateliers
- 26er décembre • Les Ateliers
- 27er décembre • Les Ateliers
- 28er décembre • Les Ateliers
- 29er décembre • Les Ateliers
- 30er décembre • Les Ateliers
- 31er décembre • Les Ateliers

## 8.2. Synthèse – matrice FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un patrimoine riche et diversifié (naturel, paysager, architectural,...)</li> <li>▪ Un cadre de vie de qualité</li> <li>▪ Une activité d'élevage présente (facteur de diversification des paysages, des milieux (présence de prairies et pâturages) et d'animation (troupeaux)</li> <li>▪ Les forêts</li> <li>▪ Une faible part d'espaces artificialisés, une faible hausse de l'artificialisation des sols</li> <li>▪ La production d'énergies renouvelables : éolien, bois-énergie...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une perte de qualité paysagère (perte de qualité patrimoniale des villages, simplification des espaces agricoles, enrésinement...)</li> <li>▪ La présence d'établissements polluants</li> <li>▪ Des pollutions de l'environnement (sols, eau...)</li> <li>▪ Un taux élevé de communes non équipées en matière d'assainissement</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un potentiel de développement du bois-énergie, de l'éolien et de la méthanisation</li> <li>▪ L'association « eau / forêt / montagne / patrimoine » comme support d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le développement non maîtrisé de l'éolien (impact paysager)</li> <li>▪ Les risques naturels et technologiques</li> <li>▪ Les impacts du changement climatique</li> </ul>

## 8.3. Enjeux

- ➔ La préservation, la réappropriation et la valorisation d'un cadre de vie naturel (en lien avec la place de l'agriculture) : consommation locale, participation à la vie locale...
- ➔ Le soutien au développement d'une filière de transition énergétique auprès des acteurs publics (collectivités) et privés (habitants, entreprises...) avec au préalable la définition d'une stratégie globale de transition énergétique (performance énergétique des bâtiments publics et privés – lien avec la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat, production d'énergie renouvelable...)



## Conclusion

### 8.1. Les enjeux

Le croisement des résultats de l'analyse territoriale et de l'évaluation faite par les acteurs du territoire tels que présentés ci-avant fondent les enjeux de notre territoire.

Ce diagnostic partagé a permis de faire émerger des lignes de forces qui correspondent aux enjeux de développement et d'aménagement pour le territoire du Pays du Lunévillois à échéance de 10 ou 15 ans.

Les enjeux retenus ont été choisis au regard des attentes des différents acteurs et publics associés à cette première phase d'élaboration du Projet de territoire.

Ils permettent de clore la phase de diagnostic et structurent la suite de la démarche, car c'est à partir des enjeux que la stratégie a été définie, de laquelle a découlé tout le plan d'actions.

#### Vous avez dit... « Enjeu » ? ...

- Un enjeu, c'est « ce qui est en jeu », c'est à dire littéralement, « ce qui est à perdre ou à gagner »
- Un enjeu, dans sa vision positive, c'est-à-dire celle qui fait « gagner », correspond à un défi. Le défi global de tout projet de territoire est celui de ne pas laisser les facteurs extérieurs s'imposer à l'intérêt local et à la volonté collective, celui d'anticiper sur les évolutions globales et sociétales pour les prendre en compte et les maîtriser.

### 8.2. Aménagement du territoire

- ➔ La reconstruction d'une image positive du Pays du Lunévillois pour lui redonner de l'attractivité (logique de marketing territorial)
- ➔ La valorisation d'un positionnement stratégique à proximité des grandes villes de Nancy et de Strasbourg, ainsi que le positionnement futur au cœur de la nouvelle grande région pour se développer (attractivité du territoire)
- ➔ Mise en conformité des documents d'urbanisme en lien avec la loi SRU afin de préserver les espaces agricoles et naturels du territoire et mettre en valeur le cadre de vie

### 8.3. Population

- ➔ L'atténuation des disparités socio-économiques entre l'Est et l'Ouest du Pays du Lunévillois
- ➔ Le renforcement de l'attractivité du territoire pour maintenir ou attirer de nouvelles populations

### 8.4. Habitat-Logement

- ➔ Promotion et l'essor d'une ruralité vivante à travers une politique volontariste d'aménagement du territoire, notamment en matière d'habitat (avec une stratégie d'aide à l'amélioration de l'habitat - travaux d'isolation, rénovation de l'ancien, habitat durable exemplaire ...) et de mobilité

## 8.5. Transports et déplacements

- Poursuite du développement des solutions de mobilité alternatives à l'usage de la voiture individuelle et développement de l'intermodalité
- Adaptation des solutions de mobilité aux différents contextes territoriaux du Pays du Lunévillois

## 8.6. Equipements et services

- L'amélioration du « mieux vivre ensemble » des habitants
- L'amélioration des conditions de vie d'une population qui se trouve globalement dans un contexte social difficile
- L'accessibilité des services pour tous (ruraux / urbains, différentes générations ...)
- La conduite d'un travail de consultation, de concertation et de participation des personnes pérennes (expression des besoins, identification des solutions...)
- La mise en cohésion des acteurs et des services pour un territoire rural de qualité
- L'accueil et l'intégration des nouvelles populations au sein des territoires
- L'attractivité numérique du territoire (le développement des services du numérique au quotidien pour répondre aux besoins des personnes, tourisme, économie ...)

## 8.7. Emploi

- La mobilisation et la mutualisation des énergies et des moyens (notamment financier) au service des entreprises et de l'emploi en s'appuyant sur l'existant et en le valorisant

## 8.8. Développement économique

- La définition d'un positionnement et d'une stratégie de développement économique territoriale partagée
- La création de richesses et d'emplois locaux par des entreprises locales innovantes, en activant les leviers renforçant le « matériau » existant (l'industrie, l'artisanat, la filière bois, l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, les savoir-faire locaux...), mais aussi en explorant de nouvelles formes de développement économique local (tourisme, économie circulaire...)
- Un développement réussi des nouvelles technologies (infrastructures haut débit) sur le territoire
- Le maintien d'une activité agricole basée sur des acteurs locaux (nombreux, motivés et passionnés)
- Le développement des circuits courts (structuration de l'offre et de la demande)
- Le tourisme, vecteur de développement économique et territorial
- La notoriété et le positionnement touristique (identité) du territoire
- La mise en relation, structuration et organisation des acteurs touristiques (publics et privés)
- Liens et synergies entre les différentes filières touristiques du territoire et les autres secteurs d'activité économique locaux

## 8.9. Environnement

- La préservation, la réappropriation et la valorisation d'un cadre de vie naturel (en lien avec la place de l'agriculture) : consommation locale, participation à la vie locale...
- Le soutien au développement d'une filière de transition énergétique auprès des acteurs publics (collectivités) et privés (habitants, entreprises...) avec au préalable la définition d'une stratégie globale de transition énergétique (performance énergétique des bâtiments publics et privés – lien avec la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat, production d'énergie renouvelable...)





# Projet de territoire PETR du Pays du Lunévillois



Tome 2

Ambitions et coopérations  
pour le Pays du Lunévillois

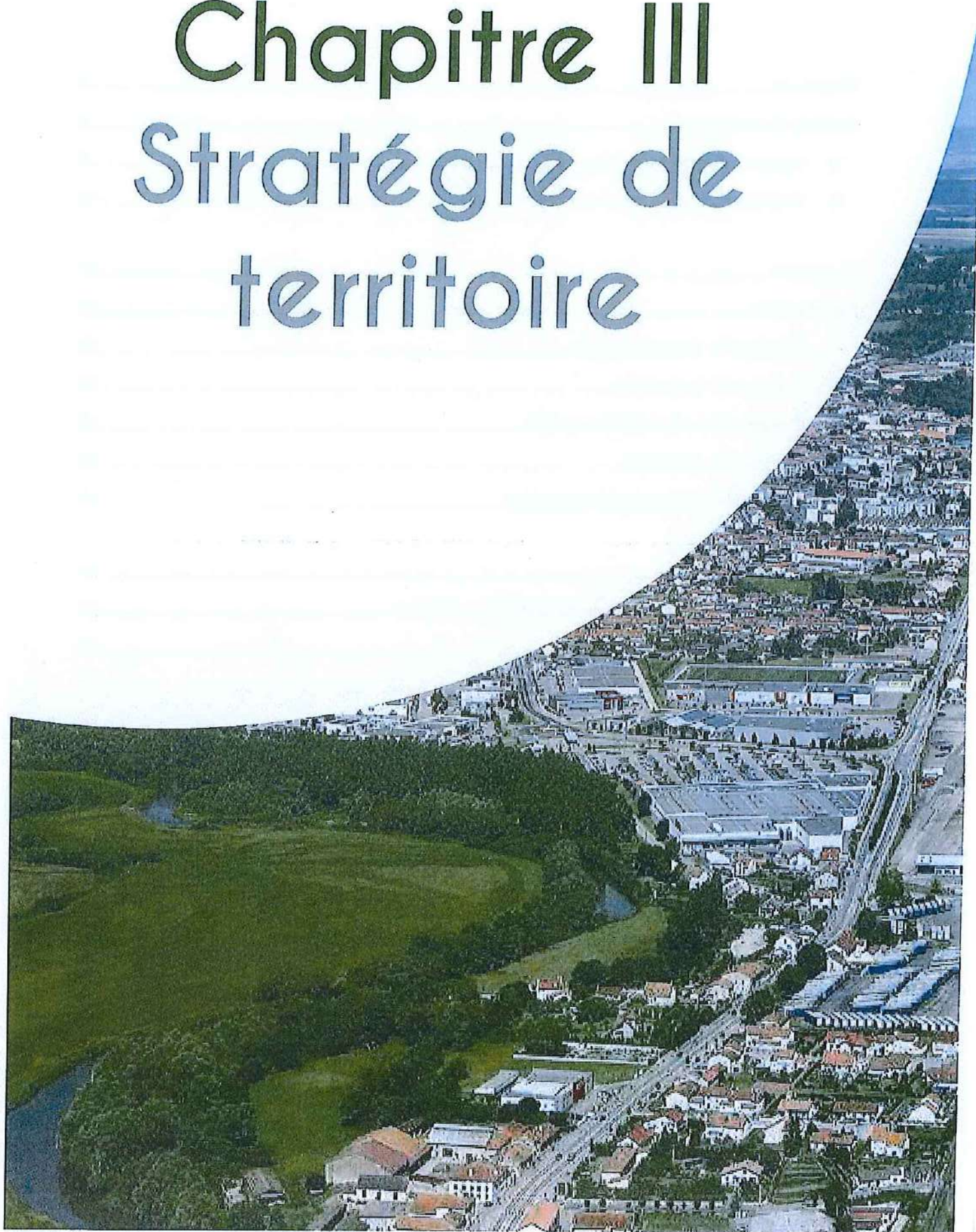


## Sommaire

<b>Chapitre III.....</b>	<b>4</b>
<b>Stratégie de territoire.....</b>	<b>4</b>
1) Enjeux et orientations stratégiques.....	5
2) Chantiers et projets d'actions prioritaires.....	19
<b>Chapitre IV .....</b>	<b>27</b>
<b>Plan d'actions .....</b>	<b>27</b>
1) Chantier n°1 : L'économie locale .....	28
2) Chantier n°2 : Le tourisme .....	36
3) Chantier n°3 : La transition énergétique .....	40
4) Chantier n°4 : La mobilité.....	44
5) Chantier n°5 : Les services à la population.....	45
<b>Chapitre V .....</b>	<b>49</b>
<b>Gouvernance territoriale, suivi-évaluation et communication .....</b>	<b>49</b>
1) Gouvernance territoriale.....	50
2) Dispositif d'observation, suivi et évaluation .....	52
3) Capitalisation d'expériences, communication et animation territoriale .....	55
<b>Annexes</b>	
Glossaire	
Bibliographie	

# Chapitre III

## Stratégie de territoire





# 1) Enjeux et orientations stratégiques

Comme le met en évidence l'INSEE, la Meurthe-et-Moselle est un département marqué par l'importance des populations urbaines et périurbaines. Selon la typologie des espaces ruraux de l'INSEE (2013), seul l'Est lunévillois ressort comme un territoire rural isolé en Meurthe et Moselle alors que la partie Ouest du Lunévillois s'inscrit dans l'aire urbaine de Nancy.

Les principales tendances lourdes observées en Lorraine sont présentes sur le Lunévillois :

- un regain démographique dans les secteurs périurbains sur la partie Ouest du territoire alors que les évolutions sont plus nuancées dans l'Est ;
- la poursuite d'une désindustrialisation avec perte d'emplois sur les 20 dernières années ;
- une interdépendance toujours plus forte entre espaces ruraux et urbains avec l'extension du tissu périurbain et des flux de déplacement domicile-travail toujours plus intenses vers les pôles d'emploi extérieurs.

Face à la mondialisation de l'économie, au défi climatique, aux évolutions sociales et sociétales, le territoire n'échappe pas aux nombreuses mutations qui remettent en cause notre modèle économique et sociétal actuel : hausse du chômage, refonte du modèle agricole, pressions écologiques...

A l'échelle de la Lorraine, face à la métropolisation et à la concentration croissante de la population et des emplois dans les grands pôles urbains, il s'agira d'accompagner les évolutions en cours pour préserver un territoire Lunévillois à dominante rurale vivant, dynamique et attractif s'appuyant sur une armature urbaine équilibrée.

Face à ces multiples pressions, le territoire du Pays du Lunévillois a décidé de miser sur ses atouts pour renforcer son attractivité et son économie locale, valoriser ses ressources naturelles et patrimoniales, et préserver le bien-être de sa population.

**Le diagnostic territorial a permis de faire émerger trois enjeux majeurs pour le développement du Lunévillois et un enjeu préalable transversal.**

## 1.1. Enjeu préalable transversal : veiller au positionnement stratégique du Pays du Lunévillois au sein de l'espace régional et par rapport à ses territoires voisins

De part son positionnement géographique central au sein de la nouvelle Région « Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine », le Lunévillois bénéficie d'une situation géographique avantageuse dont il doit tirer profit. Face à la métropolisation et à la concentration des emplois dans les pôles extérieurs, il s'agira d'une part de soutenir le développement d'une économie résidentielle sur la partie Ouest du Lunévillois, d'autre part de renforcer l'attractivité et de valoriser les potentialités de l'Est lunévillois, dans son positionnement de porte d'entrée des Vosges.

**Le territoire pèsera d'autant plus s'il renforce sa cohésion interne en développant des solidarités territoriales plus fortes, notamment par :**

- un développement territorial équilibré pour réduire la fracture socio-économique entre ses parties Ouest et Est ;
- le maintien d'une armature urbaine solide avec un maillage de bourgs centres dynamiques ;
- la connexion du territoire avec le réseau régional d'infrastructures de transport performantes (dessertes routières et ferroviaires) : le territoire bénéficie aujourd'hui d'une desserte ferroviaire et routière de bon niveau vers Nancy ou vers Saint-Dié. L'un des grands enjeux routiers encore à réaliser reste la mise à 2 x 2 voies vers Sarrebourg et Strasbourg.
- la mise en place d'une couverture d'accès au haut débit homogène pour ne pas accentuer un risque de fracture numérique entre secteurs ruraux et urbains.

L'accès au numérique est ressorti comme l'un des enjeux majeurs auquel le Pays devra particulièrement être attentif notamment dans la mise en œuvre du schéma départemental d'aménagement numérique.

La stratégie de développement pour le Pays du Lunévillois a été construite autour des trois enjeux territoriaux suivants :

- ➔ **Enjeu territorial n°1 : Renforcer l'attractivité territoriale**
- ➔ **Enjeu territorial n°2 : Valoriser les ressources territoriales**
- ➔ **Enjeu territorial n°3 : Préserver le bien-être de sa population**

Pour répondre à ces trois enjeux, des orientations stratégiques ont été identifiées par les acteurs du territoire. Ces orientations se déclinent ensuite au travers d'objectifs opérationnels.

## 1.2. Enjeu territorial n°1 : Renforcer l'attractivité territoriale

Cinq orientations ont été repérées pour renforcer l'attractivité du Pays du Lunévillois, notamment dans le domaine économique.

### **Orientation n°1 : devenir un territoire de référence dans l'accompagnement et dans l'accueil des entreprises**

Le territoire bénéficie d'équipements structurants (pépinière du Quartier des entrepreneurs, pôle Bijou...). Des acteurs socio-économiques sont présents et offrent un certain nombre de services d'accompagnement : antenne CCI à Lunéville, Plate-forme Initiative en Pays Lunévillois...

La Région avait mis en place en 2014 une chaîne d'appui à la création d'entreprises impliquant les différents services d'accompagnement existant sur les territoires. Cette politique sera certainement amenée à évoluer dans le cadre de la nouvelle politique économique régionale à l'échelle de l'ACAL.

Le SCOT Sud 54 porte actuellement une réflexion approfondie pour un développement économique équilibré entre l'agglomération nancéienne et ses territoires environnants. Une étude en vue de définir une stratégie d'accueil des entreprises concertée sera conduite en 2016, dont le Pays pourrait ensuite relayer une déclinaison à son échelle en partenariat étroit avec les intercommunalités.

En synergie avec ces démarches et ces dispositifs, et en cohérence avec sa mission d'animation et de coordination dans le domaine économique, le Pays suivra attentivement l'évolution des réflexions en cours et les nouvelles politiques qui se mettront en place. L'enjeu sera de créer toutes les conditions pour un environnement favorable à l'accueil et à l'implantation des entreprises, notamment à travers les objectifs opérationnels suivants :

→ **Objectif 1 : Structurer et animer une politique d'accompagnement et d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays en veillant à développer mutualisations et coopérations entre les dispositifs existants et en assurant leur promotion**

▶ Projets d'actions

- 1) Assurer un suivi des travaux du SCOT en matière de développement économique (notamment de l'étude sur la stratégie d'accueil des entreprises) pour être le relais d'une éventuelle déclinaison territoriale à l'échelle du Pays du Lunévillois (**SCOT / PETR**)  
→ Fiche-projet cadre n°1 du plan d'actions

→ **Objectif 2 : Développer le partenariat interprofessionnel pour gagner en cohérence et en efficacité**

▶ Projets d'actions

- 2) Développer un partenariat avec les entreprises dans leurs positionnements vis-à-vis des marchés locaux (**Réseau consulaire**)

→ **Objectif 3 : Favoriser les initiatives de mutualisation des acteurs économiques en participant aux réseaux existants ou en suscitant de nouveaux échanges**

▶ Projets d'actions

- 3) Participer à la vie des réseaux existants et organiser si besoin des temps d'échanges complémentaires (**PETR**) → Fiche-projet cadre n°5 du plan d'actions

→ **Objectif 4 : Disposer d'une offre foncière adaptée**

▶ Projets d'actions

- 4) Assurer un suivi des travaux du SCOT en matière de développement économique (notamment sur la mise en place d'un observatoire des espaces économiques) pour en relayer une éventuelle déclinaison des dispositifs à l'échelle du Pays (**SCOT / PETR**)  
→ Fiche-projet cadre n°1 du plan d'actions

→ **Objectif 5 : Finaliser un réseau d'infrastructures performant**

→ **Objectif 6 : Se doter du haut débit**

▶ Projets d'actions

- 5) Identifier les secteurs et besoins prioritaires des EPCI en matière de desserte haut débit, en lien avec la mise en œuvre du schéma départemental numérique (**PETR**)  
→ Fiche-projet cadre n°2 du plan d'actions

→ **Objectif 7 : avoir une offre de services suffisants (en lien avec l'enjeu numéro 3)**

## **Orientation n°2 : Anticiper la transition vers de nouvelles formes d'activités et favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat**

Face à la mondialisation de l'économie, les grandes entreprises du secteur productif sont de plus en plus contraintes de réduire leurs effectifs. L'espoir de création d'emplois se porte donc vers de nouveaux secteurs d'activités et de nouvelles formes d'économie, s'inscrivant en phase avec les évolutions actuelles de la société : utilisation du numérique, retour à une économie plus locale et plus solidaire... Il s'agira d'être imaginatif, de répondre à de réels besoins peu ou mal satisfaits sur le territoire. Toutes les formes d'initiatives individuelles et collectives, d'entrepreneuriat local valorisant les ressources ou les savoir-faire locaux seront soutenues.

Les trois objectifs opérationnels suivants ont été identifiés :

### **→ Objectif 1 : Encourager de nouvelles formes de développement économique local : économie du numérique, économie circulaire, économie autour vieillissement, économie du bois...**

#### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

- 6) Soutenir le développement des filières éco-locales (**PETR / GAL**)  
→ Fiche-projet cadre n°3 du plan d'actions
- 7) Soutenir le développement de nouvelles formes d'économie (économie circulaire...) (**PETR / GAL**)  
→ Fiche-projet cadre n°4 du plan d'actions
- 8) Expérimenter le développement de nouveaux services à la personne en lien avec les filières d'avenir (**PETR / GAL**) → Fiche-projet cadre n°4 du plan d'actions

### **→ Objectif 2 : Soutenir l'entrepreneuriat local**

*Soutenir une dynamique entrepreneuriale passe par un accompagnement des porteurs de projets tout au long de leurs parcours professionnels, mais aussi par un esprit d'entreprendre. Les objectifs stratégiques reposent notamment sur un suivi post-crédation des entreprises créées mais aussi sur une meilleure anticipation et sur un accompagnement des transmissions/reprises d'entreprises, l'enjeu en termes d'emplois étant dans ce dernier cas souvent beaucoup plus important. Il s'agira aussi de conforter l'engagement d'actions collectives (appui aux associations d'artisans-commerçants) ou de favoriser des formes de regroupement nouvelles entre entrepreneurs.*

#### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

- 9) Favoriser les conditions d'installation et de regroupement des entrepreneurs (coopératives...)  
(**Réseau consulaire**)
- 10) Conforter les associations de commerçants-artisans (**Réseau consulaire**)
- 11) Accompagner la transmission/ reprise d'entreprises en milieu rural (**Réseau consulaire**)

### **→ Objectif 3 : Favoriser l'innovation des entreprises**

*Il s'agira notamment de créer ou de favoriser les conditions favorables à l'émergence, au développement ou à la valorisation d'actions ou d'investissements innovants pour le territoire dans différents domaines et sous différentes formes, qu'il s'agisse d'innovations sociales ou technologiques. Les initiatives visant à promouvoir une culture d'idées innovantes et créatives seront encouragées.*

#### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

- 12) Promouvoir une plate-forme de financement participatif à l'échelle du territoire (**PETR/GAL**)
- 13) Créer des lieux d'échanges et de travail collaboratif, notamment pour les jeunes (**PETR/GAL**)
- 14) Soutenir l'esprit d'entreprendre (à travers des concours d'innovation...) et des initiatives exemplaires(**PETR/GAL**)  
→ Fiche-projet cadre n°5 du plan d'actions pour ces trois projets d'actions

### **Orientation n°3 : Consolider l'économie locale**

Il s'agira d'inciter habitants et acteurs socio-économiques à agir en concertation pour promouvoir, produire ou vendre des biens et des services non délocalisables (notamment en créant une « interdépendance » entre différentes filières) afin de créer et de retenir le maximum de valeur ajoutée sur le territoire. L'accent sera mis sur la consolidation d'un tissu économique local diversifié, valorisant des ressources et des savoir-faire spécifiques au territoire et s'inscrivant dans des circuits courts.

Pour répondre à une demande sociétale croissante, les circuits courts apparaissent comme un nouveau mode de consommation permettant d'éviter les intermédiaires et de soutenir une économie de proximité. Ce mode d'organisation d'une relation plus directe du producteur au consommateur sera recherché prioritairement dans le domaine des circuits alimentaires mais également dans d'autres secteurs d'activités : habitat, santé...

Deux objectifs prioritaires, inscrits dans le programme LEADER 2014-2020, ont été ciblés :

#### **→ Objectif 1 : Développer les circuits courts alimentaires**

*L'objectif stratégique sera de structurer les différentes filières alimentaires en amont et de s'assurer de la viabilité des marchés en aval. Cela passera notamment par la mise en place d'une véritable dynamique de commercialisation des produits locaux et par des actions de sensibilisation des consommateurs.*

##### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

#### **15) Développement des circuits courts alimentaires (PETR/GAL)**

A partir du contexte territorial propre au Pays du Lunévillois et à celui de la Lorraine, il s'agira de :

- recenser les potentialités locales (initiatives, acteurs...)
- mobiliser, former et mettre en réseau les acteurs
- repérer et accompagner les porteurs de projets locaux
- engager les collectivités locales dans des démarches de circuits courts
- innover dans la relation producteurs-consommateurs, notamment à travers la création de lieux d'échanges directs → Fiche-projet cadre n°6 du plan d'actions

#### **→ Objectif 2 : Valoriser les savoir-faire locaux**

*Les savoir-faire locaux sont une composante importante de l'économie rurale dont la valorisation s'organise souvent à travers des filières courtes. L'objectif stratégique sera de donner une plus-value à nos savoir-faire locaux et d'accompagner les acteurs dans une démarche innovante de valorisation. Il s'agira de valoriser la notoriété des savoir-faire artisanaux (faïencerie, cristal...) et agricoles (mirabelle, élevage...) qui ont fait la réputation du Lunévillois mais aussi de soutenir l'apparition ou le développement de nouveaux savoir-faire innovants liés par exemple à l'utilisation de nouveaux matériaux ou de nouvelles technologies.*

##### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

#### **17) Valoriser les savoir-faire locaux (PETR/GAL)**

A partir du contexte territorial propre au Pays du Lunévillois et à celui de la Lorraine, il s'agira de :

- Recenser les produits et savoir-faire locaux
- Favoriser une mise en relation des acteurs
- Favoriser une transmission des savoir-faire par la modernisation et l'innovation
- Sensibiliser et orienter les jeunes vers les métiers liés aux savoir faire
- Favoriser la créativité et l'innovation, notamment sur la dimension développement durable
- Aider les entreprises dans la valorisation des savoir-faire
- Valoriser l'image du territoire par les savoir-faire → Fiche-projet cadre n°7 du plan d'actions

## **Orientation n°4 : Développer une politique de l'emploi et de la formation en adéquation avec le développement économique**

De nombreux liens existent déjà entre élus, partenaires de l'emploi et de la formation et acteurs économiques du Pays du Lunévillois qui se rencontrent en divers lieux et ont l'occasion de travailler ensemble et d'échanger à travers diverses instances. Deux instances jouent notamment un rôle important dans la relation emploi-formation :

- Service Public de l'Emploi Local (S.P.E.L.) animé par les services de l'Etat et constituant un lieu d'échanges sur l'évolution du contexte socio-économique local et sur les problématiques de l'emploi ;
- Comité de Coordination Territorial pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CCTEFP), animé par l'antenne de la Région, lieu d'échange et observatoire de l'évolution de la relation économie-emploi-formation. Les travaux du CCTEFP ont notamment alimenté le diagnostic territorial du Projet de territoire.

Ces relations entre acteurs publics et privés et le travail partenarial seront à renforcer pour encore mieux anticiper les mutations économiques et adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers et aux besoins du tissu économique. Dans cette perspective, deux objectifs opérationnels ont été retenus :

### **→ Objectif 1 : Renforcer les liens entre les partenaires de l'emploi et le monde de l'entreprise**

#### **► Projets d'actions**

- 18) Echanger, observer pour mieux connaître les besoins des entreprises et anticiper les évolutions du contexte économique (**Etat – SPEL - Région**) → Fiche-projet cadre n°8 du plan d'actions
- 19) Coordonner les moyens et mobiliser les acteurs dans la mise en œuvre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (**PETR**) → Fiche-projet cadre n°8 du plan d'actions

### **→ Objectif 2 : Poursuivre la qualification des populations en adéquation avec les besoins des entreprises et du territoire**

#### **► Projets d'actions**

- 20) Soutenir les dispositifs existants et disposer d'outils différenciés pour lever les freins d'accès à la formation/qualification (**Etat – SPEL - Région**)

## **Orientation n°5 : Valoriser et communiquer sur les atouts et sur l'identité du territoire pour stimuler son attractivité et améliorer sa notoriété**

Toute politique d'attractivité territoriale pour être efficiente doit s'appuyer sur une communication dynamique valorisant l'identité du territoire, ses atouts, ses potentialités et ses acteurs. Il s'agira donc de se doter des outils nécessaires et adaptés aux cibles visées pour attirer les entreprises et de nouvelles populations.

La stratégie de marketing territorial devra nécessairement s'inscrire en cohérence avec les autres politiques de marketing définies aux échelle supra (SCOT, Région) ou infra-territoriales (EPCI).

Trois objectifs opérationnels ont été retenus dans cette perspective :

### **→ Objectif 1 : Se donner les moyens d'une politique de marketing territorial**

#### **► Projets d'actions**

- 21) Définir et mettre en œuvre une politique de marketing territorial (SCOT/ PETR)
- 22) Conduire des actions de communication ciblées et offensives pour attirer des entreprises (SCOT/ PETR)

### **→ Objectif 2 : Proposer des offres attractives d'installation sur le territoire**

#### **► Projets d'actions**

- 23) Définir des offres d'accueils qualifiées (PETR) → Fiche-projet cadre n°1 du plan d'actions

### **→ Objectif 3 : Poursuivre et amplifier la politique de promotion touristique**

→ Fiche-projet cadre n°11 du plan d'actions

### 1.3. Enjeu territorial n°2 : Valorisation des ressources territoriales

Le territoire du Pays du Lunévillois bénéficie d'un cadre de vie de qualité avec un patrimoine naturel diversifié et préservé (forêt-eau-prairies) et un patrimoine culturel et bâti riche. La protection et la valorisation de ces ressources territoriales constituent des atouts pour le développement d'une économie de proximité notamment dans les domaines touristiques et énergétiques où les potentialités du Pays Lunévillois restent encore à développer.

#### Orientation n°1 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales

La diversité des milieux naturels et des paysages, les ressources en eau et l'importante couverture forestière constituent des atouts pour le développement de la filière bois et pour celui d'un tourisme vert. De nombreux villages ruraux ont également conservé le caractère typique des villages lorrains avec des richesses architecturales particulières comme en témoignent les portes monumentales.

Trois objectifs ont été retenus :

#### → **Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel en lien avec le développement d'un tourisme vert**

##### ► Projets d'actions (programme LEADER)

- 24) Repérer et accompagner la réalisation de projets en lien avec la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales (**PETR/GAL**) → Fiche-projet cadre n°9 du plan d'actions

#### → **Objectif 2 : Valoriser le patrimoine forestier et la filière bois**

##### ► Projets d'actions (programme LEADER)

- 25) Améliorer la valorisation forestière des petites parcelles de bois privées (**PETR/GAL**)  
→ Fiche-projet cadre n°13 du plan d'actions
- 26) Soutenir une diversification et l'innovation dans la filière Bois et dans ses débouchés (**PETR/GAL**)  
→ Fiche-projet cadre n°3 du plan d'actions

#### → **Objectif 3 : Agir en faveur d'un aménagement et d'une structure urbaine de qualité**

##### ► Projets d'actions (programme LEADER)

- 27) Soutenir les projets d'aménagement ou de valorisation d'une infrastructure urbaine de qualité en lien avec un urbanisme durable (**Communauté de Communes**)



## **Orientation n°2 : structurer et promouvoir un tourisme de découverte pour dynamiser le territoire**

Comme le met en évidence le diagnostic territorial, 90 % des touristes du Lunévillois sont français et avant tout lorrains. Il s'agira ainsi notamment de donner envie à un public urbain de venir (re)découvrir le Lunévillois à travers des activités originales, une offre de loisirs attrayante, des produits touristiques de qualité.

Accompagner le développement touristique est une priorité sur laquelle le Pays s'investit notamment depuis 2012 à travers la mise en place d'une politique d'animation et de promotion coordonnée à l'échelle du Pays. Cela s'est concrétisé par la mise en place d'une Maison du tourisme ayant ouvert ses portes en 2015.

Pour poursuivre ce développement et attirer plus de visiteurs et de touristes, il s'agira de définir un positionnement stratégique. De même il serait important de fédérer les acteurs autour d'une stratégie de développement touristique partagée notamment avec les territoires voisins et de soutenir les initiatives collectives. Il s'agira aussi d'augmenter la durée des séjours et la fréquentation touristique dans les hébergements en développant une offre de qualité.

Trois objectifs opérationnels ont été retenus :

### **→ Objectif 1 : Conforter et coordonner une offre de tourisme de découverte pour dynamiser le territoire**

#### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

- 27) Coordonner et mettre en réseau les acteurs (PETR/GAL)
- 28) Imaginer des outils de fidélisation (PETR/GAL) → Fiche-projet cadre n°11 du plan d'actions

### **→ Objectif 2 : Construire la destination « Tourisme de découverte »**

#### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

- 29) Créer une identité de territoire (PETR/GAL + territoires voisins- Destination)  
→ Fiche-projet cadre n°10 du plan d'actions

### **→ Objectif 3 : Soutenir la création et le développement d'activités et d'offres de qualité, venant enrichir l'offre touristique**

#### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

- 30) Créer et développer des activités et offres de qualité (PETR/GAL)
  - Développer les outils numériques
  - Mutualiser les outils, initiatives et moyens avec les territoires voisins en direction des territoires frontaliers
  - Encourager et accompagner les initiatives privées et publiques contribuant à une amélioration de la qualité de l'offre → Fiche-projet cadre n°12 du plan d'actions

### **Orientation n°3 : Devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique**

Le Pays du Lunévillois a, dans le domaine énergétique, d'importantes potentialités à valoriser en lien notamment avec la valorisation énergétique de sa biomasse, la filière bois... Dès le début des années 2000, des acteurs privés et publics ont réalisé des projets pionniers et exemplaires (première unité de méthanisation labellisée pôle d'excellence rurale, premier parc éolien communautaire, maison de santé à Badonviller de Haute qualité environnementale...).

Le territoire bénéficie d'un engagement actif des acteurs associatifs qui s'est notamment traduit à travers le partenariat existant entre le Pays et l'association Lorraine Energies Renouvelables pour la mise en place d'un Espace Info Energie (EIE) à l'échelle du Pays.

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, il s'agira de valoriser les différentes initiatives locales, d'impulser une dynamique territoriale globale et d'apporter une valeur ajoutée à l'échelle du Pays en favorisant notamment les synergies d'actions et les mutualisations entre les territoires à l'échelle Pays et en lien avec les territoires voisins. Trois objectifs opérationnels ont été retenus :

#### **→ Objectif 1 : Valoriser les ressources en énergies renouvelables et les initiatives locales pour un territoire plus sobre en énergie**

*Des projets de valorisation énergétique sont actuellement portés par des acteurs privés (unités de méthanisation...). Des intercommunalités soutiennent des programmes de rénovation thermique dans l'habitat ou portent des projets plus ambitieux de Territoire à énergie positive ou de mise en place de plate-forme entre acteurs de la filière énergétique.*

*Une valeur ajoutée pourrait être apportée à l'échelle du Pays par une mutualisation de l'ingénierie, une coordination et une valorisation de ces différents projets, une sensibilisation encore renforcée du public, un appui en ingénierie pour mobiliser plus de moyens financiers notamment à travers les nombreux appels à projets lancés actuellement dans le domaine de la transition énergétique.*

##### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

- 31) Améliorer la gestion énergétique des équipements et des bâtiments publics en s'appuyant notamment sur un dispositif d'ingénierie locale (PETR/GAL)  
→ Fiche-projet cadre n°15 du plan d'actions
- 32) Evaluer les ressources, les capacités de production et soutenir le développement des énergies renouvelables (PETR/GAL) → Fiche-projet cadre n°14 du plan d'actions

#### **→ Objectif 2 : Structurer et développer les filières énergétiques**

##### **► Projets d'actions (programme LEADER)**

- 33) Valoriser les filières énergétiques en lien avec les ressources naturelles (PETR/GAL)  
→ Fiche-projet cadre n°14 du plan d'actions
- 34) Structurer la filière de rénovation énergétique notamment à travers la mise en place d'une plate-forme de rénovation énergétique (PETR/GAL) → Fiche-projet cadre n°16 du plan d'actions

#### **→ Objectif 3 : Lutter contre les inégalités énergétiques et promouvoir un habitat économe en énergie**

Le territoire possède un parc de logements majoritairement ancien et énergivore. Nombre de ces logements sont souvent occupés par des populations en situation de précarité. Engager une action interterritoriale ciblée sur cet objectif de réduction de la précarité énergétique pourrait contribuer à rendre plus efficient son montage financier et opérationnel. Cela passera par une sensibilisation renforcée du public aux enjeux de la transition énergétique.

Parallèlement, soutenir des opérations exemplaires en matière de performance énergétique représente un autre levier d'action pour promouvoir un habitat économe en énergie.

► Projets d'actions (programme LEADER)

- 35) Soutenir une politique de rénovation énergétique de l'habitat permettant de lutter contre les inégalités énergétiques
- 36) Mener et valoriser des opérations exemplaires en matière de performance énergétique
- 37) Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la transition énergétique  
→ Fiche-projet cadre n°16 du plan d'actions pour ces trois projets

### **Orientation stratégique n°4 : Repenser les modes de déplacement sur le territoire**

Depuis 2010, le Pays a porté une politique d'actions volontariste en matière de mobilité en proposant de nouvelles solutions de déplacement alternatives à un usage individuel de la voiture : mise en place d'un service de transport à la demande, aménagement d'un réseau d'aires de covoiturage, création d'un garage solidaire par une structure d'insertion proposant un service de location de véhicules pour faciliter la mobilité des personnes en difficulté face à l'emploi... Il s'agira sur le moyen terme d'accompagner encore le développement de ces solutions pour faire évoluer les comportements, de développer les modes de déplacement doux et notamment la pratique de l'intermodalité.

L'engagement d'une réflexion globale à travers la démarche de contrat d'axe proposée par le SCOT Sud 54 ou l'élaboration d'un plan de déplacements global à l'échelle du Pays permettrait d'évoluer vers une politique des transports encore plus intégrée à l'échelle du Pays.

#### **→ Objectif 1 : Conduire une réflexion en vue d'une politique intégrée des transports**

► Projets d'actions (programme LEADER)

- 38) Elaborer un schéma transport et étudier l'étude de faisabilité de création d'une AOM (PETR/SCOT)  
→ Fiche-projet cadre n°17 du plan d'actions

#### **→ Objectif 2 : Sensibiliser les publics aux modes de transport alternatifs à un usage individuel de la voiture**

► Projets d'actions (programme LEADER)

- 39) Sensibiliser le public aux modes de transport alternatifs à un usage individuel de la voiture (covoiturage, transports collectifs, modes doux...) (PETR)  
→ Fiche-projet cadre n°17 du plan d'actions

#### **→ Objectif 3 : Développer des modes de déplacement alternatifs à un usage individuel de la voiture**

► Projets d'actions (programme LEADER)

- 40) Etudier le potentiel de développement de nouveaux modes de déplacement (covoiturage spontané, autopartage, électromobilité, plans de déplacement inter-entreprises) (PETR)  
→ Fiche-projet cadre n°17 du plan d'actions
- 41) Développer les modes doux de déplacement en lien avec un urbanisme durable (PETR)  
→ Fiche-projet cadre n°17 du plan d'actions

#### 1.4. Enjeu territorial n°3 : Cadre de vie et bien-être de la population

Comme le met en évidence le diagnostic territorial, les habitants du Lunévillois bénéficient d'un cadre de vie de qualité et d'un niveau de services élevé dans de nombreux secteurs: santé, petite enfance, services aux personnes âgées...

La qualité de ce cadre de vie repose notamment sur un environnement naturel préservé et sur la présence d'une armature urbaine équilibrée permettant de maintenir un ensemble de services et d'équipements diversifiés à l'échelle du Pays. Cette armature s'articule notamment autour de Lunéville qui concentre les équipements supérieurs et d'un réseau de bourgs urbains et ruraux qui centralisent les services de proximité essentiels. L'enjeu pour l'avenir sera de préserver cette qualité de vie et un niveau de services élevé pour conserver une qualité de vie attractive nécessaire au maintien et au renouvellement d'une population diversifiée (en âges et en catégories socio-professionnelles). Il s'agira notamment de maintenir l'accessibilité à ces services en lien avec le développement des usages numériques.

La qualité du cadre de vie et des services à la population joue un rôle important dans le développement de l'économie locale, on parle alors d'économie résidentielle. L'un des principaux moteurs de l'économie de proximité repose notamment sur les richesses et emplois générés par les biens et services produits et consommés localement par les habitants du territoire. Les citoyens jouent un rôle essentiel en tant que consommateurs.

La vie du territoire dépend également de l'engagement citoyen de ses habitants, notamment dans les associations. Le Lunévillois est à cet égard dynamique avec une forte implantation des mouvements de l'éducation populaire et un tissu associatif qui participe notamment activement à la vie culturelle du territoire.

#### Orientation n°1 : rendre accessibles les hautes technologies

C'est l'une des priorités qui est fortement ressortie au cours des forums. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental d'aménagement numérique, il s'agira notamment de veiller à bien desservir les secteurs prioritaires à l'échelle des intercommunalités et de rendre accessible à tous un haut débit de qualité.

Le territoire est doté d'un réseau d'équipements et de services diversifié sur l'ensemble de ses bourgs centres, dont il faudra maintenir, voire améliorer leur accessibilité aux équipements, notamment à travers une mutualisation et une diversification des usages.

#### → **Objectif 1 : Etre un territoire efficacement connecté**

##### ► Projets d'actions

- 42) Amener le haut débit sur l'ensemble du territoire et le rendre accessible à tous (*Région / CD / EPCI*)
- 43) Développer les usages numériques et le travail collaboratif (*EPCI*)
- 44) Développer la mutualisation des services numériques, en lien avec une meilleure accessibilité aux services (*EPCI*)

## **Orientation n°2 : Soutenir et développer le tissu associatif en favorisant la mutualisation, la valorisation et l'engagement participatif des habitants**

C'est l'une des richesses reconnue du territoire du Pays Lunévillois, le tissu associatif reste très présent et dynamique en milieu rural. Il est notamment représenté par les fédérations et les associations de l'éducation populaire qui participent activement à l'animation des communes et des territoires ruraux : Familles rurales, foyers ruraux, MJC... Pour préserver la vitalité du réseau associatif, il s'agira notamment de soutenir le renouvellement des bénévoles, toutes les initiatives d'engagement citoyen et les initiatives collectives de solidarités intergénérationnelles.

Trois objectifs ont été retenus pour soutenir et développer le tissu associatif :

### **→ Objectif 1 : Développer un tissu associatif de qualité**

#### **► Projets d'actions**

- 45) Mieux se connaître pour agir et coopérer (enquête auprès du tissu associatif, rencontre d'échanges) **(CDPL)** → Fiche-projet cadre n°18 du plan d'actions
- 46) Organiser des formations répondant à des préoccupations transversales des associations **(CDPL)**  
→ Fiche-projet cadre n°18 du plan d'actions
- 47) Mobiliser les acteurs locaux autour de projets fédérateurs **(CDPL)**  
→ Fiche-projet cadre n°18 du plan d'actions

### **→ Objectif 2 : Communiquer pour valoriser le milieu associatif**

#### **► Projets d'actions**

- 58) Disposer d'outils de communication mutualisés pour améliorer la visibilité du tissu associatif **(CDPL)**
- 49) Organiser des événements mettant en valeur le tissu associatif **(acteurs locaux)**

## **Orientation n°3 : Rendre le citoyen actif de son territoire**

Directement en lien avec l'orientation n°2, le tissu associatif sera dynamique si les habitants du Lunévillois investissent leur territoire à travers un engagement citoyen contribuant au maintien d'une ruralité vivante. Le Conseil de Développement du Pays du Lunévillois pourra jouer un rôle important pour notamment participer à la déclinaison des deux objectifs suivants :

### **→ Objectif 1 : Soutenir et développer l'implication des habitants dans leur territoire**

#### **► Projets d'actions**

- 50) Valoriser le bénévolat et savoir transmettre le sens de l'engagement en mettant en valeur des initiatives citoyennes exemplaires **(CDPL)**
- 51) Faire connaître les dispositifs d'implication dans la vie locale (service civique) **(CDPL)**
- 52) Sensibiliser et impliquer les habitants dans des démarches écoresponsables **(EPCI / PETR)**

### **→ Objectif 2 : Animer les lieux d'échanges**

#### **► Projets d'actions**

- 53) Développer des lieux relais d'informations sur la vie associative **(communes / EPCI)**
- 54) Développer un réseau de bistrot de pays **(PETR)** → Fiche-projet cadre n°18 du plan d'actions

## **Orientation n°4 : Favoriser le maintien de la population sur le territoire**

De nombreux jeunes quittent le Lunévillois pour poursuivre leurs études supérieures et de plus en plus d'actifs se déplacent pour aller travailler vers les pôles urbains extérieurs. Parallèlement, un net vieillissement de la population est observé dans les territoires les plus ruraux.

Pour veiller au bien-être des aînés tout en continuant à maintenir et attirer une population diverse en âges (dont jeunes et actifs), 7 objectifs ont été ciblés :

### **→ Objectif 1 : Soutenir les initiatives qui permettent de travailler dans le territoire**

#### **► Projets d'actions**

- 55) Développer le télétravail et les espaces numériques publics ou collaboratifs (**EPCI**)
- 56) Soutenir le développement du e-commerce (produits du terroir et touristiques) (**PETR**)
- 57) Soutenir le maintien du commerce et l'artisanat de proximité (**Réseau consulaire**)

### **→ Objectif 2 : Avoir un parcours résidentiel permettant le maintien des personnes âgées sur le territoire**

#### **► Projets d'actions**

- 58) Evaluer les besoins et développer une offre de logements adaptés au maintien des personnes âgées à domicile (dont l'habitat intergénérationnel) (**CD / EPCI**)

### **→ Objectif 3 : Disposer d'une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins de la population**

#### **► Projets d'actions**

- 59) Contribuer, dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services, à la réflexion sur un schéma cohérent d'offres de soins (**PETR**) → Fiche-projet cadre n°19 du plan d'actions
- 60) Coordonner la réflexion globale en vue d'une meilleure articulation des équipements et activités périscolaires (Regroupements pédagogiques Intercommunaux) à l'échelle du PETR (**PETR**) → Fiche-projet cadre n°21 du plan d'actions
- 61) Soutenir le maintien des commerces et lieux multiservices de proximité (**EPCI**)
- 62) Soutenir le développement d'événements culturels et sportifs en milieu rural (**communes / EPCI**)
- 63) Participer à la mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques du Pays (notamment à travers les usages numériques) (**PETR / EPCI**) → Fiche-projet cadre n°20 du plan d'actions

### **→ Objectif 4 : Se donner les moyens de conserver sa jeunesse**

#### **► Projets d'actions**

- 64) Faciliter l'accès à la formation pour les jeunes (**Région**)
- 65) Proposer des animations culturelles, sportives en lien avec les usages numériques (**acteurs associatifs**)
- 66) Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale (services civiques, formation...) (**EPCI**)

## 2) Chantiers et projets d'actions prioritaires

### 2.1. Principes généraux de conduite des chantiers et des projets

Pour mettre en œuvre le Projet de territoire, la meilleure complémentarité sera recherchée entre le PETR et les intercommunalités, ainsi qu'entre le PETR et les autres partenaires institutionnels, pour une meilleure efficacité des politiques publiques.

Dans la continuité de la démarche participative initiée en 2015 pour l'élaboration du Projet de territoire, sa mise en œuvre s'inscrira en cohérence avec l'approche ascendante, multisectorielle et participative que privilégie la démarche LEADER. Dans cette perspective de coopération renforcée entre le PETR et ses partenaires, des chantiers et des projets d'actions seront conduits dans une logique de projets intégrant une approche inter-territoriale, multipartenariale, et les composantes du développement durable.

La mise en œuvre des chantiers sera conduite à travers les principes suivants :

- Veille stratégique des projets d'infrastructures et d'aménagement structurants pour un développement équilibré du territoire et pour un positionnement stratégique du Pays du Lunévillois au sein de l'espace régional ;
- Suivi et coordination des politiques publiques aux échelles supra ou infra-territoriales pour en assurer la mise en cohérence et si besoin une déclinaison territorialisée (par subsidiarité) ;
- Suivi et prise en compte des projets des EPCI dans le Projet de territoire, en lien avec les chantiers thématiques et à travers un travail partenarial renforcé PETR/ EPCI ;
- Benchmarking, suivi et capitalisation d'expériences ou de démarches pilotes extérieures, en lien avec les chantiers thématiques ;
- Participation aux réseaux d'acteurs et d'échanges, en lien avec les chantiers thématiques ;
- Conduite des chantiers et projets dans le cadre d'une démarche participative avec les acteurs publics et privés concernés ;
- Information, sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux autour des projets d'actions prioritaires ;
- Mise en place et animation d'un dispositif d'observation/ suivi/ évaluation par chantier et par projet d'actions ;
- Définition par chantier de stratégies sectorielles articulées entre PETR/ EPCI et échelles supra-territoriales (SCOT/ Département/ Région/ Etat / Europe) ;
- Communication et valorisation des actions engagées.

### 2.2. Pilotage des actions et ingénierie de projets

Le PETR est pilote des actions dont il assure le portage direct (ex: actions Tourisme, mobilité). Il assurera l'ingénierie et l'animation de la conduite des projets.

Dans le cadre d'une démarche mutualisée pour le compte des EPCI, il pourra apporter un appui en ingénierie.

Dans le cadre du programme LEADER, l'ingénierie du GAL apporte un appui aux porteurs de projets.

Dans d'autres cas, un appui en ingénierie peut être apporté dans le cadre d'une convention partenariale. C'est par exemple le cas avec le Conseil de Développement du Pays du Lunévillois.

Pour renforcer la complémentarité entre PETR, EPCI et les autres acteurs, un pilotage pourra être assuré par un acteur public chef de file et porteur de la mise en œuvre d'une politique publique ou d'un projet auquel le Pays sera associé pour en être par exemple ensuite le relais.

Suivant les actions, le PETR pourra ainsi être :

- chef de file d'une réflexion plus approfondie pour le territoire en articulation avec la mise en œuvre d'une politique supra ou interterritoriale, (politique SCOT, schémas départementaux...);
- chef de file pour assurer l'éventuelle déclinaison territoriale d'une politique pour le compte des EPCI ; associé aux travaux d'autres instances partenariales, être un relais d'informations auprès des acteurs locaux.

### 2.3. Calendrier de mise en œuvre des chantiers

Il est proposé de repérer les actions cadre prioritaires qui seront mises en œuvre sur une durée de 3 ans correspondant généralement à la durée des contractualisations proposées dans le cadre des politiques territoriales avec la Région et le Département.

### 2.4. Priorisation des projets d'actions

Suite à l'enquête conduite auprès des EPCI et à la réunion du Comité de pilotage du 17 février, une priorisation des actions a été proposée et est présentée dans les tableaux qui suivent. Certaines propositions d'actions issues des ateliers et de la stratégie d'actions, présentant un caractère proche ou similaire à d'autres ont été regroupés au sein d'une fiche-projet cadre plus large.

Un degré de priorité a également été défini pour la mise en œuvre des fiches-projet avec deux niveaux de priorité :

<b>Caractère prioritaire</b>	<b>++</b>	<b>Caractère moins prioritaire</b>	<b>+</b>
------------------------------	-----------	------------------------------------	----------

Les actions cadre proposées ont été regroupées autour de 5 chantiers prioritaires :

- ➔ Chantier n°1 : Economie locale
- ➔ Chantier n°2 : Tourisme
- ➔ Chantier n°3 : Transition énergétique
- ➔ Chantier n°4 : Mobilité
- ➔ Chantier n°5 : Services à la population

Pour chaque chantier sont précisés le ou les pilotes des actions proposées, le rôle du PETR (incluant le GAL) et l'articulation avec les stratégies d'actions d'autres partenaires qu'il faudra prévoir pour leur mise en œuvre.



## Chantier n°1 : L'économie locale

### → Enjeu territorial n°1 : Renforcer l'attractivité territoriale

Actions cadre (2016-2018)	Pilote	Degré de priorité	Rôle du PETR	Lien avec d'autres stratégies d'actions
<b>Orientation 1 : Devenir un territoire de référence en matière d'accompagnement et d'accueil des entreprises</b>				
1. Suivre les travaux du SCOT pour être le relais d'une déclinaison territoriale d'une stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises	SCOT/ PETR	++	Suivi des travaux de réflexion du SCOT et être le relais pour une déclinaison territoriale d'une stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises incluant notamment la mise en place d'offres d'accueil qualifiées	Stratégie de développement économique du SCOT
2. Contribuer à la mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique	PETR/ CD	++	Identifier les secteurs et besoins prioritaires des EPCI en matière de desserte haut débit en lien avec la mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique	Schéma départemental d'aménagement numérique (SDTAN)
<b>Orientation 2 : Encourager le développement de nouvelles formes d'économie, favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat</b>				
3. Soutenir le développement des filières éco-locales	PETR	++	Appui au développement des filières en lien avec la valorisation des ressources naturelles (bois, biomasse, agroforesterie..) et le chantier sur la transition énergétique (programme LEADER)	Plan Climat Air Energie Appels à projets ADEME Acteurs filière Bois
4. Encourager et expérimenter le développement de nouvelles formes d'économie locale	PETR/ EPCI	+	Sensibiliser les acteurs locaux aux nouveaux concepts économiques (économie circulaire, collaborative, solidaire...), repérer les besoins et opportunités ; expérimenter des projets ayant un caractère pilote ou démonstratif	Stratégie régionale de développement économique/ SCOT
5. Soutenir l'entrepreneuriat, les initiatives innovantes et promouvoir le financement participatif	PETR	++	Retours d'expériences, soutien aux projets collectifs innovants, impulsion d'une dynamique locale à travers des appels à projets et la promotion du financement participatif (programme LEADER)	Stratégie régionale de développement économique
<b>Orientation 3: consolider l'économie locale</b>				
6. Développer les circuits courts alimentaires	PETR	++	<b>Programme LEADER</b> Etat des lieux territorialisé, mobilisation et sensibilisation des acteurs locaux	Projet alimentaire territorialisé
7. Valoriser les savoir-faire locaux	PETR	++	Appui en ingénierie, soutien aux porteurs de projets	Politiques des chambres et EPCI

Actions cadre (2016-2018)	Pilote	Degré de priorité	Rôle du PETR	Lien avec d'autres stratégies d'actions
<b>Orientation 4 : Développer une politique de l'emploi et de la formation en adéquation avec le développement économique</b>				
8. Mieux anticiper et adapter l'offre de formation à l'évolution de l'emploi et les compétences aux mutations économiques	Etat/ Région/ PETR	+	Participation aux travaux des instances de concertation et d'observation animées par l'Etat et la Région, capitalisation, relais et diffusion d'informations auprès des acteurs locaux Etudier l'opportunité et mettre en œuvre une éventuelle démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour notamment mieux adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et de la population	Politiques de l'emploi et de la formation Etat/ Région

## Chantier n°2 : Tourisme

### → Enjeu territorial n°2 : Valoriser les ressources territoriales

Actions cadre (2016-2018)	Pilote	Degré de priorité	Rôle du PETR	Lien avec d'autres stratégies d'actions
<b>Orientation 1 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales</b>				
9. Préserver et valoriser le patrimoine naturel en lien avec le développement d'un tourisme vert	PETR	++	<b>Programme LEADER</b> Repérer les projets de protection et de valorisation du patrimoine naturel ; Sensibiliser les acteurs locaux Appui en ingénierie, soutien à la réalisation de projets (équipements d'accueil du public...)	Politiques EPCI Politique ENS Département Chambre agriculture
<b>Orientation 2 : structurer et promouvoir un tourisme de découverte pour dynamiser le territoire</b>				
10. Construire la destination « Tourisme de découverte »		++	<b>Programme LEADER</b> Définir un positionnement et une stratégie pour le développement touristique du territoire	Politique régionale touristique
11. Conduire une politique d'animation et de développement touristique		++	<b>Programme LEADER</b> Coordonner et mettre en réseau les acteurs Imaginer des outils de fidélisation des touristes	Politique du massif vosgien
12. Soutenir la création et le développement d'activités et d'une offre touristique de qualité	PETR	++	<b>Programme LEADER</b> Développer les outils numériques et le e-commerce Mutualiser outils, moyens et initiatives pour le développement de produits. Soutenir les initiatives publiques/privées contribuant à une amélioration de la qualité de l'offre touristique (hébergements, restauration, bistrot de Pays...)	Articulation avec les politiques intercommunales et avec celles des territoires voisins

## Chantier n°3 : Transition énergétique

→ **Enjeu territorial n°2 : Valoriser les ressources territoriales**

Actions Objectifs (2016-2018)	Pilote	Degré de priorité	Rôle du GAL/ PETR	Lien avec d'autres stratégies d'actions
<b>Orientation stratégique 1 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales</b>				
13. Valoriser le patrimoine forestier	PETR	+	Améliorer la valorisation forestière des petites parcelles privées	Plan d'approvisionnement territorialisé/ ONF CRPF/ acteurs filière Bois Chambre agriculture
<b>Orientation stratégique 3: Devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique</b>				
14. Evaluer les potentialités locales et soutenir le développement des énergies renouvelables et des filières énergétiques locales	PETR	+	Evaluer les potentialités et capacités de production en matière d'énergies renouvelables et de développement des filières énergétiques Soutenir le développement des filières porteuses sur le territoire	Politiques chambre agriculture/ ADEME/ Etat Plan Climat Air Energie
15. Améliorer la gestion énergétique des bâtiments/ équipements publics	PETR/ EPCI	++	Repérer les projets, soutenir la réalisation d'audits mutualisés et la mise en œuvre des préconisations en s'appuyant sur une ingénierie locale Soutenir et valoriser les opérations exemplaires	Politique ADEME Plan CLIMAT AIR ENERGIE
16. Mettre en place une plateforme de rénovation énergétique et sensibiliser aux enjeux énergétiques		++	Accompagner la création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique Sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique (Lien avec programme Leader)	AMI ADEME 2016 Articulation avec les politiques énergétiques et locales de l' Habitat

## Chantier n°4 : Mobilité

→ **Enjeu territorial n°2 : Valoriser les ressources territoriales**

Actions (2016-2018)	Pilote	Degré de priorité	Rôle du GAL/ PETR	Lien avec d'autres stratégies d'actions
<b>Orientation stratégique 4: Repenser la mobilité et les modes de déplacement sur le territoire</b>				
17. Mettre en place une politique intégrée de la mobilité	PETR/ SCOT	++	Elaborer un schéma des transports et étudier la faisabilité de création d'une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) pour la mise en place d'une politique globale de mobilité Poursuivre le développement des modes de transport alternatifs à un usage individuel de la voiture et faire évoluer les comportements	Etude mobilité à l'échelle du SCOT et Contrat d'axe Politique régionale en matière de mobilité

## **Chantier n°5 : Services à la population**

### **→ Enjeu territorial n°3 : Développer le bien-être général de la population**

Actions cadre (2016-2018)	Pilote	Degré de priorité	Rôle du GAL/ PETR	Lien avec d'autres stratégies d'actions
<b>Orientation stratégique n°2 : Soutenir et développer le tissu associatif en favorisant sa valorisation, la mutualisation d'actions et l'engagement participatif des habitants</b>				
18. repérer et développer des pistes de coopérations entre acteurs ou secteurs d'activités pour contribuer au développement de la vie associative	CDPL/ PETR	+	Appui en ingénierie au projet d'actions du Conseil de développement pour mieux connaître le tissu associatif, repérer les pistes de coopération et de mutualisation d'actions	Politiques des mouvements de l'éducation populaire Politique départementale
<b>Orientation stratégique n°4 : Favoriser le maintien de la population sur le territoire</b>				
19. Contribuer à la mise en place d'un schéma cohérent d'offres de soins	PETR / CD / ARS	++	Contribuer et veiller au maintien d'une offre de soins cohérente en lien avec le schéma départemental d'accessibilité aux services et les orientations du plan régional de santé	Schéma départemental d'accessibilité aux services Contrat local de santé
20. Contribuer à la mise en place d'une offre adaptée en matière d'activités et équipements pédagogiques et périscolaires	PETR/ EPCI	++	Coordonner une réflexion globale en vue d'une meilleure articulation des regroupements pédagogiques intercommunaux et des activités périscolaires	Lien avec les politiques d'éducation à différents niveaux
21. Participer à la mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques du Pays	PETR/ EPCI	+	Repérer les initiatives locales et accompagner la mise en réseau des sites notamment à travers les usages numériques	Articulation avec les politiques intercommunales et départementale

## 2.5. Financement des chantiers et projets d'actions

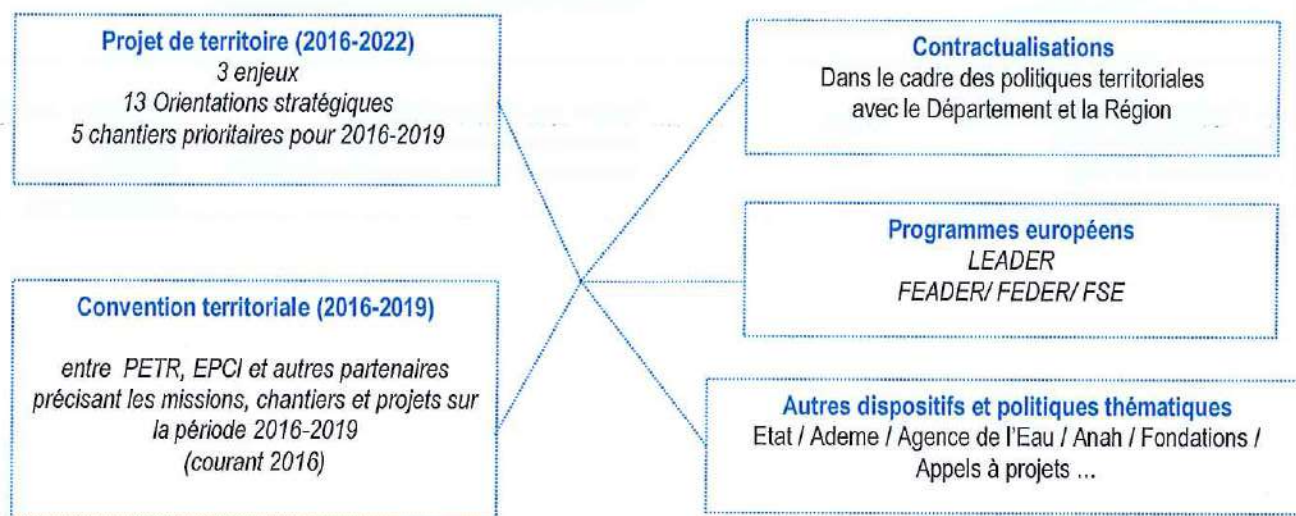
### Principaux dispositifs financiers

La mise en œuvre des chantiers et des projets d'actions sera formalisée dans le cadre de la convention territoriale qui sera conclue entre le PETR, les EPCI membres et éventuellement avec le Conseil départemental et le Conseil régional. Elle permettra de préciser les missions et les projets relevant du PETR et ceux relevant des intercommunalités ou d'autres partenaires institutionnels partie prenante du projet de territoire.

L'efficacité du PETR a notamment reposé ces dernières années sur sa capacité à mobiliser des financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou du Département avec un fort effet levier dans le cadre des programmes d'actions LEADER ou dans le cadre du Pôle d'excellence rurale en faveur de la mobilité.

Cette capacité d'ingénierie à mobiliser des financements à travers des appels à projets et à mettre en place des projets d'actions mutualisés s'inscrivant dans des démarches interterritoriales et multipartenariales sera l'une des valeurs ajoutées que pourra apporter le PETR.

Le schéma ci-dessous montre les trois principaux dispositifs financiers qui seront mobilisés pour la mise en œuvre du Projet de territoire.



# Chapitre IV

## Plan d'actions



## 1) Chantier n°1 : L'économie locale

<b>Fiche-projet cadre 1 : suivre les travaux du SCOT pour être le relais d'une déclinaison territoriale d'une stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises</b>	
<b>Liens avec la stratégie de territoire</b>	
<b>Enjeu :</b> Renforcer l'attractivité territoriale	<b>Orientation stratégique :</b> Devenir un territoire de référence en matière d'accueil, d'accompagnement des entreprises
<b>Objectifs du projet :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre le relais d'une déclinaison territoriale d'une stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises en articulation avec la stratégie du SCOT Sud 54</li> <li>▪ Mettre en place un observatoire des zones d'activités</li> </ul>	
<b>Descriptif du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre les travaux de réflexion du SCOT en matière de développement économique et de stratégie d'accueil des entreprises pour être le relais d'une déclinaison territoriale d'une stratégie d'accueil, d'accompagnement au développement des entreprises à l'échelle du PETR</li> <li>▪ Mettre en place un observatoire des zones d'activités et des services rendus aux entreprises</li> <li>▪ Définir des offres d'accueil qualifiées (bouquet de services) pour les entreprises afin de faciliter leur implantation sur le territoire</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> SCOT / PETR (relais de proximité)	
<b>Echelle territoriale :</b> Pays du Lunévillois	
<b>Partenaires EPCI / Chambres consulaires, Région, Acteurs socio-économiques, Département</b>	
<b>Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :</b> 2017	
<b>Sources de financements :</b> Mobilisation de l'ingénierie du PETR, Collectivités, Europe, acteurs socio-économiques (suivant la stratégie d'actions déclinée)	
<b>Evaluation</b>	
<b>Résultats attendus :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une vision stratégique, spatiale (foncier) et partagée de l'implantation des activités économiques sur le territoire</li> <li>▪ La mise en place d'une offre d'accueil et d'accompagnement des entreprises articulée à différentes échelles de territoire (dont offres d'accueil attractives pour les entreprises)</li> <li>▪ La mise en place d'outils d'observation des dynamiques foncières économiques du territoire</li> </ul>	
<b>Indicateurs de réalisation :</b>	<b>Indicateurs de résultats :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un schéma d'accueil territorialisé des activités économiques</li> <li>▪ Un observatoire foncier</li> <li>▪ Des offres d'accueil qualifiées pour les entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La capacité du territoire à répondre rapidement aux demandes d'implantation, d'extension,..., des acteurs économiques (délais de réponse)</li> <li>▪ Nombre d'entreprises accueillies sur le territoire</li> </ul>



## Fiche-projet 2 : Contribuer à la mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu :** Renforcer l'attractivité territoriale

**Orientation stratégique :** Devenir un territoire de référence dans l'accueil et l'accompagnement des entreprises

### Objectifs du projet :

- Identifier les secteurs et les besoins prioritaires des EPCI en matière de desserte numérique dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique

### Descriptif du projet :

- En lien avec le Département, conduire un travail d'enquête auprès des EPCI pour repérer les zones prioritaires (économiques, habitat,...) à desservir en matière de très haut débit
- Proposer une carte de ces priorités au Département afin qu'il oriente d'abord ses investissements sur ces secteurs à enjeux

**Maître d'ouvrage :** PETR / Département

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** EPCI, Département / Région

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2016-2017

**Sources de financements :** EPCI, Département, Etat, Région...

### Evaluation

#### Résultats attendus :

- Une desserte en très haut débit des secteurs prioritaires du Pays du Lunévillois

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre de réunions de travail avec les EPCI
- Nombre de réunions avec le Conseil départemental

#### Indicateurs de résultats :

- Formalisation d'une carte des secteurs prioritaires sur le Pays du Lunévillois
- Nombre de secteurs prioritaires qui seront desservis en haut débit

## Fiche-projet 3 : Soutenir le développement des filières écolocales

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu :** renforcer l'attractivité territoriale

**Orientation stratégique :** Anticiper la transition vers de nouvelles formes d'activités

### Objectifs du projet :

- Développer les filières éco-locales en lien avec le développement durable (éco matériaux, réemploi, rénovation énergétique, filière Bois)

### Descriptif du projet

- Capitaliser les retours d'expériences en matière d'organisation des filières telles que celles sur les écomatériaux, le réemploi, la rénovation énergétique, la filière Bois ou l'agroforesterie
- Inventorier les éco matériaux, les acteurs de ces filières, les initiatives et les savoir-faire développés sur le territoire lunévillois et sur les territoires voisins
- Rencontrer et mettre en réseau les acteurs de ces filières
- Repérer les potentialités de développement et de structuration des filières locales notamment en lien avec le chantier sur la transition énergétique
- Soutenir les actions de valorisation et de diversification des débouchés de la filière bois (enjeux posés selon les types d'unités et de bois, développement de l'écoconstruction, agroforesterie...)
- Définir une stratégie locale pour le développement de ces filières en incitant notamment des collectivités et les consommateurs à s'engager dans l'utilisation d'éco matériaux ou dans la filière du réemploi

**Maître d'ouvrage :** PETR

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** communes, EPCI, EIE du Lunévillois, acteurs de l'Habitat, des filières liées au réemploi, aux matériaux et à la rénovation énergétique

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2017-2018

**Sources de financements prévisionnels :** EPCI, Département, Région, Ademe, Europe

### Dispositif d'évaluation

#### Résultats attendus :

- Réalisation d'un état des lieux partagé des différentes filières
- Contribuer à une structuration des filières

#### Indicateurs de réalisation :

- Production d'un état des lieux des filières liées au réemploi, aux éco matériaux
- Nombre de réunions et d'acteurs économiques mobilisés

#### Indicateurs de résultats :

- Nombre de projets repérés, engagés ou soutenus
- Nombre d'acteurs partie-prenante d'un projet collectif de structuration d'une filière

**Fiche-projet 4 : Encourager et expérimenter le développement de nouvelles formes d'économie locale (économie circulaire, collaborative, solidaire, nouveaux services ...)**

**Liens avec la stratégie de territoire**

**Enjeu :** Renforcer l'attractivité territoriale

**Orientation stratégique :** Anticiper la transition vers de nouvelles formes d'activités

**Objectifs du projet :**

- Sensibiliser les acteurs du territoire à ces nouveaux concepts d'économie
- Repérer les opportunités sur le territoire
- Soutenir le développement de nouvelles formes d'économie locale non délocalisables

**Descriptif du projet**

- Sensibiliser, former les acteurs locaux aux nouveaux concepts d'économie circulaire, solidaire à partir d'une capitalisation et d'un partage d'expériences
- Analyser les potentialités de développement d'initiatives locales notamment liées à l'économie circulaire
- Repérer les acteurs et les projets émergents dans le domaine de l'économie numérique et collaborative
- Accompagner la démarche du Conseil de développement pour mieux connaître les acteurs et le tissu associatif, repérer les pistes de coopération et projets d'actions collectifs contribuant au développement économique local
- Repérer les besoins en matière de nouveaux services à la personne (e-santé, adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées) et expérimenter des opérations de démonstration ou des services innovants, notamment en matière de e-santé, ce en lien avec la filière d'avenir lorraine en silveréconomie

**Maître d'ouvrage :** PETR / porteurs de projets locaux

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** EPCI, CDPL, acteurs socio-économiques

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2017

**Sources de financements prévisionnels :** Ademe, Europe, Région, EPCI, Département

**Dispositif d'évaluation**

**Résultats attendus :**

- Réalisation d'un état des lieux des ressources, acteurs et gisements potentiels de projets pour créer un environnement favorable au développement de ces nouvelles formes d'économie
- Repérer et soutenir un ou plusieurs projets porteurs

**Indicateurs de réalisation :**

- Organisation de modules de sensibilisation des acteurs locaux
- Réalisation d'un état des lieux partagé de l'environnement territorial du Lunévillois
- Nombre de personnes sensibilisées

**Indicateurs de résultats :**

- Gisements, ressources, acteurs identifiés
- Nombre de projets repérés
- Nombre de projets développés

## Fiche-projet 5 : Soutenir l'entrepreneuriat, les initiatives innovantes et promouvoir le financement participatif

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu :** Renforcer l'attractivité territoriale

**Orientation stratégique :** soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation

### Objectifs du projet :

- Travailler en lien avec les acteurs économiques locaux pour créer un environnement favorable au développement d'activités
- Soutenir les projets innovants favorisant notamment une meilleure insertion professionnelle des jeunes
- Promouvoir les sources de financement participatif

### Descriptif du projet

- Participation et soutien à la vie des réseaux d'acteurs existants, organisation si besoin de temps d'échanges avec les entrepreneurs
- Repérer, valoriser et soutenir les initiatives locales en matière d'entrepreneuriat et d'innovation, notamment en lien avec les jeunes
- Développer des lieux ouverts pour créer, expérimenter de nouvelles activités notamment en lien avec le numérique et se former de manière collaborative
- Organiser des appels à projets ou des concours d'innovation pour soutenir des projets innovants
- Repérer et promouvoir les plates-formes de financement participatif adaptées aux projets locaux

**Maître d'ouvrage :** PETR

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** Chambres consulaires / acteurs socio-économiques/ Mission locale et acteurs de l'emploi et de la formation

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2017

**Sources de financements :** Mobilisation de l'ingénierie du PETR

Europe, Région, collectivités... pour le volet soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation

### Evaluation

#### Résultats attendus :

- Une implication active du PETR dans les réseaux économiques locaux
- Une bonne connaissance des problématiques et du réseau économique local
- Le repérage de besoins, de porteurs de projets et d'initiatives locales innovantes
- Organisation d'appels à projets

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre de présence aux réunions
- Nombre de réseaux professionnels auxquels participe le PETR

#### Indicateurs de résultats :

- Nombre et nature des contributions du PETR à la vie des réseaux économiques
- Nombre de participants aux appels à projets
- Nombre de projets ayant bénéficié d'un financement participatif
- Nombre de projets innovants repérés et soutenus

## Fiche-projet 6 : Développer les circuits courts alimentaires

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu :** Renforcer l'attractivité territoriale

**Orientation stratégique :** Consolider l'économie locale

### Objectifs du projet :

- Organiser les acteurs en amont, structurer et animer un marché local en aval, dans une logique de viabilité et de visibilité

### Descriptif du projet

- Recenser les producteurs, services, ressources et atouts du territoire, vecteurs de l'économie locale
- Mettre en réseau et former les acteurs locaux
- Repérer et accompagner les porteurs de projet
- Engager les collectivités locales dans des démarches de circuits courts
- Innover dans la relation producteurs-consommateurs, notamment à travers la création de lieux d'échanges directs

**Maître d'ouvrage :** GAL/ PETR

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** communes, EPCI, Département, Région, Chambres consulaires, associations, agriculteurs et leurs groupements, les structures de restauration collective

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2016

**Sources de financements :** communes, EPCI, Département, Région, Etat, Fonds européens (LEADER)

### Evaluation :

#### Résultats attendus :

- La mise en place de marchés courts alimentaires sur le territoire
- Des retombées économiques pour les exploitants agricoles locaux
- Le développement d'une consommation locale

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre de conventions de partenariat ou d'approvisionnement en circuits courts
- Nombre de points de vente qui commercialisent les produits et services issus du territoire
- Nombre d'outils de promotion à l'échelle du territoire et en dehors

#### Indicateurs de résultats :

- Volume du chiffre d'affaires réalisé pour les producteurs locaux
- Nombre de producteurs locaux engagés dans des circuits courts
- Volume de consommateurs touchés

## Fiche-projet 7 : Valoriser les savoir-faire locaux

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu :** Renforcer l'attractivité territoriale

**Orientation stratégique :** Consolider l'économie locale

### Objectifs du projet :

- Donner une plus-value à nos savoir-faire locaux
- Accompagner les acteurs socio-économiques et publics dans leur démarche innovante de valorisation des savoir-faire locaux

### Descriptif du projet :

- Inventorier les produits et savoir-faire locaux
- Favoriser la mise en relation des acteurs
- Transmettre les savoir-faire et les moderniser
- Soutenir les actions de sensibilisation et d'orientation des jeunes vers les métiers et formations liées aux savoir-faire
- Soutenir la créativité et l'innovation
- Aider les entreprises dans la valorisation des savoir-faire
- Valoriser l'image du territoire par les savoir faire

**Maître d'ouvrage :** PETR / GAL

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** communes, EPCI, Département, Région, Chambres consulaires, organismes de formation, entreprises (tout secteur d'activité)

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2016

**Sources de financements :** communes, EPCI, Département, Région, Etat, Fonds européens (dont LEADER, SFE), organisations professionnelles

### Evaluation :

#### Résultats attendus :

- Valorisation des savoir-faire locaux (traditionnels et nouveaux)
- Transmission et pérennité des capacités d'expertise locales
- Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs locaux

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre et localisation d'entreprises participantes
- Nombre et localisation des réseaux et partenariats créés
- Nombre d'acteurs concernés
- Nombre, objet et localisation des nouvelles filières créées
- Nombre et localisation des entreprises accueillies
- Outils de promotion mis en place

#### Indicateurs de résultats :

- Analyse des retombées pour les acteurs locaux
- Nombre de jeunes formés dans les métiers liés à ces savoir-faire

**Fiche-projet 8: Mieux anticiper et adapter l'offre de formation à l'évolution de l'emploi et les compétences aux mutations du contexte économique**

**Liens avec la stratégie de territoire**

**Enjeu :** Renforcer l'attractivité territoriale

**Orientation stratégique :** développer une politique de l'emploi et de la formation en adéquation avec le développement économique

**Objectifs du projet :**

- Avoir une participation active sur les problématiques d'emploi et de formation au sein des espaces d'observation, de dialogue et d'échanges existants
- Pouvoir être un relais de proximité auprès des acteurs économiques locaux et des collectivités locales
- Mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Adapter l'offre de formation aux mutations économiques, aux besoins des entreprises et de la population

**Descriptif du projet**

- Participer aux travaux des instances de concertation et d'observation animées par l'Etat et la Région
- Capitaliser, relayer et diffuser de l'information auprès des acteurs locaux
- Définir le contenu et la méthodologie d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée (GPECT) et adaptée au contexte territorial permettant de repérer les écarts entre les ressources disponibles et les besoins en ressources humaines à venir au regard des évolutions économiques
- Mobiliser les moyens et acteurs partie-prenante pour la mise en œuvre démarche de GPECT (OPCA, acteurs de l'emploi-formation et de l'économie...)
- Adapter l'offre de formation aux mutations du contexte économique, aux besoins des entreprises et de la population (mise en place de plateaux de formation décentralisés...)

**Maître d'ouvrage :** Etat / Région

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** PETR, acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion (Mission locale, Pôle emploi...)

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2017

**Sources de financements prévisionnels:** Ingénierie du PETR pour volet observation, Etat, OPCA, Région, Europe pour volet GPECT

**Evaluation**

**Résultats attendus :**

- La mobilisation des acteurs économiques locaux et des pouvoirs publics sur les questions d'emploi et de formation
- Un partage des données d'observation de la situation de l'emploi et de la formation
- La mise en place de solutions efficaces pour répondre aux problématiques des employeurs et des demandeurs d'emploi et mieux anticiper les mutations économiques
- Mise en place d'un plan d'actions dans le cadre de la GPECT

**Indicateurs de réalisation :**

- Nombre de participations du PETR à ces instances
- Etude et proposition d'un plan d'actions dans le cadre de la GPECT

**Indicateurs de résultats :**

- Nombre de contributions « directes » / « indirectes » du PETR à des réponses mises en place
- Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre de la GPECT
- Nombre d'actions de formation mises en place en réponse à des besoins locaux

## 2) Chantier n°2 : Le tourisme

Fiche-projet 9 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel en lien avec le tourisme vert	
<b>Liens avec la stratégie de territoire</b>	
<b>Enjeu :</b> Valoriser les ressources territoriales	<b>Orientation stratégique :</b> Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales
<b>Objectifs du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une activité tourisme vert en s'appuyant sur le capital « nature » dont dispose le territoire</li> <li>▪ Adopter une approche durable quant au développement de la fréquentation des espaces naturels</li> <li>▪ Consolider Pierre Percée Pays des Lacs comme site majeur du territoire ; pérenniser et développer les activités liées au site</li> </ul>	
<b>Descriptif du projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les acteurs locaux à la protection et valorisation des ressources naturelles</li> <li>▪ Repérer les projets de protection, renaturation ou valorisation des espaces naturels nécessaires à la mise en valeur du capital « Nature » lunévillois et au développement d'un tourisme vert</li> <li>▪ Apporter un appui en ingénierie au montage des projets</li> <li>▪ Soutenir la réalisation des projets (équipements d'accueil du public...)</li> <li>▪ Soutenir la structure porteuse de Pierre Percée Pays des Lacs</li> </ul>	
<b>Maitre d'ouvrage :</b> PETR	
<b>Echelle territoriale :</b> Pays du Lunévillois	
<b>Partenaires :</b> communes, EPCI, Département, professionnels du tourisme, associations environnementales, territoires voisins Déodatie, Région	
<b>Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :</b> 2016	
<b>Sources de financements :</b> EPCI / Pays / Département / Fonds européens (LEADER)/ Région	
<b>Evaluation :</b>	
<b>Résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hausse des activités liées au tourisme vert</li> <li>▪ Création d'une nouvelle structure Pierre Percée Pays des Lacs</li> </ul>	
<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'activités accompagnées en matière de tourisme vert</li> <li>▪ Nombre d'opérations réalisées pour la valorisation du patrimoine naturel</li> </ul>	<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de produits développés en lien avec le tourisme vert</li> <li>▪ Estimation de la fréquentation touristique dans le cadre du tourisme vert</li> </ul>



## Fiche-projet 10 : Construire la destination « Tourisme de découverte »

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu :** Valoriser les ressources territoriales

**Orientation stratégique :** Valoriser l'identité du territoire pour renforcer son attractivité

### Objectifs du projet :

- Définir un positionnement, une identité et une stratégie pour le développement touristique du territoire

### Descriptif du projet

- Poursuivre le travail engagé au sein de la Maison du Tourisme pour co-construire avec les professionnels du tourisme une identité touristique partagée pour le territoire du Pays du Lunévillois
- Définir les cibles prioritaires (familles, clientèle étrangère ...) visées par la politique touristique locale
- Décliner une stratégie et un plan d'action qui pointent des priorités dans la mobilisation des moyens humains, financiers ...

**Maître d'ouvrage :** PETR

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** communes, EPCI, professionnels du tourisme (privés et publics), Chambres consulaires, Département, Région, territoires touristiques voisins

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2017

**Sources de financements prévisionnels:** EPCI / Pays / Département / Fonds européens

### Evaluation :

#### Résultats attendus :

- L'accroissement de l'activité tourisme sur le territoire du Pays du Lunévillois

#### Indicateurs de réalisation :

- Définition d'une stratégie de développement touristique

#### Indicateurs de résultats :

- Hausse du nombre de touristes sur le territoire
- Estimation des retombées économiques pour le territoire

## Fiche-projet 11 : Conduire une politique d'animation et de développement touristique

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu :** Valoriser les ressources territoriales

**Orientation stratégique :** Valoriser l'identité du territoire pour renforcer son attractivité

### Objectifs du projet :

- Coordonner et mettre en réseau les acteurs
- Concevoir des outils de fidélisation des touristes

### Descriptif du projet

- Soutenir l'animation dans le cadre des dynamiques de coopération et de mutualisation des acteurs touristiques
- Porter des actions et développer des outils de promotion à l'échelle du Pays du Lunévillois (outils numériques, évènementiels...)
- Mener des actions de communication (salon, numérique, campagne de promotion, création de pass multisites / forfait hébergement ...), de diffusion et mise en réseau des acteurs

**Maître d'ouvrage :** PETR

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** communes, EPCI, professionnels du tourisme (privés et publics), Chambres consulaires, Département, Région, territoires touristiques voisins

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2016

**Sources de financements :** EPCI / Pays / Département / Fonds européens

### Evaluation :

#### Résultats attendus :

- Une dynamique collective des acteurs touristiques du territoire

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre et nature des opérations d'animations mises en place
- Nombre et nature des opérations de promotion mises en place

#### Indicateurs de résultats :

- Nombre d'adhérents à la Maison du Tourisme
- Fréquentation des sites touristiques et des manifestations
- Estimation du chiffre d'affaire en lien avec la fiche

## Fiche-projet 12 : Soutenir le développement d'activités et la mise en place d'une offre touristique de qualité

### Liens avec la stratégie de territoire

Enjeu : Valoriser les ressources territoriales

Orientation stratégique : Valoriser l'identité du territoire pour renforcer son attractivité

### Objectifs du projet :

- Développer la mise en place d'activités touristiques sur le territoire
- Améliorer la qualité des offres touristiques proposées par les professionnels du tourisme et les acteurs en lien avec le tourisme (commerçants, artisans, agriculteurs...)

### Descriptif du projet

- Développer les outils numériques, le e-commerce et former si besoin les acteurs touristiques à leur usage
- Mutualiser les outils, les moyens et les initiatives pour le développement de produits touristiques
- Soutenir les initiatives publiques/privés contribuant à une amélioration de la qualité de l'offre (hébergements, restauration, activités...)
- Etudier l'opportunité et mettre en place, le cas échéant, un réseau de bistros à l'échelle des Pays du Lunévillois et de la Déodatie ; cette démarche sera copilotée avec le Conseil de développement

Maitre d'ouvrage : PETR / CDPL

Echelle territoriale : Pays du Lunévillois

Partenaires : communes, EPCI, professionnels du tourisme (privés et publics), Chambres consulaires, Département, Région, territoires touristiques voisins

Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) : 2016

Sources de financements : EPCI / Pays / Département / Région / Fonds européens

### Evaluation :

#### Résultats attendus :

- Développement de produits touristiques de qualité sur le territoire

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'outils numériques créés
- Nombre de produits touristiques mis en place
- Nombre d'opérations de sensibilisation des acteurs du tourisme à l'approche « qualité »

#### Indicateurs de résultats :

- Montant des investissements réalisés en faveur de l'amélioration de la qualité des offres
- Nombre d'activités nouvelles accompagnées par la Maison du Tourisme
- Nombre d'acteurs ou structures engagés dans des démarches « qualité » et labellisées
- Nombre de produits commercialisés via les sites touristiques
- Nombre de bistros de Pays créés sur le territoire

## 2) Chantier n°3 : La transition énergétique

Fiche-projet 13 : Améliorer la gestion et la valorisation des forêts privées	
<b>Liens avec la stratégie de territoire</b>	
<b>Enjeu n°2</b> : Valoriser les ressources territoriales	<b>Orientation stratégique</b> : Valoriser le patrimoine forestier et la filière Bois
<b>Objectifs du projet</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la gestion et la valorisation des parcelles de forêts privées</li> </ul>	
<b>Descriptif du projet</b>	
<b>2016</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontrer les acteurs gestionnaires des forêts privées sur le territoire et repérer les besoins et les projets</li> <li>▪ Repérer et évaluer les besoins pouvant être mutualisés pour améliorer la valorisation des petites parcelles de forêts privées en matière d'aménagement, de mobilisation de moyens humains ou matériels, de valorisation des ressources</li> </ul>	
<b>2017-2018</b> : mise en œuvre d'un plan d'actions	
<b>Maître d'ouvrage</b> : PETR	
<b>Echelle territoriale</b> : Pays ou à l'échelle des plans de gestion de forêts privées déjà en place	
<b>Partenaires</b> : communes, EPCI, acteurs de la filière bois, Chambre d'Agriculture, ONF	
<b>Echéancier prévisionnel</b> (début de mise en œuvre) : 2016-2017	
<b>Sources de financements prévisionnels</b> : Etat, Région, Europe, Ademe, gestionnaires de la forêt privée	
<b>Evaluation</b>	
<b>Résultats attendus</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation des besoins du territoire et définition d'un plan d'actions adapté à la situation</li> </ul>	
<b>Indicateurs de réalisation</b> :	<b>Indicateurs de résultats</b> :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'un état des lieux partagé de la gestion des forêts privées et des besoins repérés pour améliorer leur gestion</li> <li>▪ Définition d'un plan d'actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposition et mise en place d'un plan d'actions mutualisé répondant aux besoins repérés pour une meilleure gestion et valorisation des forêts privées</li> </ul>

## Fiche-projet 14 : Evaluer les potentialités locales et soutenir le développement des énergies renouvelables et des filières énergétiques locales

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu n°2 :** Valoriser les ressources territoriales

**Orientation stratégique :** devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique

### Objectifs du projet :

- Evaluer les capacités territoriales en matière de ressources mobilisables et en matière de production d'énergies renouvelables
- Soutenir le développement des énergies renouvelables
- Accompagner la structuration de filières énergétiques locales, notamment une diversification de la filière Bois

### Descriptif du projet

- Capitaliser les retours d'expériences en matière de production locale d'énergies renouvelables
- Evaluer les capacités existantes, les capacités mobilisables sur le territoire en matière de ressources (disponibilité, variabilité) et de production d'énergie thermique (bois, gaz, solaire), de production d'électricité de faible puissance et de réseaux de chaleur
- Etablir un état des lieux des possibilités de développement des filières énergétiques, notamment en optimisant la consommation des ressources naturelles (écoprocédés, écomatériaux...)
- Identifier les acteurs et les projets en cours
- Repérer les nouvelles opportunités pour le territoire rapprochant notamment lieux de production et de consommation pour optimiser les retombées locales, évaluer leur montage financier et leur modèle économique
- Soutenir les projets contribuant au développement de la part des énergies renouvelables
- Soutenir une structuration des filières énergétiques locales répondant à un potentiel local de valorisation

**Maître d'ouvrage :** PETR / porteurs de projets locaux

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** communes, EPCI, EIE du Lunévillois, acteurs de l'Habitat et de la filière énergétique

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2017- 2018

**Sources de financements prévisionnels :** EPCI, Région, Ademe, Europe, acteurs privés

### Dispositif d'évaluation

#### Résultats attendus :

- Réalisation d'un état des lieux des ressources mobilisables et capacités de production locales

#### Indicateurs de réalisation :

- Rapport présentant un état des lieux des ressources et potentialités du territoire
- Définition d'une stratégie locale de valorisation des ressources et de production décentralisée

#### Indicateurs de résultats :

- Nombre d'initiatives soutenues
- Evolution de la production d'Energies renouvelables
- Evolution des capacités de production décentralisée

## Fiche-projet 15 : Améliorer la gestion énergétique des bâtiments et équipements publics

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu n°2 :** Valoriser les ressources territoriales

**Orientation stratégique :** devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique

### Objectifs du projet :

- Améliorer la gestion énergétique du patrimoine bâti et équipements publics

### Descriptif du projet

#### 2016-2017

- Capitaliser des retours d'expériences dans le domaine de la gestion énergétique des bâtiments et équipements publics
- Repérer et évaluer le potentiel de projets à l'échelle du PETR
- Repérer les possibilités de partenariats et de mutualisation possibles avec des services déjà existants localement ou sur les territoires voisins et définir un dispositif d'ingénierie et de conseil adapté aux besoins repérés et au contexte territorial du Lunévillois

#### 2018-2019

- Mise en place d'un dispositif d'ingénierie local
- Réalisation d'un prédiagnostic énergétique initial des bâtiments et équipements publics et de préconisations sur les sites d'intervention prioritaires
- Mise en place d'un dispositif de suivi annuel des consommations énergétiques
- Animation et formation d'un réseau de référents techniques dans les collectivités partie-prenante de la démarche
- Mise en œuvre des préconisations simples ne nécessitant pas de recours à une ingénierie externe
- Appui en ingénierie à la définition, montage et suivi des projets plus importants (définition de cahiers des charges...)

**Maître d'ouvrage :** PETR

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** EPCI, communes, EIE du Lunévillois, ADEME, Région, territoires voisins

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2016- 2017

**Sources de financements prévisionnels :** Pays, EPCI, Région, ADEME, Europe

### Evaluation :

#### Résultats attendus :

- Evaluation des besoins du territoire et définition d'un dispositif de conseil en énergie adapté au contexte local
- Définition d'un plan de préconisations et d'actions répondant aux besoins

#### Indicateurs de réalisation :

- Diagnostic des besoins et panorama des initiatives en cours
- Définition et mise en place d'un dispositif de conseil en énergie partagé

#### Indicateurs de résultats :

- Proposition et mise en place d'un dispositif de conseil en énergie partagé adapté aux besoins du territoire
- Nombre de prédiagnostics réalisés
- Nombre de préconisations proposées
- Nombre de bâtiments et équipements publics suivis

## Fiche-projet 16 : Mettre en place une plate-forme de rénovation énergétique et sensibiliser le public aux enjeux énergétiques

### Liens avec la stratégie de territoire

**Enjeu n°2 :** Valoriser les ressources territoriales

**Orientation stratégique :** devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique

### Objectifs du projet :

- Développer un programme de rénovation énergétique en direction des particuliers et stimuler la demande
- Accompagner la structuration locale d'une filière de rénovation énergétique de l'habitat
- Sensibiliser le public aux enjeux de la transition énergétique pour faciliter le passage à l'acte

### Descriptif du projet :

- Capitaliser les retours d'expériences en matière de rénovation énergétique
- Etablir un état des lieux des politiques de l'habitat déjà engagées, des dispositifs existants et de leur impact sur le Lunévillois
- Repérer l'ensemble des paramètres et leviers d'actions possibles
- Repérer les possibilités de partenariats avec les plates-formes de proximité existantes et avec les initiatives locales pour une éventuelle mutualisation des capacités de services ou d'ingénierie
- Rencontrer et mettre en réseau les acteurs de la filière énergétique et les opérateurs financiers pour préfigurer la structuration d'une offre de services
- Identifier les secteurs d'intervention, types d'habitats et cibles potentiellement prioritaires, notamment pour lutter contre le risque d'une précarité énergétique notamment en milieu rural
- Etablir une préfiguration de la plate-forme de rénovation énergétique adaptée au territoire et saisir les opportunités de financement pour sa réalisation
- Mobilisation et formation des acteurs de la filière énergétique pour la mise en place d'une offre de services performante en matière de rénovation énergétique
- Faciliter le passage à l'acte des particuliers en les sensibilisant à l'intérêt de la rénovation énergétique du bâti, en recherchant des solutions pour en faciliter le financement et en les accompagnant tout au long de leurs parcours
- Rechercher un modèle économique permettant de pérenniser le dispositif au-delà des aides au démarrage

**Maître d'ouvrage :** PETR/ EPCI

**Echelle territoriale :** Pays du Lunévillois

**Partenaires :** communes, EPCI, EIE du Lunévillois, acteurs de l'Habitat et de la filière énergétique, ADEME, Région

**Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :** 2016

**Sources de financements prévisionnels :** EPCI, Région, Ademe, Europe, département Etat

### Dispositif d'évaluation

#### Résultats attendus :

- Dépôt d'un dossier de candidature à l'AMI régional sur les plates-formes de rénovation énergétique
- Etude de préfiguration d'une plate-forme de rénovation énergétique
- Création d'une plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat

#### Indicateurs de réalisation :

- Réalisation d'une étude de préfiguration
- Nombre de réunions et d'acteurs mobilisés
- Mise en place du dispositif de plate-forme
- Outils de communication réalisés

#### Indicateurs de résultats :

- Nombre d'acteurs économiques de la filière énergétique partie-prenante de la plate-forme
- Volume de logements rénovés/ an
- Nombre de ménages partie-prenante du projet
- Volume de public sensibilisé

### 3) Chantier n°4 : La mobilité

Fiche-projet 17 : Mettre en place une politique intégrée de la mobilité	
<b>Liens avec la stratégie de territoire</b>	
<b>Enjeu n°2 :</b> Valoriser les ressources territoriales	<b>Orientation stratégique :</b> Repenser les modes de déplacement
<b>Objectifs du projet :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer un schéma transport et étudier les modalités de mise en place d'une politique intégrée de la mobilité à l'échelle du Pays</li> </ul>	
<b>Descriptif du projet :</b>	
<p>Dans la continuité de son engagement en faveur d'une mobilité durable et en articulation étroite avec la réflexion conduite à l'échelle du SCOT sur les coopérations possibles dans le domaine du transport, le PETR poursuivra un travail de réflexion pour étudier la possibilité de mettre en place une politique globale de la mobilité à son échelle. Il s'agira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'élaborer, à partir d'un diagnostic partagé, une offre de service en matière de mobilité adapté au contexte territorial du Pays</li> <li>▪ d'étudier les modalités de mise en œuvre de cette politique de mobilité, notamment à travers l'étude de la création d'une autorité organisatrice de la mobilité</li> <li>▪ de poursuivre le développement des modes de déplacement alternatifs à un usage individuel de la voiture (covoiturage, potentialités en matière d'autopartage, d'électromobilité, plans de déplacement entreprises...)</li> <li>▪ de développer les pratiques d'intermodalité, notamment en sensibilisant sur l'aménagement de liaisons cyclables ou piétonnes en lien avec les projets d'urbanisme durable</li> <li>▪ de poursuivre une sensibilisation du public aux modes de transport alternatifs à un usage individuel de la voiture</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> PETR	
<b>Echelle territoriale :</b> Pays du Lunévillois	
<b>Partenaires :</b> EPCI, SCOT, Département, Région, Etat	
<b>Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :</b> 2016	
<b>Sources de financements prévisionnels :</b> EPCI / PETR / Région / Département / Europe / Secteur privé	
<b>Dispositif d'évaluation</b>	
<b>Résultats attendus :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement d'une politique de mobilité adaptée au territoire lunévillois</li> </ul>	
<b>Indicateurs de réalisation :</b>	<b>Indicateurs de résultats :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une étude « mobilité »</li> <li>▪ Création d'une AOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du nombre d'utilisateurs utilisant les transports collectifs</li> <li>▪ Evolution du nombre d'utilisateurs du covoiturage</li> <li>▪ Evolution de l'offre de services alternatifs à un usage individuel de la voiture</li> </ul>



## 4) Chantier n°5 : Les services à la population

<b>Fiche-projet 18 : repérer et développer des pistes de coopérations entre acteurs ou secteurs d'activités pour contribuer au développement de la vie associative</b>	
<b>Liens avec la stratégie de territoire</b>	
<b>Enjeu :</b> Développer le bien-être général de la population	<b>Orientation stratégique :</b> soutenir et développer le tissu associatif en favorisant sa valorisation, les mutualisations d'actions et l'engagement participatif des habitants
<b>Objectifs du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mieux connaître le tissu associatif à l'échelle du PETR pour renforcer les liens avec le Conseil de développement</li> <li>▪ Favoriser une interconnaissance des acteurs pour faciliter des actions collectives ou projets de coopération contribuant au développement de la vie associative et de l'économie locale (en lien avec le programme LEADER)</li> </ul>	
<b>Descriptif du projet</b> Le Conseil de développement, avec l'appui du PETR et celui d'un étudiant en Master 2 accueilli en stage, souhaite réaliser les actions suivantes en 2016 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser les acteurs et les structures pour mieux connaître le tissu associatif</li> <li>▪ Réaliser une enquête pour mieux connaître les structures (fonctionnement, besoins, difficultés, coopérations existantes, projets)</li> <li>▪ Repérer les pistes de coopération et actions collectives à développer entre acteurs, secteurs d'activités pour contribuer au développement de l'économie et de la vie associative locale</li> <li>▪ Accompagner le développement d'un projet fédérateur à l'échelle du Pays (étude de la mise en place d'un réseau de bistrot de Pays)</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> CDPL (avec un appui du PETR)	
<b>Echelle territoriale :</b> Pays du Lunévillois	
<b>Partenaires :</b> Département, EPCI, associations, mouvements et fédérations de l'éducation populaire, Région	
<b>Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :</b> 2016	
<b>Sources de financements prévisionnels :</b> Fonds propres du Conseil de développement	
<b>Evaluation</b>	
<b>Résultats attendus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir une connaissance plus approfondie du tissu associatif</li> <li>▪ Favoriser l'interconnaissance entre acteurs et susciter des projets de coopération ou d'actions collectives</li> </ul>	
<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'un diagnostic partagé</li> <li>▪ Rapport d'enquête</li> <li>▪ Nombre de rencontres organisées et d'acteurs mobilisés</li> </ul>	<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de retours de l'enquête</li> <li>▪ Nombre de partenaires porteurs d'un projet</li> <li>▪ Nombre de projets de coopération recensés, accompagnés et réalisés</li> </ul>

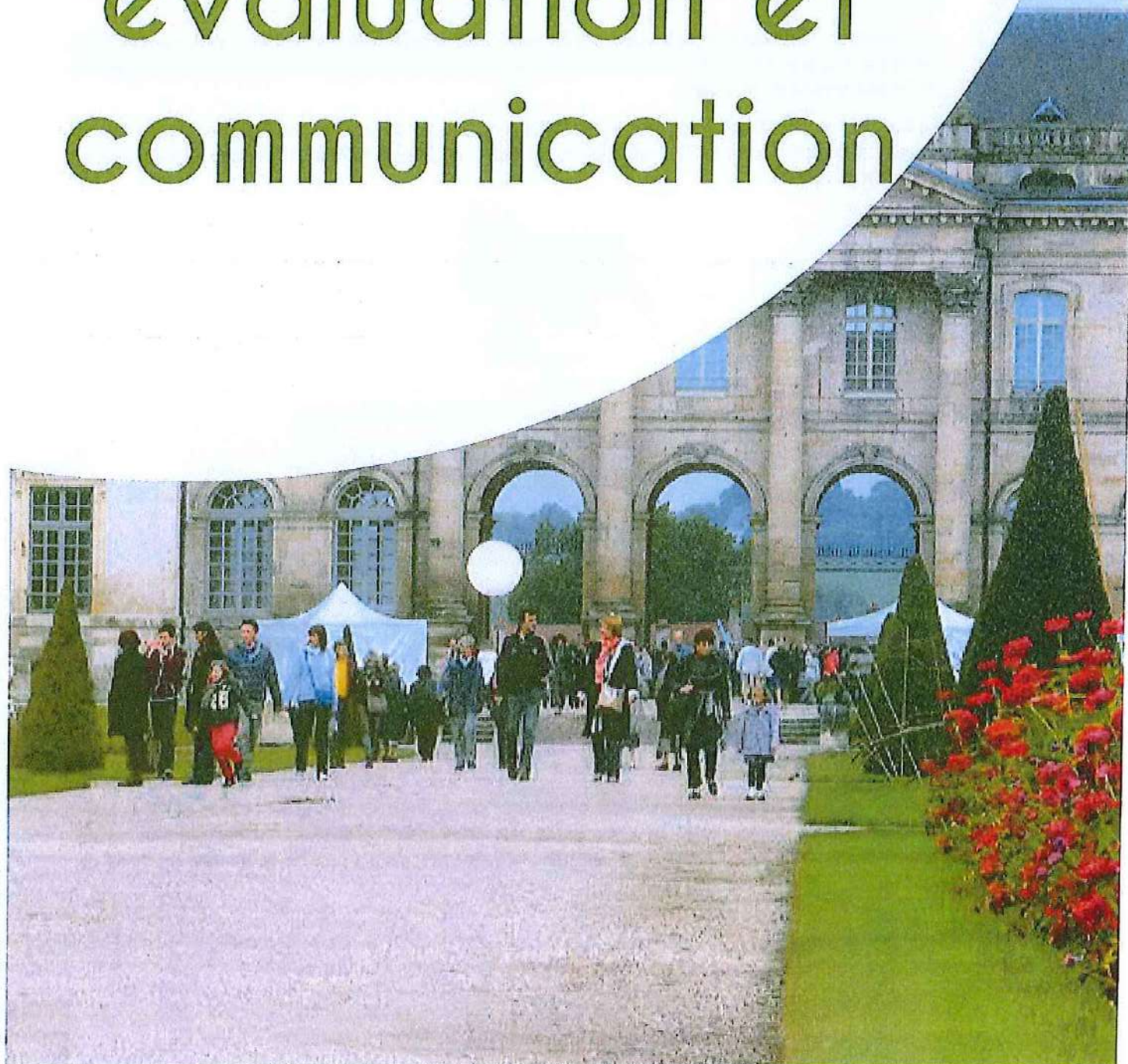
<b>Fiche-projet 19 : Contribuer à la mise en place d'un schéma cohérent en matière d'offre de soins</b>	
<b>Liens avec la stratégie de territoire</b>	
<b>Enjeu</b> : Développer le bien-être général de la population	<b>Orientation stratégique</b> : Favoriser le maintien de la population sur le territoire
<b>Objectifs du projet</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veiller à une optimisation de l'organisation de l'offre de soins à l'échelle du Pays</li> </ul>	
<b>Descriptif du projet</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un état des lieux de l'offre de services en matière de santé à l'échelle du Pays en articulation avec le schéma départemental d'accessibilité aux services et avec les priorités du projet régional de santé</li> <li>▪ Repérer les pistes d'amélioration et de coopération pour une gestion optimisée des services de soins en articulation avec l'opportunité de mise en place d'un éventuel contrat local de santé, outil proposé par la loi HPST visant à mieux articuler les dispositifs existants avec leurs leviers financiers propres</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage</b> : PETR	
<b>Echelle territoriale</b> : Pays du Lunévillois	
<b>Partenaires</b> : Département, EPCI, ARS, réseau de santé du Lunévillois, maisons de santé, Conseil de santé mentale, centres hospitaliers...	
<b>Echéancier prévisionnel</b> (début de mise en œuvre) : 2017	
<b>Sources de financements prévisionnels</b> : Département, Etat, acteurs de la santé	
<b>Evaluation</b>	
<b>Résultats attendus</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer l'accessibilité aux soins</li> <li>▪ Contribuer à une réduction des inégalités de santé sur le territoire lunévillois</li> <li>▪ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées</li> </ul>	
<b>Indicateurs de réalisation</b> :	<b>Indicateurs de résultats</b> :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombres d'actions engagées</li> <li>▪ Nombre de partenaires mobilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du recours aux soins</li> <li>▪ Evolution du nombre de personnes vulnérables prises en charge</li> <li>▪ Indicateurs de santé à préciser</li> </ul>

<b>Fiche-projet 20: Favoriser une optimisation de l'organisation des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) à l'échelle du PETR</b>	
<b>Liens avec la stratégie de territoire</b>	
<b>Enjeu :</b> Développer le bien-être général de la population	<b>Orientation stratégique :</b> Favoriser le maintien de la population sur le territoire
<b>Objectifs du projet :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser une optimisation de l'organisation des RPI à l'échelle du PETR</li> </ul>	
<b>Descriptif du projet :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un état des lieux de l'organisation des regroupements pédagogiques à l'échelle du Pays en fonction de l'évolution de la démographie scolaire, de la structure de l'offre éducative et des services périscolaires.</li> <li>▪ Repérer les zones fragiles nécessitant une optimisation de l'assise des RPI</li> <li>▪ Etudier les dispositifs pédagogiques favorisant une mise en réseau optimisée des RPI et l'opportunité d'une éventuelle mise en place d'un projet éducatif territorialisé</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> PETR	
<b>Echelle territoriale :</b> Pays du Lunévillois	
<b>Partenaires :</b> communes, associations, EPCI, Education nationale, Département	
<b>Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre) :</b> 2017	
<b>Sources de financements prévisionnels :</b> communes, associations, EPCI, Education Nationale	
<b>Evaluation</b>	
<b>Résultats attendus :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de l'organisation des RPI et de l'offre d'activités éducatives proposée</li> </ul>	
<b>Indicateurs de réalisation :</b>	<b>Indicateurs de résultats :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombres d'actions engagées</li> <li>▪ Nombre de RPI s'étant réorganisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du nombre de RPI (regroupés)</li> <li>▪ Evolution du nombre d'enfants dans les RPI</li> <li>▪ Evolution qualitative et quantitative des activités proposées</li> </ul>

<b>Fiche-projet 21 : Favoriser une mise en réseau des bibliothèques et médiathèques à l'échelle du Pays</b>	
<b>Liens avec la stratégie de territoire</b>	
<b>Enjeu</b> : Développer le bien-être général de la population	<b>Orientation stratégique</b> : Favoriser le maintien de la population sur le territoire
<b>Objectifs du projet</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la mise en réseau et les projets d'actions mutualisés entre bibliothèques et médiathèques à l'échelle du PETR</li> <li>▪ Augmenter le nombre d'usagers</li> </ul>	
<b>Descriptif du projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un état des lieux de l'offre de services et des actions d'animation et de mise en réseau existant entre les bibliothèques, médiathèques du Lunévillois et avec la médiathèque départementale</li> <li>▪ Repérer les projets d'actions collectives et de coopération pour une mise en réseau renforcée et un développement des actions mutualisées notamment à travers le développement des usages numériques, une mise en réseau de la médiathèque de Lunéville avec les bibliothèques du territoire</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage</b> : PETR et EPCI <b>Echelle territoriale</b> : Pays du Lunévillois	
<b>Partenaires</b> : Département, EPCI, bibliothèques, associations, communes	
<b>Echéancier prévisionnel (début de mise en œuvre)</b> : 2017	
<b>Sources de financements prévisionnels</b> : communes, associations, EPCI, Département	
<b>Evaluation</b>	
<b>Résultats attendus</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer l'accessibilité aux bibliothèques et médiathèques, notamment à travers les usages numériques</li> <li>▪ Augmenter le nombre d'actions collectives et de services mutualisés entre les différents sites</li> </ul>	
<b>Indicateurs de réalisation</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombres d'actions collectives engagées</li> <li>▪ Nombre de partenaires mobilisés</li> </ul>	<b>Indicateurs de résultats</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du nombre d'usagers</li> <li>▪ Evolution du nombre de services mutualisés</li> <li>▪ Evolution qualitative et quantitative de l'offre de services</li> </ul>

# Chapitre V

## Gouvernance territoriale, suivi- évaluation et communication



# 1) Gouvernance territoriale

## 1.1. Les instances de gouvernance du PETER

Le Syndicat mixte de Pays a été officiellement transformé en Pôle d'Equilibre Rural et Territorial (PETER) par arrêté préfectoral en date du 13 mars 2015. Le PETER fonctionne selon les règles applicables aux syndicats mixtes.

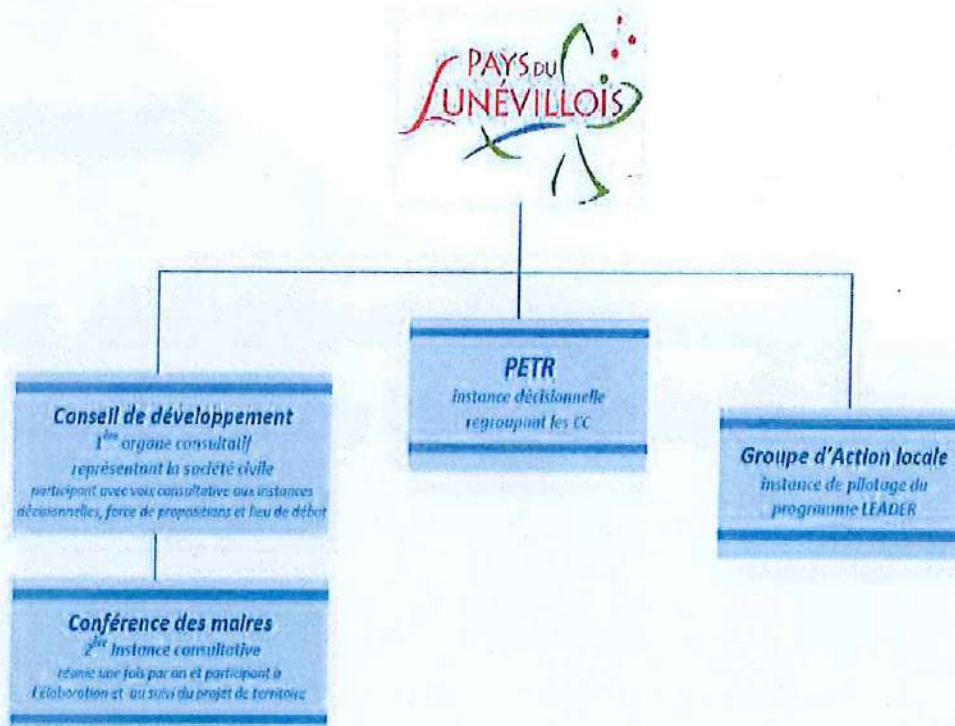
Le PETER dispose d'un Comité Syndical et d'un Bureau qui en constituent les instances décisionnelles de pilotage. Le comité de pôle comprenant 30 sièges est l'organe délibérant. La répartition des sièges tient compte du poids démographique des 8 communautés de communes regroupées au sein du PETER en 2015.

Des instances consultatives sont associées à ses travaux :

- Des comités consultatifs thématiques accompagnent la conduite des travaux du PETER.
- Le Conseil de développement du Pays du Lunévillois réunit des représentants de des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle. Il est consulté sur les principales orientations du Comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Le Conseil de développement est organisé sous forme d'association. Une convention passée avec le PETER définit ses modalités de coopération avec le PETER qui peut notamment mettre à sa disposition des moyens du PETER pour la conduite de projets.

- La Conférence des Maires réunit tous les Maires des communes situées dans le périmètre du pôle. Elle est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du Projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.



Le PETER assure pour le compte des intercommunalités la mise en œuvre du projet de territoire qu'elles auront élaboré, assure la coordination et l'ingénierie de mise en œuvre des projets. Des possibilités de mutualisation ou de conventionnement pour certaines prestations de services sont ouvertes entre le PETER et les communautés de communes.

## 1.2. La gouvernance du programme LEADER

### Le Groupe d'Action Locale (GAL)

Le Groupe d'Action Locale rassemble l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration de la candidature et qui sont appelés à participer à la vie du programme LEADER. Il ne se réduit pas au Comité de programmation, qui est en fait une « émanation » du GAL.

Le GAL a pour objectif de maintenir la qualité du partenariat et de la démarche ascendante tout au long de la vie du programme. Il est un espace de réflexions, d'échanges et de propositions entre les acteurs publics et privés du développement du territoire, rassemblés au sein du Comité de programmation.

### Le Comité de programmation

Le Comité de programmation constitue le « socle » de la démarche LEADER. En effet il ne représente pas simplement une instance de consultation, mais bien une instance décisionnelle particulière au sein de laquelle, les acteurs privés sont majoritaires, au côté d'acteurs publics.

Ainsi, ces différents représentants sont appelés à piloter la stratégie et attribuer des fonds publics européens à des projets locaux dans une logique de **démarche ascendante** ; expérience qui n'existe nulle part ailleurs en matière de projet de développement et qui permet de renforcer les dynamiques locales.

Pour la future programmation 2014-2020, un Comité de programmation de **44 membres** sera mis en place. La composition en sera la suivante :

- 18 membres de la sphère publique : 9 titulaires + 9 suppléants
- 26 membres de la sphère privée : 13 titulaires + 13 suppléants

Il est assisté dans sa tâche par le Comité technique constitué d'agents des collectivités (EPCI à fiscalité propre, Département, Région) et de personnes ressources dans les domaines de la stratégie du GAL (agriculture, circuits-courts, tourisme...). Enfin une équipe technique sera dédiée à la mise en œuvre du programme.

## 1.3. L'équipe technique du PETR

L'équipe technique du PETR repose sur un pôle directionnel et d'animation, assisté par un pôle administratif et comptable. Elle est complétée par la Cellule technique d'animation du programme LEADER qui comprend un animateur et un gestionnaire.

L'équipe du PETR assure l'ingénierie et l'animation de la conduite des projets portés par le PETR, prépare et participe aux travaux des instances décisionnelles et consultatives du PETR.

Elle assure également un travail d'animation territoriale en lien avec les techniciens des EPCI et d'autres collectivités (Département, Région, SCOT) pour favoriser les échanges, le partage d'informations, de retours d'expériences, permettre un échange d'information sur les projets portés par les uns et les autres. L'objectif est ainsi de veiller à une bonne coordination et cohérence des projets concourant à la mise en œuvre du projet de territoire, de participer à leur valorisation et à la mise en avant des actions ayant notamment un caractère exemplaire. Sur chaque chantier thématique, un travail partenarial sera également conduit entre techniciens des EPCI, du PETR et d'autres institutions autour de la conduite des projets.

Dans le cadre d'une démarche mutualisée pour le compte des EPCI, le PETR pourra ainsi apporter un appui en ingénierie pour répondre, par exemple, à des appels à projets, accompagner la mise en place de groupements d'achats... La capacité à répondre à des appels à projets représente une réelle valeur ajoutée qui permet notamment d'avoir un effet levier en matière de financements, de coopération et qui favorise une approche mutualisée et collective des projets.

Cette capacité d'ingénierie a par exemple été mobilisée pour répondre à l'appel à projet national sur les pôles d'excellence rurale. Dans ce cadre, le PETR avait par exemple aussi apporté un appui technique au montage du projet de rénovation de la gare de Baccarat entre 2011 et 2013.

C'est également en s'appuyant sur les capacités du Pays qu'a été mise en place avec succès une politique de promotion et d'accueil touristique à l'échelle du PETR.

L'ingénierie de l'équipe Pays a été mobilisée en 2015 pour accompagner l'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER.

Dans le cadre du programme LEADER, l'ingénierie du GAL apporte un appui aux porteurs de projets.

Dans d'autres cas, un appui en ingénierie du PETR peut être apporté dans le cadre d'une convention partenariale. C'est par exemple le cas avec le Conseil de Développement du Pays du Lunévillois.

## 2) Dispositif d'observation, suivi et évaluation

La mise en place d'un dispositif d'observation, de suivi et d'évaluation permettra d'inscrire le Projet de territoire et ses projets d'actions dans un processus d'amélioration continue, d'effectuer ainsi en tant que de besoin des réajustements, notamment au regard des moyens disponibles, d'apprécier l'adéquation entre les choix opérés, les actions réalisées et les objectifs fixés par le territoire, de mobiliser les équipes et les acteurs partie-prenante du projet.

A partir d'un état des lieux initial connu, les outils d'observation et de suivi permettront de mesurer l'état d'avancement des projets, leurs résultats et leurs retombées sur le territoire.

La définition d'un référentiel commun, interinstitutionnel à l'échelle du SCOT pourrait être intéressante pour une analyse comparative des projets et des dynamiques entre les territoires.

### Un suivi à partir d'un bilan annuel

Un rapport d'activité annuel sera établi chaque année pour présenter un bilan financier et un état d'avancement des chantiers et des projets d'actions. Il sera présenté et validé par le Comité syndical, ainsi que présenté pour avis aux instances consultatives.

Ce rapport permettra de mesurer les écarts entre les objectifs et les réalisations, tant sur le plan budgétaire que technique (au niveau des réalisations).

A partir des constats opérés, la fixation des priorités ainsi qu'un rééquilibrage des priorités au sein des chantiers retenus peuvent être envisagées pour adapter le programme à la réalité et à l'évolution des problématiques territoriales.

### Une démarche d'évaluation participative continue

#### Objectifs de l'évaluation

Les objectifs d'évaluation dans le cadre d'un Projet de territoire sont de deux natures différentes :

- 1<sup>er</sup> objectif : évaluer le Projet de territoire afin de mesurer son impact sur le territoire (cohérence, pertinence, efficacité, etc.) ;
- 2<sup>ème</sup> objectif : évaluer les actions du Projet du territoire en collaboration avec les acteurs locaux.

#### Modes de faire

Ces objectifs différents impliquent des méthodes, techniques et outils différents.

Concernant le 1<sup>er</sup> objectif, il s'agit de mesurer et comprendre en quoi le Projet de territoire contribue à :

- répondre aux enjeux révélés par le diagnostic du territoire : pertinence,
- produire les résultats escomptés susceptibles de relever les enjeux identifiés : efficacité,
- en mobilisant le mieux possible les moyens de chaque partenaire signataire : cohérence,



- ceci avec des moyens adaptés en termes humains et financiers : efficacité.

On considère ici le Projet du territoire comme un des facteurs pouvant influencer l'évolution du Pays du Lunévillois. D'autres paramètres, indépendants du Projet de territoire, peuvent également influencer le devenir du territoire : évolutions institutionnelles, amélioration du contexte économique, autres actions non intégrées au Projet de territoire, ...

Quant au 2<sup>ème</sup> objectif, il vise concrètement à mesurer en quoi certaines actions inscrites dans le Projet de territoire produisent des effets :

- résultats des actions au regard de leurs effets spécifiques recherchés ;
- économie de moyens déployés : efficacité au regard des moyens,...
- satisfaction des « bénéficiaires » (habitants, usagers, acteurs économiques, élus...) visés par les actions,
- etc.

La 1<sup>ère</sup> approche est donc plutôt macro alors que la 2<sup>ème</sup> est micro pouvant permettre de mobiliser plus concrètement les acteurs locaux de terrain.

### Mesure de la contribution du Projet de territoire à la production d'effets

Pour permettre de réaliser une évaluation à ce niveau, il s'agit d'abord de réunir les conditions préalables à l'évaluation et ensuite de mettre en œuvre un dispositif de suivi, d'observation et d'évaluation approprié ; l'existence d'un dispositif de suivi et d'observation étant indispensable à l'évaluation elle-même.

#### ► Quelques conditions préalables

- Avoir défini les résultats escomptés du Projet de territoire : il s'agit de s'assurer que des résultats évaluables ont été définis (ceux-ci pouvant être mesurables ou simplement observables). Les actions mises en œuvre doivent agir sur ces résultats escomptés.
- Disposer d'un état 0 sur les indicateurs correspondant aux effets résultats escomptés à évaluer : il s'agit de décrire ou de quantifier la valeur de départ avec les acteurs / « experts » locaux

#### ► Des modalités de suivi et d'observation

##### Modalités de suivi :

Il est ensuite nécessaire de mettre en place des modalités de suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du Projet de territoire et de recueillir les données sur les résultats de ces actions. Pour ce faire :

- Définir pour chaque action, un ou deux indicateurs de mesure des résultats. Ces indicateurs doivent correspondre à la mesure des résultats escomptés ;
- Recueillir les données permettant de renseigner les indicateurs ;
- Consolider ces données dans un tableau de bord organisé par orientations du Projet de territoire.

### Modalités d'observation :

A partir de la liste des indicateurs clefs d'observation définis préalablement, il s'agit de les collecter et de les organiser dans un tableau de bord dédié à la connaissance de l'évolution de ces indicateurs.

### ► Mise en œuvre de l'évaluation

C'est à partir du moment où ces conditions préalables et ces modalités de suivi et d'observation sont réalisées que la contribution du Projet de territoire à la production ou non des résultats pourra être évaluée.

### Principes :

D'une part, l'évaluation ne peut porter sur toutes les dimensions du Projet de territoire et d'autre part, elle doit être orientée par une « commande » des parties prenantes directes du Projet de territoire (PETR du Pays du Lunévillois, intercommunalités, partenaires institutionnels – Région & Département).

Par ailleurs, afin d'être utile, l'évaluation doit permettre de réajuster chemin faisant les objectifs ou les actions conduites dans le Projet de territoire.

### Modalités :

Il est donc préconisé la méthode suivante pour mettre en place et réaliser des évaluations qui permettent le réajustement du Projet de territoire :

- Présenter en Comité de pilotage et en Comité Syndical une fois par an les données issues des modalités de suivi et d'observation ;
- Définir des commandes d'évaluations précises en posant des questions correspondant à des enjeux que le suivi et l'observation mettent en lumière ; ex. des effets mesurés contraires à ceux escomptés, des objectifs non déclinés en actions ou dont les résultats consolidés sont en deçà des attentes, des moyens financiers déployés ne correspondant pas aux effets produits,...

→ **L'objectif des évaluations est de comprendre ce qui explique ces situations et de faire évoluer la mise en œuvre du Projet de territoire (objectifs, actions, modalités,...)**

- Mettre en place les processus d'évaluation en mobilisant les moyens appropriés. Cela signifie que selon les commandes passées par le Comité de pilotage de suivi du Projet de territoire, des techniques et des outils différents peuvent être utilisés : entretiens, enquêtes par questionnaire, observations participatives permettant d'impliquer les acteurs locaux, focus groups, groupes d'experts,... Pour chaque commande d'évaluation, un cahier des charges devra être élaboré comprenant notamment :

- ✓ des questions évaluatives auxquelles répondre,
- ✓ les méthodes préconisées pour y répondre.

Pour chaque évaluation, les données de suivi et d'observation seront mobilisées et complétées par des données qualitatives récoltées grâce à ces techniques.

- ✓ Présenter au Comité de pilotage et au Comité Syndical les résultats des évaluations et les recommandations faites pour améliorer la performance du Projet de territoire.

### 3) Capitalisation d'expériences, communication et animation territoriale

#### Capitalisation d'expériences

La phase de capitalisation d'expériences représente une phase préalable importante notamment avant de s'engager dans la mise en œuvre d'un nouveau chantier ou d'un nouveau projet d'actions.

Elle accompagne et enrichit l'émergence des projets d'actions :

- elle favorise en effet la construction d'une culture commune, le partage d'expériences entre acteurs ;
- elle permet de retirer les enseignements de démarches ou de projets similaires conduits sur d'autres territoires, de repérer des facteurs de réussite, des savoir-faire transférables.

#### Communication et valorisation des actions engagées

Le partage d'informations, de connaissances, la communication et la valorisation des actions sont essentielles pour mobiliser dans la durée les acteurs autour d'un projet et favoriser leur implication.

La communication remplit notamment trois objectifs principaux qui interviennent à des moments différents dans la conduite d'un projet :

- en amont, il s'agit avant de tout de mobiliser les acteurs et de leur faire comprendre le contenu et les objectifs ;
- dans la phase de déroulement d'un projet, il est utile de valoriser les contributions des acteurs qui en sont partie-prenante, à titre d'exemple :
  - ✓ valorisation régulière des actions, événementiels rayonnant à l'échelle du Pays
  - ✓ mise en valeur des projets retenus chaque année dans le cadre du programme LEADER
- enfin suite à la réalisation du projet, il s'agira de valoriser les retombées, la plus-value des projets réalisés pour le territoire, pour les acteurs ...

#### Des outils supports des actions d'information et de communication

Plusieurs supports peuvent être utilisés pour relayer la communication suivant les étapes d'un projet : par exemple,

- la communication via les médias locaux ;
- un site internet régulièrement actualisé ;
- les réseaux sociaux ;
- la diffusion d'une newsletter semestrielle ;
- la diffusion d'une revue de presse régulière ;
- le relais par les intercommunalités des projets portés par le PETR et réciproquement la mise en valeur par le PETR d'actions réalisées sur les territoires ayant un caractère exemplaire, innovant, reproductible ou rayonnant à l'échelle du Pays

#### L'animation territoriale dans la conduite d'un Projet de territoire

Le Projet de territoire a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative qu'il faudra faire vivre tout au long de la mise en œuvre des chantiers et des projets d'actions.

L'animation autour du projet revêt différentes formes et repose notamment sur l'organisation de divers temps forts qui permettront de rythmer la vie des projets, par exemple :

- travail collectif en commissions ;
- organisation de conférences ou réunions publiques ouvertes aux habitants ou aux usagers

**Les instances consultatives que sont les Comités consultatifs, le Conseil de développement et la Conférence des maires jouent un rôle essentiel dans la vie du PETR pour favoriser l'expression des acteurs locaux et leur contribution à la mise en œuvre du Projet de territoire.**



## Glossaire

**AB** : Agriculture Biologique  
**AAH** : Allocation Adulte Handicapé  
**ACTP** : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne  
**ACI** : Ateliers Chantiers Insertion  
**ADEME**: Agence de Maîtrise de l'Energie  
**ADUAN**: Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne  
**AMAP** : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne  
**AMI**: Appel à Manifestation d'Intérêt  
**AMO**: Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
**ANAH** : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat  
**ANRU**: Agence Nationale de Rénovation Urbaine  
**ASS** : Allocation de Solidarité Spécifique  
**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CAJT** : Contrats Animation Jeunesse et Territoires  
**CC** : Communauté de communes  
**CCI** : Chambre de Commerce et de l'Industrie  
**CMA**: Chambre des métiers et de l'Artisanat  
**CD** : Conseil Départemental  
**CCTEFP** : Comité de Coordination Territorial pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (animé par la Région)  
**CDPL**: Conseil de Développement du Pays du Lunévillois  
**CFA** : Centre de Formation des Apprentis  
**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière  
**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois  
**EIE** : Espace Info Energie  
**EI** : Entreprise d'Insertion  
**ENS** : Espaces Naturels Sensibles  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées et Dépendantes  
**ESS** : Economie Sociale et Solidaire  
**E-santé** : Santé numérique (santé en lien avec les technologies numériques)  
**FAB LAB** : Laboratoire de Fabrication numérique  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**FEDER** : Fonds Européens de Développement Economique Régional  
**FFOM** : Forces Faiblesses Opportunités Menaces  
**FSE** : Fonds Social Européen  
**GAL** : Groupement d'Action Locale (programme LEADER)  
**GPECT** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée  
**HLM** : Habitat à Loyer Modéré  
**IEQT** : Institut Européen de la Qualité Totale  
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
**IPL** : Initiative en Pays Lunévillois (Plate-forme France active d'aide aux créateurs d'entreprises)  
**IUT** : Institut Universitaire de Technologie  
**LEADER** : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale  
**LER** : Lorraine Energies Renouvelables  
**LUNEO** : Service transport urbain sur la CC du Lunévillois  
**MAIA** : Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer  
**MAPTAM** : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles  
**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
**MDS** : Maison Départementale des Solidarités  
**MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture  
**NOTRE**: Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
**ONF** : Office National des Forêts

**OPAH** : Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat  
**OPAH-RU** : Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine  
**OT** : Office de Tourisme  
**PBS** : Production Brute Standard  
**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap  
**PER** : Pôle d'Excellence Rurale  
**PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
**PLH** : Plan Local de l'Habitat  
**PLU** : Plan Local d'urbanisme  
**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
**POS** : Plan d'Occupation des Sols  
**PPRI** : Plan de Prévention Régional des Inondations  
**PSS** : Plan des surfaces Submersibles  
**RAM** : Relais Assistantes Maternelles  
**RNU** : Règlement National d'Urbanisme  
**RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal  
**RSA** : Revenu de Solidarité Active  
**RSP** : Relais Services Publics  
**SAE** : Stratégie d'Accueil des Entreprises  
**SAU** : Surface agricole Utile  
**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale  
**SDTAN** : Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique  
**TED** : Transport en Département (transport interurbain)  
**TER** : Train Express Régional  
**TGV** : Train à Grande Vitesse  
**TIC** : Technologies  
**VTT** : Vélo Tout Terrain  
**ZRR** : Zone de Revitalisation Rurale  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

## Projet de territoire du Pays du Lunévillois

### Bibliographie non exhaustive

- AB CAPESLA. 2012. *Schéma lorrain de développement durable de l'économie touristique 2013-2020.*
- ARC ESSOR. 2005. *Etude d'opportunité et de faisabilité d'un outil d'aide à la création et au développement d'activités sur le Pays lunévillois.*
- ADEVAL/ ADUAN (Agences d'urbanisme). 2014. *Portrait de l'Est lunévillois.*
- ADUAN. 2013. *Enquête ménages déplacement à l'échelle du SCOT SUD 54 et fiches descriptives sur les communautés de communes du Pays du Lunévillois.*
- ADT 54 (Agence Départementale du Tourisme). 2011. *Diagnostic touristique du Lunévillois.*
- AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU LUNEVILLOIS. 2002. *Charte de Pays tomes 1 et 2.*
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 54. Atlas 2015
- CONSEIL GENERAL 54. 2014. *Atlas départemental.*
- CONSEIL GENERAL 54. 2011. *Diagnostic territorialisé du Lunévillois.*
- CONSEIL GENERAL 54. 2014. *Diagnostic social partagé du Lunévillois (conférence territoriale).*
- CBIOM/ ENERGICO. 2009. *Etude de faisabilité pour la structuration d'une filière Bois-Energie sur le Pays du Lunévillois.*
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEURTHE ET MOSELLE. 2013. *Diagnostic et plan d'actions en vue d'une diversification des activités agricoles sur le Pays du Lunévillois.*
- CCTEFP (Comité de Coordination Territorial Emploi Formation Professionnelle du Lunévillois). 2014. *Diagnostic socio-économique du bassin du Lunévillois.*
- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie 54). 2013. *Les chiffres clés du Lunévillois.*
- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie 54). 2012. *Les comportements d'achats des ménages dans le bassin de Lunéville.*
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAYONNAIS. 2007. *Projet de territoire 2007-2013.*
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS. 2013. *Elaboration d'un plan local de l'habitat. Orientations et plan d'actions.*
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MORTAGNE. 2008. *Le développement durable au cœur du projet de territoire 2008-2013, ayant obtenu le label « Agenda 21 ».*
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MORTAGNE. *Rapports d'activités annuels 2006 à 2013.*
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CRISTAL. *Rapports d'activités annuels 2010 à 2013.*
- COMMUNE DE BACCARAT. 2014. *Dossier de candidature à l'appel à manifestations d'intérêt « Bourgs centre »*
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANON. *Rapport d'activité annuel 2014.*
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEZOUZE, *Diagnostic de territoire et rapport d'activités 2014 du plan local de préventions des déchets*
- CONSEILS DE DEVELOPPEMENT du PAYS DU LUNEVILLOIS et de la DEODATIE. 2013. *Rapport d'activité du projet de coopération interterritorial « Territoires 2 vie, Territoires de projets » entre le Lunévillois et la Déodatie visant à repérer et valoriser les richesses et initiatives locales.*
- ESPACE INFO ENERGIE DU LUNEVILLOIS. *Rapports d'activités des années 2010 à 2014.*
- FBK CONSULTANTS. 2009. *Etude de faisabilité pour une optimisation de la gestion des déchets sur le Pays du Lunévillois.*
- IPL (Initiatives en Pays du Lunévillois). *Plate-forme d'initiative locale. Rapports d'activités des années 2009 à 2014.*
- INSEE. 2012. *Chiffres clés de l'arrondissement de Lunéville*
- INSEE. 2012. *Données locales sur les communautés de communes du Pays du Lunévillois issues du CLAP.*
- ITER. 2009. *Diagnostic mobilité sur le Pays du Lunévillois.*
- INSEE. 2010. *Nouvelles ruralités en Lorraine : un « désir de campagne » limité à quelques espaces résidentiels et récréatifs*

**MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY.** 2014. *Plan local pour l'insertion et l'emploi du Grand Nancy et du Lunévillois 2014-2018.*

**MISSION LOCALE DU LUNEVILLOIS.** *Rapports d'activités des années 2010 à 2013.*

**MISSION LOCALE DU LUNEVILLOIS.** 2012. *Rapport de restitution finale de l'opération « Les éveilleurs du patrimoine.*

**REGION LORRAINE.** 2012. *Schéma régional Climat Air Energie de Lorraine*

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LUNEVILLOIS.** *Rapports d'activité des années 2007 à 2013. Bilans de fonctionnement du service de transport à la demande de 2012 à 2014.*

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LUNEVILLOIS.** 2013. *Diagnostic de l'offre de transports et propositions d'actions pour une mobilité durable. Rapport d'un étudiant stagiaire au Pays.*

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LUNEVILLOIS.** 2013. *Bilan de l'opération collective FISAC portée par le Pays à l'échelle de 6 communautés de communes.*

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LUNEVILLOIS.** 2010. *Diagnostic initial en vue d'un programme local de prévention des déchets. Rapport d'un étudiant stagiaire au Pays.*

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LUNEVILLOIS.** 2007. *Rapport d'évaluation finale du programme Leader + 2000-2006.*

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LUNEVILLOIS.** 2007. *Dossier de candidature et programme d'actions Leader 2007-2013 sur le thème de la mobilité durable*

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LUNEVILLOIS 2005 à 2013.** *Rapports d'activités annuels de mise en œuvre des programmes d'actions LEADER*

**SCOT SUD 54- MENSIA CONSEIL.** 2015. *Mise en œuvre de la déclaration commune. Fiches EPCI*

**SCOT SUD 54.** 2014. *Caisse à outils : mise à disposition des données recueillies par EPCI pour l'élaboration du SCOT.*

**SCOT SUD 54.** 2013. *Document d'orientations et d'objectifs.*

**SCOT SUD 54.** 2010. *Cahiers thématiques sur l'économie, les équipements et services, la mobilité et l'urbanisme.*

**THEATRE DE LA MERIDIENNE.** 2010. *Bilan des actions de partenariat 2007-2010.*

**THEATRE DE LA MERIDIENNE.** 2011. *Convention de partenariat 2011-2013. Projet culturel 2011-2013*

**VALOREN.** 2013. *Etude du projet de territoire pour la communauté de communes des vallées du Cristal. 2013*







**ARGOS**  
DÉVELOPPEMENT LOCAL



PETR du Pays du Lunévillois  
11 ter avenue de la Libération  
54300 LUNÉVILLE  
Tél 03 83 77 72 77

[www.pays-lunevillois.com](http://www.pays-lunevillois.com)

Crédit photos  
CCL/ Maison du Tourisme du Lunévillois



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES

**Lunévillois**



Région **ALSACE**  
**CHAMPAGNE-ARDENNE**  
**LORRAINE**

